

FONDS NEI

VERSION MODIFIÉE DATÉE DU 26 MARS 2026 DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 27 MARS 2025 MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 4 JUIN 2025, LA MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 23 JUILLET 2025, LA MODIFICATION N° 3 DATÉE DU 27 NOVEMBRE 2025 ET LA MODIFICATION N° 4 DATÉE DU 7 JANVIER 2026

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds et les titres des Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.

Fonds de revenu fixe

Fonds du marché monétaire NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'obligations canadiennes NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)

Fonds d'obligations d'impact mondial NEI (parts des séries A, C, F, I, M, O, P et PF)
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (parts des séries A, C, F, I, M, O, P et PF)
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)

Fonds de répartition d'actifs/équilibrés

Portefeuille NEI rendement conservateur (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI rendement équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds équilibré durable mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds croissance et revenu NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'actions

Fonds d'actions nord-américaines

Fonds de dividendes canadiens NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions canadiennes ER NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)
Fonds d'actions canadiennes NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds indicatif canadien amélioré ESG NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions américaines ER NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Fonds d'actions mondiales et internationales

Fonds de dividendes mondial ER NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)
Fonds de valeur mondial NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions mondiales ER NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)
Fonds de croissance mondiale NEI* (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds leaders en environnement NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI (parts des séries A, C, F, I, M et O)
Fonds d'infrastructure propre NEI (parts des séries A, F, I, M, O, P et PF)
Fonds d'actions internationales ER NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds des marchés émergents NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Portefeuilles gérés

Portefeuille NEI ER Sélect revenu (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI ER Sélect croissance (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

Portefeuille NEI Impact conservateur (parts des séries A, F et O)
Portefeuille NEI Impact équilibré (parts des séries A, F et O)
Portefeuille NEI Impact croissance (parts des séries A, F et O)

Portefeuilles privés

Portefeuille privé NEI revenu (parts des séries W et WF)
Portefeuille privé NEI revenu et croissance (parts des séries W et WF)

Portefeuille privé NEI équilibré (parts des séries W et WF)
Portefeuille privé NEI croissance (parts des séries W et WF)

Mandats

Mandat NEI revenu fixe (parts de série I)
Mandat NEI actions canadiennes (parts de série I)

Mandat NEI actions mondiales (parts de série I)
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion (parts de série I)

OPC alternatif

Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI (*parts des séries A, C, F, I, M et O*)

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI est un « organisme de placement collectif alternatif » (un « OPC alternatif ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables.

*Avec prise d'effet le 10 avril 2026, Fonds de croissance mondiale NEI fera l'objet d'une fusion-absorption dans le Fonds d'actions mondiales ER NEI et sera dissous peu après.

FONDS NEI

Table des matières

Partie A : Information générale	5
Introduction	5
Responsabilité de l'administration des organismes de placement collectif.....	6
Évaluation des titres en portefeuille.....	40
Calcul de la valeur liquidative	41
Souscriptions, échanges et rachats	42
Services facultatifs fournis par l'organisation d'OPC	54
Frais et charges	55
Rémunération du courtier.....	64
Incidences fiscales.....	67
Quels sont vos droits?.....	70
Renseignements supplémentaires	71
Dispenses et autorisations	72
Attestation des Fonds, du gestionnaire et du promoteur	78
Attestation du placeur principal des Fonds.....	81
Partie B : Information précise sur chacun des Fonds décrits dans le présent prospectus	83
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?	83
Investissement responsable	83
Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?	88
Restrictions en matière de placement.....	101
Description des titres offerts par les Fonds	101
Nom, constitution et historique des Fonds	104
Méthode de classification du risque de placement	118
Fonds du marché monétaire NEI	123
Fonds d'obligations canadiennes NEI.....	126
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI.....	129
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI.....	132
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	136
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	140
Portefeuille NEI rendement conservateur	144
Portefeuille NEI rendement équilibré.....	147
Fonds équilibré durable mondial NEI.....	150
Fonds croissance et revenu NEI	154
Fonds de dividendes canadiens NEI	157
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	160
Fonds d'actions canadiennes NEI	163

Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	165
Fonds d'actions américaines ER NEI	168
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	171
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	174
Fonds de dividendes mondial ER NEI	177
Fonds de valeur mondial NEI	180
Fonds d'actions mondiales ER NEI	183
Fonds de croissance mondiale NEI	186
Fonds leaders en environnement NEI	189
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	192
Fonds d'infrastructure propre NEI	196
Fonds d'actions internationales ER NEI	200
Fonds des marchés émergents NEI	203
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	206
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	210
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	214
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	218
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	222
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	226
Portefeuille NEI Impact conservateur	230
Portefeuille NEI Impact équilibré	234
Portefeuille NEI Impact croissance	238
Portefeuille privé NEI revenu	242
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	246
Portefeuille privé NEI équilibré	250
Portefeuille privé NEI croissance	254
Mandat NEI revenu fixe	258
Mandat NEI actions canadiennes	261
Mandat NEI actions mondiales	264
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion	267
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	270

Partie A : Information générale

Introduction

Le présent prospectus simplifié (le « prospectus ») contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée au sujet d'un placement dans tous les fonds énumérés sur la page couverture du présent prospectus (collectivement, les « Fonds » et, individuellement, un « Fonds »), et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur.

Le présent prospectus contient de l'information au sujet des Fonds et des risques que comporte un placement dans des organismes de placement collectif en général, ainsi que la désignation des entreprises responsables de la gestion des Fonds.

Le présent prospectus est divisé en deux parties :

- La partie A, soit la première partie, de la page 5 à la page 82, contient de l'information générale sur les Fonds.
- La partie B, soit la deuxième partie, de la page 83 à la page 274, contient de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- le dernier document d'aperçu du fonds déposé;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- les rapports financiers intermédiaires déposés après ces états financiers annuels;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé après ce rapport annuel.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils constituaient une partie imprimée du présent prospectus.

Il est possible d'obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire de ces documents en composant le numéro sans frais 1 888 809-3333 ou en vous adressant à votre conseiller financier ou à votre représentant auprès de votre courtier.

Ces documents sont disponibles sur notre site Web désigné à l'adresse www.placementsnei.com ou en communiquant avec nous à l'adresse neiclientservices@neiinvestments.com.

Ces documents et d'autres renseignements au sujet des Fonds peuvent également être consultés à l'adresse www.sedarplus.ca.

Dans le présent prospectus :

- *courtier* se rapporte à la société ou à la société de personnes qui emploie votre conseiller financier;
- *conseiller financier* se rapporte à la personne que vous consultez afin d'obtenir des conseils en placement;
- *aperçu du fonds* se rapporte au document d'aperçu du fonds déposé le plus récent;
- *Fonds NEI* se rapporte collectivement aux Fonds énumérés sur la page couverture du présent prospectus;
- *Portefeuilles privés NEI* se rapporte au Portefeuille privé NEI revenu, au Portefeuille privé NEI revenu et croissance, au Portefeuille privé NEI équilibré et au Portefeuille privé NEI croissance;

- *Mandats* se rapporte au Mandat NEI revenu fixe, au Mandat NEI actions canadiennes, au Mandat NEI actions mondiales et au Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion;
- *ER* signifie « exclusion responsable », terme qui se rapporte au processus employé par le gestionnaire consistant à exclure certaines sociétés des placements effectués par plusieurs de ses Fonds. On peut connaître les contrôles d'exclusion propres à chaque Fonds aux pages pertinentes des Fonds, à compter de la page 123;
- *Fonds désignés* se rapporte au Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale, au Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu et au Fonds indicel canadien amélioré ESG NEI qui ont été constitués sous le régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie-cadre modifiée et mise à jour, datée du 26 octobre 2018, modifiée de temps à autre;
- *parts* se rapporte aux parts d'un Fonds;
- *nous, le gestionnaire, le fiduciaire, Placements NEI, notre* et *nos* se rapportent à Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire des Fonds, agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques Inc.;
- *vous et porteurs de parts* se rapportent à toute personne qui investit dans les Fonds.

Responsabilité de l'administration des organismes de placement collectif

Gestionnaire

En notre qualité de gestionnaire des Fonds, nous gérons l'ensemble des activités des Fonds, y compris la prestation de services d'administration, la promotion des ventes des parts des Fonds et la prise de mesures pour la comptabilité des Fonds.

Tous les Fonds, y compris les Portefeuilles ou les Mandats, sont constitués en fiducie. Lorsque vous investissez dans l'un des Fonds, vous souscrivez des parts d'une fiducie. En tant que fiduciaire des Fonds, nous détenons en votre nom les titres de propriété des biens des Fonds, c.-à-d. les liquidités, les titres et les autres biens (bien que ce soit le dépositaire des Fonds qui en assure la garde physique, comme il est indiqué ci-après).

Le commandité du gestionnaire, Placements NordOuest & Éthiques Inc., est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso Inc. (« Aviso »). Aviso est le seul commanditaire du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C. (« Patrimoine Aviso S.E.C. »), détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. (« Desjardins ») et à 50 % par une société en commandite, CU CUMIS Wealth Holdings LP, qui appartient aux cinq centrales de caisse de crédit provinciales (les « centrales ») et au Groupe CUMIS limitée. Desjardins est une filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Fédération »).

Le siège et le bureau principal du gestionnaire sont situés chez Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., au 151, rue Yonge, 12^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2W7, Canada. Le numéro de téléphone du gestionnaire est le 416 594-6633, ou sans frais, le 1 888 809-3333, l'adresse de son site Web est www.placementsnei.com et son adresse courriel est neiclientservices@neiinvestments.com.

Administrateurs et membres de la haute direction

Nom	Lieu de résidence	Poste occupé et fonction exercée
John Bai	North York (Ontario)	Chef des placements
John H. Bai	Toronto (Ontario)	Administrateur et vice-président principal, chef des finances et chef de la gestion des risques
Sherri Evans	Port Dover (Ontario)	Administratrice et vice-présidente principale, chef des Ressources humaines et de l'expérience client
Wanda Frisk	Delta (Colombie-Britannique)	Administratrice et vice-présidente principale, chef de la Gestion de patrimoine des caisses populaires
George Ho	Newmarket (Ontario)	Administrateur et vice-président principal, chef de la Stratégie numérique et de la technologie
Richard Kenney	Mississauga (Ontario)	Chef de la Conformité, Placements NEI
Yasmin Lalani	North Vancouver (Colombie-Britannique)	Administratrice et vice-présidente principale, directrice des Affaires juridiques et chef de la gouvernance
Mark Nicholson	Stouffville (Ontario)	Administrateur et vice-président principal, Marketing, communications et expérience client
William Packham	Thornhill (Ontario)	Administrateur, président, chef de la direction et personne désignée responsable
Stacey Petersen	Toronto (Ontario)	Administratrice, dirigeante et vice-présidente principale, chef de l'Investissement direct
Timothy Prescott	Rosseau (Ontario)	Administrateur et vice-président principal, chef de la Gestion d'actifs

Le gestionnaire est chargé de fournir tous les services de gestion et d'administration dont les Fonds ont besoin, ce qui comprend l'organisation du placement des parts des Fonds et de la prestation de tous les services de gestion des placements des Fonds, aux termes de la convention de gestion modifiée et mise à jour datée du 1^{er} janvier 2015, en sa version modifiée (la « convention de gestion »). À ce titre, il met à la disposition des Fonds des services comptables et des services de bureau. Le gestionnaire agit également à titre de fiduciaire des Fonds.

La convention de gestion peut être résiliée sur remise d'un avis écrit de 60 jours.

Le gestionnaire fournit également des services de gestion des placements à certains Fonds.

Certains Fonds peuvent investir une partie ou la totalité de leurs actifs dans des fonds sous-jacents que nous gérons ou qui sont gérés par un gestionnaire de portefeuille tiers. Lorsque nous gérons un fonds sous-jacent, nous n'exercerons pas les droits de vote rattachés aux parts du fonds sous-jacent.

Conseillers en valeurs

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., gestionnaire des Fonds, est le gestionnaire de portefeuille (le « gestionnaire de portefeuille ») de tous les Fonds, sauf des Fonds pour lesquels d'autres gestionnaires de portefeuille, sous-conseillers ou sous-conseillers en valeurs (chacun, un « sous-conseiller en valeurs ») sont mentionnés dans les pages qui suivent. Plusieurs Fonds ont recours à des sous-conseillers en valeurs que nous nommons pour qu'ils fournissent des conseils en placement à l'égard d'une partie ou de la totalité du portefeuille.

Le gestionnaire a été nommé gestionnaire de portefeuille des Fonds aux termes d'un contrat de gestion de portefeuille modifié et mis à jour daté du 4 juin 2004, en sa version modifiée (la « convention de gestion de portefeuille ») et tel qu'il a été cédé au gestionnaire aux termes d'une convention de contribution intervenue entre Fonds mutuels NordOuest inc. et Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. en date du 28 décembre 2007 (la « convention de contribution »).

Les services fournis par les sous-conseillers en valeurs comprennent l'établissement d'analyses et de recommandations en matière de placement, et la mise en œuvre des décisions de placement, conformément aux objectifs de placement fondamentaux des Fonds visés, tel que l'explique le présent prospectus.

Chacun des sous-conseillers en valeurs a été nommé aux termes d'une convention de consultation en valeurs (collectivement, les « conventions de sous-conseils »), décrite ci-après.

À l'exception de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., membre de la Fédération qui est actionnaire de notre société mère ultime, Patrimoine Aviso S.E.C., les sous-conseillers en valeurs ne nous sont pas apparentés.

Le gestionnaire est responsable de payer les frais de consultation en valeurs et les frais liés au rendement (le cas échéant) aux sous-conseillers en valeurs.

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. Toronto (Ontario), Canada

Le tableau ci-après présente le nom et le titre des personnes employées par le gestionnaire ainsi que leur rôle dans le processus de prise de décisions de placement à l'égard des Fonds directement gérés par le gestionnaire.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
John Bai, chef des placements	Fonds d'obligations canadiennes NEI	Dirige les fonctions de répartition de l'actif et de recherche de gestionnaires au sein de NEI. À l'égard des fonds énumérés comme relevant de lui, M. Bai est chargé d'établir à la fois les expositions aux catégories d'actif et le respect de ces expositions par l'intermédiaire d'éléments de base sous-jacents. En outre, M. Bai est responsable de superviser le programme d'investissement responsable de Placements NEI, qui se compose du processus d'évaluation des placements et du programme d'engagement, ce qui comprend les décisions en matière de placement, le vote par procuration et les fonctions
	Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	
	Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	
	Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	
	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	
	Portefeuille NEI rendement conservateur	

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
	Portefeuille NEI rendement équilibré	de défense du public. M. Bai est président du comité de gestion des placements de NEI.
	Fonds équilibré durable mondial NEI	
	Fonds croissance et revenu NEI	
	Fonds d'actions canadiennes ER NEI	
	Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	
	Fonds d'actions américaines ER NEI	
	Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	
	Fonds de dividendes mondial ER NEI	
	Fonds de valeur mondial NEI	
	Fonds d'actions mondiales ER NEI	
	Fonds de croissance mondiale NEI	
	Fonds leaders en environnement NEI	
	Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	
	Fonds d'infrastructure propre NEI	
	Fonds d'actions internationales ER NEI	
	Fonds des marchés émergents NEI	
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu	
	Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	
	Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance	
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	
	Portefeuille NEI Impact conservateur	
	Portefeuille NEI Impact équilibré	
	Portefeuille NEI Impact croissance	
	Portefeuille privé NEI revenu	
	Portefeuille privé NEI revenu et croissance	
	Portefeuille privé NEI équilibré	
	Portefeuille privé NEI croissance	
	Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion	
	Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	
William Benton, vice-président, gestionnaire de portefeuille	<p>Portefeuille NEI rendement conservateur</p> <p>Portefeuille NEI rendement équilibré</p> <p>Fonds croissance et revenu NEI</p> <p>Fonds équilibré durable mondial NEI</p> <p>Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect revenu</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect équilibré</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance</p>	<p>Supervise tous les sous-conseillers en valeurs, leur intégration dans le processus de répartition de l'actif et la recherche de gestionnaires externes au sein d'Aviso. Il est également membre du comité de gestion des placements de NEI.</p>

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
	Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	
	Portefeuille NEI Impact conservateur	
	Portefeuille NEI Impact équilibré	
	Portefeuille NEI Impact croissance	
	Portefeuille privé NEI revenu	
	Portefeuille privé NEI revenu et croissance	
	Portefeuille privé NEI équilibré	
	Portefeuille privé NEI croissance	
	Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion	
Judith Chan, chef, Portefeuilles multiactifs	<p>Portefeuille NEI rendement conservateur</p> <p>Portefeuille NEI rendement équilibré</p> <p>Fonds croissance et revenu NEI</p> <p>Fonds équilibré durable mondial NEI</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect revenu</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect équilibré</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance</p> <p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale</p> <p>Portefeuille NEI Impact conservateur</p> <p>Portefeuille NEI Impact équilibré</p> <p>Portefeuille NEI Impact croissance</p>	<p>Responsable de la recherche liée à la répartition de l'actif et à son intégration dans la prise de décisions à l'égard des produits multiactifs qui utilisent des Fonds autonomes de NEI comme éléments de base. Elle est aussi membre du comité de gestion des placements de NEI.</p>

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
	Portefeuille privé NEI revenu	
	Portefeuille privé NEI revenu et croissance	
	Portefeuille privé NEI équilibré	
	Portefeuille privé NEI croissance	
	Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion	

Les décisions de placement prises pour le compte de Placements NEI par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité. Le processus de prise de décisions s'appuie sur des recherches et des analyses à la fois traditionnelles et fondées sur l'investissement responsable, ainsi que sur des comités de placement internes. Les décisions de placement à l'égard de tous les Fonds NEI sont supervisées par John Bai, chef des placements, William Benton, vice-président et gestionnaire de portefeuille, et Judith Chan, chef, Portefeuilles multiactifs.

La convention de gestion de portefeuille peut être résiliée par le gestionnaire de portefeuille ou par le gestionnaire moyennant un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie, à moins qu'un délai de préavis plus court soit jugé acceptable par la partie qui reçoit le préavis. Le gestionnaire a également le droit de résilier la convention sans délai si le gestionnaire commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Sous-conseillers en valeurs

Les tableaux ci-après présentent les sous-conseillers en valeurs et leur emplacement principal respectif ainsi que les principaux gestionnaires de portefeuille et/ou analystes à l'égard de chaque Fonds, leur titre et leur rôle dans le processus de prise de décisions de placement.

Addenda Capital Inc. Montréal (Québec), Canada

Addenda Capital Inc. (« Addenda Capital ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services en gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions internationales ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 25 juillet 2014 et à l'égard du Fonds d'obligations d'impact canadien aux termes de la modification n° 2 datée du 29 juin 2023.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Carl Pelland, CFA, vice-président, Revenu fixe et chef, Obligations de sociétés	Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	M. Pelland est le gestionnaire principal des titres à revenu fixe à impact. Il dirige également la stratégie des obligations de sociétés de l'entreprise et a la responsabilité principale de la mise en œuvre des portefeuilles durée active.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Scott Knight, CFA, FRM, gestionnaire de portefeuille principal et chef de recherche, Actions mondiales	Fonds d'actions internationales ER NEI	M. Knight participe à la gestion des portefeuilles d'actions internationales, mondiales et américaines et supervise les efforts de l'équipe d'actions mondiales en matière de recherche fondamentale. Il effectue l'analyse et le suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille.
Elizabeth Johnston, CFA, gestionnaire de portefeuille, Actions mondiales	Fonds d'actions internationales ER NEI	M ^{me} Johnston participe à la gestion des portefeuilles d'actions internationales, mondiales et américaines. Elle assure l'analyse et le suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille.
Thierry Borduas, CFA, analyste principal, Actions mondiales	Fonds d'actions internationales ER NEI	M. Borduas participe à la gestion des portefeuilles d'actions internationales, mondiales et américaines. Il effectue également l'analyse et le suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille.
Laury Chaussée, analyste, Actions mondiales	Fonds d'actions internationales ER NEI	M ^{me} Chaussée effectue l'analyse et le suivi des différents secteurs et titres détenus en portefeuille.

Les décisions de placement prises pour le compte d'Addenda Capital par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Addenda Capital prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 60 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 60 jours de la part d'Addenda Capital. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Addenda Capital commet certains actes ou omet de s'acquiescer de ses obligations aux termes de la convention.

AllianceBernstein Canada, Inc. Toronto (Ontario), Canada

AllianceBernstein Canada, Inc. (« AB ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions américaines ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 21 juillet 2016, et à l'égard du Mandat NEI actions mondiales aux termes de la modification n° 2 datée du 30 mai 2019.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Kent Hargis, chef des placements, Actions fondamentales stratégiques, gestionnaire de portefeuille, Stratégie mondiale à faibles émissions de carbone	Fonds d'actions américaines ER NEI Mandat NEI actions mondiales	M. Hargis a créé la plateforme fondamentale stratégique et gère les portefeuilles mondiaux, internationaux et américains depuis leur lancement en septembre 2011. Il est responsable des décisions de placement quotidiennes et bénéficie du soutien en gestion d'un groupe de professionnels en placement dévoués et expérimentés.

Les décisions de placement prises pour le compte d'AB par la personne mentionnée ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et AB prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part d'AB. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si AB commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Amundi Canada Inc., Montréal (Québec), Canada
Amundi Asset Management, Paris, France
Amundi (UK) Limited, Londres, Angleterre, Royaume-Uni

Amundi Canada Inc. (« Amundi Canada ») a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour fournir des services de gestion des placements et Amundi Asset Management (« Amundi AM ») a été nommée à titre de gestionnaire de portefeuille des contrats à terme sur marchandises auprès du gestionnaire à l'égard du Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI aux termes d'une convention de sous-conseils et d'une convention relative au gestionnaire de portefeuille datées du 29 août 2013. Amundi Canada a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour fournir des services de gestion des placements à l'égard du Fonds de dividendes mondial ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 21 juillet 2016. Amundi Canada est le sous-conseiller en valeurs à l'égard des valeurs mobilières, à l'exception des contrats à terme sur marchandises, pour le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI et le Fonds de dividendes mondial ER NEI. Amundi Canada a à son tour délégué la responsabilité de la gestion des placements de valeurs mobilières, à l'exclusion des contrats à terme sur marchandises, à Amundi AM. Amundi (UK) Limited (« Amundi UK ») est le gestionnaire de portefeuille pour les contrats à terme sur marchandises pour le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI. Amundi UK (le « gestionnaire de portefeuille des contrats à terme de marchandises ») a été nommée gestionnaire de portefeuille des contrats à terme sur marchandises pour fournir des services de gestion des placements au Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI à l'égard des contrats à terme sur marchandises aux termes d'une convention de novation datée du 11 septembre 2019.

Amundi AM est sous-conseiller en valeurs à l'égard du volet titres de placement du Fonds de dividendes mondial ER NEI. Amundi AM est une société par actions (société anonyme) constituée en vertu des lois françaises dont le siège est situé au 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. Amundi UK et Amundi AM ne sont pas assujetties à certaines exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes qui s'appliquent aux personnes inscrites. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre elles, car elles sont constituées à Londres et en France et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs se trouvent à l'extérieur du Canada.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Grégoire Pesquès, CFA, chef des placements, Titres à revenu fixe mondial et chef, Stratégie à rendement total mondiale et stratégie obligataire mondiale, Amundi UK	Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	M. Pesquès est chef des stratégies à rendement total mondiales, décideur principal du comité d'architecture d'Amundi pour les titres à revenu fixe mondial, qui est chargé de formuler les perceptions des marchés stratégiques et la répartition de l'actif qui en découle, et chef des placements d'Amundi UK. Auparavant, M. Pesquès a été chef du crédit global au sein d'Amundi.
Reine Bitar, CFA, gestionnaire de portefeuille principale, Titres à rendement total mondiaux, Amundi UK	Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	M ^{me} Bitar est gestionnaire de portefeuille du Fonds et preneuse de décisions. Elle se concentre sur les taux mondiaux et les devises. Elle fait partie du comité sur les taux.

Grégoire Pesquès, chef des placements, dirige l'équipe Titres à revenu fixe mondiaux d'Amundi à Londres, qui gère le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI et la stratégie obligataire à rendement total mondiale.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Melchior Dechelette, chef par intérim de la gestion de portefeuille d'investissement multifactoriel et de produits à bêta intelligent	Fonds de dividendes mondial ER NEI	Gestionnaire de portefeuille principal du Fonds depuis sa création (en 2016) et initiateur de la gestion de portefeuille fondamentale et axée sur les modèles de risque en 2007. Chef du comité de gestion des risques visant à structurer l'information disponible de manière à la mettre en œuvre en tant que paris actifs des portefeuilles. Chef par intérim de la gestion de portefeuille d'investissement multifactoriel et de produits à bêta intelligent.
Bruno Taillardat, chef mondial des produits à bêta intelligent et de l'investissement multifactoriel	Fonds de dividendes mondial ER NEI	Chef de l'investissement multifactoriel et des produits à bêta intelligent et chef du comité des placements, chargé d'organiser la gouvernance concernant la prise de décisions de placement et d'en superviser l'efficacité.
Marc-Ali Ben Abdallah, gestionnaire de portefeuille, équipe Solutions efficaces en matière de risque	Fonds de dividendes mondial ER NEI	Gestionnaire de portefeuille du fonds, et principal contributeur à l'élaboration de points de vue fondamental à l'égard du scénario macroéconomique et de l'incidence sur les marchés.

Les décisions de placement prises pour le compte d'Amundi par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité.

La convention de sous-conseils et la convention relative au gestionnaire de portefeuille à l'égard du Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI intervenue entre Placements NEI et Amundi Canada, datées du 29 août 2013, prévoient qu'elles peuvent être résiliées moyennant un préavis écrit de 60 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 60 jours de la part d'Amundi Canada. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Amundi Canada commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Amundi Canada à l'égard du Fonds de dividendes mondial ER NEI, datée du 21 juillet 2016, prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part d'Amundi Canada. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Amundi Canada commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Baillie Gifford Overseas Limited Édimbourg, Écosse, Royaume-Uni

Baillie Gifford Overseas Limited (« Baillie Gifford ») a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds de croissance mondiale NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 5 août 2021.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Toby Ross, gestionnaire de placements, associé	Fonds de croissance mondiale NEI	Membre de l'équipe spécialisée en investissement dans la croissance durable, et l'un des deux preneurs de décisions ultimes pour le Fonds.
Katherine Davidson, gestionnaire de placements	Fonds de croissance mondiale NEI	Membre de l'équipe spécialisée en investissement dans la croissance durable, et l'une des deux preneurs de décisions ultimes pour le Fonds.

Fusion de Fonds imminente : À une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds de croissance mondiale NEI tenue le 25 mars 2026, les porteurs de parts ont approuvé la fusion-absorption du Fonds de croissance mondiale NEI dans le Fonds d'actions mondiales ER NEI. Le Fonds de croissance mondiale NEI n'est plus ouvert aux nouveaux investisseurs. La fusion-absorption aura lieu le 10 avril 2026; le Fonds de croissance mondiale NEI sera ensuite liquidé et Baillie Gifford ne fournira plus de services de gestion des placements au gestionnaire.

Les décisions de placement prises pour le compte de Baillie Gifford par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité. L'encadrement large de la composition du portefeuille est assuré par l'équipe des risques de placement, d'analytique et de recherche. Cet encadrement comprend la supervision des concentrations thématiques non intentionnelles et du respect des lignes directrices en matière de composition du portefeuille du Fonds.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Baillie Gifford prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours mais d'au plus 90 jours après la remise de l'avis de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part de Baillie Gifford. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Baillie Gifford commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. Montréal (Québec), Canada

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds du marché monétaire NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 7 juin 2004 intervenue entre Northwest Asset Management Inc. et DGIA et cédée au gestionnaire en date du 28 décembre 2007 et a été nommée sous-conseiller en valeurs du Mandat NEI revenu fixe aux termes d'une modification datée du 17 mai 2019 apportée à cette convention de sous-conseils.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Christian Duceppe, vice- président et chef des placements, Marchés publics	Fonds du marché monétaire NEI Mandat NEI revenu fixe	Supervise les mandats de titres à revenu fixe, d'actions mondiales et de répartition d'actif tactique. Il tire parti de l'expertise et de l'expérience des gestionnaires de portefeuille et analystes de DGIA pour élaborer des processus d'investissement permettant aux clients d'atteindre leurs objectifs de placement.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Marie-Claude DesRoches, directrice, Revenu fixe	Fonds du marché monétaire NEI Mandat NEI revenu fixe	Chargée de la gestion de tous les mandats de titres à revenu fixe et dirige une équipe de gestionnaires spécialisée en appariement d'actifs et de passifs, en stratégies d'indexation et en mandats actifs. M ^{me} DesRoches supervise également l'équipe d'analystes du crédit sectoriel et assure le respect du processus d'investissement dans l'atteinte des objectifs de placement des clients.
Mathieu Bouthot, gestionnaire de portefeuille	Fonds du marché monétaire NEI Mandat NEI revenu fixe	Collabore étroitement avec ses collègues en gestion active afin de saisir des occasions à court et à moyen terme qui procurent de la valeur pour les clients.
Francis Scott, gestionnaire de portefeuille	Fonds du marché monétaire NEI Mandat NEI revenu fixe	Chargé des mandats univers au sein de l'équipe Titres à revenu fixe. Ses principales responsabilités consistent en la recherche et la gestion à l'égard des stratégies de revenu fixe de la société, à l'inclusion de toutes les catégories d'émetteurs. Il gère également les mandats d'investissement durable.
Anthony Salvatore, gestionnaire de portefeuille et négociateur	Fonds du marché monétaire NEI Mandat NEI revenu fixe	Chargé de la gestion de l'ensemble des mandats de marché monétaire et de la trésorerie, et ce, à la fois pour les mandats d'obligations et d'actions. De plus, il est chargé d'exécuter les ordres sur les marchés des monnaies et des dérivés et les ordres d'obligations sur les marchés primaire et secondaire.

Les décisions de placement prises pour le compte de DGIA par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue en valeurs entre Placements NEI et DGIA prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 90 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part de DGIA. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si DGIA commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Société en commandite Guardian Capital Toronto (Ontario), Canada

Société en commandite Guardian Capital (« Guardian ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'obligations canadiennes NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 8 mai 2015, en sa version modifiée de temps à autre.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Aubrey Basdeo, chef des titres à revenu fixe canadiens	Fonds d'obligations canadiennes NEI	Son mandat comprend la responsabilité d'élaborer et d'exécuter les stratégies en matière de revenu fixe de la société pour les clients institutionnels et de détail.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Domenic Gallelli, gestionnaire de portefeuille, Placements à revenu fixe	Fonds d'obligations canadiennes NEI	Son mandat comprend la responsabilité d'élaborer et d'exécuter les stratégies en matière de revenu fixe de la société pour les clients institutionnels et de détail.
Derrick Knie, gestionnaire de portefeuille, Placements à revenu fixe	Fonds d'obligations canadiennes NEI	Son mandat comprend la responsabilité d'élaborer et d'exécuter les stratégies en matière de revenu fixe de la société pour les clients institutionnels et de détail.

Les décisions de placement prises pour le compte de Guardian par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Guardian prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 60 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 60 jours de la part de Guardian. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Guardian commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Hermes Investment Management Limited Londres, Angleterre, Royaume-Uni

Hermes Investment Management Limited (« Hermes ») de Londres, au Royaume-Uni, a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions mondiales ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 21 juillet 2016.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Geir Lode, chef, Actions mondiales et premier gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions mondiales ER NEI	À titre de premier gestionnaire de portefeuille, M. Lode a l'ultime responsabilité de la prise de décisions de placement, de la mise en œuvre de l'approche de l'équipe en matière de placement et de la gestion du portefeuille global.
Lewis Grant, gestionnaire de portefeuille principal	Fonds d'actions mondiales ER NEI	Outre son rôle de gestionnaire de portefeuille principal, M. Grant est chargé de la conception et de la mise en place de plusieurs systèmes de l'équipe.
Louise Dudley, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'actions mondiales ER NEI	Dirige le segment ESG ainsi que la stratégie de recherche de placements responsables au sein de l'équipe Actions mondiales.

Les décisions de placement prises pour le compte d'Hermes par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Hermes prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part d'Hermes. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Hermes commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Hillsdale Investment Management Inc. Toronto (Ontario), Canada

Hillsdale Investment Management Inc. (« Hillsdale ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI aux termes d'une convention de sous-conseils prenant effet le 1^{er} août 2023.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Chris Guthrie, CFA, président et chef de la direction, chef des placements, gestionnaire de portefeuille principal	Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	À titre de chef des placements et de gestionnaire de portefeuille principal, M. Guthrie est ultimement responsable de toutes les décisions de gestion de portefeuille prises par l'entreprise.
Alex Etsell, MBA, CFA, gestionnaire de portefeuille principal	Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	Gestionnaire de portefeuille principal à l'égard du Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI.

Les décisions de placement prises par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Hillsdale prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 90 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part de Hillsdale. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Hillsdale commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Impax Asset Management LLC Portsmouth (New Hampshire), États-Unis

Impax Asset Management LLC (« Impax LLC ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Portefeuille d'obligations de base plus du Fonds équilibré durable mondial NEI aux termes d'une convention de sous-conseils prenant effet le 14 mars 2020, en sa version modifiée par une modification datée du 1^{er} juin 2022.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Anthony Trzcinka, CFA, vice-président principal, gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré durable mondial NEI	Cogestionnaire de portefeuille du portefeuille à revenu fixe du Fonds équilibré durable mondial et gestionnaire de portefeuille de la stratégie d'obligations de base d'Impax et cogestionnaire de la stratégie d'obligations de base plus d'Impax. M. Trzcinka est également membre de l'équipe de répartition durable multiactifs d'Impax.
Peter Schwab, CFA, vice-président principal, gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré durable mondial NEI	Cogestionnaire de portefeuille du portefeuille à revenu fixe du Fonds équilibré durable mondial et cogestionnaire de portefeuille de la stratégie d'obligations à rendement élevé d'Impax. M. Schwab est également membre de l'équipe de répartition durable multiactifs d'Impax.

Les décisions de placement prises pour le compte d'Impax LLC par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité. Le comité de placement supervise les activités de placement, le rendement et le risque. Les questions ESG et l'engagement constituent un important point à l'ordre du jour, dont des mises à jour sur les projets de mobilisation et les résultats. Des mises à jour régulières émanant de toutes les réunions du comité de placement sont fournies au comité de direction et au conseil.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Impax LLC prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 60 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 60 jours de la part d'Impax LLC. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Impax LLC commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Impax Asset Management Limited Londres, Angleterre, Royaume-Uni

Impax Asset Management Limited (« Impax ») a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds leaders en environnement NEI aux termes d'une convention de sous-conseils prenant effet le 26 novembre 2015 et à l'égard du Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI aux termes de la modification n° 3 s'y rapportant datée du 28 juin 2024.

Impax, filiale en propriété exclusive d'Impax Asset Management Group plc, dont les titres sont inscrits à la cote de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange, a son bureau principal au 30 Panton Street, 7th Floor, Londres, Royaume-Uni, SW1Y 4AJ.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Luciano Lilloy, CFA, gestionnaire de portefeuille	Fonds leaders en environnement NEI	Cogestionnaire de portefeuille du Fonds leaders en environnement NEI et cogestionnaire de portefeuille de la stratégie liée aux leaders d'Impax et de la stratégie liée aux leaders en environnement aux États-Unis. Il se spécialise dans les infrastructures numériques et les énergies nouvelles ainsi que dans les technologies de l'information et le secteur industriel.
David Winborne, gestionnaire de portefeuille*	Fonds leaders en environnement NEI	Cogestionnaire de portefeuille pour le Fonds leaders en environnement NEI et gestionnaire de portefeuille des stratégies liées aux leaders en occasions mondiales et aux leaders américains d'Impax. Il est responsable de la recherche au niveau mondial et se spécialise en efficacité énergétique et en contrôle de la pollution dans des sous-secteurs des marchés environnementaux.
Fotis Chatzimichalakis, CFA, gestionnaire de portefeuille*	Fonds leaders en environnement NEI	Cogestionnaire de portefeuille pour le Fonds leaders en environnement NEI et cogestionnaire de portefeuille des stratégies liées aux spécialistes et au climat d'Impax. M. Chatzimichalakis produit des idées et effectue des recherches sur les actions à l'échelle mondiale en se concentrant sur les technologies de l'information et le secteur industriel.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Sanjeev Lakhani, gestionnaire de portefeuille*	Fonds leaders en environnement NEI	Cogestionnaire de portefeuille pour le Fonds leaders en environnement NEI et cogestionnaire de portefeuille de la stratégie liée aux spécialistes et de la stratégie liée au climat d'Impax. Il est également chargé de la génération d'idées, de la recherche fondamentale et du leadership éclairé pour les stratégies thématiques et liées aux perspectives, avec un accent particulier sur le secteur industriel.
Amber Fairbanks, CFA, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	Cogestionnaire de portefeuille du Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI et cogestionnaire de portefeuille de la stratégie liée aux leaders sociaux mondiaux d'Impax. Elle fait des recherches sur des actions axées sur les secteurs de la consommation discrétionnaire et des biens de consommation de base.
Charles French, gestionnaire de portefeuille, cochef des placements, Placements inscrits à une cote	Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	Cogestionnaire de portefeuille du Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI. M. French est également cogestionnaire de portefeuille de la stratégie liée aux leaders sociaux mondiaux d'Impax et cochef des placements du groupe Placements inscrits à une cote au sein d'Impax Asset Management. Il offre du soutien et du leadership dans l'élaboration et la croissance des activités de placements inscrits à une cote d'Impax Asset Management, notamment en matière de recherche, de génération d'idées, de gestion de portefeuille, d'intégration des critères ESG et de négociation. Il s'occupe également de surveiller la croissance de la proposition à revenu fixe d'Impax, ainsi que de l'avancement du développement de la recherche.

*Avec prise d'effet le 31 mars 2026, David Winborne ne sera plus cogestionnaire de portefeuille pour le Fonds leaders en environnement NEI et Fotis Chatzimichalakis et Sanjeev Lakhani deviendront cogestionnaires de portefeuille pour le Fonds leaders en environnement NEI.

Les décisions de placement prises pour le compte d'Impax par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité. Le comité de placement supervise les activités de placement, le rendement et le risque. Les questions ESG et l'engagement constituent un important point à l'ordre du jour, dont des mises à jour sur les projets de mobilisation et les résultats. Des mises à jour régulières émanant de toutes les réunions du comité de placement sont fournies au comité de direction et au conseil.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Impax prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 60 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 60 jours de la part d'Impax. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Impax commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Jarislowsky, Fraser Limitée Montréal (Québec), Canada

Jarislowsky, Fraser Limitée (« JFL ») a été nommée sous-conseiller en valeurs pour gérer un portefeuille de titres à grande capitalisation du Mandat NEI actions canadiennes aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 20 juin 2019.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Charles Nadim, CFA, chef de la recherche et gestionnaire de portefeuille, actions canadiennes	Mandat NEI actions canadiennes	Membre du comité de stratégie d'investissement et du comité de gestion de la société.

Les décisions de placement prises pour le compte de JFL par la personne mentionnée ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité. Le comité de stratégie de placement, organe central de supervision des risques et des placements de la société, supervise le processus de placement dans son intégralité afin que les décisions en matière de placement respectent l'approche et le processus de longue date de la société.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et JFL prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part de JFL. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si JFL commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Letko, Brosseau & Associés Inc. Montréal (Québec), Canada

Letko, Brosseau & Associés Inc. (« Letko »), de Montréal (Québec), a été nommée sous-conseiller en valeurs pour fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard i) des actions canadiennes pour le Fonds croissance et revenu NEI et ii) du Fonds d'actions canadiennes NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 17 août 2023.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions / responsabilités selon les secteurs définis par la norme GICS
Stéphane Lebrun, vice-président – gestion d'investissement	Fonds croissance et revenu NEI Fonds d'actions canadiennes NEI	Gestionnaire de portefeuille en chef et preneur de décisions définitives.
Mila Krassiouk, gestionnaire de portefeuille principale	Fonds croissance et revenu NEI Fonds d'actions canadiennes NEI	Cogestionnaire de portefeuille et preneuse de décisions clés.
Charmaine Uy, gestionnaire de portefeuille principale	Fonds croissance et revenu NEI	Cogestionnaire de portefeuille et preneuse de décisions clés.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions / responsabilités selon les secteurs définis par la norme GICS
	Fonds d'actions canadiennes NEI	

Les décisions de placement prises pour le compte de Letko par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité. Le comité d'investissement de Letko, qui se compose des 23 professionnels en placement de Letko, est responsable d'approuver les nouvelles idées de placement pour la stratégie. Son rôle est de faire un examen par les pairs des nouvelles idées présentées aux fins d'inclusion. Une majorité forte est requise pour approuver de nouvelles idées en vue de créer une liste d'achat. Les gestionnaires de portefeuille indiqués ci-dessus utilisent la liste d'achat pour bâtir le portefeuille et ont les pleins pouvoirs relativement aux décisions de gestion de portefeuille se rapportant à la stratégie. Un conseil d'investissement se réunit régulièrement pour assurer la surveillance de toutes les stratégies. Le conseil se compose de Stéphane Lebrun, Rohit Khuller, Peter Letko et Daniel Brosseau.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Letko prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part de Letko. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Letko commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Lincluden Investment Management Limited Mississauga (Ontario), Canada

Lincluden Investment Management Limited (« Lincluden ») de Mississauga, en Ontario, a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds de dividendes canadiens NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 22 décembre 2016.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions / responsabilités selon les secteurs définis par la norme GICS
Peter Chin, vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions	Fonds de dividendes canadiens NEI	Cogestionnaire de portefeuille, Communications
Scott Connell, vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions	Fonds de dividendes canadiens NEI	Industrie, TI et soins de santé
Geoffrey De Souza, vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions	Fonds de dividendes canadiens NEI	Énergie et services publics
James Lampard, vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions	Fonds de dividendes canadiens NEI	Cogestionnaire de portefeuille, Services financiers
Derek Warren, vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions	Fonds de dividendes canadiens NEI	Immobilier, produits de consommation et matériaux
Brent Davies, négociant et analyste	Fonds de dividendes canadiens NEI	Négociant et analyste

Les décisions de placement prises pour le compte de Lincluden par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Lincluden prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part de Lincluden. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Lincluden commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Maj Invest Asset Management Fondsmæglerselskab A/S Copenhague, Danemark

Maj Invest Asset Management Fondsmæglerselskab A/S (« Maj Invest ») a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds de valeur mondial NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 29 août 2016. Maj Invest est la division de gestion d'actifs du groupe Maj Invest, établi à Copenhague, au Danemark.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Kurt Kara, chef des actions de valeur mondiales	Fonds de valeur mondial NEI	Chargé de la gestion de la stratégie relative aux actions de valeur mondiales depuis la création de cette stratégie.
Ulrik Jensen, gestionnaire de portefeuille principal	Fonds de valeur mondial NEI	Coreponsable de la gestion de la stratégie relative aux actions de valeur mondiales.

Les décisions de placement prises pour le compte de Maj Invest par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Maj Invest prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part de Maj Invest. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Maj Invest commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Picton Mahoney Asset Management Toronto (Ontario), Canada

Picton Mahoney Asset Management (« Picton Mahoney ») a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 11 janvier 2024.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
David Picton	Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	Gestionnaire de portefeuille principal, Actions canadiennes.
Jeffrey Bradacs	Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	Gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Michael Kimmel	Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	Gestionnaire de portefeuille, Actions américaines.
Michael Kuan	Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	Gestionnaire de portefeuille, Actions internationales.

Les décisions de placement prises pour le compte de Picton Mahoney par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Picton Mahoney prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part de Picton Mahoney. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Picton Mahoney commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Principal Global Investors, LLC Des Moines (Iowa), États-Unis

Principal Global Investors, LLC (« Principal Asset Management »), de Des Moines, en Iowa, a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 8 mai 2015.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Mark Denkinger, CFA, responsable des titres à rendement élevé, gestionnaire de portefeuille	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	Responsable des stratégies de prêts à rendement élevé et de prêts à effet de levier.
Joshua Rank, CFA, gestionnaire de portefeuille à rendement élevé	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	Responsable des stratégies de prêts à rendement élevé et de prêts à effet de levier.
Darrin Smith, CFA, gestionnaire de portefeuille à rendement élevé	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	Responsable des stratégies de prêts à rendement élevé et de prêts à effet de levier.

Les décisions de placement prises pour le compte de Principal Asset Management par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Principal Asset Management prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 90 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part de Principal Asset Management. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Principal Asset Management commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

QV Investors Inc. Calgary (Alberta), Canada

QV Investors Inc. (« QV ») de Calgary, en Alberta, a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI et du Fonds d'actions canadiennes ER NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 2 mars 2017, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 16 décembre 2021.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Darren Dansereau, chef de la direction	Fonds d'actions canadiennes ER NEI	Responsable de l'analyse de sociétés canadiennes plus importantes et gestionnaire de portefeuille du segment Stratégie actions canadiennes de sociétés à grande capitalisation de QV. M. Dansereau est membre du comité de gestion et du comité de placement de QV et est administrateur au sein du cabinet.
Diana Chaw, gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes	Fonds d'actions canadiennes ER NEI	Gestionnaire de portefeuille principale du segment Stratégie actions canadiennes de sociétés à grande capitalisation de QV. M ^{me} Chaw est membre du comité de placement de QV.
Steven Kim, gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes	Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	Gestionnaire de portefeuille principal du segment Stratégie actions canadiennes de sociétés à petite et à moyenne capitalisation de QV. M. Kim est membre du comité de placement de QV.
Derek Nichol, gestionnaire de portefeuille, Actions	Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	Gestionnaire de portefeuille du segment Stratégie sociétés canadiennes à petite capitalisation et gestionnaire de portefeuille principal du segment Stratégie sociétés mondiales à petite capitalisation de QV. M. Nichol est membre du comité de placement de QV.

Les décisions de placement prises pour le compte de QV par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par le comité de placement de QV.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et QV prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part de QV. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si QV commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Robeco Institutional Asset Management B.V. Rotterdam, Pays-Bas

Robeco Institutional Asset Management B.V. (« Robeco ») de Rotterdam, au Pays-Bas, a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire du Fonds des marchés émergents NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 27 novembre 2025.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Jan Sytze Mosselaar, CFA, gestionnaire de portefeuille	Fonds des marchés émergents NEI	Gestionnaire de portefeuille, Actions quantitatives et l'un des responsables du Fonds des marchés émergents NEI.
Han van der Boon, gestionnaire de portefeuille	Fonds des marchés émergents NEI	Gestionnaire de portefeuille, Actions quantitatives et l'un des responsables du Fonds des marchés émergents NEI.

Les décisions de placement prises pour le compte de Robeco par les personnes mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Robeco prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part de Robeco. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Robeco commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

RWC Asset Management LLP Londres (Angleterre), Royaume-Uni

Avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2024, RWC Asset Management LLP (« Redwheel ») a acquis les actifs d'Ecofin Advisors, LLC, ancien sous-conseiller en valeurs du Fonds d'infrastructure propre NEI. Ecofin Advisors, LLC avait été nommée sous-conseillers en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'infrastructure propre NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 18 février 2022 (la « convention de sous-conseils d'Ecofin »). La convention de sous-conseils d'Ecofin a été cédée à Redwheel le 1^{er} octobre 2024.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Michel Sznajer, CFA, gestionnaire de portefeuille et directeur général	Fonds d'infrastructure propre NEI	Gestionnaire de portefeuille axé sur les produits durables.
Matthew Breidert, gestionnaire de portefeuille principal et directeur général, Infrastructures durables cotées en bourse et transition énergétique	Fonds d'infrastructure propre NEI	Gestionnaire de portefeuille axé sur les produits durables.

Les décisions de placement prises pour le compte de Redwheel par les personnes mentionnées ci-dessus font l'objet de la supervision, de l'approbation ou de la ratification par un comité. Le comité de placement offre un encadrement de la stratégie de placement et de la gestion des risques, et l'équipe de gestion de portefeuille met en œuvre la stratégie.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Redwheel prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 30 jours de la part de Redwheel. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Redwheel commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Wellington Management Canada ULC Toronto (Ontario), Canada

Wellington Management Canada ULC (« Wellington Management ») a été nommée à titre de sous-conseiller en valeurs pour fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard du Fonds d'obligations d'impact mondial NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 25 mai 2020.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions
Campe Goodman, directeur général principal, associé	Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	Gestionnaire de portefeuille principal responsable de l'établissement des niveaux de risque globaux descendants, de la détermination de la valeur relative aux secteurs et de la sélection des émetteurs qui sont admissibles à l'ensemble des occasions d'impact. M. Goodman est ultimement responsable de toutes les décisions liées au rendement et à la gestion des risques et est le preneur de décisions définitives en matière de rendement, de positionnement et de risque.

Les décisions de placement prises pour le compte de Wellington Management par la personne mentionnée ci-dessus ne font pas l'objet de supervision, d'approbation ou de ratification par un comité.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Wellington Management prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 90 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 90 jours de la part de Wellington Management. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Wellington Management commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Dispositions en matière de courtage

La politique du gestionnaire veut que l'achat et la vente de titres de portefeuille pour les Fonds soient effectués par l'intermédiaire d'un certain nombre de courtiers en valeurs mobilières inscrits, choisis en fonction de l'évaluation des éléments suivants :

1. La capacité du courtier inscrit en cause d'exécuter les opérations rapidement et à des conditions avantageuses.
2. La qualité et la valeur des biens ou des services de prise de décision en matière de placement fournis aux Fonds par le courtier inscrit. Les services de prise de décision en matière de placement comprennent la prestation de services de consultation, d'évaluation et de recherche ainsi que d'autres données et logiciels utilisés dans l'évaluation des placements éventuels.
3. Le gestionnaire reçoit de la part de chaque gestionnaire de portefeuille et de chaque sous-conseiller en valeurs des Fonds, au moins une fois par année, les détails de toute opération entraînant des courtages pour le client qui a été confiée à un courtier en échange de biens ou de services fournis par le courtier, comme l'exige le *Règlement 23-102 sur l'emploi des courtages*.
4. Les décisions de courtage sont prises par le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs concerné.

Le processus d'attribution des activités de courtage est le même que celui qui est décrit ci-dessus pour les courtiers qui sont des entités membres du groupe.

Depuis le 27 juin 2024, les types suivants de produits ou de services, autres que l'exécution d'ordres, ont été fournis au gestionnaire de portefeuille ou aux sous-conseillers en valeurs : des conseils, des évaluations, des recherches et des données et logiciels connexes utilisés pour évaluer des placements éventuels.

Desjardins Gestion internationale d'actifs reçoit des produits et des services d'une entreprise membre du même groupe, Valeurs mobilières Desjardins inc.

Il est possible d'obtenir le nom des courtiers qui ont fourni de tels produits ou services sur demande auprès du gestionnaire au 1 888 809-3333 si vous êtes situé à l'extérieur de la région de Toronto ou au 416 594-6633 si vous êtes dans la région de Toronto ou encore par courriel à l'adresse neiclientservices@neiinvestments.com.

Placeur principal

Le placeur principal de Placements NEI est Financière Aviso inc., située au Suite 700, 1111 W Georgia St, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4T6, Canada. Le placeur principal s'occupe de la mise en marché des Fonds et les vend par l'intermédiaire de conseillers financiers dans les caisses de crédit d'un bout à l'autre du pays. Financière Aviso inc. et Placements NEI sont des filiales en propriété exclusive d'Aviso. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., qui est détenue respectivement à 50 % par Desjardins et par une société en commandite, CU CUMIS Wealth Holdings LP, qui appartient aux centrales et au Groupe CUMIS limitée. Commandité Patrimoine Aviso inc. est le commandité de Patrimoine Aviso S.E.C. Pour de plus amples renseignements sur la convention de placement-cadre, veuillez vous reporter à la rubrique « *Contrats importants* » à la page 37.

Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaires

Le gestionnaire est le fiduciaire des Fonds et est situé à Toronto. Des détails concernant les administrateurs et les membres de la haute direction du gestionnaire sont donnés à la sous-rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction » ci-dessus.

Dépositaire

Fiducie Desjardins inc. agit à titre de dépositaire (le « dépositaire ») à l'égard du portefeuille de chaque Fonds conformément à une convention de garde datée du 19 avril 2004, dans sa version modifiée, signée initialement par Fonds mutuels NordOuest inc. et Fiducie Desjardins inc. et cédée par la suite au gestionnaire aux termes de la convention de contribution (la « convention de garde »). Aux termes de la convention de garde, les sommes au comptant et les titres des Fonds sont gardés au principal établissement du dépositaire situé au 1, Complexe Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1E4, exception faite des titres détenus par une agence de dépôt ou une chambre de compensation canadienne ou étrangère autorisée à exploiter un système de gestion en compte courant national ou transactionnel.

Si les titres en portefeuille sont acquis sur un marché étranger, ils seront conservés aux bureaux du sous-dépositaire nommé pour le territoire dans lequel le marché est situé. State Street Trust Company Canada, située au 770, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) Canada, est le sous-dépositaire à l'égard des titres acquis sur un marché étranger.

Tout autre sous-dépositaire étranger est nommé par le dépositaire, ou sous son autorité, en fonction de bon nombre de facteurs, y compris la fiabilité à titre de dépositaire, la stabilité financière et la conformité aux exigences des autorités de réglementation compétentes.

L'une ou l'autre partie peut résilier la convention de garde à tout moment, sans qu'elle ait à payer de pénalité, moyennant un préavis d'au moins 60 jours envoyé à l'autre partie. Elle peut toutefois la résilier immédiatement moyennant un avis écrit envoyé à l'autre partie si l'autre partie commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Le dépositaire a nommé RBC Dominion valeurs mobilières Inc. en tant que sous-dépositaire (le « sous dépositaire ») du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI aux termes d'une convention de services de sous-garde datée du 5 janvier 2024 (la « convention de sous-garde »). Aux termes de la convention de sous-garde, les sommes au comptant et les titres du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI sont gardés au principal établissement du sous-dépositaire, RBC Dominion valeurs mobilières Inc., situé au 180 Wellington St West, 9^e étage, Toronto (Ontario) M5J 0C2, Canada, exception faite des titres détenus par

une agence de dépôt ou une chambre de compensation canadienne ou étrangère autorisée à exploiter un système de gestion en compte courant national ou transactionnel.

L'une ou l'autre partie peut résilier la convention de sous-garde à tout moment, sans qu'elle ait à payer de pénalité, moyennant un préavis d'au moins 60 jours envoyé à l'autre partie. Elle peut toutefois la résilier immédiatement moyennant un avis écrit envoyé à l'autre partie si l'autre partie commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Auditeur

L'auditeur des Fonds est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à Toronto, en Ontario. L'auditeur est indépendant des Fonds conformément au Code de déontologie des CPA des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

Agent chargé de la tenue des registres

Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres des Fonds. Le registre des titres est tenu aux bureaux du mandataire du gestionnaire, Fiducie Desjardins, 1, Complexe Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1E4, Canada.

L'agent chargé de la tenue des registres tient les registres des propriétaires de parts de chaque Fonds, traite les ordres de souscription, d'échange, de conversion et de rachat et délivre les relevés de compte des investisseurs ainsi que les relevés annuels aux fins d'impôt, s'il y a lieu. Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. peut impartir ces services de tenue des registres.

Mandataire d'opérations de prêt de titres

Fiducie Desjardins inc. agit en qualité de mandataire d'opérations de prêt de titres des Fonds. Le bureau principal de Fiducie Desjardins inc. est situé au 1, Complexe Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1E4, Canada. Pour de plus amples renseignements sur la convention de prêt de titres, veuillez vous reporter à la rubrique « *Contrats importants* » à la page 37.

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres ou des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de dégager un revenu supplémentaire des titres qu'ils détiennent en portefeuille, d'une manière qui est compatible avec leur stratégie de placement et dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières. Au cours d'une opération de prêt de titres, un Fonds prête des titres qu'il détient en portefeuille à un emprunteur moyennant des frais. Un Fonds peut prêter des titres qu'il détient en portefeuille à des emprunteurs admissibles qui lui livrent des biens suffisants en garantie. L'emprunteur de titres doit livrer une garantie permise par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières d'une valeur équivalente à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Si l'emprunteur dans cette opération devient insolvable ou n'est pas en mesure de respecter ses engagements pour une quelconque raison, le Fonds visé peut subir des pertes. Par exemple, un Fonds risque de perdre des titres qu'il prête à un emprunteur qui est incapable de remplir sa promesse de retourner les titres ou de régler l'opération et dont les biens donnés en garantie sont insuffisants. Dans la mesure où le Fonds accepte des garanties au comptant et qu'il investit de telles garanties, ce Fonds assume tout risque de perte lié au marché ou au placement en ce qui concerne le placement de telles garanties au comptant. Si la valeur de la garantie au comptant ainsi investie est insuffisante pour retourner tous les montants dus à l'emprunteur, le Fonds est responsable de tels manques à gagner.

Veuillez consulter chacune des descriptions individuelles des Fonds à la partie B du présent prospectus pour savoir si un Fonds peut effectuer des opérations de prêt de titres.

Puisque Fiducie Desjardins inc. est le dépositaire et agit en qualité de mandataire d'opérations de prêt de titres des Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique « *Dépositaire* » ci-dessus pour de plus amples renseignements sur les modalités importantes de la convention avec le mandataire d'opérations de prêt de titres des Fonds.

Courtier de premier ordre

RBC Dominion valeurs mobilières Inc. de Toronto, en Ontario, agit en tant que courtier de premier ordre pour le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI aux termes d'une convention de courtage de premier ordre distincte. Le courtier de premier ordre offre des services de courtage de premier ordre au Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, y compris des services de règlement et une facilité de marge. Les Fonds peuvent nommer ou embaucher des courtiers de premier ordre supplémentaires de temps à autre, ce qui sera assujéti à des conventions de courtage de premier ordre distinctes.

RBC Dominion valeurs mobilières Inc. n'est pas membre du groupe du gestionnaire ou du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI ni n'a de lien avec ceux-ci.

Comité d'examen indépendant et gouvernance des Fonds

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), un comité d'examen indépendant (« CEI ») a été constitué à l'égard des Fonds. Le CEI a pour mandat d'examiner les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire pour le compte des Fonds et de fournir des recommandations ou une approbation à cet égard, au besoin. Le CEI est chargé de superviser les décisions du gestionnaire dans les situations où ce dernier fait face à des conflits d'intérêts actuels ou apparents, le tout en conformité avec le Règlement 81-107. Le CEI se compose de trois membres, Michèle McCarthy (présidente), Caroline Cathcart et Jean Morissette, qui sont indépendants du gestionnaire, des Fonds et des entités reliées au gestionnaire.

Le gestionnaire a établi des politiques et procédures qu'il doit suivre avant de se pencher sur une question de conflit d'intérêts ou sur toute autre question conformément aux exigences de la législation en valeurs mobilières à l'égard des devoirs qui lui incombent et il doit soumettre ces politiques et procédures au CEI afin qu'il les examine et lui fournisse ses commentaires à ce propos.

Le CEI passe en revue les questions de conflits d'intérêts que le gestionnaire lui soumet et qui ont trait aux activités des Fonds.

Avant que le gestionnaire puisse donner suite à une question concernant un Fonds qui donne lieu à un conflit d'intérêts, le CEI doit donner au gestionnaire une recommandation indiquant si la mesure proposée prévoit un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds. Le gestionnaire doit prendre en considération la recommandation du CEI et, si le gestionnaire compte donner suite à la question dans des circonstances où le CEI n'a pas donné une recommandation favorable, le gestionnaire doit aviser le CEI par écrit de son intention avant de donner suite à la mesure. Dans de telles circonstances, le CEI peut exiger que le gestionnaire avise les porteurs de parts du Fonds de sa décision.

Dans le cas de questions de conflit d'intérêts susceptible de se reproduire, le CEI peut donner des instructions permanentes au gestionnaire. Le gestionnaire doit faire rapport au CEI au moins une fois par année et décrire chaque occasion où il a agi en conformité avec une instruction permanente.

Le CEI peut également approuver certaines restructurations entre un Fonds et d'autres fonds, et tout changement d'auditeur d'un Fonds. Sous réserve des exigences des lois sur les sociétés et sur les valeurs mobilières, aucune approbation des porteurs de parts ne sera obtenue dans de telles circonstances, mais vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant la date de prise d'effet d'une telle opération ou d'un tel changement d'auditeur. Dans certaines circonstances, l'approbation des porteurs de parts pourrait être requise en vue d'approuver certaines restructurations. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts* » à la page 102 pour de plus amples renseignements.

Le CEI a adopté une charte écrite établissant son mandat, ses responsabilités et ses fonctions, ainsi que les politiques et procédures qu'il suivra lorsqu'il s'acquittera de ses fonctions.

Le CEI est composé de personnes indépendantes du gestionnaire, des Fonds et des entités reliées au gestionnaire. Les coûts associés au CEI feront partie des frais d'exploitation des Fonds.

Le CEI rédige, au moins chaque année, un rapport sur ses activités destiné aux porteurs de parts, et ce rapport peut être consulté sur le site Web désigné des Fonds à l'adresse www.placementsnei.com, ou les porteurs de parts peuvent se le procurer sans frais en s'adressant au gestionnaire à l'adresse neiclientservices@neiinvestments.com ou en composant le 1 888 809-3333.

Gouvernance des Fonds

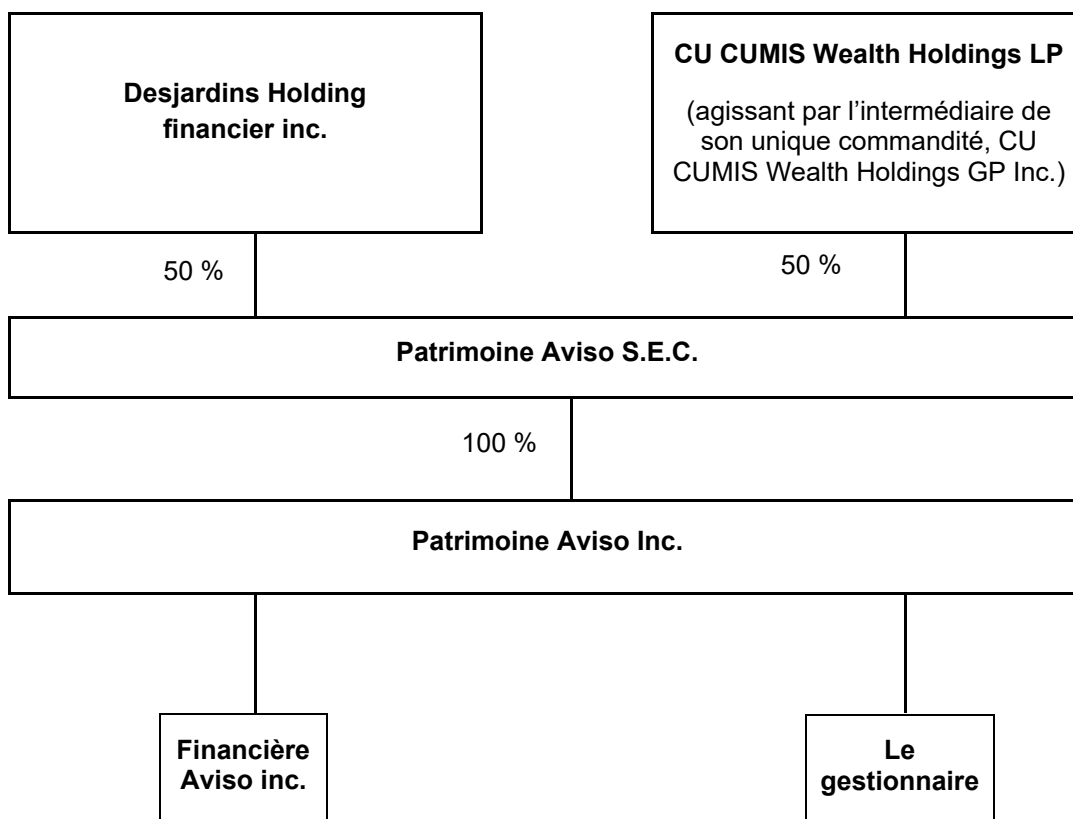
Le gestionnaire est ultimement responsable de la gouvernance des fonds, qui relève du conseil d'administration du commandité du gestionnaire. À l'heure actuelle, le conseil d'administration du commandité du gestionnaire se compose de neuf personnes. Aucun des membres du conseil n'est indépendant, puisque chaque membre fait partie de la direction du commandité du gestionnaire. Des détails sur les membres du conseil du commandité du gestionnaire sont donnés à la page 6.

Code de conduite

Aviso s'est dotée d'un code de conduite d'entreprise et de déontologie (le « code ») qui s'applique à l'ensemble de ses employés, dirigeants et administrateurs (y compris ceux du gestionnaire). Le code a été établi en vue de s'assurer que tous les employés du gestionnaire et des sous-conseillers en valeurs ne travaillent que dans l'intérêt des clients sans que des conflits d'intérêts, réels ou apparents, ne surgissent. Le code contient des politiques qui doivent obligatoirement être respectées dans le cadre de l'exercice des activités, notamment en matière de conflits d'intérêts, de protection des renseignements personnels et de confidentialité.

Entités membres du groupe

Placements NordOuest & Éthiques inc., le commandité de Placements NEI, est une filiale en propriété exclusive d'Aviso. Aviso est le seul commanditaire du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins et à 50 % par une société en commandite, CU CUMIS Wealth Holdings LP, appartenant aux centrales et au Groupe CUMIS limitée. Commandité Patrimoine Aviso inc. est le commandité de Patrimoine Aviso S.E.C. Financière Aviso inc. est une entité membre du même groupe que le gestionnaire. La relation entre le gestionnaire et les membres de son groupe est illustrée ci-après. Le montant des honoraires que reçoivent ces entités de la part des Fonds figure dans les états financiers annuels audités du Fonds.



Outre leurs fonctions d'administrateurs et de dirigeants du gestionnaire, MM. Packham, Ho, H. Bai, Prescott et Nicholson et M^{mes} Evans, Frisk et Lalani sont tous des dirigeants de Patrimoine Aviso Inc. et MM. Packham, H. Bai, Nicholson et Prescott et M^{mes} Frisk, Lalani et Petersen sont des administrateurs et des dirigeants de Financière Aviso inc.

Politiques et pratiques

Les mises à jour des politiques et pratiques du gestionnaire sont assujetties à l'examen du conseil d'administration du gestionnaire, au besoin. Pour le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, le chef de la conformité du sous-conseiller en valeurs du Fonds a la tâche d'établir et d'examiner chaque année les politiques et procédures écrites qui définissent les objectifs, les buts et les protocoles de gestion des risques à l'égard des opérations sur dérivés, des ventes à découvert, de la participation à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres et des prêts de titres. Ces politiques sont assujetties à l'approbation annuelle des comités de gestion des risques du sous-conseiller en valeurs ou du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI.

Politique et pratiques en matière de dérivés

Les Fonds pertinents sont autorisés à investir dans des dérivés visés et des dérivés non couverts et à conclure des contrats sur dérivés avec des contreparties sans égard à une notation désignée, conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Si un Fonds prend part à des opérations sur dérivés, notamment des options, des swaps, des contrats à terme et des contrats à livrer, et ce, tant à des fins de couverture qu'à des fins autres que de couverture, les gestionnaires de portefeuille et les sous-conseillers en valeurs ont la responsabilité de veiller à ce que les opérations sur dérivés respectent les objectifs et les restrictions de placement applicables des Fonds concernés et remplissent les exigences du Règlement 81-102.

Pour les Fonds gérés par le gestionnaire et non à la discrétion d'un sous-conseiller en valeurs, le gestionnaire établit et maintient sa propre politique écrite en matière de dérivés, qui comprend un processus de gestion des risques. Cette politique est examinée chaque année et est rigoureusement respectée dans le cadre de l'élaboration et du maintien de procédures écrites par l'équipe de gestion des placements de portefeuilles d'actifs multiples (« équipe de gestion des placements ») du gestionnaire. Les procédures de l'équipe de gestion des placements comprennent des méthodologies de documentation pour l'évaluation des risques (c.-à-d. les risques de crédit et de contrepartie), l'exécution des opérations sur dérivés et la surveillance du respect des exigences réglementaires et des énoncés de politique de placement d'un Fonds. Le sous-conseiller en valeurs de tout Fonds pertinent a pour tâche d'établir et d'examiner chaque année les politiques et procédures écrites qui énoncent les objectifs, les buts et les protocoles de gestion des risques à l'égard des opérations sur dérivés.

Les opérations sur dérivés effectuées pour le compte des Fonds ne peuvent l'être que par le personnel de placement autorisé à y procéder par le gestionnaire ou les sous-conseillers en valeurs, selon le cas, lesquels doivent s'assurer que les personnes en question disposent de l'expérience et des connaissances nécessaires pour utiliser les dérivés. L'équipe de conformité du gestionnaire est responsable de surveiller les risques liés aux opérations sur dérivés indépendamment des personnes qui concluent des opérations. Les sous-conseillers en valeurs des Fonds pertinents sont tenus d'exécuter toutes les opérations sur dérivés en rigoureuse conformité avec l'autorisation prévue et selon les paramètres du cadre de gestion des risques établi. Ceci permet d'assurer que tout le personnel s'occupant des dérivés dispose des compétences appropriées et que ses activités reflètent le respect rigoureux par les sous-conseillers en valeurs des Fonds pertinents de la politique exhaustive afin de maintenir l'engagement des Fonds envers de saines pratiques de gestion des risques. Les positions prises dans les dérivés sont surveillées quotidiennement par l'équipe de gestion des placements du gestionnaire pour veiller au respect de toutes les exigences réglementaires, y compris les exigences en matière de couverture en espèces et les autres limites ou contrôles. Cette diligence en matière de tenue de registres et de surveillance est cruciale pour préserver l'intégrité des stratégies de placement d'un Fonds et le respect des engagements en matière de gestion des risques.

Le gestionnaire ou les sous-conseillers en valeurs, selon le cas, peuvent utiliser des dérivés afin de réduire divers risques ou d'obtenir une protection contre divers risques, notamment le risque de change associé aux placements étrangers, et en tant que substitut à la souscription ou à la vente directe de titres pour obtenir des expositions de placement correspondant à ses objectifs de placement, à ses stratégies et à sa gestion des risques. L'un ou l'autre d'entre eux peut également employer diverses stratégies pour accroître le revenu des Fonds, y compris, sans s'y limiter, la vente d'options d'achat et de ventes couvertes. Rien ne saurait garantir que les Fonds seront protégés contre un risque particulier à quelque moment que ce soit. À l'heure actuelle, les sous-conseillers en valeurs ou le gestionnaire, selon le cas, ne tiennent pas de simulations pour éprouver la solidité des portefeuilles dans des conditions difficiles.

Pour de plus amples renseignements sur les risques associés à l'utilisation envisagée par un Fonds de dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture, veuillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux dérivés* » à la page 91 du présent prospectus.

Pratiques en matière de ventes à découvert

Si un Fonds a recours à la vente à découvert, les gestionnaires de portefeuille ou les sous-conseillers en valeurs doivent s'assurer que la vente à découvert est conforme aux objectifs de placement et aux restrictions en matière de placement applicables d'un Fonds à l'intérieur d'un cadre de gestion qui soit conforme aux exigences du Règlement 81-102. Les risques que comportent la vente à découvert et les stratégies de placement applicables du Fonds à propos de la vente à découvert sont décrits à la rubrique « *Risque lié à la vente à découvert* » à la page 99 du présent prospectus.

Les opérations de vente à découvert effectuées pour le compte des Fonds ne peuvent l'être que par le personnel de placement autorisé à y procéder par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs, selon le cas, lequel doit s'assurer que les personnes en question ont l'expérience et les connaissances nécessaires pour effectuer de telles opérations. Toutes les opérations de vente à découvert effectuées pour le compte des Fonds sont inscrites en temps réel et figurent immédiatement dans les registres du gestionnaire de portefeuille du Fonds, les positions étant suivies quotidiennement par l'équipe de gestion des placements dans un souci de respect de la réglementation, notamment les exigences portant sur la couverture en espèces. À l'heure actuelle,

le gestionnaire ne tient pas de simulations pour éprouver la solidité des portefeuilles dans des conditions difficiles.

Aux fins des opérations du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, le sous-conseiller en valeurs peut emprunter de l'argent, en offrant une sûreté sur des actifs du fonds en garantie. Cela est effectué dans les conditions particulières permises par le Règlement 81-102, en sa version modifiée par la dispense obtenue par le Fonds. L'emprunt d'argent est limité aux entités remplissant les critères des paragraphes 6.2 ou 6.3 du Règlement 81-102, et si le prêteur est membre du groupe du gestionnaire, l'opération exige l'approbation du CEI conformément au Règlement 81-107. Toutes les conventions sont établies conformément aux normes sectorielles et commerciales.

La valeur combinée des emprunts d'argent et des titres vendus à découvert par le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI est gérée pour assurer un profil de risque équilibré, ne dépassant pas 100 % de la valeur liquidative du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI. De plus, l'exposition totale du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI aux ventes à découvert, à l'emprunt d'argent et aux dérivés non utilisés à des fins de couverture est plafonnée à 300 % de la valeur liquidative.

Politique et pratiques en matière d'opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres sont assujetties aux exigences réglementaires, à la politique et à la procédure écrites de prêt de titres du gestionnaire et à la convention que nous avons conclue avec notre mandataire d'opérations de prêt de titres, Fiducie Desjardins inc. Pour de plus amples renseignements sur le mandataire d'opérations de prêt de titres, voir la page 30 du présent prospectus. La politique et les procédures du gestionnaire, qui énoncent les objectifs et les buts des opérations de prêt de titres, sont examinées chaque année par une équipe interfonctionnelle composée des équipes des services juridiques, de conformité, de gestion des placements, d'investissement responsable, des produits et des activités du gestionnaire. Le gestionnaire passe en revue chaque année les conventions écrites et les contrôles internes avec le ou les mandataires nommés afin de veiller au respect du Règlement 81-102 et au caractère adéquat et approprié continu.

Au minimum, les titres qui sont prêtés par les Fonds doivent :

- être aussitôt disponibles pour bonne livraison en vertu de la législation applicable;
- au début de l'opération, être prêtés moyennant une garantie d'un type autorisé par le Règlement 81-102 qui :
 - est reçue par le Fonds soit avant la livraison par le Fonds des titres prêtés ou au même moment;
 - a une valeur marchande d'au moins 102 % des titres prêtés;
- être évalués à la valeur marchande chaque jour ouvrable, avec la valeur de garantie dont le Fonds est en possession redressée chaque jour ouvrable, pour garantir qu'elle équivaut au moins à 102 % de la valeur marchande des titres prêtés;
- être assortis des dividendes, de l'intérêt et des distributions versés sur les titres prêtés;
- concorder avec la définition de « mécanisme de prêt de valeurs mobilières » en vertu de l'article 260 de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*;
- permettre que le Fonds mette fin à l'opération et réclame le retour des titres prêtés dans des conditions de marché normales;
- être surveillés afin d'assurer que la valeur marchande de tous les titres prêtés ne dépasse pas 50 % de la valeur liquidative du Fonds après avoir conclu l'opération.

Lorsque le gestionnaire conclut une opération de mise en pension et/ou de prise en pension, les principes susmentionnés sont appliqués moyennant d'autres adaptations afin de veiller à ce que les échanges d'espèces et de titres, les exigences relatives aux garanties et les durées des opérations respectent le Règlement 81-102.

Notre mandataire d'opérations de prêt de titres procède à de la surveillance et à des contrôles à la fois quotidiens et mensuels de la gestion des risques, alors que le gestionnaire procède à de la surveillance et à des contrôles mensuels de la gestion des risques. En plus de cette surveillance, notre mandataire d'opérations de

prêt de titre atténué et gère activement les principaux risques se rapportant aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres grâce au maintien de contrôles internes, de procédures et de registres, y compris une liste des contreparties approuvées révisée chaque année, des limites de concentrations applicables à la garantie fournie, la surveillance quotidienne de la variation de la valeur marchande de la garantie, des examens réguliers de la qualité du crédit des émetteurs, la surveillance constante des cotes des émetteurs, une politique d'appariement des placements, et l'utilisation de systèmes de traitement des données réputés. À l'heure actuelle, le gestionnaire ne tient pas de simulations pour éprouver la solidité des portefeuilles dans des conditions difficiles. L'équipe de conformité du gestionnaire surveille les risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres indépendamment des personnes qui concluent ces opérations pour le compte des Fonds pertinents.

La gouvernance du prêt de titres relève de l'équipe des produits du gestionnaire, qui doit approuver toutes les activités de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. De plus, l'équipe de conformité du gestionnaire est chargée de la supervision continue du programme de prêt de titres afin d'assurer la conformité avec les exigences réglementaires.

Les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres peuvent être interrompues à tout moment.

Vote par procuration

Le gestionnaire est d'avis qu'une partie essentielle de son devoir en tant qu'investisseur responsable consiste à exercer avec diligence les droits de vote par procuration qu'il détient pour le compte des porteurs de parts d'un Fonds. Le gestionnaire a instauré des lignes directrices en matière de vote par procuration (les « lignes directrices ») qui établissent le fondement de l'exercice des droits de vote rattachés aux titres détenus dans les Fonds.

Bien que le gestionnaire ne puisse prévoir chaque point lié aux procurations, les lignes directrices reflètent les principes généraux qui guident les décisions de vote du gestionnaire à l'égard des points de vote habituels comme l'élection des administrateurs, la ratification des auditeurs, la rémunération des membres de la haute direction ainsi que les propositions de la direction et des actionnaires.

Le gestionnaire est doté d'employés chargés de superviser le déroulement de son vote par procuration (les « employés affectés au vote par procuration »). Le gestionnaire retient également les services d'un conseiller en vote externe pour l'aider à analyser et à mettre en œuvre le vote par procuration. Le conseiller en vote externe reçoit tous les documents relatifs aux procurations, formule des recommandations quant au vote conformément aux lignes directrices et transmet ces recommandations au gestionnaire aux fins d'examen. Le gestionnaire prend la décision définitive quant au vote en fonction des lignes directrices et de sa propre analyse interne, qui pourrait différer des recommandations du conseiller en vote externe. Les sous-conseillers en valeurs dont les services ont été retenus par le gestionnaire n'exercent généralement pas de droits de vote par procuration. Toutefois, en ce qui a trait aux décisions de vote en matière de mesures prises par les sociétés, le gestionnaire peut consulter le ou les sous-conseillers en valeurs pertinents pour s'assurer que les opérations proposées sont dans l'intérêt des porteurs de parts. La décision définitive quant au vote est ensuite transmise à l'émetteur par l'intermédiaire du conseiller en vote externe, qui fournit également au gestionnaire les registres de tous les votes.

Les lignes directrices décrivent l'approche du gestionnaire à l'égard des conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus qui peuvent survenir de temps à autre dans le cadre du vote. Pour régler les conflits d'intérêts potentiels, seuls les employés affectés au vote par procuration prennent des décisions en matière de vote par procuration pour le compte du gestionnaire. Les employés affectés au vote par procuration doivent divulguer par écrit et/ou aux réunions sur le vote par procuration régulières s'ils ont un conflit d'intérêts personnel potentiel, auquel cas ils doivent s'abstenir d'exercer les droits de vote rattachés aux titres de la société visée. Lorsque le gestionnaire détient des actions d'une société à laquelle il fournit des services liés à la gestion de portefeuille (y compris des services ESG ou des services de sous-conseils) ou dont il reçoit de tels services, les employés affectés au vote par procuration vont soit voter selon les recommandations du conseiller en vote externe selon son interprétation des lignes directrices, soit s'abstenir s'il y a des motifs de croire que le conseiller en vote externe a interprété ou appliqué les lignes directrices de manière erronée.

Les lignes directrices servent à éclairer les décisions de vote sur n'importe quel marché, mais elles sont explicitement et le plus souvent appliquées aux votes par procuration sur les marchés canadiens et américains. Dans d'autres marchés, le gestionnaire harmonise généralement son vote international avec sa compréhension des pratiques locales de bonne gouvernance, qui sont prises en compte dans les lignes directrices propres au marché de son conseiller en vote externe. Le gestionnaire peut également régler les questions litigieuses sur les marchés internationaux au cas par cas.

Le gestionnaire ne peut garantir que les droits de vote rattachés aux actions de sociétés domiciliées à l'extérieur du Canada et des États-Unis seront exercés en tout temps en raison de restrictions techniques ou pratiques sur le vote dans divers pays. Pour les marchés imposant des restrictions de blocage d'actions, le gestionnaire s'abstiendra de voter par procuration afin de conserver la capacité de négocier des actions pendant la période de blocage dans l'intérêt des porteurs de parts. Le blocage d'actions signifie que les titres des votants mandataires ne peuvent pas être négociés pendant la période de l'assemblée générale annuelle ou des assemblées extraordinaires de la société.

On peut obtenir les lignes directrices sur le site Web désigné du gestionnaire au www.placementsnei.com ou sur demande et sans frais en appelant le 1 888 809-3333 ou en écrivant au service à la clientèle de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., 151, rue Yonge, 12^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2W7, Canada.

On peut consulter sans frais les renseignements sur le vote par procuration historique sur le site Web du gestionnaire. Le raisonnement sous-tendant le vote est mis à disposition peu après que les votes ont été exprimés.

Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires

Les Fonds n'ont pas d'administrateurs ni de dirigeants. Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., à titre de fiduciaire des Fonds, n'a droit à aucune rémunération.

Le CEI a été créé le 1^{er} mai 2007. Les membres du CEI reçoivent des honoraires annuels à titre de rémunération et sont remboursés pour les frais qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions associées au CEI. Les coûts sont répartis entre les Fonds de façon juste et raisonnable. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, la rémunération totale versée par les Fonds aux membres du CEI s'est établie de la manière décrite ci-après. Aucuns frais n'ont été remboursés. Les membres du CEI ont été rémunérés de la manière suivante :

Nom	Rémunération totale
Michèle McCarthy	34 000 \$*
Caroline Cathcart	28 000 \$
Jean Morissette	28 000 \$
Montant global	90 000 \$

*Michèle McCarthy a siégé en tant que présidente du CEI pour l'exercice terminé en 2025. À ce titre, elle a reçu une rémunération en sus de la provision annuelle des membres du CEI de 28 000 \$ et le remboursement des frais.

Contrats importants

Les contrats importants des Fonds sont les suivants :

- **Déclarations de fiducie**

Les Fonds, à l'exception des Fonds désignés, du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI et du Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI, ont été constitués sous le régime des lois de l'Ontario et sont régis par une déclaration de fiducie-cadre modifiée et mise à jour, datée du 26 juin 2014, modifiée de temps à autre, et leur date de constitution est indiquée ci-après. Les Fonds désignés ont été constitués sous le régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie-cadre modifiée et mise à jour, datée du

26 octobre 2018, modifiée de temps à autre. Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a été constitué sous le régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie-cadre datée du 11 janvier 2024, modifiée de temps à autre, indiquant la date de constitution énoncée ci-après. Le Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI a été constitué sous le régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie-cadre datée du 11 janvier 2024, modifiée de temps à autre. Chaque déclaration de fiducie est appelée dans les présentes une « déclaration de fiducie ». Chaque déclaration de fiducie permet aux Fonds d'émettre plus d'une série de parts (le but des séries multiples de parts étant d'offrir diverses structures de frais de gestion, des versements de distribution, d'autres formes de rémunération du courtier ou d'autres possibilités de placement aux investisseurs).

- **Convention de gestion** (voir la page 7)

La convention de gestion modifiée et mise à jour conclue entre le fiduciaire et le gestionnaire datée du 1^{er} janvier 2015, ainsi que les modifications ultérieures, énonce les responsabilités du gestionnaire envers les Fonds. La convention de gestion peut être résiliée par le fiduciaire ou le gestionnaire sur remise d'un préavis écrit d'au moins 60 jours à l'autre partie. Chaque partie a également le droit de résilier la convention sans délai si l'autre partie commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

- **Convention de gestion de portefeuille** (voir les pages 8 et 12)

Le gestionnaire a été nommé gestionnaire de portefeuille des Fonds aux termes d'un contrat de gestion de portefeuille modifié et mis à jour conclu entre Northwest Asset Management Inc., Fonds mutuels NordOuest inc. et les Fonds daté du 4 juin 2004, en sa version modifiée et tel qu'il a été cédé au gestionnaire aux termes de la convention de contribution, qui énonce les responsabilités du gestionnaire de portefeuille envers les Fonds. La convention de gestion de portefeuille peut être résiliée par le gestionnaire ou par le gestionnaire de portefeuille sur remise d'un préavis écrit d'au moins 60 jours à l'autre partie. Le gestionnaire a également le droit de résilier la convention sans délai si le gestionnaire de portefeuille commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

- **Convention de courtage de premier ordre** (voir la page 31)

La convention de services de règlement entre le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, le gestionnaire et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. datée du 5 janvier 2024 (la « convention de courtage de premier ordre ») énonce les modalités d'une entente de courtage de premier ordre, notamment, sans s'y limiter, les services de règlement fournis par RBC Dominion valeurs mobilières Inc. au Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI. La convention peut être résiliée par chaque partie sur remise d'un préavis écrit d'au moins 30 jours à l'autre partie. La convention de courtage de premier ordre sera immédiatement résiliée si un cas de défaut survient et subsiste à l'égard de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et si un cas de défaut survient et subsiste à l'égard du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. peut stipuler une date de résiliation tombant au plus tôt 30 jours après la remise d'un avis au Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI concernant un cas de défaut.

- **Conventions de sous-conseils** (voir les pages 12 à 28)

Les conventions de sous-conseils entre le gestionnaire et divers sous-conseillers en valeurs énoncent les services de gestion des placements envers le gestionnaire à l'égard de certains Fonds. Pour de plus amples renseignements sur chaque convention de sous-conseils, voir les pages 12 à 28.

- **Convention de garde** (voir la page 29)

La convention de garde entre les Fonds, le gestionnaire et le dépositaire datée du 19 avril 2004, ainsi que les modifications ultérieures, énonce les services de garde que le dépositaire doit exécuter. La convention de garde peut être résiliée par chaque partie sur remise d'un préavis écrit d'au moins 90 jours à l'autre partie. Chaque partie a également le droit de résilier la convention sans délai si l'autre partie commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

- **Convention de sous-garde** (voir la page 29)

La convention de sous-garde entre le dépositaire, le gestionnaire, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. datée du 5 janvier 2024 énonce les services de sous-garde devant être exécutés par le sous-dépositaire. La convention de sous-garde peut être résiliée par chaque partie sur remise d'un préavis écrit d'au moins 60 jours à l'autre partie. Chaque partie a également le droit de

résilier la convention sans délai si l'autre partie commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

- **Convention de placement-cadre**

La convention de placement-cadre conclue entre le gestionnaire et Financière Aviso inc. (auparavant Gestion d'actif Credential inc.) datée du 31 mars 2013, ainsi que les modifications ultérieures, énonce la nomination de Financière Aviso inc. en tant que placeur principal des Fonds et les services de placement que Financière Aviso inc. doit exécuter. La convention de placement-cadre peut être résiliée par chaque partie sur remise d'un préavis écrit de 90 jours à l'autre partie. Chaque partie a également le droit de résilier la convention sans délai si l'autre partie commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

- **Convention de services de tenue des registres des porteurs de parts et d'administration**

La convention de services de tenue des registres des porteurs de parts et d'administration conclue entre les Fonds, le gestionnaire et Fiducie Desjardins inc. datée du 11 avril 2009, ainsi que les modifications ultérieures, énonce les services de tenue des registres et d'administration se rapportant aux porteurs de parts des Fonds que Fiducie Desjardins inc. doit exécuter. La convention de services de tenue des registres des porteurs de parts et d'administration peut être résiliée par chaque partie sur remise d'un préavis écrit d'au moins 180 jours à l'autre partie. Chaque partie a également le droit de résilier la convention sans délai si l'autre partie commet certains actes ou commet un manquement important à la convention et omet de corriger ce manquement dans les 60 jours après qu'un avis écrit concernant la correction de ce manquement a été donné.

- **Convention de comptabilité, d'évaluation et de présentation de l'information des Fonds**

La convention de comptabilité, d'évaluation et de présentation de l'information des Fonds conclue entre les Fonds, le gestionnaire et Fiducie Desjardins inc. datée du 1^{er} janvier 2009, ainsi que les modifications ultérieures, énonce les services de comptabilité relativement aux Fonds que Fiducie Desjardins inc. doit exécuter. La convention de comptabilité, d'évaluation et de présentation de l'information des Fonds peut être résiliée par chaque partie sur remise d'un préavis écrit d'au moins 180 jours à l'autre partie. Chaque partie a également le droit de résilier la convention sans délai si l'autre partie commet certains actes ou commet un manquement important à la convention et omet de corriger ce manquement dans les 60 jours après qu'un avis écrit concernant la correction de ce manquement a été donné.

- **Convention de prêt de titres**

La convention de participation au programme de prêt de titres de la Fiducie Desjardins conclue entre le gestionnaire et Fiducie Desjardins inc. datée du 1^{er} juin 2020 énonce les modalités de la participation des Fonds au programme de prêt de titres offert par Fiducie Desjardins inc. La convention peut être résiliée par chaque partie sur remise d'un préavis écrit d'au moins 30 jours à l'autre partie.

Les porteurs de parts éventuels et existants peuvent consulter des exemplaires de ces conventions au siège des Fonds pendant les heures d'ouverture normales.

Poursuites judiciaires

Il n'existe pas de poursuite judiciaire importante à laquelle les Fonds, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. ou Financière Aviso inc. sont parties.

Site Web désigné

Un organisme de placement collectif (« OPC ») est tenu d'afficher certains documents d'information prévus par la réglementation sur un site Web désigné. On peut obtenir le document auquel se rapporte le site Web désigné des OPC à l'adresse www.placementsnei.com.

Évaluation des titres en portefeuille

La valeur liquidative par part de chaque série d'un Fonds, à toute autre fin que les états financiers, est calculée au moyen des principes d'évaluation ci-après. Aux fins de la présentation de l'information financière, les Fonds appliquent les Normes internationales de présentation de l'information financière (« IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board, pour établir leurs états financiers annuels et intermédiaires. Les principes d'évaluations utilisés pour établir la valeur liquidative à l'égard des souscriptions et des rachats par les porteurs de parts peuvent différer à certains égards des exigences des IFRS. En conséquence, la valeur liquidative par part de série présentée dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part de série aux fins des souscriptions et de rachats de parts des Fonds.

Les principes suivants s'appliquent au calcul de la valeur des titres en portefeuille des Fonds :

1. les fonds en caisse et en dépôt, les billets, les effets, les débiteurs et les frais payés d'avance sont évalués à leur pleine valeur nominale, sauf si le gestionnaire détermine que ces actifs ne valent pas leur plein montant, auquel cas la valeur sera réputée être la valeur jugée raisonnablement être la juste valeur par le gestionnaire;
2. les obligations, les débentures, les billets et les autres instruments de ce genre sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur ou au cours acheteur, selon les circonstances, à la date d'évaluation;
3. les titres inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont évalués au cours de clôture applicable à un lot régulier à la date d'évaluation applicable; si aucune vente n'a eu lieu, le dernier cours publié ou la moyenne des cours acheteur et vendeur est utilisé selon ce qui, de l'avis du gestionnaire, reflète le plus exactement la valeur marchande réelle. Les titres qui ne sont inscrits à la cote d'aucune bourse sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur à la date d'évaluation applicable. La valeur des titres qui ne sont pas négociés ainsi est déterminée en fonction des cours hors cote, s'il en est, ou selon la méthode que le gestionnaire juge correspond à leur juste valeur marchande;
4. lorsque les titres sont négociés à plus d'une bourse, le gestionnaire doit déterminer quelle bourse constitue le principal marché de négociation des titres en question et utiliser les cours publiés à cette bourse ou à ce marché pour les évaluer; lorsqu'aucun cours acheteur ou vendeur n'est publié, le gestionnaire doit tenir compte du plus récent cours vendeur pour établir une valeur juste et raisonnable;
5. les intérêts courus, mais non reçus, les dividendes dont la date ex-dividende tombe avant la date d'évaluation applicable, mais qui sont impayés, ainsi que les autres sommes à recevoir par le Fonds sont ajoutés à l'actif;
6. lorsqu'un Fonds vend des options :
 - a. la prime que touche le Fonds pour ces options est inscrite en tant que crédit reporté qui est évalué à un montant équivalant au cours actuel du marché des options, ce qui aurait pour effet de fermer la position;
 - b. tout écart découlant de cette réévaluation est réputé constituer un gain non réalisé ou une perte non réalisée sur placement;
 - c. le crédit reporté est déduit pour établir la valeur liquidative de chaque série de parts du Fonds;
 - d. les titres, s'il en est, visés par une option vendue sont évalués à leur cours actuel du marché, de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés;
7. les titres que le Fonds s'est engagé à acquérir ou à vendre sont inclus ou exclus, selon le cas, comme si l'opération avait effectivement eu lieu;
8. les titres escomptés émis sans intérêt sont évalués en fonction du marché. L'écart entre le coût et le montant à recevoir à l'échéance est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux fixe à chaque date d'évaluation. Cet amortissement est imputé directement au revenu du Fonds. L'écart entre le coût et la valeur à l'échéance est réparti entre les porteurs de parts sous forme de revenu;
9. la valeur des titres dont la négociation fait l'objet de restrictions ou de limitations par l'effet d'une déclaration, d'un engagement ou d'un contrat que le Fonds ou le propriétaire antérieur du Fonds a

effectué ou conclu est établie par le gestionnaire, selon ce qu'il considère comme juste et raisonnable dans les circonstances;

10. une position acheteur sur une option ou un titre quasi d'emprunt est évaluée au cours actuel du marché de la position;
11. la valeur d'un dérivé dans lequel la législation canadienne en valeurs mobilières permet d'investir ou qu'elle permet d'utiliser, ainsi qu'une prime touchée ou une marge payée ou déposée sur un tel instrument est établie conformément à la législation canadienne en valeurs mobilières;
12. lorsqu'un placement ne peut être évalué conformément aux règles précédentes ou d'autres règles d'évaluation adoptées selon la législation en valeurs mobilières ou si les règles adoptées par le gestionnaire, mais non prévues dans la législation en valeurs mobilières, sont jugées inappropriées par le gestionnaire dans les circonstances, le gestionnaire utilisera le mode d'évaluation qu'il considère comme juste et raisonnable dans l'intérêt des investisseurs du Fonds;
13. les valeurs établies conformément aux principes indiqués ci-dessus qui sont libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date d'évaluation applicable;
14. les valeurs des titres d'autres fonds d'investissement à l'exception de fonds négociés en bourse correspondront à la valeur liquidative de la série par titre ce jour-là ou, si le jour n'est pas un jour d'évaluation de l'organisme de placement collectif, à la valeur liquidative de la série par titre le jour d'évaluation le plus récent de l'organisme de placement collectif;
15. le passif des Fonds comprend ce qui suit :
 - a. la totalité des effets, des billets et des comptes fournisseurs dont le Fonds est débiteur;
 - b. la totalité des frais administratifs ou d'exploitation payables ou courus ou les deux à la fois (y compris les frais de gestion et les frais liés au rendement);
 - c. la totalité des obligations contractuelles visant un paiement au comptant ou en biens, y compris le montant de toute distribution impayée crédité aux porteurs de parts du Fonds au plus tard à cette date d'évaluation;
 - d. toutes les provisions autorisées ou approuvées par le gestionnaire pour impôts (le cas échéant) ou éventualités;
 - e. toutes les autres dettes du fonds de quelque sorte ou nature que ce soit, sauf les dettes représentées par des parts du Fonds en circulation.

Si les règles précédentes entrent en conflit avec les règles d'évaluation exigées par la législation en valeurs mobilières, il est entendu que le gestionnaire utilisera ces dernières règles. Le gestionnaire n'a pas exercé, au cours des trois dernières années, son pouvoir discrétionnaire lui permettant de déroger aux principes d'évaluation ci-dessus.

Calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative par part à toutes fins autres que les états financiers (la « valeur par part ») de chaque série de parts d'un Fonds est calculée par le gestionnaire, après 16 h (heure de l'Est), chaque jour où des activités de négociation ont lieu à la Bourse de Toronto. Par contre, dans certaines circonstances, nous pouvons effectuer le calcul à un autre moment. Il est possible d'obtenir sans frais la valeur liquidative des Fonds et la valeur par part pour chaque série de parts d'un Fonds sur notre site Web désigné à l'adresse www.placementsnei.com ou en communiquant avec le gestionnaire au numéro de téléphone sans frais 1 888 809-3333 ou par courriel à l'adresse neiclientservices@neiinvestments.com.

Le gestionnaire entend maintenir la valeur par part des parts du Fonds du marché monétaire NEI le plus près possible de 10 \$. Le gestionnaire vise à atteindre cet objectif en calculant et en affectant le revenu net réalisé chaque jour, en distribuant le revenu net réalisé chaque mois aux investisseurs, en distribuant les gains en capital, s'il y a lieu, aux investisseurs avant la fin de l'exercice et en investissant dans des titres à court terme en vue d'obtenir une faible fluctuation du cours des titres en portefeuille.

La valeur liquidative de chaque série de parts correspond à la quote-part de la série dans l'actif (moins le passif) du Fonds, déduction faite de toutes les charges liées exclusivement à cette série. La valeur par part pour chaque série de parts est établie en divisant la valeur liquidative de chaque série de parts par le nombre total de parts de la série en circulation. La valeur par part ainsi calculée demeure en vigueur jusqu'au calcul suivant. Le prix utilisé aux fins des souscriptions, des conversions, des échanges (opérations comprenant à la fois un rachat et un achat) ou des rachats de chaque part d'une série est la valeur par part de la série, calculée de la façon décrite ci-après, à la date d'évaluation applicable.

Souscriptions, échanges et rachats

Modalités de souscription, d'échange, de conversion et de rachat des parts des Fonds

Vous pouvez souscrire, échanger, convertir et faire racheter des parts des Fonds en communiquant avec votre conseiller financier ou avec votre représentant auprès de votre courtier, ou au moyen de votre compte à courtage réduit, selon le cas. Placements NEI n'est pas responsable des conseils qui vous sont donnés par votre conseiller financier ou votre représentant auprès de votre courtier. Placements NEI n'assure aucun suivi sur la pertinence des séries des Fonds pour les investisseurs et ne détermine pas si elles sont appropriées pour les investisseurs, notamment ceux qui détiennent des parts des Fonds dans un compte à courtage réduit. Une fois que vous avez passé un ordre de souscription, d'échange, de conversion ou de rachat de parts, votre conseiller financier ou votre représentant auprès de votre courtier, ou la plateforme de votre compte à courtage réduit, selon le cas, nous transmet votre ordre aussitôt que possible.

Les parts des Fonds sont mises en vente en dollars canadiens seulement.

Un OPC peut suspendre le rachat des parts dans des circonstances exceptionnelles. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Rachats* » à la page 51.

Admissibilité aux séries

Chaque Fonds détient plusieurs séries de parts et est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série comme l'indique le tableau ci-après. Chaque série vise différentes sortes d'investisseurs et comporte différents frais et charges. Il incombe au courtier de recommander les séries qui conviennent le mieux à votre situation personnelle. Veuillez vous reporter aux rubriques « *Frais et charges* » aux pages 55 à 64 et « *Rémunération du courtier* » aux pages 64 à 67.

Fonds	Série A	Série C	Série F	Série I	Série M	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Fonds du marché monétaire NEI	x		x	x		x	x	x		
Fonds d'obligations canadiennes NEI	x		x	x		x	x	x		
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	x		x	x	x	x	x	x		
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	x	x	x	x	x	x	x	x		
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	x	x	x	x	x	x	x	x		
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	x		x	x	x	x	x	x		

Fonds	Série A	Série C	Série F	Série I	Série M	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Portefeuille NEI rendement conservateur	x		x	x		x	x	x		
Portefeuille NEI rendement équilibré	x		x	x		x	x	x		
Fonds équilibré durable mondial NEI	x		x	x		x	x	x		
Fonds croissance et revenu NEI	x		x	x		x	x	x		
Fonds de dividendes canadiens NEI	x		x	x		x	x	x		
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	x		x	x	x	x	x	x		
Fonds d'actions canadiennes NEI	x		x	x		x	x	x		
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	x		x	x		x	x	x		
Fonds d'actions américaines ER NEI	x		x	x	x	x	x	x		
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	x		x	x		x	x	x		
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	x		x	x		x	x	x		
Fonds de dividendes mondial ER NEI	x		x	x	x	x	x	x		
Fonds de valeur mondial NEI	x		x	x		x	x	x		
Fonds d'actions mondiales ER NEI	x		x	x	x	x	x	x		
Fonds de croissance mondiale NEI*	x		x	x		x	x	x		
Fonds leaders en environnement NEI	x		x	x	x	x	x	x		
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	x	x	x	x	x	x				
Fonds d'infrastructure propre NEI	x		x	x	x	x	x	x		
Fonds d'actions internationales ER NEI	x		x	x		x	x	x		
Fonds des marchés émergents NEI	x		x	x		x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	x		x	x		x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	x		x	x		x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	x		x	x		x	x	x		

Fonds	Série A	Série C	Série F	Série I	Série M	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	x		x	x		x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	x		x	x		x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	x		x	x		x	x	x		
Portefeuille NEI Impact conservateur	x		x			x				
Portefeuille NEI Impact équilibré	x		x			x				
Portefeuille NEI Impact croissance	x		x			x				
Portefeuille privé NEI revenu									x	x
Portefeuille privé NEI revenu et croissance									x	x
Portefeuille privé NEI équilibré									x	x
Portefeuille privé NEI croissance									x	x
Mandat NEI revenu fixe				x						
Mandat NEI actions canadiennes				x						
Mandat NEI actions mondiales				x						
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion				x						
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	x	x	x	x	x	x				

*Avec prise d'effet le 25 mars 2026, les parts du Fonds de croissance mondiale NEI sont fermées aux nouveaux achats ou aux placements supplémentaires, sauf en provenance des plans de paiements préautorisés.

Les parts de série A, les parts de série C, les parts de série F, les parts de série I, les parts de série M, les parts de série O, les parts de série P, les parts de série PF, les parts de série W et les parts de série WF s'adressent dans chaque cas à un type précis d'investisseur, comme l'indique le tableau ci-après. Toutes les nouvelles parts que vous recevez au réinvestissement des distributions ou qui sont souscrites aux termes du présent prospectus comporteront les caractéristiques décrites ci-après. Dans certains cas, les investisseurs qui ne remplissent pas certains critères associés à une série en particulier peuvent être priés ou tenus d'échanger leurs titres contre des titres d'une série plus appropriée du même Fonds.

Série	Description
Parts de série A	Aux investisseurs qui souscrivent des parts selon l'option avec frais de souscription initiaux et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage.
Parts de série C	Aux investisseurs qui ont accordé à leur courtier le pouvoir discrétionnaire d'investir en utilisant des modèles de portefeuille exclusifs. Les courtiers qui souhaitent souscrire des parts de série C pour le compte de leurs investisseurs doivent conclure une convention de courtage avec nous. Aucuns frais de gestion ne seront imposés au Fonds relativement aux parts de série C. Nous ne payons pas de commission de vente ni de commission de suivi à un courtier pour des placements dans des parts de série C. Ces investisseurs peuvent également payer à leur courtier des frais qu'ils négocient directement avec lui.
Parts de série F	<p>Aux investisseurs qui participent à des programmes ne nécessitant pas le versement par eux de frais de souscription ou le versement par nous de commissions de suivi aux spécialistes en placement ou aux courtiers et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage. Pour ces investisseurs, nous sommes en mesure d'imputer des frais de gestion moins élevés.</p> <p>Les investisseurs éventuels de ce type comprennent les clients des plateformes de courtage réduit, les clients qui rémunèrent leurs conseillers financiers en fonction des services fournis, les clients qui possèdent un compte intégré parrainé par des courtiers et les autres clients qui paient des honoraires à leurs courtiers ou à leurs spécialistes en placement au lieu de frais de souscription par opération, et pour lesquels la société du conseiller ne touche pas de commission de suivi de la part du fournisseur.</p>
Parts de série I	<p>Aux investisseurs institutionnels ou aux autres investisseurs bien nantis qui répondent aux critères que nous pouvons établir de temps à autre et qui négocient et paient des frais de gestion directement au gestionnaire. Les investisseurs qui souscrivent des parts de série I doivent conclure avec nous une entente qui détermine les frais de gestion que l'investisseur négocie avec nous et nous verse directement. Les frais de gestion de la série I ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de série A du Fonds.</p> <p>Ces investisseurs peuvent également payer à leur courtier des frais qu'ils négocient directement avec lui.</p>
Parts de série M	Aux investisseurs qui ont accordé à leur courtier le pouvoir discrétionnaire d'investir en utilisant des modèles de portefeuille exclusifs. Les courtiers qui souhaitent souscrire des parts de série M pour le compte de leurs investisseurs doivent conclure une convention de courtage avec nous. Nous ne payons ni de commission de vente ni de commission de suivi à un courtier pour des placements dans des parts de série M. Pour ces investisseurs, nous sommes en mesure d'imputer des frais de gestion moins élevés. Ces investisseurs peuvent également payer à leur courtier des frais qu'ils négocient directement avec lui.
Parts de série O	<p>Aux investisseurs, qui peuvent comprendre des programmes de comptes intégrés parrainés par des courtiers ou des portefeuilles qui effectuent de grandes attributions initiales aux Fonds et que nous approuvons de temps à autre, qui font des placements importants dans un Fonds et qui répondent aux critères que nous pouvons établir de temps à autre. Les investisseurs qui souscrivent des parts de série O doivent conclure avec nous une entente qui détermine les frais de gestion que l'investisseur négocie avec nous et nous verse directement. Les frais de gestion de la série O ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de série A du Fonds. Nous ne payons ni de commission de vente ni de commission de suivi à un courtier pour des placements dans des parts de série O.</p> <p>Ces investisseurs peuvent également payer à leur courtier des frais qu'ils négocient directement avec lui.</p>

Série	Description
Parts de série P	Aux investisseurs ou aux conseillers, pour l'ensemble de leurs comptes gérés sous mandat discrétionnaire, qui détiennent individuellement ou au total (dans le cas des comptes gérés sous mandat discrétionnaire uniquement) un placement d'au moins 100 000 \$ dans des Fonds NEI et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage. Les parts de série P ne peuvent être souscrites que selon l'option avec frais de souscription initiaux.
Parts de série PF	<p>Aux investisseurs ou aux conseillers, pour l'ensemble de leurs comptes gérés sous mandat discrétionnaire, qui détiennent individuellement ou au total (dans le cas des comptes gérés sous mandat discrétionnaire uniquement) un placement d'au moins 100 000 \$ dans des Fonds NEI et qui participent à des programmes ne nécessitant pas le versement par eux de frais de souscription ou le versement par nous de commissions de suivi aux spécialistes en placement ou aux courtiers et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage. Pour ces investisseurs, nous sommes en mesure d'imputer des frais de gestion moins élevés.</p> <p>Les investisseurs éventuels de ce type comprennent les clients des plateformes de courtage réduit, les clients qui rémunèrent leurs conseillers financiers en fonction des services fournis, les clients qui possèdent un compte intégré parrainé par des courtiers et les autres clients qui paient des honoraires à leurs courtiers ou à leurs spécialistes en placement au lieu de frais de souscription par opération, et pour lesquels la société du conseiller ne touche pas de commission de suivi de la part du fournisseur.</p>
Parts de série W	<p>Aux investisseurs qui effectuent un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans des parts de série W d'un Portefeuille privé NEI et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage qui prévoit le placement de parts de série W. Les parts de série W ne peuvent être souscrites que selon l'option avec frais de souscription initiaux. Nous pouvons modifier les critères de placement initial de temps à autre.</p> <p>Les parts de série W ne sont offertes que pour les Portefeuilles privés NEI.</p>
Parts de série WF	<p>Aux investisseurs qui effectuent un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans des parts de série WF d'un Portefeuille privé NEI et qui participent à des programmes ne nécessitant pas qu'ils versent des frais de souscription ou que nous versions des commissions de suivi aux spécialistes en placement ou aux courtiers et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage qui prévoit le placement de parts de série WF. Pour ces investisseurs, nous sommes en mesure d'imputer des frais de gestion moins élevés. Nous pouvons modifier les critères de placement initial de temps à autre.</p> <p>Les parts de série WF ne sont offertes que pour les Portefeuilles privés NEI.</p>

L'argent que vous et d'autres investisseurs versez pour souscrire des parts est inscrit série par série dans les dossiers administratifs de chaque Fonds, mais l'actif de chaque série d'un Fonds est regroupé en une seule caisse en vue de constituer le portefeuille de placement de ce Fonds.

Modalités de traitement de votre ordre de souscription, d'échange, de conversion et de rachat

Le prix de souscription, d'échange, de conversion et de rachat des parts d'un Fonds est calculé en fonction de la valeur liquidative par part de série, établie une fois que le Fonds a reçu votre ordre. Si nous recevons votre ordre avant 16 h (heure de l'Est), votre opération sera traitée à la valeur liquidative par part de série à la fin de la journée. Si nous recevons votre ordre après 16 h (heure de l'Est), votre opération sera traitée à la valeur liquidative par part de série à la clôture du jour ouvrable suivant.

Lorsque nous décidons que la valeur liquidative par part de série sera calculée à un moment autre que 16 h (heure de l'Est) un jour où la Bourse de Toronto est ouverte, la valeur liquidative par part de série qui sera

utilisée aux fins du traitement de votre opération sera calculée en fonction de l'heure en question. À l'heure actuelle, tous les ordres sont traités dans un délai de un jour ouvrable.

Nous pouvons accepter ou refuser un ordre de souscription pendant le jour ouvrable qui suit sa réception. Si nous acceptons votre ordre, votre courtier ou nous vous enverrons une confirmation dans les sept jours, comme preuve de l'opération. Si vous adhérez au plan de paiements préautorisés (décrit ci-après à la rubrique « *Services facultatifs fournis par l'organisation d'OPC* »), vous ne recevrez généralement de confirmation que pour la première opération effectuée dans le cadre du plan. Si nous refusons votre ordre, nous vous retournerons alors immédiatement les sommes que nous aurons reçues, sans intérêt.

Si le règlement de votre opération échoue pour une raison quelconque (par exemple, votre chèque n'est pas compensé ou est retourné), nous annulerons votre ordre et vendrons les parts. Si nous vendons les parts pour un montant supérieur à ce que vous avez payé, le Fonds conservera la différence. Si nous vendons les parts à un montant inférieur à ce que vous avez payé, vous ou votre courtier pourriez devoir couvrir la différence, y compris les coûts et frais additionnels et les intérêts perdus.

Nous n'émettons pas de certificat lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds, mais vous recevez une confirmation de l'opération. Votre relevé de compte sera émis par nous ou par votre courtier si votre compte est détenu au nom d'un prête-nom. Le nombre et les séries de parts que vous possédez ainsi que leur valeur figurent sur votre relevé de compte.

Pour le Fonds du marché monétaire NEI, nous ne saisissons un ordre de souscription de parts que lorsque nous avons reçu le paiement, que ce soit au comptant, par chèque, par virement télégraphique, par chèque bancaire officiel, par mandat, par virement électronique ou par tout autre moyen que nous jugeons acceptable. Les souscriptions de parts du Fonds du marché monétaire NEI sont saisies et confirmées à l'acquéreur telles qu'elles sont portées au crédit de son compte en fonction de la valeur liquidative par part de série qui est calculée une fois le paiement reçu. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Souscriptions* » ci-après.

Votre placement initial dans un Fonds doit être d'au moins 500 \$ pour tous les Fonds, sauf pour ce qui est des parts de série P, de série PF, de série W et de série WF, dont le placement initial minimal est de 100 000 \$ par investisseur ou dans le cas des parts de série P ou de série PF, par conseiller, pour l'ensemble de ses comptes gérés sous mandat discrétionnaire.

Toute souscription ultérieure doit être d'au moins 25 \$ pour tous les Fonds. Nous pouvons, à notre seule appréciation, modifier les montants de souscription minimale ou de souscription ultérieure ou y renoncer à l'occasion, sans avis.

Lorsque des titres de série F et de série PF d'un fonds sont disponibles et que vous détenez actuellement des titres d'une autre série du même fonds, qui verse des commissions de suivi, dans un compte à courtage réduit, vos titres existants ne seront pas automatiquement substitués pour des titres de série F ou de série PF. Si vous souhaitez substituer vos titres existants d'une série d'un fonds en titres de série F ou de série PF, il vous incombe exclusivement de donner l'instruction à votre service de courtage réduit de le faire.

Souscriptions

Votre choix d'option de souscription influe sur les frais et charges de souscription que vous verserez, ou nous, verserons à votre courtier et sur la commission de suivi que nous verserons à votre courtier. Veuillez vous reporter aux rubriques « *Frais et charges* » aux pages 55 à 64 et « *Rémunération du courtier* » aux pages 64 à 67.

Parts de série A

Les parts de série A sont offertes aux termes d'une option avec frais de souscription initiaux selon laquelle vous payez des frais de souscription ou une commission à votre courtier au moment où vous souscrivez les parts. Vous négociez le taux de la commission directement avec votre courtier, ce taux ne pouvant dépasser 5 %.

Parts de série C

Les parts de série C sont conçues à l'intention des investisseurs qui investissent par l'intermédiaire d'un courtier et qui ont accordé à leur courtier le pouvoir discrétionnaire d'investir en utilisant des modèles de portefeuille exclusifs. Nous négocierons les modalités des souscriptions de parts de série C directement avec les courtiers. Aucuns frais de gestion ne seront imposés au Fonds relativement aux parts de série C. Aucuns frais de souscription ou de rachat ne nous sont payables lorsque vous souscrivez ou faites racheter des parts de série C. Vous négociez les frais de souscription directement avec votre courtier. Votre courtier doit négocier un contrat de souscription de parts de série C avant d'effectuer un placement dans ces parts. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série C, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

Parts de série F

Nous n'exigeons de votre part aucuns frais de souscription ou de rachat à la souscription ou à la vente de parts de série F et nous ne versons aucune rémunération à votre courtier à la souscription ou à la vente de parts de série F.

Nous sommes en mesure de réduire notre barème de frais de gestion des parts de série F pour les investisseurs qui participent à un programme parrainé par un courtier qui n'oblige pas le porteur de parts à payer des frais de souscription ou de rachat à la souscription ou au rachat de parts de série F, et qui ne nous oblige pas à verser une commission de suivi au courtier à l'égard des actifs détenus dans des comptes de série F. Si nous apprenons que vous ne pouvez plus détenir de parts de série F parce que vous ne participez plus à un tel programme, nous pourrions convertir vos parts de série F en parts de série A du même Fonds après vous avoir donné un avis de 30 jours. Nous n'effectuerons pas ce changement si vous ou votre courtier nous avisez pendant la période d'avis que vous êtes à nouveau admissible à détenir des parts de série F. Au moment de la conversion de parts de série F en parts de série A, votre courtier peut vous facturer des frais de souscription initiaux.

Nous pouvons également émettre des parts de série F à d'autres investisseurs pour lesquels nous n'engageons pas de frais de placement. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série F, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

Parts de série I

Les parts de série I sont conçues à l'intention des investisseurs institutionnels et d'autres investisseurs bien nantis qui ont droit à des frais de gestion et à des frais d'exploitation réduits en raison des frais inférieurs associés à la gestion de placements importants dans les Fonds. Nous négocierons les modalités des souscriptions de parts de série I directement avec chaque investisseur, y compris les frais de gestion. Aucuns frais de souscription ou de rachat ne nous sont payables lorsque vous souscrivez ou faites racheter des parts de série I; vous négociez les frais de rachat directement avec votre courtier. Nous pouvons, à la demande de votre courtier et si vous en convenez par écrit, accepter de recouvrer ces frais au nom de votre courtier. Vous ou votre courtier devez négocier un contrat de souscription de parts de série I avant d'effectuer un placement dans ces parts. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série I, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

Parts de série M

Les parts de série M sont assorties de frais globaux réduits, y compris des frais de gestion réduits, et sont conçues à l'intention des investisseurs qui investissent par l'intermédiaire d'un courtier et qui ont accordé à leur courtier le pouvoir discrétionnaire d'investir en utilisant des modèles de portefeuille exclusifs. Aucuns frais de souscription ou de rachat ne nous sont payables lorsque vous souscrivez ou faites racheter des parts de série M et il n'y a pas de versement de commissions de suivi de notre part aux spécialistes en placement ou aux courtiers. Vous négociez les frais de souscription directement avec votre courtier.

Les parts de série M ne peuvent être souscrites que si nous avons conclu une entente avec votre courtier pour le placement de ces parts. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série M, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

Parts de série O

Les parts de série O sont conçues à l'intention des investisseurs institutionnels et d'autres investisseurs qui ont droit à des frais de gestion réduits en raison des frais inférieurs associés à la gestion de placements importants dans les Fonds. Nous négocierons les modalités des souscriptions de parts de série O directement avec les investisseurs, y compris les frais de gestion. Aucuns frais de souscription ou de rachat ne nous sont payables lorsque vous souscrivez ou faites racheter des parts de série O; vous négociez les frais de rachat directement avec votre courtier. Vous ou votre courtier devez négocier un contrat de souscription de parts de série O avant d'effectuer un placement dans ces parts. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série O, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

Parts de série P

Comparativement aux parts de série A, les parts de série P sont assorties de frais globaux réduits, y compris des frais de gestion réduits, et sont conçues à l'intention des investisseurs ou des conseillers, pour l'ensemble des comptes gérés sous mandat discrétionnaire de ces conseillers, qui détiennent individuellement ou globalement (dans le cas des comptes gérés sous mandat discrétionnaire uniquement) un placement d'au moins 100 000 \$ dans des Fonds NEI et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage. Il incombe à votre conseiller financier ou à votre représentant auprès de votre courtier de recommander les séries qui conviennent le mieux à votre situation personnelle. Nous convertirons vos parts de série A souscrites ou détenues selon l'option avec frais de souscription initiaux en parts de série P de la manière décrite à la rubrique « *Programme de tarification préférentielle – conversions entre séries pour particuliers et séries à tarification préférentielle* ».

Les parts de série P ne peuvent être souscrites que selon l'option avec frais de souscription initiaux. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série P, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

Parts de série PF

En comparaison avec les parts de série F, les parts de série PF sont assorties de frais globaux réduits, y compris des frais de gestion réduits, et sont conçues à l'intention des investisseurs ou des conseillers, pour l'ensemble des comptes gérés sous mandat discrétionnaire de ces conseillers, qui détiennent individuellement ou globalement (dans le cas des comptes gérés sous mandat discrétionnaire uniquement) un placement d'au moins 100 000 \$ dans des Fonds NEI et qui participent à des programmes ne nécessitant pas le versement par eux de frais de souscription ou le versement par nous de commissions de suivi aux spécialistes en placement ou aux courtiers et dont le courtier a conclu avec nous une convention de courtage. Il incombe à votre conseiller financier ou à votre représentant auprès de votre courtier de recommander les séries qui conviennent le mieux à votre situation personnelle. Nous convertirons vos parts de série F et vos parts de série PF comme il est décrit à la rubrique « *Programme de tarification préférentielle – conversions entre séries pour particuliers et séries à tarification préférentielle* ».

Nous n'exigeons de votre part aucuns frais de souscription ou de rachat à la souscription ou à la vente de parts de série PF et nous ne versons aucune rémunération à votre courtier à la souscription ou à la vente de parts de série PF.

Nous sommes en mesure de réduire notre barème de frais de gestion des parts de série PF pour les investisseurs qui participent à un programme parrainé par un courtier qui n'oblige pas le porteur de parts à payer des frais de souscription ou de rachat à la souscription ou au rachat de parts de série PF, et qui ne nous oblige pas à verser une commission de suivi au courtier à l'égard des actifs détenus dans des comptes de série PF. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série PF, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

Parts de série W

Les parts de série W peuvent être assujetties à des frais de souscription initiaux aux termes desquels vous payez des frais de souscription ou une commission à votre courtier au moment où vous souscrivez les parts.

Vous négociez le taux de la commission directement avec votre courtier, ce taux ne pouvant dépasser 5 %. Les parts de série W requièrent un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans les Portefeuilles privés NEI. Si votre placement dans les Portefeuilles privés NEI passe sous le seuil du montant de votre placement initial en raison d'un rachat, nous nous réservons le droit de racheter toutes vos parts de série W moyennant un préavis écrit de 30 jours. Nous n'effectuerons pas ce changement si, au cours de cette période de 30 jours, vous nous avisez que vous prendrez des mesures pour demeurer admissible à détenir des parts de série W.

Les parts de série W ne peuvent être souscrites que si nous avons conclu une entente avec votre courtier pour le placement de ces parts. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série W, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

Parts de série WF

Nous n'exigeons de votre part aucuns frais de souscription ou de rachat à la souscription ou à la vente de parts de série WF et nous ne versons aucune rémunération à votre courtier à la souscription ou à la vente de parts de série WF. Les parts de série WF requièrent un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans les Portefeuilles privés NEI. Si votre placement dans les Portefeuilles privés NEI passe sous le seuil du montant de votre placement initial en raison d'un rachat, nous nous réservons le droit de racheter toutes vos parts de série WF moyennant un avis écrit de 30 jours. Nous n'effectuerons pas ce changement si, au cours de cette période de 30 jours, vous nous avisez que vous prendrez des mesures pour demeurer admissible à détenir des parts de série WF.

Nous sommes en mesure de réduire le taux de nos frais de gestion des parts de série WF pour les investisseurs qui participent à un programme parrainé par un courtier, qui n'oblige pas le porteur de parts à payer des frais de souscription ou de rachat à la souscription ou au rachat de parts de série WF et qui ne nous oblige pas à verser une commission de suivi au courtier à l'égard des actifs détenus dans des comptes de série WF.

Les parts de série WF ne peuvent être souscrites que si nous avons conclu une entente avec votre courtier pour le placement de ces parts. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série WF, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

Les souscriptions sont effectuées par l'intermédiaire d'un placeur principal. Pour de plus amples renseignements sur la convention de placement-cadre, veuillez vous reporter à la rubrique « *Contrats importants* » aux pages 37 à 39.

Échanges

Vous pouvez faire racheter vos parts d'un Fonds pour souscrire des parts d'un autre Fonds pourvu que vous respectiez les exigences en matière de placement initial minimal et de solde de compte minimal, selon le cas. L'autre Fonds peut ne pas offrir la même série que les parts du Fonds que vous avez rachetées, et les exigences en matière de placement et de frais de placement peuvent varier selon les Fonds que nous offrons. C'est ce qu'on appelle un échange. Lorsque nous recevons votre ordre d'échange, nous vendons vos parts du Fonds initial et utilisons le produit pour souscrire des parts de l'autre Fonds.

Vous pouvez échanger un placement dans un Fonds contre un placement dans un autre Fonds (à la condition que votre courtier soit autorisé à vendre des parts de ces Fonds), ou contre des parts d'un nouvel OPC qui est créé et offert par nous après la date du présent prospectus (à la condition que la vente des parts du nouvel OPC ait fait l'objet d'un visa dans votre province ou territoire de résidence et que votre courtier soit autorisé à vendre des parts de ce fonds), par l'intermédiaire de votre courtier qui peut, pour ce faire, vous facturer des frais d'échange. Les frais d'échange sont payés au moyen d'un rachat de parts d'un Fonds par le gestionnaire immédiatement avant que l'échange ne soit fait. De plus, si vous faites un échange de parts de plus de 10 000 \$ dans les 29 jours suivant votre souscription initiale, vous pourriez avoir à payer des frais d'opération à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais et charges* » pour obtenir de plus amples renseignements.

Conversions

Vous pouvez effectuer une conversion d'une série de parts en une autre du même Fonds, pourvu que vous respectiez les exigences en matière de placement initial minimal et de solde de compte minimal et que votre courtier soit autorisé à négocier ces parts, selon le cas. C'est ce qu'on appelle une conversion.

Vous pouvez convertir vos parts d'une série en parts d'une autre série du même Fonds par l'intermédiaire de votre courtier. Au moment de convertir des parts de série F ou de série PF en parts de série A ou de série P, votre courtier peut vous facturer des frais de souscription initiaux et des frais semblables peuvent s'appliquer si vous effectuez une conversion de parts entre la série W et la série WF du même Fonds.

Votre courtier peut vous facturer des frais de conversion, qui sont payés au moyen d'un rachat de parts d'un Fonds par le gestionnaire immédiatement avant que la conversion ne soit faite. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais et charges* » pour obtenir de plus amples renseignements. Toutefois, vous ne paierez aucuns frais de conversion sur les conversions de titres entreprises par NEI.

Une conversion de parts d'une série donnée en parts d'une autre série du même Fonds ne constitue généralement pas une disposition aux fins de l'impôt et, par conséquent, ne devrait entraîner ni gain en capital ni perte en capital ni autre coût pour le porteur de parts qui effectue une conversion, sauf si les parts du Fonds sont rachetées aux fins du paiement de frais de conversion imputés au porteur de parts.

Veuillez prendre note que pourvu que les conditions énoncées ci-après soient remplies, nous pouvons, à notre appréciation ou en réponse aux exigences réglementaires, convertir vos parts d'un Fonds en parts d'une autre série du même Fonds.

Nous pouvons seulement convertir vos parts dans cette situation si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- vous recevez des parts du même Fonds de la même valeur globale;
- les frais de gestion et les frais d'administration fixes de la nouvelle série ne sont pas supérieurs à ceux de la série dont vous étiez propriétaire;
- la conversion est effectuée sans frais pour vous;
- la conversion ne constitue pas, selon notre interprétation raisonnable, une disposition aux fins de l'impôt;
- les commissions de suivi payables aux courtiers inscrits, s'il en est, demeurent les mêmes ou sont inférieures.

Rachats

Vous pouvez demander à un Fonds de racheter (ou de vendre) une partie ou la totalité de vos parts à tout moment. Les ordres de rachat à l'égard de titres d'un Fonds sont traités en fonction de la valeur liquidative par part de série calculée à la fermeture des bureaux le jour où les ordres en cause sont réputés reçus, à la condition que l'ordre soit reçu avant l'heure limite. Si nous recevons votre ordre après l'heure limite, il sera traité le jour ouvrable suivant.

Le Fonds applicable fait, dans un délai de un jour ouvrable suivant le calcul du prix de rachat, les paiements relatifs aux parts rachetées (y compris dans le cadre d'un rachat forcé, tel qu'il est décrit ci-après), déduction faite de toutes les retenues d'impôt nécessaires. Si vous faites un rachat de parts de plus de 10 000 \$ dans les 29 jours suivant votre souscription initiale, vous pourriez être assujetti à des frais d'opération à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais et charges* » pour obtenir de plus amples renseignements.

À moins d'indication contraire de votre part, le produit du rachat sera transmis à votre courtier. À votre demande, nous virerons le produit du rachat dans un compte bancaire désigné le jour où le Fonds applicable le mettra à notre disposition.

Si nous ne recevons pas tous les documents nécessaires à la réalisation de votre vente dans les dix jours ouvrables, nous achèterons le même nombre de parts que celui que vous avez vendu. Si le prix de souscription des parts est inférieur à leur prix de vente, le Fonds applicable est tenu, en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières, de garder la différence. Si le prix de souscription des parts est supérieur à leur prix de vente, nous serons tenus de verser la différence au Fonds et nous recouvrerons cette somme auprès de votre courtier, qui pourra ensuite la recouvrer auprès de vous.

Nous nous réservons le droit de racheter vos parts, en totalité ou en partie, dans certaines circonstances. Dans la plupart des cas, nous vous donnerons un préavis avant de prendre quelque mesure que ce soit. Les situations dans lesquelles nous pourrions prendre cette mesure sont les suivantes :

1. Si le montant total que vous avez investi dans les Fonds dans un seul compte est inférieur à 500 \$, nous pourrions, pour quelque motif autre que les fluctuations du marché, décider de racheter les parts que vous détenez. Nous pourrions ne pas prendre cette mesure si vous avez d'autres soldes investis dans les Fonds dans d'autres comptes. Nous ne le ferons qu'après vous avoir donné un préavis de 30 jours.
2. Si le montant total de votre placement dans un Fonds est inférieur à 25 \$, même si vous avez un placement plus important dans d'autres Fonds NEI, nous pourrions décider de racheter les parts que vous détenez. Nous ne le ferons qu'après vous avoir donné un préavis de 30 jours.
3. Si le montant total que vous avez investi dans les Fonds dans un seul compte est inférieur à 50 \$, nous pourrions, pour quelque motif que ce soit (en raison des fluctuations du marché ou d'autres motifs), décider de racheter les parts que vous détenez sans vous donner de préavis.

Nous comptons également suivre toutes les politiques de rachat pouvant être mises en place à l'occasion par les participants du secteur, comme Fundserv, le fournisseur du système de traitement des opérations utilisé par la plupart des organismes de placement collectif au Canada.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, nous pourrions ne pas être en mesure de traiter votre ordre de rachat, soit vraisemblablement en cas de suspension des négociations aux bourses à la cote desquelles les placements des Fonds sont inscrits. Le versement du prix de rachat des parts d'un Fonds qui fait l'objet d'un ordre de rachat peut être reporté.

Un Fonds peut suspendre le calcul de la valeur liquidative par part de série et le rachat des parts dans les cas suivants :

- pendant toute la durée d'une suspension des négociations à une bourse de valeurs, sur un marché d'options ou sur un marché à terme pour autant que les titres inscrits à la cote de la bourse ou du marché intéressé et négociés à cette bourse ou sur ce marché, ou les dérivés négociés à la bourse ou sur le marché intéressé, représentent en valeur ou en exposition au marché sous-jacent plus de 50 % de l'actif total du Fonds, sans tenir compte du passif (pour autant que les titres ou les dérivés visés ne soient négociés à aucune autre bourse ou sur aucun autre marché qui offre une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds);
- la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario l'autorise.

Si le droit de rachat est suspendu, le porteur de parts pourra retirer sa demande de rachat ou recevoir un paiement établi en fonction de la valeur liquidative par part de série déterminée dès la levée de la suspension. Le Fonds visé n'aura pas la permission d'émettre des parts pendant les périodes où le droit de demander le rachat de parts est suspendu.

Opérations à court terme

Les investisseurs sont priés de ne pas effectuer d'opérations à court terme. Les opérations à court terme peuvent nuire au rendement d'un Fonds et à la valeur de l'avoir des autres investisseurs du Fonds, sauf en ce qui a trait aux séries destinées à des placements à court terme (comme la série C et la série M) ou aux OPC destinés à des placements à court terme (comme le Fonds du marché monétaire NEI), puisqu'elles peuvent augmenter les frais de courtage et les autres frais d'administration du Fonds et compromettre les décisions de placement du gestionnaire de portefeuille du Fonds. Le problème pourrait devenir très sérieux si des sommes importantes sont en jeu. Une opération à court terme peut comprendre la souscription puis le rachat ou l'échange de parts d'un Fonds peu après leur souscription ou leur échange.

Nous avons en place des politiques et des procédures qui permettent de déceler et d'empêcher les opérations à court terme et qui prévoient notamment la possibilité de refuser votre ou vos ordres de souscription ou d'échange de parts actuels et futurs.

Si vous faites un échange ou un rachat de parts de plus de 10 000 \$ dans les 29 jours suivant une souscription ou un échange, vous pourriez être assujéti à des frais d'opération à court terme payables directement au Fonds au moyen du produit de votre rachat, ce qui réduira la somme qui vous serait par ailleurs due au rachat ou à l'échange (veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais et charges* »). Nous pouvons éliminer ou modifier ces frais en tout temps.

Les restrictions imposées sur les opérations à court terme, y compris les frais d'opération à court terme, ne s'appliqueront généralement pas aux rachats ou aux échanges de parts du Fonds du marché monétaire NEI, dans le cadre des programmes de retraits systématiques et dans le cadre de rachats effectués par d'autres OPC gérés par le gestionnaire, puisqu'il s'agit de circonstances qui ne constituent pas des activités de négociation inappropriées. De plus, les frais d'opération à court terme ne s'appliqueront pas aux parts de série C ou la série M, qui sont conçues pour être utilisées par les courtiers qui se sont fait accorder par l'investisseur le pouvoir discrétionnaire d'investir en utilisant des modèles de portefeuille exclusifs.

Malgré ces restrictions et nos procédures permettant de déceler et d'empêcher les opérations à court terme, nous ne pouvons garantir que ces opérations seront complètement éliminées.

Programme de tarification préférentielle – conversions entre séries pour particuliers et séries à tarification préférentielle

Aux termes de notre programme de tarification préférentielle (le « programme de tarification préférentielle »), nous procéderons à la conversion de vos parts de série A souscrites ou détenues selon l'option avec frais de souscription initiaux et de vos parts de série F (les « séries pour particuliers ») des Fonds NEI en parts des séries P et PF (si ces séries sont offertes) (les « séries à tarification préférentielle »), respectivement, des Fonds NEI dès que vous détiendrez des placements totalisant 100 000 \$ dans des Fonds NEI dans vos comptes admissibles (les « critères d'admissibilité »), décrits ci-après. Ces conversions vous permettront, par vos placements dans des parts des séries à tarification préférentielle, de vous prévaloir des frais de gestion et des frais d'administration combinés les plus bas.

Ce ne sont pas tous les Fonds NEI qui participent au programme de tarification préférentielle. Le programme de tarification préférentielle sera uniquement disponible pour les Fonds NEI offrant une série à tarification préférentielle dont les parts peuvent être souscrites. Si vous avez des questions sur l'admissibilité de vos placements dans les Fonds NEI au programme de tarification préférentielle, veuillez communiquer avec votre courtier.

Une fois que vous remplissez les critères d'admissibilité grâce à une souscription ou à une autre opération, nous convertirons vos parts de série pour particuliers en parts de la série à tarification préférentielle correspondante le même jour ouvrable. En outre, nous procéderons à la conversion de vos parts en parts de la série à tarification préférentielle correspondante le dernier jour ouvrable de chaque mois ou vers cette date si des fluctuations du marché favorables vous permettent de remplir les critères d'admissibilité. Veuillez noter que vous ne perdrez jamais le droit de détenir des parts d'une série à tarification préférentielle uniquement en raison d'une baisse attribuable aux fluctuations du marché. Toutefois, si vous ne remplissez plus les critères d'admissibilité en raison de rachats ou de rachats partiels de vos placements dans des Fonds NEI, nous procéderons à la conversion de vos parts en parts de la série pour particuliers correspondante le même jour ouvrable.

Si vous déteniez déjà des parts de série P ou de série PF d'un Fonds avant le 18 juin 2018, vos parts actuelles de série P et de série PF ne seront pas visées par le programme de tarification préférentielle et nous ne les convertirons pas en parts de série A et de série F, respectivement, si la valeur de votre placement devient inférieure à 100 000 \$ en raison d'un rachat ou d'un rachat partiel.

Veuillez prendre note que vos comptes admissibles aux fins du calcul de votre placement d'au moins 100 000 \$ dans tous les Fonds NEI comprennent uniquement les comptes, y compris les comptes qui sont des régimes enregistrés (décrits ci-après), enregistrés au même nom et à la même adresse. Si vous estimez que vous

remplissez généralement les critères d'admissibilité, mais que vos comptes peuvent comporter des différences de détails ou d'identifiants, il vous incombe de vous assurer que votre conseiller ou votre courtier a connaissance de tous les comptes admissibles qui devraient être liés, pour que vous puissiez être admissible au programme de tarification préférentielle. Nous lierons vos comptes seulement après que votre conseiller ou votre courtier nous aura communiqué vos renseignements. En règle générale, ni nous ni votre conseiller financier ou votre représentant auprès de votre courtier ne pouvons déterminer de façon indépendante quels comptes semblables devraient être liés.

Services facultatifs fournis par l'organisation d'OPC

Régimes enregistrés

Les parts des Fonds, à l'exception des parts des Mandats, constituent ou devraient constituer à tout moment pertinent des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), des fonds enregistrés de revenu de retraite (« FERR »), des régimes de participation différée aux bénéfices (« RPDB »), des régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE »), des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI »), des comptes d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (« CELIAPP ») et des comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») (selon les définitions données ci-après; collectivement, les « régimes enregistrés »). Nous proposons des REER, des FERR, des fonds de revenu viager, des fonds de revenu de retraite immobilisés, des comptes de retraite immobilisés, des régimes d'épargne-retraite de rente à terme fixe (seulement au Québec), des REEE (y compris certains programmes provinciaux liés à l'épargne-études), des CELI, des REER immobilisés, des fonds de revenu de retraite visé par règlement, des fonds de revenu viager restreints et des régimes d'épargne immobilisés restreints.

Conformément aux propositions fiscales annoncées dans le cadre du budget fédéral canadien de 2025, les parts d'un Fonds constitueront également un placement admissible pour un régime enregistré, pourvu que le Fonds soit assujéti aux exigences du Règlement 81-102 et s'y conforme pour l'essentiel. Si ces propositions fiscales sont adoptées telles qu'elles sont proposées (ce qui ne peut être garanti), les parts des Mandats devraient constituer un placement admissible pour les régimes enregistrés.

Société de fiducie Concentra est le fiduciaire de nos régimes enregistrés. Société de fiducie Concentra est une filiale en propriété exclusive de Banque Concentra, qui était auparavant exploitée par l'Association de services financiers Concentra (« ASFC »). La modification est le résultat de la prorogation de l'ASFC sous la dénomination Banque Concentra, aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada).

Plan de paiements préautorisés

Dans le cadre d'un plan de paiements préautorisés, vous pouvez demander le placement périodique d'un montant fixe (au moins 25 \$) par Fonds, et indiquer le ou les Fonds et les séries de parts qui doivent faire l'objet du placement et le compte chèques ou d'épargne duquel les montants placés doivent être débités. Vous pouvez modifier, interrompre ou résilier le plan moyennant un préavis écrit de dix jours.

Plan de retraits automatiques

Vous pouvez établir un plan de retraits automatiques, à la condition que vous n'investissiez pas dans le cadre de certains régimes enregistrés. Dans le cadre du plan de retraits automatiques, vous avez à fixer le montant d'un rachat périodique au comptant (au moins 100 \$ par mois), le ou les Fonds et les séries de parts qui doivent faire l'objet du retrait et le compte chèques ou d'épargne auquel les montants retirés doivent être crédités. Les retraits seront effectués sous forme de rachats de parts. Si les retraits excèdent les dividendes, les distributions et la plus-value du capital nette, ils réduiront, voire épuiseront, le capital de départ. Si vous optez pour le plan de retraits automatiques, toutes les distributions déclarées sur des parts détenues dans le cadre d'un tel plan à l'égard d'un Fonds doivent être réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Pour établir un plan de retraits automatiques à l'égard d'un Fonds, la valeur minimale de votre compte investie dans nos Fonds doit

être de 5 000 \$. Vous pouvez modifier, interrompre ou résilier le plan de retraits automatiques moyennant un préavis écrit de dix jours. Aucuns frais de gestion ne sont exigés pour le plan de retraits automatiques.

Virement électronique de fonds

Vous pouvez conclure des arrangements pour faire virer électroniquement des fonds lorsque vous souscrivez ou faites racheter vos titres. Vous pouvez vous informer à ce sujet auprès de votre conseiller financier ou de votre représentant auprès de votre courtier.

Frais et charges

La présente rubrique indique les frais et charges liés aux placements dans nos Fonds.

La première partie de cette rubrique présente les frais et charges que les Fonds peuvent payer. Même si vous ne les payez pas directement, ces frais réduiront la valeur de vos placements.

La deuxième partie de cette rubrique énumère les frais et charges que vous pourriez devoir payer directement.

Dans certaines circonstances, le gestionnaire n'est pas tenu d'obtenir l'approbation des porteurs de parts pour procéder à l'instauration, ou à la modification du mode de calcul, de frais ou de charges qui sont imputés à un Fonds, à une série d'un Fonds ou directement aux porteurs de parts du Fonds d'une manière qui pourrait entraîner une augmentation des charges pour un Fonds, une série d'un Fonds ou les porteurs de parts, pourvu qu'une telle instauration, ou modification, ne soit effectuée que si un avis est envoyé aux porteurs de parts au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la modification. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts* » ci-après pour de plus amples renseignements.

Frais de gestion des fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans des parts d'autres OPC et fonds négociés en bourse, y compris les Fonds du même groupe de Fonds. Il est à noter qu'en plus des frais payés par les Fonds, ces autres fonds ont leurs propres frais d'exploitation à payer. Les Fonds prendront en charge les frais d'exploitation des autres fonds proportionnellement à leurs avoirs dans ces autres fonds. Toutefois, les Fonds n'investiront pas dans les parts d'autres fonds si les Fonds devaient être tenus de verser des frais de gestion ou des frais incitatifs à l'égard de ces placements qui, selon toute personne raisonnable, viendraient doubler les frais qui devraient nous être payés par les Fonds (ou, dans le cas des parts de série I ou de série O, un porteur de parts directement) pour le même service. De plus, les Fonds n'effectueront aucun placement dans d'autres fonds s'ils sont tenus de verser des frais de souscription ou de rachat à l'égard de ces placements qui, selon toute personne raisonnable, viendraient doubler les frais que les porteurs de parts du Fonds doivent payer. De plus, les Fonds n'investiront pas dans les parts d'un Fonds du même groupe de Fonds si des frais de souscription ou de rachat sont payables dans le cadre de ces placements.

Frais et charges payables par les Fonds

Frais de gestion

Chaque Fonds nous paie des frais de gestion qui sont assujettis aux taxes applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVQ/TVH. Les frais couvrent le coût des services comme la gestion des Fonds, les dispositions prises pour assurer la prestation de services de conseils en placement, les recommandations, la prise de décisions en matière de placement pour les Fonds, y compris l'embauche de sous-conseillers en valeurs et de gestionnaires de portefeuille, et les dispositions prises relativement au placement, à la commercialisation et à la promotion des Fonds. Ces frais sont calculés quotidiennement selon la valeur liquidative par série le jour de négociation précédent et versés chaque semaine. Le tableau ci-après présente les taux des frais de gestion annuels qui sont exigés à l'égard des parts de série A, de série F, de série M, de série P, de série PF, de série W et de série WF de chaque Fonds (à l'exclusion des taxes applicables, y compris, mais sans s'y limiter,

la TPS/TVQ/TVH). Les frais de gestion annuels imposés à l'égard des parts de série I et de série O sont négociés directement avec chaque investisseur, mais n'excèdent pas les frais de gestion annuels imposés aux parts de série A du même Fonds. Des frais de gestion annuels à l'égard des parts de série C peuvent être négociés directement avec votre courtier et payés directement à nous par votre courtier.

Frais de gestion annuels

Nom et titre	Série A	Série F	Série M	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Fonds de revenu fixe							
Fonds du marché monétaire NEI	0,65 %	0,65 %	s.o.	0,40 %	0,40 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations canadiennes NEI	1,15 %	0,65 %	s.o.	1,00 %	0,40 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	0,95 %	0,45 %	0,30 %	0,85 %	0,35 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	1,05 %	0,55 %	0,30 %	0,90 %	0,40 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	1,40 %	0,65 %	0,40 %	1,25 %	0,50 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	1,50 %	0,65 %	0,40 %	1,25 %	0,40 %	s.o.	s.o.
Fonds de répartition d'actifs/équilibrés							
Portefeuille NEI rendement conservateur	1,35 %	0,60 %	s.o.	1,25 %	0,55 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI rendement équilibré	1,75 %	0,70 %	s.o.	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Fonds équilibré durable mondial NEI	1,70 %	0,70 %	s.o.	1,50 %	0,50 %	s.o.	s.o.
Fonds croissance et revenu NEI	2,00 %	0,90 %	s.o.	1,75 %	0,70 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions							
Fonds d'actions nord-américaines							
Fonds de dividendes canadiens NEI	1,75 %	0,75 %	s.o.	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	1,90 %	0,85 %	0,45 %	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes NEI	1,90 %	0,85 %	s.o.	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	1,40 %	0,40 %	s.o.	1,30 %	0,30 %	s.o.	s.o.

Nom et titre	Série A	Série F	Série M	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Fonds d'actions américaines ER NEI	1,75 %	0,70 %	0,45 %	1,60 %	0,60 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	2,10 %	1,05 %	s.o.	1,85 %	0,85 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	1,95 %	1,15 %	s.o.	1,70 %	0,95 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions mondiales et internationales							
Fonds de dividendes mondial ER NEI	1,90 %	0,90 %	0,55 %	1,75 %	0,75 %	s.o.	s.o.
Fonds de valeur mondial NEI	1,90 %	0,90 %	s.o.	1,70 %	0,70 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions mondiales ER NEI*	1,90 %	0,90 %	0,55 %	1,75 %	0,75 %	s.o.	s.o.
Fonds de croissance mondiale NEI**	1,75 %	0,75 %	s.o.	1,60 %	0,60 %	s.o.	s.o.
Fonds leaders en environnement NEI	1,90 %	0,90 %	0,55 %	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	1,65 %	0,65 %	0,55 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'infrastructure propre NEI	1,70 %	0,70 %	0,55 %	1,60 %	0,60 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions internationales ER NEI	1,80 %	0,80 %	s.o.	1,70 %	0,70 %	s.o.	s.o.
Fonds des marchés émergents NEI	1,95 %	1,00 %	s.o.	1,75 %	0,75 %	s.o.	s.o.
Portefeuilles gérés							
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	1,40 %	0,65 %	s.o.	1,20 %	0,45 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	1,65 %	0,65 %	s.o.	1,50 %	0,50 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	1,90 %	0,90 %	s.o.	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	1,90 %	0,90 %	s.o.	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	1,90 %	0,90 %	s.o.	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	1,90 %	0,90 %	s.o.	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.

Nom et titre	Série A	Série F	Série M	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Portefeuille NEI Impact conservateur	1,55 %	0,55 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI Impact équilibré	1,65 %	0,65 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI Impact croissance	1,70 %	0,70 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuilles privés							
Portefeuille privé NEI revenu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1,20 %	0,45 %
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1,50 %	0,50 %
Portefeuille privé NEI équilibré	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1,55 %	0,55 %
Portefeuille privé NEI croissance	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1,60 %	0,60 %
OPC alternatif							
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	2,00 %	1,00 %	0,80 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

*Réduction de frais : Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2026, les frais de gestion annuels pour certaines séries du Fonds d'actions mondiales ER NEI seront réduits. Les taux exigés pour toutes les séries du Fonds d'actions mondiales ER NEI seront les suivants : série A : 1,70 %; série F : 0,70 %; série M : 0,55 %; série P : 1,55 %; série PF : 0,55 %; série W : s.o.; et série WF : s.o.

**Avec prise d'effet le 25 mars 2026, les parts du Fonds de croissance mondiale NEI sont fermées aux nouveaux achats ou aux placements supplémentaires, sauf en provenance des plans de paiements préautorisés.

Frais liés au rendement

À l'égard du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, sous réserve de l'atteinte de la limite supérieure (décrite ci-après), le gestionnaire impute des frais liés au rendement payables au sous-conseiller en valeurs. Les frais liés au rendement pour chaque série sont calculés, gagnés et accumulés quotidiennement, en fonction du rendement total cumulatif du Fonds depuis la dernière période à l'égard de laquelle les frais liés au rendement ont été payés, et deviennent à la charge du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI chaque jour d'évaluation, et sont payés par le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI à la fin de chaque trimestre civil.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI verse au gestionnaire des frais liés au rendement quotidiens correspondant à 20 % de la différence positive entre le prix par part à chaque jour d'évaluation et la limite supérieure, moins le montant cible par part le jour d'évaluation, multiplié par le nombre de parts en circulation le jour d'évaluation pertinent où les frais liés au rendement sont calculés. Ce calcul fait en sorte que les frais liés au rendement reflètent le rendement total cumulatif du Fonds depuis la dernière période visée par les frais liés au rendement. La limite supérieure s'entend du prix par part le plus élevé un jour d'évaluation précédent depuis que les parts de la série ont commencé à être émises. Le montant cible par part à l'égard de chaque série pertinente un jour d'évaluation s'entend de la multiplication a) de 2 % pour chaque année civile (au prorata du nombre de jours dans l'année civile); b) par le prix par part à l'égard de chaque série pertinente

le jour d'évaluation; et c) par le nombre de jours écoulés depuis la dernière limite supérieure qui a été établie ou, si ce jour est plus récent, depuis le début de l'année civile en cours. Une fois qu'une limite supérieure est atteinte, des frais liés au rendement sont gagnés par le sous-conseiller en valeurs et ne seront pas réduits en cas de rendement négatif subséquent du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI.

Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré, d'interrompre ou de diminuer les frais liés au rendement ou d'y renoncer à tout moment. Les frais liés au rendement sont assujettis aux taxes applicables, dont la TPS/TVH.

Charges d'exploitation

Nous payons toutes les charges d'exploitation (les « charges d'exploitation ») des Fonds, sauf les suivantes :

- les « frais du Fonds », qui consistent collectivement en ce qui suit :
 - les frais associés aux impôts et aux taxes, y compris les impôts sur le revenu et les taxes de vente;
 - les coûts d'emprunt engagés par les Fonds de temps à autre;
 - les coûts associés au CEI;
 - les coûts associés à la conformité aux changements apportés à la réglementation après le 27 juillet 2018;
- les frais associés aux opérations de portefeuille, y compris les courtages et les coûts liés à la recherche et à l'exécution des opérations (les « coûts des opérations du portefeuille »).

Les charges d'exploitation comprennent, notamment, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les honoraires de l'agent des transferts et pour la tenue des registres, les droits de garde, les frais administratifs et les frais pour les services de fiduciaire liés aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des aperçus du fonds et des documents d'information continue, y compris la présentation de l'information financière et les autres communications régulières à l'intention des investisseurs, les frais juridiques, les frais bancaires et les droits de dépôt de documents exigés par la réglementation. Les frais du Fonds, les coûts des opérations de portefeuille et les coûts du Fonds qui ne font pas partie des charges d'exploitation sont payés directement par chaque Fonds.

En échange de la prise en charge du paiement de ces charges d'exploitation, nous recevons des frais d'administration annuels à taux fixe qui sont assujettis aux taxes applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la TVH. Les frais d'administration payables à l'égard des parts de série A, de série C, de série F, de série M, de série O, de série P, de série PF, de série W et de série WF d'un Fonds correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative de la série, calculé et accumulé quotidiennement et versé à intervalles réguliers.

Chaque Fonds sera assujetti à un taux pondéré de TVH selon le territoire de résidence de ses porteurs de parts. Chaque Fonds calculera et versera la TVH globalement de façon à ce que le coût de la TVH soit pris en charge par tous les investisseurs, sans égard à leur province ou territoire de résidence.

Les frais d'administration varient d'un Fonds et d'une série à l'autre. Aucuns frais d'administration ne seront imposés aux parts de série I des Fonds en raison de la structure de frais associée à cette série.

Les frais d'administration payés au gestionnaire à l'égard d'une série peuvent, au cours d'une période donnée, être inférieurs ou supérieurs aux charges d'exploitation engagées par le gestionnaire pour la série.

Le tableau suivant fait état des frais d'administration applicables aux parts de série A, de série C, de série F, de série M, de série O, de série P, de série PF, de série W et de série WF de chaque Fonds :

Frais d'administration

Fonds	Série A	Série C	Série F	Série M	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Fonds de revenu fixe									
Fonds du marché monétaire NEI	0,05 %	s.o.	0,05 %	s.o.	0,00 %	0,05 %	0,05 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations canadiennes NEI	0,35 %	s.o.	0,25 %	s.o.	0,04 %	0,25 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	0,15 %	s.o.	0,15 %	0,15 %	0,04 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	0,25 %	0,05 %	0,25 %	0,20 %	0,05 %	0,25 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	0,25 %	0,08 %	0,25 %	0,20 %	0,08 %	0,25 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	0,30 %	s.o.	0,25 %	0,20 %	0,05 %	0,20 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds de répartition d'actifs/équilibrés									
Portefeuille NEI rendement conservateur	0,25 %	s.o.	0,20 %	s.o.	0,04 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI rendement équilibré	0,35 %	s.o.	0,25 %	s.o.	0,05 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds équilibré durable mondial NEI	0,30 %	s.o.	0,25 %	s.o.	0,04 %	0,25 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds croissance et revenu NEI	0,45 %	s.o.	0,35 %	s.o.	0,05 %	0,35 %	0,30 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions									
Fonds d'actions nord-américaines									
Fonds de dividendes canadiens NEI	0,25 %	s.o.	0,20 %	s.o.	0,04 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	0,35 %	s.o.	0,25 %	0,25 %	0,04 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes NEI	0,40 %	s.o.	0,25 %	s.o.	0,04 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.

Fonds	Série A	Série C	Série F	Série M	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	0,25 %	s.o.	0,15 %	s.o.	0,04 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions américaines ER NEI	0,35 %	s.o.	0,30 %	0,25 %	0,04 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	0,40 %	s.o.	0,30 %	s.o.	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	0,40 %	s.o.	0,30 %	s.o.	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions mondiales et internationales									
Fonds de dividendes mondial ER NEI	0,30 %	s.o.	0,30 %	0,25 %	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds de valeur mondial NEI	0,35 %	s.o.	0,30 %	s.o.	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions mondiales ER NEI*	0,30 %	s.o.	0,30 %	0,25 %	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds de croissance mondiale NEI**	0,20 %	s.o.	0,20 %	s.o.	0,05 %	0,20 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds leaders en environnement NEI	0,25 %	s.o.	0,20 %	0,15 %	0,05 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	0,20 %	0,05 %	0,15 %	0,15 %	0,05 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'infrastructure propre NEI	0,25 %	s.o.	0,25 %	0,20 %	0,05 %	0,20 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions internationales ER NEI	0,35 %	s.o.	0,30 %	s.o.	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds des marchés émergents NEI	0,35 %	s.o.	0,35 %	s.o.	0,08 %	0,30 %	0,30 %	s.o.	s.o.
Portefeuilles gérés									
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	0,20 %	s.o.	0,20 %	s.o.	0,04 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	0,20 %	s.o.	0,20 %	s.o.	0,04 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	0,25 %	s.o.	0,20 %	s.o.	0,05 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.

Fonds	Série A	Série C	Série F	Série M	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	0,25 %	s.o.	0,20 %	s.o.	0,05 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	0,30 %	s.o.	0,25 %	s.o.	0,05 %	0,20 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	0,35 %	s.o.	0,30 %	s.o.	0,05 %	0,25 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI Impact conservateur	0,15 %	s.o.	0,15 %	s.o.	0,04 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI Impact équilibré	0,15 %	s.o.	0,15 %	s.o.	0,04 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI Impact croissance	0,20 %	s.o.	0,20 %	s.o.	0,05 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuilles privés									
Portefeuille privé NEI revenu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,15 %	0,15 %
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,15 %	0,15 %
Portefeuille privé NEI équilibré	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,15 %	0,15 %
Portefeuille privé NEI croissance	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,20 %	0,20 %
OPC alternatif									
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	0,25 %	0,08 %	0,25 %	0,25 %	0,08 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

*Réduction de frais : Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2026, les frais d'administration annuels pour certaines séries du Fonds d'actions mondiales ER NEI seront réduits. Les taux exigés pour toutes les séries du Fonds d'actions mondiales ER NEI seront les suivants : série A : 0,20 %; série C : s.o.; série F : 0,20 %; série M : 0,20 %; série O : 0,05 %; série P : 0,20 %; série PF : 0,20 %; série W : s.o.; et série WF : s.o.

**Avec prise d'effet le 25 mars 2026, les parts du Fonds de croissance mondiale NEI sont fermées aux nouveaux achats ou aux placements supplémentaires, sauf en provenance des plans de paiements préautorisés.

Le gestionnaire peut, au cours de certaines années et dans certains cas, prendre en charge une partie des frais de gestion, des frais d'administration, des frais liés au rendement ou des frais du Fonds se rapportant à une série. La décision de prendre en charge les frais de gestion, les frais d'administration, les frais liés au rendement ou les frais du Fonds, ou une partie de ceux-ci, est examinée tous les ans et est prise à l'appréciation du gestionnaire, sans que les porteurs de parts en soient avisés.

Comité d'examen indépendant

Les Fonds versent des honoraires et des frais associés au CEI, y compris des honoraires annuels et des jetons de présence, s'il y a lieu, payables aux membres du CEI, et le paiement d'autres frais liés au fonctionnement du CEI qui peuvent comprendre les frais de déplacement, les frais de formation et les honoraires juridiques. Les frais associés au CEI sont répartis entre les Fonds au prorata de l'actif net, déduction faite de l'actif net des fonds sous-jacents gérés par Placements NEI. Les membres du CEI reçoivent chacun une provision annuelle de 28 000 \$ et le remboursement des frais, et le président du CEI reçoit une provision annuelle de 34 000 \$ et le remboursement des frais. Le gestionnaire ne rembourse aux Fonds aucun des frais associés au CEI. Pour connaître les sommes attribuées à un Fonds donné, veuillez vous reporter aux états financiers du Fonds.

Frais et charges directement payables par vous

Frais de souscription

Selon l'option avec frais de souscription initiaux, les frais maximums s'élèvent à 5 % du coût initial de votre placement dans des parts de série A, de série P ou de série W d'un Fonds. Vous négociez le montant des frais avec votre courtier. Aucuns frais de souscription ne s'appliquent aux parts de série C, de série F, de série I, de série M, de série O, de série PF ou de série WF; toutefois, vous pourriez devoir verser à votre courtier des frais de consultation ou des frais fondés sur la valeur de votre actif s'ajoutant aux frais suivants : i) à l'égard des parts de série F, de série M, de série PF et de série WF, les frais de gestion et les frais d'administration payables par le Fonds; ii) à l'égard des parts de série O, les frais d'administration payables par le Fonds et les frais de gestion payables par vous; iii) à l'égard des parts de série I, les frais de gestion payables par vous; et iv) à l'égard des parts de série C, les frais d'administration payables par le Fonds.

Frais d'échange ou de conversion

Vous pourriez devoir payer des frais s'élevant à un maximum de 2 % du montant de l'échange ou de la conversion, selon le cas. Vous négociez le montant des frais avec votre courtier. Toutefois, vous ne paierez aucuns frais de conversion sur les conversions de titres entreprises par le gestionnaire.

Frais d'opération à court terme

Les parts des Fonds, à l'exception du Fonds du marché monétaire NEI, des parts de série C et des parts de série M d'un Fonds, pourraient être assujetties à des frais d'opération à court terme payables au Fonds pertinent pour les rachats et les échanges de parts de plus de 10 000 \$, comme suit :

- 2 % du produit du rachat payable par ailleurs si le rachat ou l'échange a lieu dans les 7 jours suivant une souscription ou un échange;
- 1 % du produit du rachat payable si le rachat ou l'échange a lieu durant les 8 à 29 jours suivant la souscription ou l'échange des parts.

Dans certaines situations, nous pouvons, à notre appréciation, décider d'éliminer ou de modifier ces frais en tout temps.

Frais pour provision insuffisante

Des frais de 25 \$ s'appliquent aux chèques sans provision retournés ou lorsque les fonds de votre compte sont insuffisants pour payer vos parts.

Régimes enregistrés/Plans de paiements préautorisés/Virements électroniques de fonds

Nous n'appliquons pas de frais relatifs aux régimes enregistrés à l'égard des Fonds ni de frais dans le cadre de l'établissement de plans de paiements préautorisés ou du recours à des virements électroniques de fonds.

Frais de fermeture ou de transfert de compte

Nous n'appliquons pas de frais de fermeture ou de transfert de compte à l'égard des Fonds.

Établissement de nouveaux frais ou modifications aux frais existants

Tous nouveaux frais ou toute modification du mode de calcul des frais imputés à un Fonds ou aux porteurs de parts d'un Fonds relativement à la détention de parts du Fonds qui pourraient entraîner une hausse des frais imputables au Fonds ou à ses porteurs de parts doivent être approuvés à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds convoquée à cette fin.

Si la modification ou les nouveaux frais décrits ci-dessus résultent d'une modification apportée par un tiers sans lien de dépendance avec le Fonds, ou si le consentement des porteurs de parts n'est pas requis en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières, nous vous enverrons un avis écrit au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification si la réglementation sur les valeurs mobilières l'exige.

Rémunération du courtier

Commissions de vente et frais d'échange et de conversion

Pour les parts de série A, de série P ou de série W souscrites selon l'option avec frais de souscription initiaux, vous payez à votre courtier, au moment de la souscription, une commission de vente d'au plus 5 % du coût initial. Vous négociez le pourcentage effectif de la commission de vente avec votre courtier.

Vous ne payez aucuns frais de souscription lorsque vous échangez ou convertissez vos parts, selon le cas, mais votre courtier peut vous imputer et déduire des frais d'échange ou de conversion, selon le cas, d'au plus 2 %. Vous négociez les frais d'échange ou de conversion avec votre courtier.

Vous n'avez aucune commission de vente à payer à la réception de parts découlant du réinvestissement de distributions.

Les parts de série C, de série F, de série I, de série M, de série O, de série PF ou de série WF ne sont pas assorties de frais de souscription; toutefois, vous pourriez devoir verser à votre courtier des frais de consultation ou des frais fondés sur la valeur de votre actif. De tels frais de consultation ou frais fondés sur la valeur de votre actif s'ajoutent aux frais suivants : i) à l'égard des parts de série F, de série M, de série PF et de série WF, les frais de gestion et les frais d'administration payables par le Fonds; ii) à l'égard des parts de série O, les frais d'administration payables par le Fonds et les frais de gestion payables par vous; iii) à l'égard des parts de série I, les frais de gestion payables par vous; et iv) à l'égard des parts de série C, les frais d'administration payables par le Fonds.

Commissions de suivi

Nous payons à votre courtier une commission de suivi à la fin de chaque mois ou de chaque trimestre pour les conseils ou les services réguliers qu'il vous fournit à l'égard des parts de série A, de série P ou de série W pertinentes (une « série assortie de commissions de suivi »). À compter du 1^{er} juin 2022, le *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* prévoit que nous ne pouvons

généralement pas payer une commission de suivi à votre courtier si nous savons ou devrions raisonnablement savoir que votre courtier n'a pas procédé à une évaluation de la convenance des parts des fonds que vous détenez dans un compte auprès de votre courtier. Toutefois, conformément à l'*Ontario Instrument 81-508 Temporary Exemptions from the OEO Trailer Ban to Facilitate Dealer Rebates of Trailing Commissions and Client Transfers*, en sa version prorogée par l'*OSC Rule 81-509*, et conformément à des dispenses équivalentes accordées par les autorités en valeurs mobilières dans d'autres territoires du Canada, nous pourrions payer des commissions de suivi aux courtiers exécutants pendant la période allant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2025 si 1) vous déteniez des parts d'une série assortie de commissions de suivi d'un Fonds dans votre compte à courtage réduit avant le 1^{er} juin 2022, et/ou 2) vous transférez des parts d'une série assortie de commissions de suivi d'un Fonds vers un compte à courtage réduit à compter du 1^{er} juin 2022. Une remise vous sera fournie d'un montant équivalant à la commission de suivi, pourvu que votre courtier exécutant mette en œuvre une remise en votre faveur équivalant au montant de la commission de suivi que nous avons payée. Les courtiers reçoivent cette commission de suivi qui est fondée sur la valeur liquidative totale des placements de leurs clients dans les parts de série A, de série P ou de série W des Fonds et est calculée aux taux annualisés indiqués ci-après.

Taux de la commission de suivi

Fonds	Option avec frais de souscription initiaux
Fonds du marché monétaire NEI	0 %
Fonds d'obligations canadiennes NEI	
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	jusqu'à 0,50 %
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	
Portefeuille NEI rendement conservateur	
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	jusqu'à 0,75 %
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	
Portefeuille privé NEI revenu	
Portefeuille NEI rendement équilibré	
Fonds équilibré durable mondial NEI	
Fonds croissance et revenu NEI	
Fonds de dividendes canadiens NEI	
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	
Fonds d'actions canadiennes NEI	
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	
Fonds d'actions américaines ER NEI	
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	
Fonds de dividendes mondial ER NEI	jusqu'à 1,00 %
Fonds de valeur mondial NEI	
Fonds d'actions mondiales ER NEI	
Fonds de croissance mondiale NEI*	
Fonds leaders en environnement NEI	
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	
Fonds d'infrastructure propre NEI	
Fonds d'actions internationales ER NEI	
Fonds des marchés émergents NEI	

Fonds	Option avec frais de souscription initiaux
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	
Portefeuille NEI Impact conservateur	
Portefeuille NEI Impact équilibré	
Portefeuille NEI Impact croissance	
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	
Portefeuille privé NEI équilibré	
Portefeuille privé NEI croissance	
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	

*Avec prise d'effet le 25 mars 2026, les parts du Fonds de croissance mondiale NEI sont fermées aux nouveaux achats ou aux placements supplémentaires, sauf en provenance des plans de paiements préautorisés.

Nous pouvons changer ou annuler à tout moment les modalités des commissions de suivi que nous payons.

Nous ne versons aucune commission de suivi à votre courtier en ce qui a trait aux parts de série C, de série F, de série I, de série M, de série O, de série PF ou de série WF que vous détenez; toutefois, vous pourriez lui verser directement des frais de consultation ou des frais fondés sur la valeur de votre actif.

Courtiers exécutants

Le 17 septembre 2020, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié des modifications à la réglementation qui, avec prise d'effet 1^{er} juin 2022, interdisent le paiement de commissions de suivi à des courtiers offrant l'exécution des ordres seulement, ce qui comprend les courtiers exécutants et les autres courtiers qui ne procèdent pas à une évaluation de la convenance, dans le cadre de la souscription et de la propriété continue par un investisseur de titres d'un Fonds dans un compte d'exécution des ordres seulement. Avec prise d'effet le 1^{er} juin 2022, les séries des Fonds qui paient des commissions de suivi ne sont plus offertes aux investisseurs qui détiennent des parts dans un compte d'exécution des ordres seulement, ce qui peut donner lieu à des changements dans votre compte ou dans les parts des Fonds que vous possédez. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts d'une série admissible au compte d'exécution des ordres, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds NEI.

Programmes incitatifs

Nous pouvons offrir d'autres incitatifs pécuniaires ou non pécuniaires et un soutien à la commercialisation aux courtiers, comme l'autorisent les règlements sur les valeurs mobilières régissant les pratiques de vente. Ces incitatifs ne sont pas facturés aux Fonds.

Courtiers apparentés

Le commandité du gestionnaire, Placements NordOuest & Éthiques Inc., est une filiale en propriété exclusive d'Aviso. Aviso est le seul commanditaire du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., qui est détenue à 50 % par Desjardins et à 50 % par une société en commandite, CU CUMIS Wealth Holdings LP, qui appartient aux centrales et au Groupe CUMIS limitée. Commandité Patrimoine Aviso inc. est le commandité de Patrimoine Aviso S.E.C. Certains courtiers inscrits par l'intermédiaire desquels les parts des Fonds peuvent être souscrites nous sont apparentés en raison de participations que Desjardins ou

Aviso détiennent dans ces courtiers. Les courtiers apparentés sont : i) Valeurs mobilières Desjardins inc., ii) Desjardins Cabinet de services financiers inc., iii) Desjardins Sécurité financière Investissements inc. (chacune de i), de ii) et de iii) est une filiale en propriété exclusive indirecte de Desjardins) et iv) Financière Aviso inc. (filiale en propriété exclusive directe d'Aviso).

Notre propriétaire indirect, Patrimoine Aviso S.E.C., peut verser chaque année des distributions de participations aux bénéficiaires à ses partenaires qui, sous réserve de certaines conditions, sont établies en partie en fonction des profits que nous tirons de la valeur marchande des titres des Fonds en circulation durant la période annuelle applicable où ils ont été vendus (soit durant ou avant la période annuelle applicable) par les courtiers apparentés (veuillez vous reporter ci-dessus à la description des courtiers apparentés). Ces distributions de participations aux bénéficiaires ne sont pas imputées aux Fonds ni aux porteurs de parts.

Incidences fiscales

Cette section constitue un résumé général des incidences fiscales fédérales canadiennes sur vos placements dans les Fonds. Elle est destinée aux particuliers (autres que des fiducies) qui sont des résidents canadiens, qui n'ont pas de lien de dépendance avec les Fonds et dont les parts constituent des biens en immobilisations.

La présente rubrique est fondée sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et de son règlement d'application (le « règlement d'application ») et sur notre compréhension des pratiques administratives et des pratiques en matière de cotisation actuelles publiées par l'Agence du revenu du Canada. Elle tient aussi compte de toutes les propositions particulières visant la modification de la Loi de l'impôt et du règlement d'application qui ont été publiquement annoncées par le ministre des Finances (Canada) ou pour son compte avant la date du présent prospectus (les « modifications proposées »). Toutefois, rien ne garantit que ces modifications proposées seront adoptées dans leur forme actuelle, ni même qu'elles ne seront adoptées. Sauf pour ce qui est des modifications proposées, la présente rubrique ne tient compte d'aucun changement qui serait apporté à la loi ou aux pratiques administratives par voie législative, réglementaire, administrative ou judiciaire, ni n'en prévoit. En outre, la présente rubrique n'épuise pas toutes les incidences fiscales possibles et, plus particulièrement, elle ne tient compte d'aucune disposition législative ou incidence fiscale provinciale, territoriale ou étrangère.

La présente rubrique se fonde sur l'hypothèse que chacun des Fonds, sauf les Mandats, sera admissible en tant que « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt à tout moment pertinent. Nous nous sommes efforcés de vous fournir l'information la plus utile et la plus exacte possible, mais votre situation peut être différente. **La présente rubrique est présentée à titre informatif seulement et n'est pas destinée à servir de conseils d'ordre juridique ou fiscal à vous ou à un autre investisseur. Veuillez vous adresser à un conseiller fiscal au sujet des particularités de votre cas.**

Comment les Fonds sont-ils imposés?

Un Fonds peut réaliser des profits et être assujéti à l'impôt sur le revenu de deux façons. D'abord, il peut gagner un revenu, comme des intérêts versés sur les obligations, des dividendes versés sur les actions et des distributions de revenu provenant de fonds sous-jacents. Un Fonds peut également avoir des gains en capital s'il réalise un gain à la vente d'un placement ou reçoit une distribution traitée comme un gain en capital provenant de fonds sous-jacents. En vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, chaque Fonds fera un choix faisant en sorte que l'ensemble des gains ou des pertes réalisés à la disposition de titres qui sont des « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt), y compris les titres canadiens acquis dans le cadre de ventes à découvert, seront réputés être des gains ou des pertes en capital du Fonds.

Le traitement fiscal des dérivés utilisés par les Fonds variera en fonction du type d'instrument dérivé et de l'objet de son utilisation. Les Fonds peuvent conclure des opérations sur dérivés qui sont considérées comme étant spéculatives et sont imposées de la même manière que le revenu ordinaire. Les Fonds peuvent également utiliser des dérivés en tant que couverture afin de limiter leurs gains ou leurs pertes sur des actifs immobilisés détenus par le Fonds, auquel cas le dérivé donnera lieu à des gains en capital ou à des pertes en capital pour les Fonds.

Un Fonds ne sera généralement pas assujéti à l'impôt sur le revenu à l'égard de la partie de son bénéfice net et de ses gains en capital nets réalisés qu'il verse ou rend payable à ses porteurs de parts, au comptant ou réinvestie dans des parts additionnelles. Un Fonds ne peut pas attribuer à ses porteurs de parts les pertes qu'il subit.

Les règles de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (les « règles RDEIF »), le cas échéant, limiteront la déductibilité des dépenses d'intérêts et autres dépenses liées au financement par un Fonds dans la mesure où ces dépenses, déduction faite des intérêts et des autres revenus liés au financement, excèdent un ratio fixe de bénéfice avant intérêts, impôts et dotations aux amortissements (« BAIIDA ») fiscal d'un Fonds. Les règles RDEIF et leur application sont grandement complexes, et rien ne saurait garantir que les règles RDEIF n'auront pas de conséquences défavorables sur un Fonds ou ses porteurs de parts. Plus particulièrement, si ces règles devaient s'appliquer afin de restreindre les déductions qui sont autrement à la disposition d'un Fonds, la composante imposable des distributions versées par un Fonds à ses porteurs de parts pourrait être augmentée, ce qui pourrait réduire le retour après impôt associé à un placement dans les parts.

Comment votre placement dans un organisme de placement collectif est-il imposé?

L'impôt que vous payez sur votre placement dans un OPC varie selon que vous détenez vos parts directement dans un compte non enregistré ou indirectement dans un régime enregistré.

Parts que vous détenez dans un régime enregistré

Si vous détenez vos parts dans un régime enregistré, vous ne payez généralement pas d'impôt sur les distributions versées par les Fonds ni sur les gains en capital que le régime réalise en faisant racheter ou en vendant des parts, pourvu que les parts constituent un placement admissible et ne constituent pas un placement interdit pour votre régime enregistré. Toutefois, si vous retirez de l'argent de votre régime enregistré, vous aurez généralement à payer de l'impôt sur la somme retirée, mais les retraits d'un CELI ne sont pas imposables. Des règles spéciales s'appliquent aux retraits d'un REEE, d'un REEI et d'un CELIAPP.

Les parts des Fonds (à l'exception des Mandats) devraient constituer un « placement admissible » pour les régimes enregistrés à tous les moments pertinents. Toutefois, si les parts d'un Fonds constituent un « placement interdit » pour votre régime enregistré (à l'exception d'un RPDB), le rentier, le titulaire ou le souscripteur de ce régime enregistré pourrait être assujéti à une pénalité fiscale. Une part d'un Fonds peut constituer un placement interdit pour votre régime enregistré si vous avez un lien de dépendance avec le Fonds ou si votre régime enregistré détient une « participation notable » dans celui-ci. En règle générale, votre régime enregistré détiendra une participation notable dans ce Fonds si vous, seul ou avec d'autres personnes et sociétés de personnes avec qui vous avez un lien de dépendance, avez la propriété directe ou indirecte de parts de ce Fonds représentant 10 % ou plus de la juste valeur marchande de toutes les parts en circulation.

Conformément aux propositions fiscales annoncées dans le cadre du budget fédéral canadien de 2025, les parts d'un Fonds constitueront également un placement admissible pour un régime enregistré, pourvu que le Fonds soit assujéti aux exigences du Règlement 81-102 et s'y conforme pour l'essentiel. Si ces propositions fiscales sont adoptées telles qu'elles sont proposées (ce qui ne peut être garanti), les parts des Mandats devraient constituer un placement admissible pour les régimes enregistrés. Toutefois, comme il est indiqué ci-dessus, même si les parts des Mandats constituent un « placement admissible » pour les régimes enregistrés, vous pourriez être assujéti à l'impôt si les parts des Mandats constituent un « placement interdit » pour votre régime enregistré.

Vous devriez consulter vos propres conseillers fiscaux professionnels concernant le traitement fiscal de l'acquisition et de la détention de parts d'un Fonds (y compris les Mandats) au sein d'un régime enregistré.

Parts que vous détenez dans un compte non enregistré

Si vous détenez des parts d'un Fonds directement dans un compte non enregistré, nous vous enverrons un feuillet d'impôt chaque année, à la fin de mars. Il indique la part des distributions de revenu, des gains en capital nets réalisés et du remboursement de capital de l'année précédente qui vous revient de même que tous les crédits d'impôt permis. Le revenu comprend les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables et le revenu étranger. Chaque Fonds a l'intention de faire les désignations appropriées de manière à ce que les dividendes imposables provenant de sociétés canadiennes imposables (y compris la majoration et le crédit d'impôt sur les dividendes applicables à ces dividendes) et les gains en capital réalisés nets distribués par le Fonds soient traités de la même manière entre vos mains aux fins de l'impôt. En outre, si un Fonds a payé une retenue d'impôt étranger, il peut faire une désignation afin de vous permettre de créditer cette retenue d'impôt de votre revenu imposable canadien. Vous devez inclure dans vos revenus annuels les revenus et les gains en capital indiqués sur le feuillet d'impôt. Cela s'applique que vos distributions aient été réinvesties dans des parts du Fonds ou qu'elles vous aient été versées au comptant. Si les distributions que vous recevez au cours d'une année dépassent votre part du revenu et des gains en capital nets réalisés du Fonds pour cette même année, vous recevrez un remboursement de capital. Vous ne payez généralement aucun impôt sur ce remboursement de capital; il viendra plutôt réduire le prix de base rajusté des parts que vous détenez dans le Fonds. Si le prix de base rajusté de vos parts devient inférieur à zéro, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant à ce montant négatif.

Lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds pour un compte non enregistré, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur le revenu et les gains en capital que le Fonds a gagnés avant que vous achetiez vos parts et dont il est tenu compte dans le prix de souscription des parts. Cette situation est particulièrement importante lorsque le Fonds distribue en décembre son revenu net et ses gains en capital nets pour l'ensemble de l'année. Il est donc important de considérer cet aspect fiscal lorsque vous souscrivez des parts d'un Fonds, particulièrement si vous envisagez de les souscrire en fin d'année.

Si vous faites racheter ou vendez des parts, vous réaliserez un gain en capital si le prix de rachat ou de vente est supérieur au prix de base rajusté des parts, après déduction des frais de rachat ou de vente de vos parts. Vous réaliserez une perte en capital si le prix de rachat ou de vente est inférieur au prix de base rajusté, après déduction des frais de rachat ou de vente de vos parts. En vertu de la loi actuelle, la moitié d'un gain en capital est un gain en capital imposable et est généralement incluse dans le calcul de votre revenu, et la moitié d'une perte en capital constitue une perte en capital déductible et est généralement déduite des gains en capital imposables pour l'année. Si vous avez davantage de pertes en capital déductibles que de gains en capital imposables au cours d'une année, l'excédent peut généralement être reporté sur les trois années antérieures ou indéfiniment sur les années ultérieures et porté en déduction des gains en capital imposables dans ces autres années.

La conversion de parts d'une série d'un Fonds en parts d'une autre série du même Fonds n'entraînera généralement aucun gain en capital ni aucune perte en capital. Toutefois, un rachat en vue d'effectuer un transfert d'un Fonds à un autre Fonds NEI peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital.

En règle générale, le prix de base rajusté de vos parts d'une série de parts d'un Fonds correspond à votre placement initial et à tout placement ultérieur, majoré des distributions réinvesties, moins le prix de base rajusté des parts de la série que vous avez fait racheter et tout remboursement de capital par ailleurs reçu à l'égard des parts. Si vous avez acheté des parts à différents moments, vous aurez vraisemblablement payé différents prix. Le prix de base rajusté d'une part correspond habituellement à la moyenne du coût de toutes les parts que vous détenez dans le Fonds et il inclut les parts que vous avez acquises par le réinvestissement des distributions ou des dividendes.

Les frais de gestion payés par les porteurs de parts à l'égard des parts de série I et de série O ne seront pas déductibles aux fins de l'impôt.

Dans certains cas, les particuliers pourraient devoir payer un impôt minimum de remplacement sur les gains en capital ou les dividendes canadiens qu'ils reçoivent, y compris par l'intermédiaire des Fonds.

Taux de rotation des titres en portefeuille élevé

Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus le Fonds est susceptible de réaliser un revenu, des gains en capital ou des pertes en capital. Si un Fonds réalise, au cours d'une année d'imposition donnée, un revenu net ou des gains en capital nets qui ne peuvent être compensés par des pertes, le revenu ou les gains vous seront le plus souvent versés et vous devrez en tenir compte dans le calcul de vos revenus aux fins de l'impôt. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement d'un Fonds.

Dossier d'impôt

Les Fonds transmettent chaque année aux porteurs de parts les renseignements fiscaux dont ils ont besoin pour remplir leurs déclarations de revenus. Les porteurs de parts qui sont des particuliers devraient prendre note du coût initial ainsi que de tous les frais de souscription de leurs parts et de toutes les distributions réinvesties afin que tout gain ou toute perte en capital découlant d'un rachat ou d'une autre forme de disposition puisse être calculé avec exactitude aux fins de l'impôt.

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour obtenir de plus amples renseignements, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire en question et on consultera éventuellement un avocat.

Renseignements supplémentaires

Meilleure communication des renseignements fiscaux

Aux termes de l'Accord intergouvernemental pour un meilleur échange de renseignements fiscaux en vertu de la Convention fiscale Canada-États-Unis conclu par le Canada et les États-Unis (l'« AIG »), et de la législation canadienne connexe, les Fonds et/ou les courtiers inscrits sont tenus de communiquer certains renseignements à l'égard des porteurs de parts qui sont des résidents des États-Unis et des citoyens des États-Unis (y compris des citoyens des États-Unis qui sont des résidents ou des citoyens du Canada) et d'autres personnes des États-Unis, au sens de l'AIG (à l'exclusion des régimes enregistrés comme les REER), à l'ARC. Il est prévu que l'ARC et l'Internal Revenue Service des États-Unis échangeront par la suite ces renseignements. Les Fonds s'efforceront de respecter les exigences imposées en vertu de l'AIG et de la législation canadienne connexe. Toutefois, si les Fonds ne peuvent pas satisfaire les exigences applicables, ils peuvent être assujettis à des retenues d'impôt américaines sur le produit brut et le revenu américains et certains produits bruts et revenus de source non américaine. Les Fonds peuvent aussi être assujettis à des pénalités en vertu de la législation fiscale canadienne. Toute retenue d'impôt américaine ou pénalité potentielle associée à un tel défaut de se conformer réduirait la valeur des actifs des Fonds.

En outre, pour satisfaire aux objectifs de la Norme commune de déclaration (la « NCD ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les Fonds et/ou les courtiers inscrits sont tenus par la législation canadienne de recenser et de déclarer à l'ARC certains renseignements relatifs à certains porteurs de parts des Fonds (à l'exclusion des régimes enregistrés comme les REER) qui sont des résidents d'un pays autre que le Canada et les États-Unis. L'ARC devrait fournir ces renseignements aux autorités fiscales du pays concerné ayant adopté la NCD.

Alliance stratégique avec Invesco Canada Ltée

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« NEI ») et Invesco Canada Ltée (« Invesco ») ont conclu une entente stratégique (l'« entente stratégique ») à l'égard de leur engagement réciproque envers le développement de produit, le soutien en matière de placement et la commercialisation visant certains FNB axés sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») élaborés conjointement au Canada, y compris des FNB existants et futurs d'Invesco (collectivement, les « FNB d'Invesco »). L'entente stratégique établit une relation stratégique contractuelle sans l'établissement d'une entité en coentreprise, aux termes de laquelle Invesco versera à NEI une somme fondée sur les actifs gérés des FNB d'Invesco.

À la suite de la conclusion d'une entente définitive par Invesco visant à vendre les conventions de gestion liées à ses activités de fonds canadiens à CI Investments Inc. (l'« opération Invesco »), NEI ne fournira plus de conseils non discrétionnaires sur les questions ESG aux FNB d'Invesco. À la clôture de l'opération Invesco, qui devrait avoir lieu au plus tard le 31 mai 2026, l'entente stratégique sera résiliée et sera nulle et sans effet.

À titre de contrepartie des services mutuels fournis aux termes de l'entente stratégique, il pourrait y avoir des arrangements commerciaux sous-jacents limités dans le cadre desquels NEI gagne des honoraires à l'égard de l'entente stratégique. Par exemple, certains Fonds NEI peuvent détenir des parts de FNB d'Invesco à l'égard desquels NEI fournit également des services de sous-conseils en valeurs liés aux questions ESG. En ce qui a trait aux Fonds NEI, lorsque de tels arrangements s'appliquent, ils seront indiqués à la rubrique pertinente de la partie B du présent prospectus.

Les Fonds NEI sont examinés régulièrement. Par conséquent, les placements sous-jacents peuvent être modifiés de temps à autre comme le permettent les objectifs de placement d'un Fonds donné, à la suite de quoi des Fonds NEI peuvent devenir assujettis aux modalités de l'entente stratégique ou en être exclus. Dans de telles circonstances, l'information pertinente dans la partie B sera mise à jour pour tenir compte des changements au moment du dépôt réglementaire subséquent.

Dispenses et autorisations

Les Fonds ont obtenu les dispenses suivantes à l'égard de certaines restrictions prévues par le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-101 ») et/ou par le Règlement 81-102 :

Dispense liée aux emprunts d'argent et aux ventes à découvert

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a obtenu une dispense lui permettant de conclure des opérations de vente à découvert et d'emprunt d'argent en sus des limites d'exposition prévues dans le Règlement 81-102 et d'avoir recours à des stratégies que les OPC alternatifs ne peuvent en général utiliser aux termes du Règlement 81-102, pourvu que a) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds n'excède pas 100 % de la valeur liquidative du Fonds, b) la valeur totale de tous les emprunts d'argent du Fonds n'excède pas 100 % de la valeur liquidative du Fonds, c) la valeur marchande totale des titres vendus à découvert par le Fonds ajoutée à la valeur totale des emprunts d'argent du Fonds n'excède pas 100 % de la valeur liquidative du Fonds et d) l'exposition totale du Fonds aux ventes à découvert, aux emprunts d'argent et aux dérivés visés n'excède pas 300 % de la valeur liquidative du Fonds. Toute opération de vente à découvert ou d'emprunt d'argent à laquelle le Fonds participe respectera par ailleurs les exigences des lois sur les valeurs mobilières en matière de vente et d'emprunt d'argent applicables aux OPC alternatifs, sous réserve de toute dispense accordée, et sera conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds.

Dispense liée à la couverture en espèces

Aux termes d'une dispense, un Fonds NEI conforme aux modalités de la dispense est autorisé à utiliser comme couverture un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent pour certaines opérations sur instruments dérivés visés. En particulier :

- a. quand le Fonds conclut ou conserve une position sur un swap lorsque le Fonds aurait droit à des paiements fixes aux termes du swap, le Fonds a le droit de détenir ce qui suit :
 - i. une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur marchande du swap, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
 - ii. un droit ou une obligation de conclure un swap compensatoire dont la quantité et la durée sont équivalentes et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au total de l'obligation du Fonds aux termes du swap moins celle du Fonds aux termes du swap compensatoire;
 - iii. une combinaison des positions mentionnées aux alinéas i) et ii) qui est suffisante, sans recourir à d'autres actifs du Fonds, pour que celui-ci puisse honorer les obligations du swap;
- b. quand le Fonds ouvre ou maintient une position acheteur sur un titre de participation assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, le Fonds a le droit de détenir ce qui suit :
 - i. une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour le dérivé visé et la valeur marchande du dérivé visé, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
 - ii. un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat et la couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale à l'excédent du prix du contrat sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;
 - iii. une combinaison des positions mentionnées aux alinéas i) et ii) qui est suffisante, sans recourir à d'autres actifs du Fonds, pour que celui-ci puisse acquérir l'élément sous-jacent du contrat.

Le Fonds i) n'acquerra pas un titre de participation assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une option ni une option; ii) n'acquerra pas ni ne vendra une option pour couvrir une position aux termes des sous-paragraphes 2.8 1) b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102 si, par suite de l'acquisition ou de la vente de l'option, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds constituent A) des titres de participation assimilables à des titres de créance acquis qui comportent une composante consistant en une option ou des options acquises, dans chaque cas, que le Fonds détient à des fins autres que de couverture ou B) des options utilisées pour couvrir des positions aux termes des sous-paragraphes 2.8 1) b), c), d), e) et f) du Règlement 81-102.

Dispense liée à la concentration – Fannie Mae et Freddie Mac

Le gestionnaire, au nom des Fonds, a obtenu une dispense qui permet aux Fonds d'investir plus de 10 % de leur actif net dans Fannie Mae et dans Freddie Mac, pourvu que les titres de créance émis ou garantis par Federal National Mortgage Association (« Fannie Mae ») ou par Federal Home Loan Mortgage Corporation (« Freddie Mac »), y compris les obligations et les titres adossés à des prêts hypothécaires, maintiennent une note équivalente à celle du gouvernement américain et une note au moins égale à la note minimale.

Dispense liée au regroupement

Le gestionnaire, au nom des Fonds, a obtenu une dispense du paragraphe 5.1(4) du Règlement 81-101 qui permet au gestionnaire de regrouper le prospectus simplifié de tout « OPC alternatif » actuel ou futur (au sens du Règlement 81-102) qu'il gère avec le prospectus simplifié de tout OPC classique actuel ou futur qu'il gère qui n'est pas un OPC alternatif.

Dispense concernant la transmission des aperçus de fonds

Le gestionnaire, au nom des Fonds, a obtenu une dispense de l'obligation de transmettre les aperçus de fonds au moment de la souscription avec la mise en œuvre du Programme d'échange automatique. Cette dispense comprend la dispense permettant l'inclusion de multiples séries (soit les séries A et P et les séries F et PF, respectivement) dans un seul document d'aperçu du fonds.

Dispense liée aux FNB - À effet de levier, inversés, d'or et d'argent et d'or et d'argent à effet de levier

Le Fonds équilibré durable mondial NEI a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense pour investir dans les FNB suivants :

- des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice donné coté sur de nombreuses bourses (l'« indice sous-jacent » du FNB) selon un multiple pouvant atteindre 200 % ou selon l'inverse d'un multiple pouvant atteindre 200 % (les « FNB à effet de levier »);
- des FNB qui tentent de procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien de leur indice sous-jacent selon l'inverse d'un multiple de 100 % (les « FNB inversés »);
- des FNB qui détiennent ou tentent de reproduire le rendement de l'or ou de l'argent ou des dérivés visés dont l'élément sous-jacent est l'or ou l'argent sans effet de levier (les « FNB d'or et d'argent ») (après le 1^{er} janvier 2019, cette dispense ne s'applique généralement qu'aux FNB inscrits aux États-Unis);
- des FNB d'or et d'argent qui sont également des FNB à effet de levier, selon un multiple pouvant atteindre 200 % (les « FNB d'or et d'argent à effet de levier »).

(Les FNB décrits précédemment sont collectivement appelés les « FNB sous-jacents ».)

Le Fonds équilibré durable mondial NEI n'investira dans des FNB sous-jacents que si certaines conditions sont remplies, notamment les suivantes : i) le placement du Fonds dans les titres des FNB sous-jacents est conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds; ii) le Fonds ne vend pas à découvert des titres des FNB sous-jacents; iii) les titres des FNB sous-jacents sont négociés à une bourse au Canada ou aux États-Unis; iv) les titres des FNB sous-jacents sont traités comme des dérivés visés aux fins de la partie 2 du Règlement 81-102; v) le Fonds n'acquiert pas de titres d'un FNB sous-jacent dans le cas où, par suite de cette acquisition, plus de 10 % de son actif net total, calculé selon la valeur marchande au moment de l'acquisition, serait constitué de titres des FNB sous-jacents; vi) le Fonds ne conclut pas d'opération dans le cas où, par suite de cette opération, plus de 20 % de son actif net total, calculé selon la valeur marchande au moment de l'opération, serait constitué de titres de FNB sous-jacents et de tous les titres vendus à découvert par le Fonds; vii) le Fonds n'acquiert pas a) des dérivés visés dont le sous-jacent est l'or ou l'argent physique, sans facteur d'endettement, b) des FNB qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou de l'argent ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or ou l'argent, sans facteur d'endettement, c) de l'or, d) des certificats d'or autorisés, e) de l'argent et f) des certificats d'argent autorisés (collectivement, des « produits aurifères et argentifères »); et viii) le Fonds n'acquiert pas de produits aurifères et argentifères dans le cas où, par suite de cette acquisition, la valeur marchande de son exposition à l'or ou à l'argent par l'intermédiaire des produits aurifères et argentifères serait supérieure à 10 % de son actif net, calculé selon la valeur marchande au moment de l'acquisition.

Dispense liée aux FNB – FNB américains, parts indicielles étrangères et OPCVM

Le gestionnaire, au nom des Fonds, a obtenu une dispense permettant à chaque Fonds d'investir dans les FNB suivants :

- les FNB qui ne constituent pas des parts indicielles au sens défini dans le Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis (les « FNB américains »);
- les FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicielles au sens défini dans le Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine (les « parts indicielles étrangères »);
- les titres de fonds d'investissement autorisés en tant qu'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (les « OPCVM ») en vertu, selon le cas
 - de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne telle qu'elle est mise en œuvre dans l'État membre de l'Union européenne (l'« UE ») où l'OPCVM est domicilié (les « règlements de l'UE relatifs aux OPCVM »);
 - à l'égard des OPCVM du Royaume-Uni (« R.-U. »), des règlements de l'UE relatifs aux OPCVM tels qu'ils sont conservés dans la législation du R.-U. conformément à l'*European Union (Withdrawal) Act 2018*,

qui sont assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au R.-U., dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg même si les OPCVM ne sont pas assujettis au Règlement 81-102 et ne sont pas des émetteurs assujettis dans l'une ou l'autre des provinces ou dans l'un ou l'autre des territoires du Canada.

Les Fonds n'investiront dans des FNB américains, des parts indicielles étrangères et/ou des OPCVM que si certaines conditions sont remplies, notamment : i) l'investissement par un Fonds dans des FNB américains, des parts indicielles étrangères et/ou des OPCVM doit être effectué conformément aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds pertinent; ii) le prospectus simplifié de chaque Fonds pertinent donne toute l'information applicable exigée pour les fonds d'investissement investissant dans d'autres fonds d'investissement; et iii) le prospectus simplifié de chaque Fonds pertinent indique dans la rubrique sur sa stratégie de placement le fait que le Fonds a obtenu une dispense permettant les investissements dans des FNB américains, des parts indicielles étrangères et/ou des OPCVM, selon le cas, selon les modalités décrites dans la présente rubrique sur la dispense.

Les Fonds n'investiront dans des FNB américains que si certaines conditions sont remplies, notamment : i) le Fonds ne souscrit pas de titres d'un FNB américain si, immédiatement après leur souscription, plus de 10 % de la VL du Fonds dans son ensemble, calculée à la valeur marchande au moment de la souscription, se

composerait de titres de FNB américains; ii) le Fonds ne vend pas à découvert des titres de FNB américains; iii) les titres de chaque FNB américain sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue aux États-Unis; et iv) chaque FNB américain est, immédiatement avant la souscription par un Fonds de titres de ce FNB américain, une société d'investissement (*investment company*) assujettie à l'*Investment Company Act of 1940* en règle auprès de la Securities and Exchange Commission.

Les Fonds n'investiront dans des parts indicielles étrangères que si certaines conditions sont remplies, notamment : i) les titres de chaque part indicielle étrangère sont négociés à la Bourse de Londres et sont assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au R.-U., dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg; ii) les titres de chaque part indicielle étrangère sont admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'est du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; iii) aucune des parts indicielles étrangères ne constitue un « FNB synthétique », ce qui signifie qu'elles ne reposeront pas principalement sur une stratégie de placement recourant à des swaps ou à d'autres instruments dérivés pour obtenir une exposition financière indirecte au rendement d'un indice; iv) les investissements effectués par un Fonds dans des titres d'une ou de plusieurs parts indicielles étrangères respectent le Règlement 81-102 comme si les titres des parts indicielles étrangères étaient des parts indicielles au sens du Règlement 81-102; v) dans le cas où un changement important touche le régime réglementaire applicable aux parts indicielles étrangères dans lesquelles les Fonds sont investis résultant en un régime réglementaire moins restrictif comparativement au régime actuel et ayant une incidence importante sur la gestion ou l'exploitation des titres de ces parts indicielles étrangères, les Fonds ne doivent pas acquérir de titres additionnels de ces parts indicielles étrangères et doivent disposer des titres de ces parts indicielles étrangères de manière ordonnée et prudente; et vi) la dispense obtenue par les Fonds afin d'investir dans des parts indicielles étrangères prendra fin six mois après l'entrée en vigueur de toute modification au Règlement 81-102 qui restreint ou régit la capacité d'un Fonds à investir dans des parts indicielles étrangères.

Les Fonds n'investiront dans des OPCVM que si certaines conditions sont remplies, notamment : i) les OPCVM sont admissibles à titre d'OPCVM et sont assujettis aux restrictions et aux pratiques en matière d'investissement en vertu des lois qui sont applicables aux organismes de placement collectif qui sont vendus au grand public et sont des fonds d'investissement autorisés à titre d'OPCVM par l'autorité compétente nationale pertinente du Royaume-Uni, de la République d'Irlande, de l'Allemagne et/ou du Luxembourg; ii) l'investissement par un Fonds dans un OPCVM respecte par ailleurs le paragraphe 2.5 du Règlement 81-102; iii) un Fonds n'investit pas dans un OPCVM si, immédiatement après l'investissement, plus de 10 % de son actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'investissement, se composerait d'investissements dans les OPCVM; iv) dans le cas où un changement important touche le régime réglementaire applicable aux OPCVM résultant en un régime réglementaire moins restrictif comparativement au régime actuel et ayant une incidence importante sur la gestion ou l'exploitation des OPCVM dans lesquels les Fonds sont investis, les Fonds ne doivent pas acquérir de parts additionnelles de ces OPCVM et doivent disposer des parts de ces OPCVM de manière ordonnée et prudente; et v) la dispense obtenue par les Fonds afin d'investir dans des OPCVM prendra fin six mois après l'entrée en vigueur de modifications qui permettraient à un fonds d'investir dans les OPCVM assujettis aux dispositions de ces modifications.

Dispense liée aux FNB - Métaux précieux autorisés inscrits aux États-Unis

Le gestionnaire, au nom des Fonds (y compris le Fonds équilibré durable mondial NEI), a obtenu une dispense qui permet à chaque Fonds d'investir dans des FNB (les « FNB de métaux précieux autorisés sous-jacents ») qui : a) sont négociés à une bourse aux États-Unis et dont les titres ne sont pas admissibles à titre de « parts indicielles » (soit des titres d'un émetteur dont la seule fonction est i) de détenir les titres qui sont compris dans un indice boursier donné largement diffusé, dans une proportion qui reflète, pour l'essentiel, leur poids dans cet indice; ou ii) d'effectuer des placements qui font en sorte que le rendement de l'émetteur imite le rendement de cet indice); et qui b) cherchent à obtenir des résultats quotidiens reproduisant le rendement quotidien d'un ou de plusieurs métaux précieux autorisés au sens défini dans le Règlement 81-102, sans facteur d'endettement, et/ou la valeur d'un dérivé visé dont la participation sous-jacente est un métal précieux autorisé, sans facteur d'endettement.

Les Fonds n'investiront dans des FNB de métaux précieux autorisés sous-jacents que si certaines conditions sont remplies, notamment : i) le Fonds investit dans les titres des FNB de métaux précieux autorisés sous-

jacents conformément à l'objectif de placement fondamental du Fonds; ii) les titres des FNB de métaux précieux autorisés sous-jacents sont négociés à une bourse aux États-Unis; iii) chaque Fonds ne souscrit pas les titres d'un FNB de métaux précieux autorisés sous-jacents si, immédiatement après l'opération, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée à la valeur marchande au moment de l'opération, était composée de titres des FNB de métaux précieux autorisés sous-jacents; et iv) l'exposition de la valeur marchande du Fonds (directe ou indirecte, y compris par l'intermédiaire de FNB de métaux précieux autorisés sous-jacents ou de tout placement autorisé en vertu du Règlement 81-102) à toutes les marchandises physiques (dont l'or) ne dépasse pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée à la valeur marchande au moment de l'opération.

Dispense liée aux notations FundGrade

Le gestionnaire, pour le compte des Fonds, a obtenu une dispense qui lui permet de mentionner les trophées FundGrade A+ et les notations FundGrade de Fundata Canada Inc. dans le cadre de ses communications publicitaires, sous réserve de conditions exigeant la communication d'information désignée, des exigences selon lesquelles les trophées FundGrade A+ mentionnés n'aient pas été décernés plus de 365 jours avant la date de la communication publicitaire et de certains calculs requis.

Dispense liée à la vente à découvert de parts indicielles

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a obtenu une dispense lui permettant de conclure des ventes à découvert de parts indicielles émises par des fonds de placement (chacun, un « émetteur de parts indicielles ») en sus des limites d'exposition applicables aux fonds d'investissement alternatifs prévues dans le Règlement 81-102 pourvu que : i) les seuls titres que le Fonds vendra à découvert (autres que des titres d'État) faisant en sorte que la valeur marchande totale des titres de cet émetteur vendus à découvert par le Fonds excède 10 % de la valeur liquidative du Fonds au moment de la vente seront des parts indicielles d'émetteurs de parts indicielles; ii) immédiatement après l'opération, la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds n'excède pas 100 % de la valeur liquidative du Fonds; et iii) immédiatement après l'opération, la valeur marchande totale des titres vendus à découvert par le Fonds, combinée à la valeur totale des emprunts d'argent du Fonds, n'excède pas 100 % de la valeur liquidative du Fonds. Toute opération de vente à découvert à laquelle le Fonds participe respectera par ailleurs les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables aux OPC alternatifs, sous réserve de toute dispense accordée, et sera conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds.

Placements dans les titres à revenu fixe de gouvernements étrangers

Aux termes d'une dispense, le Fonds d'obligations d'impact mondial NEI et le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI sont autorisés à investir i) jusqu'à 35 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'opération, dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres sont émis ou entièrement garantis, quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et ont obtenu une note de AAA ou une note équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées; ii) jusqu'à 20 % de la valeur liquidative du Fonds, au moment de l'opération, dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres sont émis ou entièrement garantis, quant au capital et à l'intérêt, par des organismes supranationaux ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et ont obtenu une note de AA ou une note équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées (ces titres de créance sont collectivement appelés « titres de gouvernements étrangers »). Le Fonds d'obligations d'impact mondial NEI et le Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI n'investiront dans des titres de gouvernements étrangers que s'ils sont négociés sur un marché établi et liquide et que leur acquisition est conforme à leurs objectifs de placement fondamentaux.

Dispense relative aux prix LSEG Lipper et aux notations LSEG Lipper Leader

Le gestionnaire, pour le compte des Fonds, a obtenu les dispenses suivantes qui autorisent la mention des prix LSEG Lipper et des notations LSEG Lipper Leader dans le cadre de ses communications publicitaires au sujet des Fonds, sous réserve de conditions exigeant la communication d'information désignée :

- a. Une dispense de l'exigence prévue au sous-paragraphe c du paragraphe 4 de l'article 15.3 du Règlement 81-102 qui impose une exigence de « correspondance des périodes » en ce qui a trait aux notes et aux classements de rendement figurant dans les communications publicitaires d'organismes de placement collectifs afin qu'ils correspondent à chaque période pour laquelle les données standards sur le rendement doivent être présentées pour le fonds (c.-à-d. pour les périodes de un, trois, cinq et dix ans, selon le cas);
- b. Une dispense de l'exigence prévue au sous-paragraphe f du paragraphe 4 de l'article 15.3 du Règlement 81-102 qui prévoit ce qui suit : i) pour permettre l'utilisation dans une annonce d'une note ou d'un classement, l'annonce doit être publiée dans un délai de 45 jours à compter du dernier jour du même mois civil auquel la note ou le classement se rapporte, et ii) quant à toute autre communication publicitaire, la note ou le classement doit être publié dans un délai de trois mois à compter du dernier jour du même mois civil de la date de première publication à laquelle la note ou le classement se rapporte.

Attestation des Fonds, du gestionnaire et du promoteur

Fonds de revenu fixe

Fonds du marché monétaire NEI
Fonds d'obligations canadiennes NEI
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

Fonds de répartition d'actifs/équilibrés

Portefeuille NEI rendement conservateur
Portefeuille NEI rendement équilibré
Fonds équilibré durable mondial NEI
Fonds croissance et revenu NEI

Fonds d'actions

Fonds de dividendes canadiens NEI
Fonds d'actions canadiennes ER NEI
Fonds d'actions canadiennes NEI
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI
Fonds d'actions américaines ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI
Fonds de dividendes mondial ER NEI
Fonds de valeur mondial NEI
Fonds d'actions mondiales ER NEI
Fonds de croissance mondiale NEI
Fonds leaders en environnement NEI
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI
Fonds d'infrastructure propre NEI
Fonds d'actions internationales ER NEI
Fonds des marchés émergents NEI

Portefeuilles gérés

Portefeuille NEI ER Sélect revenu
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu
Portefeuille NEI ER Sélect croissance
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale
Portefeuille NEI Impact conservateur
Portefeuille NEI Impact équilibré
Portefeuille NEI Impact croissance

Portefeuilles privés

Portefeuille privé NEI revenu

Portefeuille privé NEI équilibré

Portefeuille privé NEI revenu et croissance

Portefeuille privé NEI croissance

Mandats

Mandat NEI revenu fixe

Mandat NEI actions mondiales

Mandat NEI actions canadiennes

Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

OPC alternatif

Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI

(les « Fonds »)

La présente version modifiée du prospectus simplifié datée du 26 mars 2026 modifiant le prospectus simplifié daté du 27 mars 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 4 juin 2025, par la modification n° 2 datée du 23 juillet 2025, par la modification n° 3 datée du 27 novembre 2025 et par la modification n° 4 datée du 7 janvier 2026, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans la version modifiée du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fait le 26 mars 2026

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds

« *William Packham* »

« *John H. Bai* »

William Packham
Président et chef de la direction

John H. Bai
Vice-président principal, chef des finances et
chef de la gestion des risques

**Au nom du conseil d'administration de
Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité,
Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur
des Fonds**

« *Timothy Prescott* »

Timothy Prescott
Administrateur, vice-président principal,
chef de la Gestion d'actifs

« *Yasmin Lalani* »

Yasmin Lalani
Administratrice, vice-présidente principale,
directrice des Affaires juridiques, chef de la
gouvernance

Attestation du placeur principal des Fonds

Fonds de revenu fixe

Fonds du marché monétaire NEI
Fonds d'obligations canadiennes NEI
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

Fonds de répartition d'actifs/équilibrés

Portefeuille NEI rendement conservateur
Portefeuille NEI rendement équilibré
Fonds équilibré durable mondial NEI
Fonds croissance et revenu NEI

Fonds d'actions

Fonds de dividendes canadiens NEI
Fonds d'actions canadiennes ER NEI
Fonds d'actions canadiennes NEI
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI
Fonds d'actions américaines ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI
Fonds de dividendes mondial ER NEI
Fonds de valeur mondial NEI
Fonds d'actions mondiales ER NEI
Fonds de croissance mondiale NEI
Fonds leaders en environnement NEI
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI
Fonds d'infrastructure propre NEI
Fonds d'actions internationales ER NEI
Fonds des marchés émergents NEI

Portefeuilles gérés

Portefeuille NEI ER Sélect revenu
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu
Portefeuille NEI ER Sélect croissance
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale
Portefeuille NEI Impact conservateur
Portefeuille NEI Impact équilibré
Portefeuille NEI Impact croissance

Portefeuilles privés

Portefeuille privé NEI revenu

Portefeuille privé NEI équilibré

Portefeuille privé NEI revenu et croissance

Portefeuille privé NEI croissance

Mandats

Mandat NEI revenu fixe

Mandat NEI actions mondiales

Mandat NEI actions canadiennes

Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

OPC alternatif

Fonds d'actions à positions longues et courtes
NEI

(les « Fonds »)

À notre connaissance, la présente version modifiée du prospectus simplifié datée du 26 mars 2026 modifiant le prospectus simplifié daté du 27 mars 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 4 juin 2025, par la modification n° 2 datée du 23 juillet 2025, par la modification n° 3 datée du 27 novembre 2025 et par la modification n° 4 datée du 7 janvier 2026, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans la version modifiée du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fait le 26 mars 2026

**Au nom de Financière Aviso inc.
à titre de placeur principal des Fonds**

« *William Packham* »

William Packham
Président et chef de la direction

« *John H. Bai* »

John H. Bai
Vice-président principal, chef des finances et
chef de la gestion des risques

Partie B : Information précise sur chacun des Fonds décrits dans le présent prospectus

Des renseignements précis sur chacun des Fonds, y compris des détails au sujet de leurs objectifs, stratégies et risques de placement, figurent aux pages 83 à 274 du présent prospectus.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (un « OPC ») est un instrument de placement créé pour permettre la mise en commun de sommes provenant de personnes qui ont des objectifs de placement semblables. Ces personnes deviennent alors des porteurs de parts de l'OPC. Elles partagent le revenu et les charges de l'OPC ainsi que les gains et les pertes que ce dernier réalise sur ses placements. La valeur d'un placement dans un OPC est réalisée au moment du rachat des parts qu'on y détient. Lorsqu'un OPC offre plus d'une série de titres, le revenu, les frais, les gains et les pertes de l'OPC, attribués aux séries généralement au prorata de la valeur de chaque série à la date du calcul, sont répartis entre chaque série.

Un OPC peut posséder différents types de placements, tels que des actions, des titres de créance, des sommes au comptant et des dérivés, selon ses objectifs de placement. La valeur de ces placements varie de jour en jour selon l'évolution des taux d'intérêt, du marché, des entreprises et de la conjoncture économique, autant de facteurs parmi d'autres qui ont une incidence variable sur les OPC. Par exemple, les fluctuations des marchés boursiers en général auront une incidence directe sur les OPC qui investissent dans des titres de capitaux propres, alors qu'elles ne toucheraient pas aussi directement ceux qui n'investissent que dans des titres de créances. La valeur d'un OPC peut fluctuer et la valeur de votre placement au rachat peut être inférieure ou supérieure à la valeur de votre placement à la souscription.

Les objectifs et les stratégies de placement précis des Fonds sont décrits séparément à la rubrique « *Quels types de placements le Fonds fait-il?* », qui figure à la partie B du présent prospectus.

Nous ne garantissons pas que vous serez en mesure de recouvrer le plein montant de votre placement initial dans l'un ou l'autre des Fonds. À la différence des comptes de banque et des CPG, les parts d'un OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental que ce soit.

Investissement responsable

Le gestionnaire définit l'investissement responsable comme étant une démarche d'investissement qui intègre l'analyse du rendement de l'entreprise au moyen de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et des activités d'engagement comme le vote par procuration et l'engagement des entreprises dans le processus de prise de décisions en matière de placement dans l'objectif de générer ou de préserver une valeur durable à long terme pour les investisseurs.

Un aspect important de cette approche est le processus suivi par le gestionnaire pour choisir et superviser les sous-conseillers en valeurs. En tant que composante clé du cadre de vérification diligente du gestionnaire, ce dernier évaluera les processus et les activités d'investissement responsable des sous-conseillers en valeurs éventuels et actuels afin de déterminer ceux qui conviennent le mieux à ses Fonds. Les évaluations relatives à l'investissement responsable sont effectuées tout au long du processus de sélection du sous-conseiller en valeurs, ce qui comprend des réunions, un questionnaire de vérification diligente et une sélection réduite de candidats finaux. Les évaluations sont faites à l'égard de diverses sphères des capacités en matière d'investissement responsable des candidats, comme les évaluations et l'intégration des critères ESG au sein du processus de prise de décisions, ainsi que de l'expertise du personnel pour veiller à ce que les candidats aient les capacités nécessaires pour atteindre les objectifs et les stratégies de placement du Fonds pertinent. En fonction du Fonds, le gestionnaire peut chercher un sous-conseiller en valeurs dans un domaine précis d'expertise en investissement responsable, comme la transition vers une économie faible en carbone ou

l'analyse de titres d'impact à revenu fixe. Pour les Fonds qui suivent une approche responsable en matière d'investissement, une fois que le sous-conseiller en valeurs est choisi et que le Fonds est créé, au moins une fois par année, le gestionnaire examinera l'approche du sous-conseiller en valeurs en matière d'investissement responsable et ses activités d'investissement responsable dans le cadre de son processus de surveillance.

De concert avec le gestionnaire de portefeuille et/ou le sous-conseiller en valeurs pour chaque Fonds pertinent, le gestionnaire met en œuvre son approche en matière d'investissement responsable en appliquant l'une ou plusieurs des démarches d'investissement responsable suivantes : un contrôle d'exclusion, une évaluation des critères ESG, un investissement thématique, un investissement d'impact, le vote par procuration, l'engagement des entreprises et la défense des intérêts en matière de politiques, chacune de ces activités étant définie plus en détail ci-après. Le vote par procuration, l'engagement des entreprises et la défense des intérêts en matière de politiques sont regroupés sous le terme général « engagement ».

Les démarches d'investissement responsable sont appliquées aux Fonds pour lesquels le gestionnaire a les pleins pouvoirs discrétionnaires à l'égard de la sélection des titres individuels détenus dans les Fonds; elles ne s'appliqueraient pas nécessairement au processus de sélection à l'égard des fonds de tiers, des FNB ou des dérivés qui pourraient être détenus dans les Fonds. Si un Fonds devait investir une partie ou même la totalité de son actif net dans des fonds de tiers, des FNB ou des dérivés, ceux-ci seraient sélectionnés conformément aux objectifs de placement du Fonds et aux restrictions énoncées par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, bien que l'approche responsable du gestionnaire en matière d'investissement puisse ne pas être appliquée entièrement. Par exemple, le gestionnaire n'effectuerait pas d'évaluations des critères ESG au sens défini ci-après à l'égard d'un FNB ou d'un dérivé. Le gestionnaire déploiera des efforts pour veiller à ce que les approches d'investissement responsable appliquées à des fonds de tiers, à des FNB ou à des dérivés concordent autant que possible avec les approches d'investissement responsable appliquées à tout Fonds qui pourrait investir dans ceux-ci.

Contrôle d'exclusion : Certains Fonds excluent les placements dans des sociétés lorsque le gestionnaire estime que le risque irréconciliable posé par un préjudice à la société et/ou à l'environnement l'emporte sur les avantages potentiels d'investir. Pour certains Fonds, le gestionnaire exclut également les placements dans les sociétés en fonction de leur participation aux revenus dans des secteurs tels que le tabac et les armes. On peut consulter de plus amples renseignements sur les exclusions particulières appliquées à chaque Fonds dans les pages des Fonds pertinents, à compter de la page 123 du présent prospectus.

Évaluation des critères ESG : Pour certains Fonds, les sociétés sont évaluées en vue d'établir leur admissibilité aux fins de placement. Les facteurs ESG (voir le tableau 1 pour des exemples) sont identifiés et évalués en fonction d'une évaluation des risques importants propre à l'exposition sectorielle d'une société et sont également examinés au niveau de la société visée. L'évaluation des facteurs ESG peut suivre une approche quantitative ou qualitative.

Une fois qu'un placement a été effectué, le gestionnaire surveille ses avoirs de façon continue afin de repérer de nouvelles controverses ou des risques émergents. Si des risques importants sont découverts dans le cadre du processus de surveillance, le gestionnaire établit si le risque peut être atténué au moyen de l'engagement des entreprises (voir *Engagement des entreprises* ci-après) ou si la vente du titre est justifiée. Afin d'évaluer et de surveiller les sociétés rigoureusement, le gestionnaire intègre de l'information provenant de multiples sources, dont des fournisseurs de données tiers, des documents et rapports de sociétés disponibles publiquement et des discussions avec la direction des sociétés.

Tableau 1 : Exemples de facteurs ESG

Les droits des Autochtones sont inclus parmi les facteurs sociaux au tableau 1, bien que le gestionnaire reconnaisse la profonde interrelation des droits des Autochtones et des perspectives touchant toutes les questions de durabilité. Les sociétés faisant partie des Fonds du gestionnaire sont tenues de respecter et de préserver les droits des Autochtones dans tous les aspects de leurs activités.

Facteurs environnementaux	Facteurs sociaux	Facteurs de gouvernance
Biodiversité	Diversité et inclusion	Structure du conseil
Changements climatiques	Droits numériques	Composition du conseil
Déboisement	Droits de la personne	Corruption
Gestion des déchets	Équité salariale	Rémunération de la haute direction
Gestion de l'eau	Droits des Autochtones	Droits des actionnaires

Facteurs environnementaux : Le gestionnaire s'attend à ce que les sociétés détenues dans ses Fonds comprennent les risques environnementaux et disposent d'une stratégie d'affaires appropriée pour les gérer, particulièrement dans des secteurs qui dépendent de la présence ou de l'utilisation de ressources naturelles. Les changements climatiques sont un exemple de facteur environnemental qui peut avoir une incidence financière importante à court terme et/ou à long terme, présentant à la fois des risques et des occasions.

Facteurs sociaux : Le gestionnaire s'attend à ce que les sociétés détenues dans ses Fonds prennent en compte toutes les parties prenantes pertinentes, notamment les employés, les collectivités, les consommateurs, les fournisseurs, les clients et les actionnaires, afin d'éviter les risques d'atteinte à leur réputation et les risques opérationnels et de demeurer concurrentielles. Le gestionnaire s'attend à ce que les sociétés détenues dans ses Fonds défendent les droits fondamentaux de la personne tels que la santé et la sécurité de leurs effectifs, et à ce qu'elles travaillent proactivement en vue de prévenir le travail forcé, le travail des enfants et toute autre violation des droits de la personne au sein de la société ou dans sa ou ses chaînes d'approvisionnement, le cas échéant.

Facteurs de gouvernance : Le gestionnaire s'attend à ce que les sociétés détenues dans ses Fonds mettent sur pied et maintiennent un conseil d'administration indépendant compétent et diversifié, des politiques, procédures et pratiques rigoureuses de gestion des risques ainsi que des pratiques de rémunération des membres de la haute direction bien conçues qui soutiennent la création de valeur durable à long terme.

Investissement thématique : Certains Fonds investissent en s'efforçant de profiter de tendances à long terme qui devraient contribuer à des changements structurels de grande envergure touchant la société et l'économie. On retrouve par exemple la nécessité de mieux gérer les ressources naturelles, la transition vers une économie faible en carbone et les sociétés qui offrent des cultures d'entreprise solides tout en offrant des produits et des services bénéfiques.

Investissement d'impact : L'investissement d'impact vise à générer des résultats positifs et mesurables sur les plans environnemental et/ou social en plus des rendements sur les placements. Certains Fonds mesurent et présentent des paramètres d'impact tels que la réduction des émissions de carbone, la construction de logements abordables, le volume d'eau traitée ou économisée, l'électricité renouvelable produite et les améliorations en matière d'éducation dans les économies en développement.

Tableau 2 : Identification des démarches d'investissement responsable par Fonds

Pour une explication plus détaillée de la manière dont les démarches d'investissement responsable sont intégrées dans chaque Fonds, veuillez consulter les Stratégies de placement du Fonds pertinent, à partir de la page 123. Les Fonds sont énumérés dans le tableau selon l'ordre dans lequel ils figurent dans le présent prospectus.

Fonds	Contrôle d'exclusion	Évaluation des critères ESG	Investissement thématique	Investissement d'impact
Fonds du marché monétaire NEI	●			
Fonds d'obligations canadiennes NEI	●	●		
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	●	●		●
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	●	●		●
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	●	●		
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	●	●		
Portefeuille NEI rendement conservateur	●			
Portefeuille NEI rendement équilibré	●			
Fonds équilibré durable mondial NEI	●	●	●	●
Fonds croissance et revenu NEI	●			
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	●	●		
Fonds d'actions canadiennes NEI	●			
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	●	●		
Fonds d'actions américaines ER NEI	●	●		
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	●	●		
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	●			
Fonds de dividendes mondial ER NEI	●	●		
Fonds de valeur mondial NEI	●	●		
Fonds d'actions mondiales ER NEI	●	●		
Fonds de croissance mondiale NEI*	●	●		
Fonds leaders en environnement NEI	●	●	●	●
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	●	●	●	●

Fonds	Contrôle d'exclusion	Évaluation des critères ESG	Investissement thématique	Investissement d'impact
Fonds d'infrastructure propre NEI	●	●	●	●
Fonds d'actions internationales ER NEI	●	●		
Fonds des marchés émergents NEI	●	●		
Portfeuille NEI ER Sélect revenu	●	●		
Portfeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	●	●		
Portfeuille NEI ER Sélect équilibré	●	●		
Portfeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	●	●		
Portfeuille NEI ER Sélect croissance	●	●		
Portfeuille NEI ER Sélect croissance maximale	●	●		
Portfeuille NEI Impact conservateur	●	●		●
Portfeuille NEI Impact équilibré	●	●		●
Portfeuille NEI Impact croissance	●	●		●
Portfeuille privé NEI revenu**	●			
Portfeuille privé NEI revenu et croissance**	●			
Portfeuille privé NEI équilibré**	●			
Portfeuille privé NEI croissance**	●			
Mandat NEI revenu fixe	●			
Mandat NEI actions canadiennes	●			
Mandat NEI actions mondiales	●			
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	●	●		

*Avec prise d'effet le 25 mars 2026, les parts du Fonds de croissance mondiale NEI sont fermées aux nouveaux achats ou aux placements supplémentaires, sauf en provenance des plans de paiements préautorisés.

**Le contrôle d'exclusion ne s'applique pas aux parts du Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion qui sont détenues dans les Portefeuilles privés NEI.

Engagement : Le gestionnaire définit l'engagement conformément aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies : l'engagement est « le recours à l'influence des investisseurs institutionnels pour maximiser la valeur globale à long terme, y compris la valeur commune des actifs économiques, sociaux et environnementaux, dont dépendent les rendements et les intérêts des clients et des bénéficiaires ». Le

gestionnaire exerce trois démarches d'investissement responsable dans la catégorie de l'engagement : le vote par procuration, l'engagement des entreprises et la défense des intérêts en matière de politiques.

Vote par procuration : Le gestionnaire estime qu'une part fondamentale de son devoir envers les porteurs de parts consiste à exercer avec diligence les droits de vote rattachés aux procurations qu'il détient pour leur compte, en exerçant son droit en tant qu'actionnaire de voter aux assemblées générales annuelles et aux assemblées extraordinaires des sociétés dont les titres sont détenus dans certains Fonds. Les décisions sont fondées sur les lignes directrices du gestionnaire en matière de vote par procuration, qui renferment des lignes directrices en matière de vote sur les élections aux postes d'administrateur et la rémunération de la haute direction, ainsi que les propositions d'actionnaires sur des sujets ESG tels que la stratégie climatique, les droits des travailleurs, les droits numériques, l'inégalité et d'autres facteurs dont l'un ou l'autre pourrait influencer l'orientation stratégique de la société. Pour de plus amples renseignements sur le processus de vote par procuration du gestionnaire, se reporter à la page 36 du présent prospectus.

Engagement des entreprises : Le gestionnaire exerce son droit en tant qu'actionnaire d'entreprendre un dialogue avec les sociétés dans le but d'aider à cerner et à gérer les risques ESG que le gestionnaire juge importants pour l'entreprise de la société. La progression vers les résultats est suivie au fil du temps par rapport aux objectifs établis. Si le gestionnaire établit que l'engagement d'entreprise ne mène pas une société à gérer adéquatement ses risques ESG importants, le gestionnaire peut soumettre seul ou conjointement avec d'autres actionnaires une proposition d'actionnaire à inclure dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et à la soumettre au vote de l'assemblée générale annuelle de la société. Le gestionnaire peut envisager de vendre le titre en dernier recours.

Défense des intérêts en matière de politiques : Les politiques et les normes publiques ont une incidence sur les règles selon lesquelles toutes les sociétés doivent exercer leurs activités. Le gestionnaire peut entreprendre des activités, comme participer aux consultations auprès des autorités en valeurs mobilières et soumettre des lettres de réponse aux gouvernements provinciaux et fédéral dans le but d'améliorer le rendement d'entreprise à plus grande échelle nationale et internationale.

Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Nous avons tous une tolérance différente au risque. Certaines personnes sont nettement plus prudentes que d'autres lorsqu'elles prennent des décisions de placement. Il est important de tenir compte de votre propre seuil de tolérance ainsi que du risque auquel vous êtes prêt à vous exposer pour atteindre vos objectifs financiers. De plus, vous devriez examiner attentivement avec votre conseiller financier vos besoins et vos objectifs particuliers en matière de placement afin de déterminer le niveau de risque qui vous convient le mieux compte tenu de vos placements en général, ainsi que la mesure dans laquelle le Fonds, et d'autres OPC, vous permettraient de respecter ce niveau.

Les risques associés à un placement dans un OPC sont les risques associés aux titres dans lesquels ce dernier investit. Ces risques sont ci-après décrits. **Dans la mesure où il investit dans des fonds sous-jacents, le Fonds est exposé aux mêmes risques que les fonds sous-jacents. Par conséquent, tout renvoi à un Fonds dans la présente rubrique renvoie également aux fonds sous-jacents dans lesquels un Fonds peut investir.** Les risques précis applicables à chaque Fonds sont décrits séparément à la rubrique « Quels types de placements le Fonds fait-il? », qui figure à la partie B du présent prospectus.

Risque lié aux OPC alternatifs

Certains Fonds investissent dans des OPC sous-jacents, qui peuvent comprendre des « OPC alternatifs » au sens de ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières applicables. Un OPC alternatif est un type d'OPC qui, tout en étant généralement assujéti aux exigences du Règlement 81-102, peut investir dans certaines catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises à d'autres types d'OPC classiques. Un OPC alternatif pourrait, selon ses objectifs de placement, investir davantage dans des marchandises, accroître son recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de

couverture sans qu'il doive obtenir une couverture tel qu'il serait normalement exigé, augmenter le nombre de titres qu'il vend à découvert ou emprunter de l'argent. En adoptant ces stratégies de placement, un OPC alternatif pourrait faire une utilisation excessive de l'effet de levier à des fins de placement. On obtient un tel effet de levier par l'emprunt d'argent, l'achat sur marge, la vente à découvert de titres ou le recours à des dérivés. Toute utilisation de l'effet de levier est susceptible d'accroître les gains et les pertes. Pour de plus amples renseignements sur la manière dont l'utilisation de l'effet de levier par un Fonds pourrait avoir une incidence sur votre risque de perte financière à l'égard de votre placement dans le Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié à l'effet de levier* » ci-après.

Risque lié à la répartition de l'actif

Les Fonds qui ont recours à une structure de « fonds de fonds » répartissent leur actif entre les fonds sous-jacents afin de s'assurer, pour chaque Fonds, d'une répartition optimale selon les catégories d'actifs, les styles de placement, les secteurs géographiques et les capitalisations boursières. Les Fonds équilibrés utilisent une stratégie de répartition de l'actif semblable au moyen de placements directs dans des catégories d'actifs sous-jacentes. Rien ne garantit qu'un Fonds répartira son actif avec succès. De même, rien ne garantit que la répartition de l'actif n'entraînera pas de pertes.

Risque lié à l'érosion du capital

Lorsque les marchés sont à la baisse, la valeur liquidative d'un Fonds peut décliner. Si les distributions fixes d'un Fonds ou d'une série dépassent le bénéfice net et les gains en capital réalisés du Fonds ou de la série, les distributions peuvent être composées en totalité ou en partie d'un remboursement de capital, ce qui pourrait diminuer la capacité de générer ultérieurement des gains.

Risque lié aux marchandises

Certains Fonds peuvent investir dans des produits de métaux précieux autorisés ou dans des fonds sous-jacents, dont des fonds négociés en bourse, qui investissent notamment dans les métaux précieux autorisés.

Les OPC qui investissent dans les produits de métaux précieux autorisés seront touchés par les variations du prix des marchandises. Ces prix sont en général cycliques et peuvent fluctuer énormément dans une courte période en raison de l'offre et de la demande, de la spéculation, des mesures gouvernementales et réglementaires, de facteurs politiques et monétaires internationaux ainsi que d'autres facteurs macroéconomiques.

Les achats directs de produits de métaux précieux autorisés peuvent entraîner des frais de garde et des coûts des opérations plus élevés que ceux associés à d'autres placements. Les produits de métaux précieux autorisés ne procurent habituellement pas un flux de rentrées. Un Fonds ne tirera un revenu de ces placements que dans la mesure où ils sont vendus à un prix supérieur à leur coût.

De plus, les OPC qui investissent dans des sociétés qui exercent leurs activités dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles, comme l'or, l'argent, le platine, le pétrole et le gaz, ou d'autres secteurs axés sur les marchandises seront touchés par les variations du prix des marchandises, qui peuvent accuser d'importantes fluctuations pendant de courtes périodes.

Risque lié à la concentration

Lorsque les titres qu'un OPC détient dans un même émetteur dépassent 10 % de l'actif du Fonds ou lorsque les titres qu'un « OPC alternatif » détient dans un même émetteur dépassent 20 % de l'actif du Fonds, la liquidité et la diversification du Fonds risquent de se détériorer. En outre, lorsque le Fonds détient des placements importants dans un nombre restreint de sociétés, les fluctuations de la valeur des titres de ces sociétés risquent d'accroître la volatilité de la valeur liquidative du Fonds.

En outre, le gestionnaire, pour le compte du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, a obtenu une dispense qui, sous réserve des modalités de cette dispense, autorise le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI à conclure des ventes à découvert de parts indicielles émises par des émetteurs de parts indicielles faisant en sorte que la valeur marchande totale des titres de cet émetteur vendus à découvert par ce Fonds excède 10 % (et aille jusqu'à 100 %) de la valeur liquidative du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI au moment de la vente, ce qui excède la limite de vente à découvert par émetteur prévue tant pour les OPC classiques que pour les OPC alternatifs dans le Règlement 81-102. Se reporter à la rubrique « *Dispenses et autorisations – Dispense liée à la vente à découvert de parts indicielles* » pour de plus amples renseignements.

Risque de crédit

La valeur des titres à revenu fixe dépend en partie de la capacité perçue de l'État ou de la société qui émet les titres à verser les intérêts et à rembourser les placements initiaux. Les titres émis par les émetteurs qui ont une faible cote de crédit sont assortis d'un risque de crédit plus élevé que ceux qui sont émis par les émetteurs dont la cote de crédit est élevée.

Risque de change

La valeur des titres libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien est influencée par la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le titre est libellé.

Risque lié à la cybersécurité

En raison de l'utilisation accrue de technologies comme Internet pour faire des affaires, le gestionnaire et chaque Fonds sont, potentiellement, devenus plus exposés à certains risques liés à l'exploitation et à la sécurité de l'information découlant de violations de la cybersécurité. En règle générale, une violation de la cybersécurité peut résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement fortuit et peut provenir de sources externes ou internes. Les violations de la cybersécurité peuvent prendre la forme, entre autres, d'une infection par un virus informatique ou par un autre programme malveillant ou d'un accès non autorisé aux systèmes, réseaux et dispositifs d'information numérique du gestionnaire ou d'un Fonds, par piratage ou par un autre moyen, dans tous les cas en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible (par exemple, de l'information personnelle sur un porteur de parts), de corrompre des données ou de causer des interruptions ou des défaillances opérationnelles touchant l'infrastructure physique ou les systèmes d'exploitation auxquels se fie le gestionnaire ou un Fonds. Les risques liés à la cybersécurité comprennent également les risques posés par des pertes de service découlant d'une attaque externe ne nécessitant pas un accès non autorisé aux systèmes, aux réseaux ou aux dispositifs du gestionnaire ou d'un Fonds. Une telle violation de la cybersécurité ou de telles pertes de service pourraient se traduire, pour le gestionnaire ou un Fonds, par la perte de renseignements exclusifs, la corruption de données ou une perte de capacité d'exploitation, lesquelles pourraient faire en sorte que le gestionnaire ou le Fonds subisse des sanctions prévues par la réglementation, des dommages à sa réputation ou une perte financière ou qu'il ait à engager des frais liés à la conformité supplémentaires en raison des mesures correctives qu'il doit prendre. Les Fonds et le gestionnaire ont préparé des plans de continuité de l'exploitation et mis en place des systèmes de gestion des risques afin de prévenir des attaques visant la cybersécurité ou d'en réduire les conséquences, et ont aussi souscrit une assurance contre les risques liés à la cybersécurité, mais il existe des limites inhérentes à de tels plans ou systèmes en raison notamment de la nature en constante évolution de la technologie et des tactiques utilisées pour effectuer des cyberattaques. De plus, il est possible que certains risques n'aient pas été détectés ou pris en compte. De telles attaques pourraient avoir une incidence défavorable sur le Fonds et ses porteurs de parts.

De plus, des défaillances ou des violations touchant les fournisseurs de services externes du gestionnaire ou des Fonds (ce qui comprend le sous-conseiller en valeurs, l'agent des transferts, le dépositaire, les administrateurs ou tout autre intermédiaire financier d'un Fonds) pourraient interrompre les activités d'exploitation des fournisseurs de services et du gestionnaire ou du Fonds. Ces interruptions pourraient se traduire par des pertes financières, par l'incapacité des porteurs de parts du Fonds d'effectuer des opérations auprès du Fonds et l'incapacité du Fonds de traiter des opérations, par l'incapacité du Fonds de calculer sa

valeur liquidative, par des violations des lois, des règles et des règlements applicables, notamment ceux en matière de protection des renseignements personnels, par des amendes ou des sanctions prévues par la réglementation, par des dommages à la réputation ainsi que par des remboursements ou d'autres frais compensatoires ou frais liés à la conformité supplémentaires engagés pour prendre des mesures correctives. Un Fonds et ses porteurs de parts pourraient subir des conséquences négatives de telles violations de la cybersécurité, et rien ne garantit qu'à l'avenir le Fonds ne subira pas de pertes découlant d'une attaque ou d'une autre forme de violation de la sécurité de l'information touchant le gestionnaire ou les fournisseurs de services externes du Fonds, d'autant plus que le gestionnaire et le Fonds ne peuvent exercer aucun contrôle sur les plans et systèmes en matière de cybersécurité mis en place par ces fournisseurs de services.

Les risques liés à la cybersécurité peuvent également concerner les émetteurs des titres dans lesquels un Fonds investit et faire en sorte que les placements du Fonds dans ces émetteurs perdent de la valeur.

Risque lié aux dérivés

Les lois sur les valeurs mobilières prescrivent des limites quant au montant et aux types de dérivés que peuvent détenir des OPC. En général, ces limites dépendent de la question de savoir si le dérivé est utilisé à des fins de couverture (dans le but de réduire le risque de portefeuille ou de marché) ou à des fins autres que de couverture (dans le but d'améliorer le rendement). Dans un cas comme dans l'autre, les dérivés comportent des risques tels qu'ils sont exposés ci-après. Parmi les exemples de dérivés, on trouve les options, les contrats à terme standardisés, les swaps et les contrats à terme de gré à gré, décrits ci-après :

- **Options** : Une option confère au porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter un élément d'actif auprès d'une autre partie ou de lui vendre un élément d'actif à un prix établi pendant une période déterminée. Une option d'achat donne au porteur le droit d'acheter; une option de vente lui donne le droit de vendre. La fluctuation de la valeur de l'actif sous-jacent au cours de la durée de l'option a une incidence sur la valeur de l'option. L'autre partie au contrat reçoit généralement un paiement au comptant (une prime) pour avoir accepté de fournir l'option.
- **Contrats à terme de gré à gré** : Dans un contrat à terme de gré à gré, l'investisseur conclut un contrat d'achat ou de vente d'un élément d'actif, comme un titre ou une monnaie, à un prix convenu et à une date ultérieure.
- **Contrats à terme standardisés** : Les contrats à terme standardisés fonctionnent généralement de la même manière que les contrats à terme de gré à gré, sauf que les contrats à terme standardisés sont négociés en bourse.
- **Swaps** : Un swap est un engagement d'échanger un ensemble de paiements contre un autre ensemble de paiements. Les paiements effectués par les deux parties sont fondés sur une somme sous-jacente convenue.

Stratégies autres que de couverture – Bien que les dérivés utilisés à des fins autres que de couverture puissent offrir la possibilité d'un rendement accru, comme en tirant parti de coûts des opérations inférieurs à ceux qui seraient par ailleurs exigés dans le cas de placements directs, ils peuvent également exposer le Fonds à un risque. En plus des risques décrits ci-après, il se pourrait que le titre ou le placement sous-jacent sur lequel repose le dérivé, et le dérivé lui-même, n'obtienne pas le rendement prévu. Dans un tel cas, le Fonds pourrait perdre de l'argent sur ses placements.

Stratégies de couverture – Un Fonds peut utiliser une stratégie de couverture afin de réduire le risque global lié à son portefeuille ou à une ou plusieurs positions dans son portefeuille, comme les monnaies, les marchés étrangers ou des titres en particulier. Toutefois, rien ne garantit que les opérations de couverture d'un Fonds seront efficaces. Il peut y avoir une corrélation historique imparfaite entre les changements dans la valeur marchande du placement ou de l'attribut du placement faisant l'objet de la couverture et l'instrument servant de couverture au placement ou à l'attribut, et toute corrélation historique peut ne pas se poursuivre pendant la période au cours de laquelle la couverture est en place. Elle peut aussi empêcher la réalisation d'un gain si la valeur du placement faisant l'objet de la couverture augmente. En outre, la couverture peut également se révéler dispendieuse ou difficile à mettre en œuvre.

Que les dérivés soient utilisés dans des stratégies de couverture ou des stratégies autres que de couverture, rien ne garantit qu'un marché boursier ou qu'un marché hors cote liquide existera pour permettre à un OPC de réaliser ses profits ou de limiter ses pertes en liquidant ses positions. Un Fonds est exposé au risque de crédit que la contrepartie (que ce soit une chambre de compensation dans le cas d'un instrument négocié à une bourse ou un tiers dans le cas d'un instrument négocié hors bourse) soit incapable de respecter ses obligations. En outre, un Fonds risque de perdre ses dépôts de marge si un courtier avec lequel il a une position ouverte sur un dérivé fait faillite. Les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent être moins liquides et présenter un risque de crédit plus grand que des instruments comparables négociés sur les marchés de l'Amérique du Nord. Les limites quotidiennes de négociation que les bourses imposent sur les dérivés négociés en bourse peuvent aussi avoir une incidence sur la capacité d'un Fonds à liquider ses positions.

Risque lié aux marchés émergents

Dans les pays des marchés émergents, les marchés boursiers peuvent être plus petits que ceux des pays plus développés, de sorte qu'il pourrait être plus difficile de vendre des titres de manière à encaisser des bénéfices et à éviter les pertes. Les sociétés qui évoluent sur ces marchés peuvent avoir des gammes de produits, des marchés ou des ressources restreintes, ce qui complique leur évaluation. L'instabilité politique et la corruption éventuelle, de même que les normes peu rigoureuses de la réglementation des pratiques commerciales, accroissent les possibilités de fraudes et d'autres problèmes juridiques. Les placements dans des marchés émergents peuvent augmenter la volatilité d'un Fonds.

Risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres

Les titres de capitaux propres, comme les actions ordinaires, ou les titres apparentés à des titres de capitaux propres, comme les bons de souscription, représentent la propriété partielle des sociétés qui les émettent. La valeur de tels placements est influencée par les faits récents touchant les sociétés, la conjoncture du marché boursier où les actions sont négociées et la conjoncture économique, financière et politique générale dans les régions où les sociétés sont situées. Les sociétés peuvent également distribuer leur bénéfice sous forme de dividendes ou le conserver aux fins du financement des activités d'exploitation ou de la croissance future, ce qui influe sur la valeur de ces placements. Les marchés des capitaux propres ont tendance à voir leur valeur changer plus fréquemment que les marchés à revenu fixe, ce qui pourrait alors avoir une incidence sur la valeur de vos placements.

Risque lié aux fonds négociés en bourse

Un Fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse (un « FNB ») qui cherchent à procurer un rendement semblable à un indice de référence particulier, comme un indice boursier. Ces FNB peuvent ne pas obtenir le même rendement que leur indice de référence en raison des écarts entre les pondérations réelles des titres détenus dans le FNB par rapport aux pondérations dans l'indice de référence réel et en raison des frais d'exploitation et d'administration du FNB.

Les FNB qui sont négociés à une bourse sont exposés aux risques suivants, qui pourraient s'aggraver en période de volatilité des marchés : i) les titres d'un FNB pourraient se négocier au-dessus ou au-dessous de leur valeur liquidative; ii) un marché de négociation active des titres d'un FNB pourrait ne pas être maintenu; iii) rien ne garantit que le FNB continuera de se conformer aux exigences d'inscription de la bourse.

De plus, certains Fonds ont obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de pouvoir investir dans certains FNB qui utilisent l'effet de levier pour tenter d'amplifier les rendements selon un multiple ou l'inverse d'un multiple de la référence. Les parts de ces FNB sont très spéculatives, comportent un degré élevé de risque et sont exposées à une volatilité accrue, puisque les FNB tentent d'atteindre un multiple ou l'inverse d'un multiple d'une référence.

Risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger

Certains Fonds ont des sous-conseillers en valeurs ou des gestionnaires de portefeuille établis à l'extérieur du Canada. Il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ces sous-conseillers en valeurs parce qu'ils résident à l'extérieur du Canada ou que la totalité ou la quasi-totalité de leur actif se trouve à l'extérieur du Canada.

Risque lié aux titres étrangers

La valeur des titres étrangers est tributaire de facteurs qui touchent d'autres titres semblables et elle peut aussi être tributaire d'autres facteurs, notamment l'absence de renseignements à jour, l'application de normes d'audit moins sévères et la liquidité moindre des marchés. De plus, différents facteurs à caractère financier, politique et social peuvent engendrer des risques qui ne se retrouvent pas habituellement dans les placements effectués au Canada.

Risque lié aux fonds de fonds

Certains Fonds peuvent investir dans des titres de fonds sous-jacents, y compris des OPC gérés par le gestionnaire et d'autres OPC et FNB. Les proportions et types de fonds sous-jacents que détient un Fonds varieront en fonction des risques et de l'objectif de placement du Fonds. Aux termes des exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables, aucun Fonds n'exercera les droits de vote rattachés aux titres qu'il détient dans un fonds sous-jacent que nous gérons ou que gèrent les membres de notre groupe et les personnes avec qui nous avons des liens. Toutefois, nous pouvons, à notre seule appréciation, prendre les mesures nécessaires pour que vous exerciez les droits de vote rattachés à votre quote-part de ces titres dans le fonds sous-jacent. Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il comporte les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé

Dans de nombreux cas, les titres à revenu fixe à haut rendement comportent des risques plus élevés et peuvent avoir une notation plus faible. Les titres dans lesquels un Fonds peut investir directement ou indirectement peuvent comprendre des titres à revenu fixe, qui sont généralement exposés à un plus grand risque de perte de capital et de revenu que les titres à revenu fixe assortis d'une note plus élevée, et ils sont jugés moins sûrs en ce qui a trait à la capacité de l'émetteur de payer les intérêts et de rembourser le capital.

Une tendance économique à la baisse pourrait nuire à la capacité des émetteurs de payer les intérêts et de rembourser le capital et entraîner un défaut de paiement de leur part. De plus, la perception des investisseurs influe également sur la valeur des titres à revenu fixe des sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés. Lorsque les conditions économiques semblent se détériorer, les titres à revenu fixe dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés peuvent afficher une diminution de leur valeur marchande en raison des craintes accrues des investisseurs et de leur perception concernant la qualité du crédit.

Les obligations et les billets de sociétés dont la note est moins élevée ou qui ne sont pas notés sont principalement négociés par des courtiers sur le marché hors cote. Le marché de ces titres peut se révéler moins actif et moins liquide que celui des titres assortis d'une note plus élevée. Lorsque les conditions du marché ou de l'économie sont défavorables, le marché secondaire de ces obligations et billets pourrait se contracter davantage, entraînant des difficultés dans l'évaluation et la vente de titres.

Risque lié à la volatilité implicite

La volatilité implicite est une volatilité estimée prospective à l'égard de la catégorie d'actif sous-jacente dans l'avenir, mais n'estime pas la direction que prend la catégorie d'actif. Elle est établie en fonction des prix des options en vigueur de l'actif sous-jacent plutôt qu'en fonction des fluctuations historiques des cours. En règle

générale, la volatilité implicite peut augmenter ou diminuer selon les événements qui se produisent sur le marché et les attentes futures à l'égard de l'actif sous-jacent, ce qui peut influencer sur la valeur des Fonds.

Risque lié à la stratégie de placement indiciel

Les placements dans un Fonds qui suit un indice composé de titres (un « indice ») dans le cadre de ses objectifs de placement fondamentaux devraient être effectués en tenant compte du fait que l'indice applicable peut fluctuer en fonction de la situation financière des titres qui sont représentés dans cet indice, de la valeur des titres en général et d'autres facteurs.

Si les objectifs de placement d'un Fonds consistent à reproduire le rendement d'un indice applicable, le gestionnaire ne tentera généralement pas d'adopter des positions défensives sur des marchés en baisse, sauf dans certains cas où les composantes de l'indice sont réévaluées périodiquement et au besoin. Par conséquent, la situation financière défavorable d'un émetteur représenté dans un indice n'entraînera pas nécessairement l'élimination de l'exposition à ses titres, directe ou indirecte, à moins que les titres de cet émetteur ne soient retirés de l'indice applicable. Même si les titres d'un émetteur sont retirés de l'indice applicable, rien ne garantit que le Fonds sera en mesure de vendre ces titres ou de les vendre à un prix intéressant.

De plus, un placement dans un tel Fonds devrait être effectué en sachant que le Fonds ne reproduira pas exactement le rendement de l'indice applicable. Le rendement total généré par les titres détenus directement ou indirectement par le Fonds sera réduit des coûts des opérations (y compris les coûts des opérations engagés pour rajuster le solde réel des titres détenus par le Fonds) ainsi que de l'impôt (y compris les retenues d'impôt à la source) et des autres frais pris en charge par le Fonds, alors que ces coûts des opérations, cet impôt et ces frais ne sont généralement pas inclus dans le calcul du rendement de l'indice applicable.

En outre, lorsqu'il fonde ses décisions de placement sur un indice, le Fonds peut faire en sorte que soit investie dans un ou plusieurs émetteurs une plus grande partie de sa valeur liquidative qu'il n'est habituellement permis aux OPC, et cela peut avoir une incidence sur la liquidité et la diversification du Fonds, sa capacité de répondre aux demandes de rachat et sa volatilité. Se reporter à « Risque lié à la liquidité », « Risque lié à la concentration », « Risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières ».

Un écart pourrait également survenir dans le suivi d'un Fonds par rapport à son indice applicable en raison de divers coûts des opérations, de différences temporelles à l'égard de mesures prises par l'entreprise (comme les fusions et scissions), d'ajustements des indices et d'autres écarts temporaires, ce qui pourrait également donner lieu à des écarts entre le rendement du Fonds et le rendement de l'indice applicable.

Risque lié au fournisseur d'indices

Afin d'atteindre un objectif de placement fondé sur l'indice, un Fonds ou le gestionnaire peut retenir les services d'un tiers fournisseur d'indices. Par ailleurs, si le gestionnaire calcule ou maintient à jour lui-même un indice, il pourra retenir les services d'un ou de plusieurs de ces fournisseurs à titre d'agent chargé des calculs (un tiers agissant à titre de « fournisseur d'indices »). Rien ne garantit qu'un fournisseur d'indices établira, composera ou calculera avec exactitude un indice (ou un aspect de celui-ci). Le gestionnaire ou un fournisseur d'indices peut également appliquer des critères d'admissibilité aux titres composant un indice. Rien ne garantit que ces critères d'admissibilité seront appliqués avec exactitude ou de manière constante. Des erreurs relatives à la qualité, à l'exactitude et à l'exhaustivité des données peuvent survenir à l'occasion et ne pas être détectées ou corrigées pendant un certain temps. Par conséquent, les gains, les pertes ou les coûts associés aux erreurs du fournisseur d'indices pourraient être directement assumés par un Fonds et ses porteurs de parts.

Lorsqu'un Fonds cherche à reproduire un indice, si le fournisseur d'indices ne calcule ou ne maintient plus l'indice ou que la convention de licence relative à l'indice est résiliée, le gestionnaire peut résilier le Fonds pertinent moyennant un préavis, modifier l'objectif de placement ou chercher un indice de remplacement (sous réserve de toute approbation des porteurs de parts) ou un autre arrangement qui est dans l'intérêt des porteurs de parts du fonds pertinent que le gestionnaire juge approprié.

Risque lié au secteur des infrastructures

Les sociétés exerçant des activités dans le secteur des infrastructures, notamment les entreprises de services publics et les sociétés engagées dans des projets d'infrastructures, peuvent être assujetties à divers risques susceptibles de nuire à leurs activités ou à leur exploitation, y compris : les coûts d'intérêt élevés en lien avec les programmes d'investissements liés à la construction; les niveaux d'endettement élevés; les ralentissements économiques; les incertitudes entourant les coûts de l'énergie; la capacité excédentaire; la difficulté à mobiliser des capitaux; les coûts associés aux modifications de la réglementation ou des politiques environnementales et gouvernementales; les modifications défavorables des lois fiscales; la concurrence accrue de la part d'autres fournisseurs de services; les développements technologiques en constante évolution; les tensions dans les relations de travail; et la corruption dans le cadre de projets financés par des deniers publics. Les actifs d'un émetteur dans le secteur des infrastructures peuvent ne pas être mobiliers. Si un événement nuisait de quelque façon que ce soit au rendement des actifs d'un émetteur dans le secteur des infrastructures dans le lieu géographique où il exploite ces actifs, son rendement pourrait en être touché de façon négative.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la valeur des titres à revenu fixe et des autres instruments détenus directement ou indirectement par un Fonds baisse en raison d'une hausse des taux d'intérêt. Lorsque les taux d'intérêt nominaux augmentent, la valeur de certains titres à revenu fixe et d'autres instruments qu'un Fonds détient directement ou indirectement est susceptible de diminuer. Le taux d'intérêt nominal peut être décrit comme la somme d'un taux d'intérêt réel et d'un taux d'inflation prévu. Les titres à revenu fixe dont la durée est plus longue tendent à être plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt, ce qui les rend habituellement plus volatils que les titres dont la durée est plus courte. La valeur des titres de participation et des autres titres à revenu variable peut également baisser en raison de la fluctuation des taux d'intérêt.

Risque lié aux fiducies de placement

Un OPC peut investir dans des fiducies de placement immobilier, de redevances, de revenu et d'autres fiducies de placement, qui sont des moyens de placement sous forme de fiducies plutôt que de sociétés. Dans la mesure où des réclamations, qu'elles soient de nature contractuelle ou délictuelle ou qu'elles reposent sur une responsabilité fiscale ou une obligation prévue par la loi, présentées à l'encontre d'une fiducie de placement, ne peuvent être réglées par la fiducie, les investisseurs de la fiducie de placement, dont un Fonds qui peut avoir investi dans cette fiducie de placement, pourraient être tenus responsables de ces obligations. Les fiducies de placement cherchent généralement à atténuer ce risque dans le cas de contrats en incluant des dispositions dans ceux-ci indiquant que les obligations de la fiducie de placement ne lieront pas les investisseurs personnellement. Toutefois, les fiducies de placement pourraient quand même être exposées aux réclamations en dommages-intérêts comme dans le cas de blessures corporelles et d'atteinte à l'environnement.

Certains territoires ont promulgué des lois pour protéger les personnes qui investissent dans des fiducies de placement contre cette responsabilité possible. Dans la plupart des cas, les personnes qui investissent dans des fiducies de placement canadiennes se sont vu conférer les mêmes droits que des actionnaires de sociétés canadiennes qui reçoivent la protection d'une responsabilité limitée obligatoire prévue par la loi dans certaines provinces. Toutefois, la mesure dans laquelle un Fonds risque d'être tenu d'exécuter les obligations des fiducies de placement dépend en fin de compte des lois locales des territoires où le Fonds investit dans les fiducies de placement.

Risque lié aux opérations importantes

Lorsqu'une partie importante des parts d'un OPC est détenue par un porteur de parts, y compris un autre OPC, ce porteur de parts risque d'acheter ou de faire racheter un volume important de parts sur une courte période, ce qui peut rendre difficile la réalisation de la stratégie de placement de l'OPC et, par conséquent, avoir un effet négatif sur le rendement de son placement. L'OPC pourrait devoir acheter un nombre significatif de placements pour son portefeuille ou devoir en vendre un nombre significatif, à des prix moins avantageux qu'il pourrait

obtenir s'il achetait un nombre inférieur de placements pour son portefeuille de titres ou s'il en vendait un nombre inférieur, et cette situation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'OPC.

Risque lié à la législation

Les autorités en valeurs mobilières, les autorités en fiscalité ou toute autre autorité peuvent apporter des modifications à la législation, aux règles et aux pratiques administratives. Ces modifications peuvent avoir une incidence défavorable sur la valeur d'un Fonds.

Risque lié à l'effet de levier

Les OPC alternatifs ne sont pas assujettis à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des OPC classiques (sauf les OPC alternatifs) d'appliquer un effet de levier à leurs actifs au moyen d'emprunts, de ventes à découvert et/ou du recours à des dérivés. Il se peut que des décisions de placement concernant l'actif d'un OPC alternatif dépassent la valeur liquidative du fonds. Par conséquent, si ces décisions ne sont pas les bonnes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements avaient été effectués uniquement dans le cadre d'un portefeuille acheteur sans effet de levier comme dans la plupart des OPC classiques qui investissent dans des actions. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement assorties d'un effet de levier augmentent le taux de rotation d'un OPC alternatif, les coûts associés à ses opérations et à ses incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

En vertu des restrictions en matière de placement applicables aux OPC alternatifs qui sont énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale d'un OPC alternatif, correspondant à la somme de ce qui suit, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative d'un OPC alternatif : i) la valeur totale des dettes impayées aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) la valeur théorique totale des positions de l'OPC alternatif à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale d'un OPC alternatif dépasse trois fois la valeur liquidative de ce fonds, l'OPC alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois la valeur liquidative de l'OPC alternatif.

En tant qu'« OPC alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujetti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des OPC classiques (sauf les OPC alternatifs) d'appliquer un effet de levier à leurs actifs au moyen d'emprunts, de ventes à découvert et/ou du recours à des dérivés.

De plus, le gestionnaire, pour le compte du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, a obtenu une dispense qui, sous réserve des modalités de cette dispense, autorise le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI à effectuer des ventes à découvert et des emprunts d'argent jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de sa valeur liquidative, ce qui dépasse les limites prévues par le Règlement 81-102 pour les ventes à découvert et les emprunts d'argent des OPC classiques et OPC alternatifs. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Dispenses et autorisations – Dispense liée aux emprunts d'argent et aux ventes à découvert* » pour de plus amples renseignements.

Risque lié à la liquidité

Le risque lié à la liquidité est la possibilité qu'un OPC ne soit pas en mesure, lorsqu'il en a besoin, de convertir ses placements en argent comptant pour obtenir un montant qui, au minimum, correspond approximativement à la valeur des placements employée dans le calcul de la valeur liquidative du fonds. En règle générale, la valeur des titres qui ne sont pas négociés régulièrement (moins liquides) est assujettie à une fluctuation plus importante et à d'éventuels retards dans la vente ou le règlement. De plus, dans un contexte de marchés volatils, des titres qui sont habituellement liquides pourraient subitement devenir illiquides.

Risque lié aux séries multiples

Chaque série de parts d'un Fonds se verra imposer séparément les frais, dont les frais d'administration, qui lui sont spécifiquement attribuables. Toutefois, ces frais restent entièrement à la charge du Fonds et, par conséquent, lorsque l'actif d'une série donnée ne suffit pas pour couvrir ces frais, le reste de l'actif du Fonds est alors mis à contribution pour acquitter les frais excédentaires. Dans un tel cas, le prix par part des autres séries subit une baisse.

Risque lié aux frais liés au rendement

Dans la mesure décrite plus haut dans le présent prospectus, le sous-conseiller en valeurs du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI reçoit des frais liés au rendement. Les frais liés au rendement pourraient en principe inciter le sous-conseiller en valeurs à effectuer des placements plus risqués que si ce genre de frais ne lui étaient pas versés. De plus, étant donné que les frais liés au rendement sont calculés de manière à tenir compte de la plus-value non réalisée de l'actif du Fonds, il se pourrait qu'ils soient plus importants que ce qu'ils auraient été s'ils avaient été fondés uniquement sur les gains réalisés. Puisque les frais liés au rendement sont gagnés quotidiennement, il se pourrait que, lors de certaines périodes de référence, le Fonds connaisse un rendement négatif, mais paie quand même des frais liés au rendement. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Frais et charges* » pour de plus amples renseignements sur les frais liés au rendement.

Risque lié au taux de rotation et au rééquilibrage des titres en portefeuille

Les Fonds peuvent effectuer des opérations à une fréquence relativement élevée afin d'ajuster la pondération des titres en portefeuille, ce qui peut donner lieu à un taux de rotation élevé des titres en portefeuille. Aucune limite n'est imposée au taux de rotation des titres en portefeuille, et les opérations sur des titres peuvent avoir lieu sans tenir compte de la durée de détention au sein d'un Fonds, au gré du gestionnaire de portefeuille et/ou du sous-conseiller en valeurs. Les Fonds peuvent engager des frais d'opération supplémentaires en raison d'un taux de rotation élevé et une possibilité accrue que le porteur de parts reçoive des distributions de revenu ou de gains en capital.

Les OPC alternatifs peuvent utiliser l'effet de levier, ce qui pourrait donner lieu à un taux de rotation élevé.

Les Fonds peuvent également être exposés au risque lié au rééquilibrage lorsque les titres détenus dans le Fonds sont ciblés afin d'être maintenus à une certaine pondération, mais que les fluctuations du cours les éloignent de la pondération désirée. Cela déclenche l'achat ou la vente de certains titres afin de maintenir la pondération cible, ce qui pourrait éventuellement avoir des incidences négatives sur le rendement du Fonds pertinent au fil du temps.

Risque de remboursement anticipé

Certains titres à revenu fixe, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs, peuvent être remboursés avant l'échéance. Si un remboursement anticipé est imprévu ou s'il survient plus rapidement que prévu, le titre à revenu fixe pourrait produire un revenu moindre et sa valeur pourrait diminuer. De plus, comme les émetteurs choisissent généralement de procéder à des remboursements par anticipation lorsque les taux d'intérêt baissent, l'OPC pourrait devoir réinvestir ces sommes dans des titres qui ont des taux plus faibles.

Risque lié au courtier de premier ordre

Un OPC alternatif peut emprunter de l'argent à des fins de placement, vendre des titres à découvert et mettre une marge en garantie pour des opérations sur certains dérivés. En conséquence, une partie de l'actif d'un OPC alternatif peut être détenue dans des comptes sur marge auprès d'un courtier de premier ordre. Dans des comptes sur marge, les éléments d'actif du client pourraient être moins distincts que dans des comptes de

dépôt classiques, ce qui pourrait éventuellement exposer un OPC alternatif à un risque imprévu si le courtier de premier ordre éprouve des problèmes financiers. Dans un tel cas, l'actif d'un OPC alternatif pourrait éventuellement être inaccessible, et un OPC alternatif pourrait subir des pertes si le courtier de premier ordre ne peut régler les réclamations de ses créanciers ou que le OPC alternatif ne peut pas négocier les positions dans une conjoncture de marché défavorable.

Risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres. Aux termes d'une opération de mise en pension, un Fonds vend ses titres au comptant par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé tout en prenant en charge l'obligation de racheter les mêmes titres au comptant (habituellement à un prix inférieur) à une date ultérieure. Aux termes d'une opération de prise en pension, un Fonds achète des titres au comptant tout en convenant de revendre les mêmes titres au comptant (habituellement à un prix supérieur) à une date ultérieure. Nous indiquons ci-après certains des risques liés à ces types d'opérations.

La contrepartie peut manquer aux obligations que la convention lui confère ou faire faillite, ce qui obligerait le Fonds à présenter une réclamation afin de récupérer son placement.

Le Fonds peut subir une perte si la valeur des titres vendus (aux termes d'une opération de mise en pension) augmente par rapport à la valeur des titres détenus en garantie par le Fonds.

Le Fonds peut subir une perte si la valeur des titres achetés (aux termes d'une opération de prise en pension) baisse en deçà du prix au comptant qu'il a payé à la contrepartie.

Risque lié à l'investissement responsable

Certains Fonds peuvent avoir des objectifs de placement fondamentaux qui renvoient à la démarche responsable du gestionnaire en matière d'investissement, ou qui sont fondés sur certains facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG »). D'autres Fonds peuvent utiliser l'analyse des facteurs ESG comme composante de leurs stratégies de placement. Les facteurs ESG, comme toute autre mesure permettant d'évaluer les placements dans des titres, sont assujettis à l'incertitude, aux limites et au pouvoir discrétionnaire. Les opinions peuvent différer quant à ce qui constitue des risques et/ou des facteurs ESG positifs, négatifs ou importants, des normes socialement responsables et une évaluation ESG d'un émetteur ou d'un secteur. Les renseignements et les données utilisés pour évaluer les facteurs ESG d'un émetteur peuvent être incomplets, inexacts, inaccessibles ou subjectifs. Les stratégies d'investissement responsable peuvent limiter les types et le nombre d'occasions de placement offertes à un Fonds et, par conséquent, un Fonds peut ne pas prendre en considération un indice de référence ou le rendement de fonds comparables qui n'intègrent pas de démarche responsable en matière d'investissement dans leur objectif ou dans leur stratégie. Rien ne garantit qu'un Fonds utilisant une démarche responsable en matière d'investissement aura un rendement supérieur à celui d'autres fonds qui ne suivent pas une telle démarche.

De plus, un Fonds qui utilise un indice pour atteindre son objectif ou sa stratégie de placement ne sera généralement pas en mesure d'éliminer la possibilité qu'un indice soit exposé à des sociétés qui pourraient avoir une exposition importante aux risques ESG et/ou à des sociétés qui sont impliquées dans de sérieuses controverses ou qui participent dans une grande mesure à des activités commerciales spécifiques que certains pourraient considérer comme incompatibles avec une démarche responsable en matière d'investissement. Sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables, la méthodologie des indices peut également changer à l'occasion pour quelque raison que ce soit, notamment en raison des changements apportés aux principes d'investissement responsable en général.

Il convient également de souligner que les critères associés à l'investissement responsable, qui figurent à la page 83 du présent prospectus, exposent clairement nos plus hautes attentes en ce qui a trait au comportement d'entreprise. Toutefois, il se peut que ces attentes ne soient pas toujours satisfaites. Si le gestionnaire apprend qu'un gestionnaire de portefeuille ou un sous-conseiller en valeurs a investi dans une société susceptible

d'exercer une activité qui ne respecte pas ses objectifs d'investissement responsable, ou qui pourrait négliger d'adopter des politiques ou des processus conformes à l'évaluation des risques ESG par le gestionnaire, il pourra conserver le placement et tenter d'exercer certaines pressions, par le vote par procuration et l'engagement des entreprises, en vue de modifier cette activité. Ainsi, la démarche responsable d'un Fonds en matière d'investissement pourrait ne pas éliminer la possibilité de son exposition à des émetteurs dont les risques ESG sont négatifs ou non attrayants. La démarche d'investissement responsable intégrée à un Fonds, y compris la prise en compte des facteurs ESG, peut être modifiée de temps à autre, au gré du gestionnaire de portefeuille ou du sous-conseiller en valeurs d'un Fonds.

Risque lié au prêt de titres

Un Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres en vue de dégager un revenu supplémentaire des titres qu'il détient en portefeuille. Si l'autre partie à l'opération devient insolvable ou ne peut respecter ses engagements, le Fonds pourra subir des pertes. De plus, le processus de prêt et de rappel de titres dans le portefeuille d'un Fonds pourrait nuire à la capacité du gestionnaire d'exercer avec succès les droits de vote rattachés à ces titres. Pour obtenir de plus amples renseignements à propos du prêt de titres, se reporter à la page 35.

Risque lié à la sélection des titres

La sélection des titres est le processus consistant à établir quels titres individuels sont inclus dans le portefeuille de placements du Fonds. La proportion de l'actif du Fonds investie dans chaque titre contribue au rendement du Fonds et peut donner lieu à des écarts de rendement par rapport à son rendement de référence ou à d'autres Fonds ayant des objectifs analogues.

Risque lié à la vente à découvert

Étant donné que, dans le cadre d'une « vente à découvert », un Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre, un Fonds réalisera généralement un profit si les titres perdent de la valeur et subira une perte si les titres prennent de la valeur. Le processus d'une « vente à découvert » exige qu'un Fonds fournisse une garantie au prêteur et paie des frais pour l'emprunt, qui peuvent varier pendant la période d'emprunt. Contrairement à un achat de titres, où la perte maximale ne peut dépasser le montant investi, il n'y a aucune limite au risque d'un Fonds dans le cas d'une vente à découvert. Les titres prêtés dans le cadre de la vente à découvert peuvent être rappelés par le prêteur et des restrictions quant à la disponibilité des titres peuvent réduire la marge de manœuvre d'un Fonds dans le cadre de la vente à découvert. En outre, un Fonds pourrait avoir de la difficulté à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'existe pas de marché liquide. Un Fonds peut également être exposé indirectement au risque lié à la vente à découvert s'il investit dans un fonds sous-jacent qui effectue des ventes à découvert.

Un OPC alternatif est assujéti à des restrictions en matière de vente à découvert différentes de celles applicables aux OPC classiques dans les lois sur les valeurs mobilières. En tant qu'OPC alternatif, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a obtenu une dispense comme il est décrit à la rubrique « *Dispenses et autorisations* » du présent prospectus. Sous réserve des modalités et de l'applicabilité de cette dispense, le Fonds est autorisé à conclure des opérations de vente à découvert jusqu'à un maximum de 100 % de sa valeur liquidative, y compris la vente à découvert de parts indicielles d'un ou de plusieurs émetteurs de parts indicielles pour un montant total allant jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative, ce qui excède les limites relatives aux ventes à découvert prévues tant pour les OPC classiques que pour les OPC alternatifs dans le Règlement 81-102.

Risque lié aux petites sociétés

Les placements dans des sociétés plus petites et moins reconnues peuvent comporter des risques plus importants que les placements dans des sociétés de plus grande envergure et mieux établies. Les petites sociétés peuvent avoir des marchés plus restreints et des ressources financières plus modestes et leurs titres peuvent être plus sensibles à la fluctuation du marché.

Risque lié aux émetteurs

La valeur de tous les titres augmente ou diminue en fonction des faits qui surviennent au sein des sociétés ou des États qui les émettent.

Risque lié aux marchés boursiers

La valeur de la plupart des titres, surtout les titres de capitaux propres, fluctue en fonction de la conjoncture boursière. Celle-ci est tributaire des conditions générales de l'économie et du marché. Plus particulièrement, au cours d'une période de marché inflationnaire, le rendement pour un investisseur ou son pouvoir d'achat pourrait être érodé par des augmentations imprévues des prix des produits et des services.

Risque lié à la fiscalité

En règle générale, à l'exception des Mandats, les Fonds devraient être admissibles ou réputés admissibles à titre de « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la Loi de l'impôt à tout moment pertinent. À court terme, les Mandats ne seront pas admissibles à titre de « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la Loi de l'impôt. Si, à quelque moment que ce soit, un Fonds n'est pas une « fiducie de fonds commun de placement », les incidences fiscales indiquées à la rubrique « *Incidences fiscales* » pourraient différer de façon importante. Par exemple, si un Fonds n'est pas une « fiducie de fonds commun de placement » au cours d'une année d'imposition donnée, il pourrait être assujéti à l'impôt minimum de remplacement ou à un impôt prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt, il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital et ses parts pourraient ne pas constituer un placement admissible pour les régimes enregistrés.

Si un Fonds connaît un « fait lié à la restriction de pertes », i) son exercice sera réputé se terminer aux fins de l'impôt et ii) il deviendra assujéti aux règles concernant la restriction de pertes généralement applicables aux sociétés qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, notamment la règle prévoyant la réalisation réputée des pertes en capital non réalisées et les restrictions concernant la possibilité de reporter prospectivement les pertes. En règle générale, le Fonds sera assujéti à un fait lié à la restriction de pertes si une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Fonds ou si un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du Fonds, selon le sens donné à ces expressions dans les règles relatives aux personnes affiliées prévues par la Loi de l'impôt, avec les modifications nécessaires. En général, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un Fonds sera un bénéficiaire qui, avec les participations bénéficiaires des personnes et des sociétés de personnes auxquelles il est affilié, détient une participation de bénéficiaire dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les participations dans le revenu ou le capital, respectivement, du Fonds. En règle générale, une personne est réputée ne pas devenir un bénéficiaire détenant une participation majoritaire et un groupe de personnes est réputé ne pas devenir un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire d'un Fonds si le Fonds satisfait à certaines exigences en matière de placement et est admissible à titre de « fiducie de placement déterminée » en vertu des règles de la Loi de l'impôt.

Risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Le rendement d'un Fonds peut dépendre dans une large mesure de la fluctuation future des cours des titres et des autres placements. Au cours des dernières années, les marchés des valeurs mobilières ont été caractérisés par une grande volatilité et un caractère imprévisible. Le rendement des fonds peut être influencé,

entre autres, par les taux d'intérêt, l'évolution des liens entre l'offre et la demande, les politiques et les programmes commerciaux, fiscaux, monétaires et de contrôle du change des gouvernements et les événements et politiques nationaux et internationaux. En outre, les événements imprévus et imprévisibles comme la guerre, une crise sanitaire généralisée ou une pandémie mondiale, les catastrophes naturelles, les changements climatiques, le terrorisme et les risques géopolitiques connexes peuvent entraîner une volatilité accrue des marchés à court terme et avoir des effets défavorables à long terme sur l'économie mondiale et les marchés en général. Par exemple, une pandémie mondiale pourrait provoquer la volatilité des marchés financiers mondiaux, entraînant d'importantes perturbations de l'activité commerciale mondiale et menaçant de causer un ou plusieurs ralentissements de l'économie mondiale. L'incidence d'une pandémie mondiale pourrait être de longue durée et pourrait avoir un effet défavorable sur un Fonds. Les effets d'événements perturbateurs imprévus similaires pourraient avoir une incidence sur l'économie et les marchés des valeurs mobilières des pays qui ne peuvent pas nécessairement être prévus à l'heure actuelle. Ces incidences et ces événements pourraient avoir un effet marqué sur chaque émetteur, sur certaines stratégies de placement, comme la durabilité, la géographie ou d'autres facteurs similaires ou encore sur l'ensemble des marchés. Chaque Fonds est exposé, de diverses façons, à un certain risque de marché. Ce risque peut être considérable à certains moments ou pour certains fonds.

Autres risques

Tous les autres risques propres à un Fonds sont énoncés dans l'information propre au Fonds donnée dans le présent prospectus.

Restrictions en matière de placement

Sous réserve du respect de son objectif de placement fondamental, chaque Fonds est assujéti à la législation en valeurs mobilières, et est géré conformément à celle-ci, y compris les restrictions et pratiques ordinaires concernant les placements qui figurent dans le Règlement 81-102 (soit le règlement établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières visant à régir, de façon générale, les fonds d'investissement dont les titres sont offerts dans le cadre d'un prospectus au Canada), lesquelles restrictions et pratiques ordinaires sont conçues, en partie, en vue d'assurer la diversification des placements des Fonds, leur liquidité relative et la saine administration des Fonds. Les Fonds sont gérés conformément à ces restrictions et obligations, sous réserve d'une dispense de celles-ci. Le gestionnaire a obtenu une dispense de l'application de la législation en valeurs mobilières pertinente afin d'exercer certaines opérations. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Dispenses et autorisations* » pour de plus amples renseignements.

Les Fonds sont également assujéti au Règlement 81-107. Le gestionnaire a reçu des instructions permanentes du CEI relativement à des activités particulières associées à l'investissement dans des titres d'émetteurs reliés (investissement dans des titres d'émetteurs reliés et placements pris fermes par une partie liée) et à l'exercice d'opérations entre fonds. Afin de respecter la réglementation, le gestionnaire suit les conditions stipulées par le CEI dans les instructions permanentes avant d'exercer l'une ou l'autre des activités susmentionnées. Si des conditions énoncées dans les instructions permanentes ne peuvent être remplies, le gestionnaire doit d'abord obtenir l'approbation du CEI.

Description des titres offerts par les Fonds

Droits aux dividendes et aux distributions

Chaque part de série habilite son porteur à participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette série. Les parts d'une série d'un Fonds donneront droit à une distribution équivalant à la part proportionnelle de cette série du revenu net, des gains en capital nets ou des remboursements de capital, ajustés en fonction des frais propres à la série. Les parts d'une série d'un Fonds peuvent verser une distribution de revenu net, de gains en capital nets ou de remboursement de capital au gré du gestionnaire. Toutes les

distributions versées par les parts d'une série d'un Fonds seront automatiquement réinvesties en parts supplémentaires de la même série du Fonds. Vous pouvez, sur demande écrite, choisir de recevoir un paiement au comptant. Les parts acquises par l'intermédiaire du réinvestissement des distributions ne sont pas assujetties à des frais de souscription. La fréquence des distributions de chaque fonds ou de chaque série de parts d'un Fonds est indiquée dans le document d'aperçu du fonds.

Le gestionnaire se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'un exercice donné s'il le juge approprié. Dans chaque cas, les distributions seront réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds, à moins que vous ne nous demandiez, au moins cinq jours ouvrables avant la distribution, de les recevoir au comptant plutôt que sous forme de parts du Fonds.

La politique en matière de distributions est examinée au moins une fois l'an et peut être modifiée en tout temps en fonction de la conjoncture des marchés.

Droits de vote

Chaque porteur de parts a le droit d'exercer un droit de vote aux assemblées des porteurs de parts pour chaque part d'un Fonds qu'il détient. Si une série d'un Fonds est touchée séparément, la série confère le droit de voter séparément.

Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts

Conformément à la législation en valeurs mobilières et à chaque déclaration de fiducie, les changements importants suivants nécessitent l'approbation des porteurs de parts obtenue à la majorité des voix exprimées à l'égard d'un Fonds ou d'une série donnée d'un Fonds :

- Une modification du mode de calcul des frais ou charges qui sont imputés à un Fonds, à une série du Fonds ou directement aux porteurs de parts par le Fonds ou le gestionnaire relativement à la détention de parts qui pourraient entraîner une hausse des frais imputables au Fonds, à la série d'un Fonds ou aux porteurs de parts d'un Fonds, ou l'instauration de tels frais ou charges. L'approbation des porteurs de parts n'est pas requise si i) A) le Fonds traite sans lien de dépendance avec la personne ou la société qui impute les frais ou les charges au Fonds et B) les investisseurs du Fonds reçoivent un avis écrit du changement au moins 60 jours avant sa date de prise d'effet; ou ii) A) le changement concerne une série « sans frais » du Fonds et B) les investisseurs du Fonds reçoivent un avis écrit du changement au moins 60 jours avant sa date de prise d'effet.
- Le remplacement du gestionnaire d'un Fonds par une personne autre qu'un membre du groupe du gestionnaire.
- Une modification des objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds.
- Une diminution de la fréquence du calcul de la valeur liquidative d'une série d'un Fonds.
- Une restructuration d'un Fonds ou le transfert de l'actif du Fonds vers un autre émetteur qui fait en sorte que le Fonds cesse ses activités après la restructuration ou le transfert et que l'opération a pour résultat que les porteurs de parts du Fonds deviennent des porteurs de titres de l'autre émetteur. Malgré ce qui précède, l'approbation des porteurs de parts n'est pas requise pour ce type de changement si celui-ci est approuvé par le CEI du Fonds, si l'actif du Fonds est transféré à un autre OPC visé par le Règlement 81-102 et le Règlement 81-107 et géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe, si la restructuration ou le transfert d'actif respecte les autres lois sur les valeurs mobilières pertinentes et si un avis écrit de cette restructuration ou de ce transfert est envoyé aux porteurs de parts du Fonds au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de cette restructuration ou de ce transfert.
- Une restructuration d'un Fonds ou l'acquisition d'actif auprès d'un autre émetteur qui fait en sorte que le Fonds poursuive ses activités après la restructuration ou l'acquisition et que l'opération a pour résultat que les porteurs de parts de l'autre émetteur deviennent des porteurs de parts du Fonds et que l'opération constitue un changement important pour celui-ci.

- Une restructuration pour devenir un fonds d'investissement à capital fixe ou un émetteur qui n'est pas un fonds d'investissement (dont le Fonds n'assumera aucuns frais ni dépenses).
- Un changement d'auditeur des Fonds, à moins que le CEI du Fonds n'approuve le changement et que ses porteurs de parts reçoivent un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date de prise d'effet d'un tel changement.

Modifications apportées à la déclaration de fiducie

Certaines modifications à chaque déclaration de fiducie régissant les Fonds ne peuvent être apportées sans l'approbation donnée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée à cette fin. De telles modifications comprennent des changements touchant les droits, les privilèges ou les restrictions se rattachant aux parts du Fonds qui auraient le potentiel d'avoir un effet défavorable sur les intérêts ou droits financiers des porteurs de parts ou tout autre changement à l'égard duquel l'approbation des porteurs de parts est requise en vertu de la législation en valeurs mobilières ou aux termes de la déclaration de fiducie. Malgré les deux phrases qui précèdent, aux termes de chaque déclaration de fiducie, le fiduciaire est autorisé à modifier chaque déclaration de fiducie lorsque : i) la législation en valeurs mobilières exige qu'un avis écrit soit donné aux porteurs de parts avant la prise d'effet du changement (p. ex. voir le texte ci-dessus à la rubrique « *Questions nécessitant l'approbation des porteurs de parts* »); ii) le fiduciaire estime raisonnablement que la modification proposée a le potentiel d'avoir un effet défavorable sur les intérêts ou droits financiers des porteurs de parts, et, par conséquent, qu'il soit équitable de donner aux porteurs de parts un préavis à l'égard du changement proposé; et iii) à l'égard des Fonds autres que les Fonds désignés, le changement ne serait pas interdit par la législation en les valeurs mobilières. Toutes les autres modifications à la déclaration de fiducie peuvent être apportées par le fiduciaire sans l'approbation des porteurs de parts ni préavis à un porteur de parts.

Plus particulièrement, le fiduciaire peut modifier chaque déclaration de fiducie sans l'approbation des porteurs de parts des Fonds ou sans préavis à ceux-ci s'il estime raisonnablement que la modification proposée n'a pas le potentiel d'avoir un effet défavorable sur les intérêts ou droits financiers des porteurs de parts, notamment pour ce qui suit :

- assurer le respect des lois et règlements applicables ou des politiques ou exigences applicables de toute autorité gouvernementale ayant compétence sur le Fonds ou sur le placement de ses parts;
- supprimer un conflit ou une autre incompatibilité pouvant exister entre les modalités de la déclaration de fiducie et les dispositions des lois, des règlements ou des politiques applicables touchant le Fonds, le fiduciaire ou ses mandataires;
- apporter un changement ou une correction à la déclaration de fiducie qui constitue une correction typographique ou qui est nécessaire pour corriger une ambiguïté, une disposition viciée ou incompatible ou une omission ou une erreur d'écriture qu'elle renferme;
- faciliter l'administration du Fonds en tant que fiducie de fonds commun de placement ou apporter des modifications ou des ajustements en réponse à des modifications existantes ou proposées à la Loi de l'impôt ou à son administration qui pourraient par ailleurs avoir un effet défavorable sur le statut fiscal du Fonds ou de ses porteurs de parts;
- protéger les porteurs de parts;
- à l'égard des Fonds autres que les Fonds désignés, modifier les dispositions de la déclaration de fiducie, si le fiduciaire est d'avis que la modification ne nuit pas aux porteurs de parts et est nécessaire ou souhaitable;
- à l'égard des Fonds autres que les Fonds désignés, diviser la participation dans un Fonds en une ou plusieurs séries de parts et établir et désigner les droits, restrictions, conditions ou réserves à l'égard d'une série de parts que le fiduciaire peut décider d'établir ou réorganiser ou restructurer un Fonds, pourvu dans chaque cas que les droits des porteurs de parts existants à ce moment ne soient pas modifiés d'une manière qui soit défavorable pour les intérêts de ce porteur de parts;

- à l'égard des Fonds désignés, apporter des changements aux restrictions et aux politiques en matière de placement.

Droits en cas de liquidation

Si un Fonds ou une série de parts donnée d'un Fonds fait l'objet d'une résiliation, chaque part détenue en propriété donnera droit à une part proportionnelle des actifs nets du Fonds ou de la série de parts du Fonds. Les actifs nets du Fonds ou d'une série de parts du Fonds à la résiliation sont établis comme étant les actifs attribuables après acquittement ou provisionnement de tous les passifs du Fonds ou de la série de parts du Fonds.

Droits de conversion et de rachat

Les parts de la plupart des Fonds peuvent être échangées contre d'autres parts de ce Fonds ou d'un autre Fonds figurant dans le présent prospectus, comme il est indiqué à la rubrique « *Souscriptions, échanges et rachats* » de la partie A du présent prospectus.

Les parts de la plupart des Fonds peuvent être rachetées comme il est indiqué à la rubrique « *Souscriptions, échanges et rachats* » de la partie A du présent prospectus.

Nom, constitution et historique des Fonds

Les Fonds, à l'exception des Fonds désignés, du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI et du Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI, ont été constitués sous le régime des lois de l'Ontario et sont régis par une déclaration de fiducie-cadre modifiée et mise à jour, datée du 26 juin 2014, modifiée de temps à autre, et leur date de constitution est indiquée ci-après. Les Fonds désignés ont été constitués sous le régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie-cadre modifiée et mise à jour, datée du 26 octobre 2018, modifiée de temps à autre. Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a été constitué sous le régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie-cadre datée du 11 janvier 2024. Le Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI a été constitué sous le régime des lois de l'Ontario et régi aux termes d'une déclaration de fiducie-cadre datée du 11 janvier 2024, modifiée de temps à autre. Chaque déclaration de fiducie est appelée dans les présentes une « déclaration de fiducie ». Chaque déclaration de fiducie permet aux Fonds d'émettre plus d'une série de parts (le but des séries multiples de parts étant d'offrir diverses structures de frais de gestion, des versements de distribution, d'autres formes de rémunération du courtier ou d'autres possibilités de placement aux investisseurs).

Les parts sont proposées aux souscripteurs seulement dans les territoires où elles peuvent être légalement offertes de façon continue et seulement par l'intermédiaire de personnes dûment inscrites auprès des autorités compétentes en matière de valeurs mobilières des territoires et qui ont l'agrément du gestionnaire.

Le siège des Fonds est situé au 151, rue Yonge, 12^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2W7, Canada.

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. est le gestionnaire des Fonds (le « gestionnaire » ou « Placements NEI ») et le fiduciaire des Fonds (le « fiduciaire »). Le gestionnaire est le gestionnaire de portefeuille de tous les Fonds, sauf indication contraire dans la rubrique ci-après.

Placements NEI est devenue le gestionnaire et le fiduciaire des Fonds, à l'exception des Fonds désignés, qui existaient le 28 décembre 2007, à la conclusion d'une opération qui regroupait les activités de gestion de fonds de Fonds mutuels NordOuest inc. et d'Ethical Funds Inc.

Placements NEI est devenue le gestionnaire et le fiduciaire des Fonds désignés le 26 octobre 2018, à la conclusion d'une opération qui regroupait les activités de gestion de fonds de Placements OceanRock Inc., le gestionnaire précédent des Fonds désignés, avec celles de Placements NEI. Les Fonds désignés ont été renommés et ont été intégrés à la famille de fonds de NEI.

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
Fonds du marché monétaire NEI Le 6 octobre 2000	<p>Le 8 juin 2017, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série F du Fonds.</p> <p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société court terme NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds du marché monétaire NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« EY ») a remplacé PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PwC ») à titre d'auditeur du Fonds.</p>	Aucun
Fonds d'obligations canadiennes NEI Le 1^{er} avril 1967	<p>Le 8 mai 2015, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. a nommé le gestionnaire de portefeuille du Fonds; Société en commandite Guardian Capital agit à titre de sous-conseiller en valeurs.</p> <p>Le 14 septembre 2015, le Fonds revenu NEI a fusionné avec le Fonds d'obligations canadiennes NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	Aucun
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI Le 29 juin 2023	<p>Le 29 juin 2023, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série A, F, I, O, P et PF.</p> <p>Le 4 juin 2025, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série M.</p>	Aucun
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI Le 25 mai 2020	<p>Le 25 mai 2020, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série A, F, I, O, P et PF.</p> <p>Le 17 août 2023, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série C.</p>	Aucun

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le 4 juin 2025, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série M.</p>	
<p>Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI</p> <p>Le 18 septembre 2013</p>	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 17 août 2023, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série C.</p> <p>Le 4 juin 2025, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série M.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI</p> <p>Le 12 mai 2005</p>	<p>Le 8 mai 2015, Principal Global Investors, LLC a été nommée sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 14 septembre 2015, le Fonds Spécialisé d'obligations à rendement élevé NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 16 avril 2021, les objectifs de placement fondamentaux du Fonds ont changé.</p> <p>Le 4 juin 2025, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série M.</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI est devenu le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
Portefeuille NEI rendement conservateur Le 6 janvier 2016	<p>Le 23 septembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts des séries A et F du Fonds.</p> <p>Le 16 juin 2017, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 31 mars 2023, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées afin d'inclure des contrôles d'exclusion.</p>	Aucun
Portefeuille NEI rendement équilibré Le 10 décembre 2014	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 23 avril 2021, le Portefeuille NEI rendement tactique a fusionné avec le Portefeuille NEI rendement équilibré.</p> <p>Le 31 mars 2023, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées afin d'inclure des contrôles d'exclusion.</p>	Le 18 juin 2018 , le Fonds stratégique de rendement mondial NEI est devenu le Portefeuille NEI rendement équilibré.
Fonds équilibré durable mondial NEI Le 1^{er} juin 1989	<p>Le 20 mars 2017, Société en commandite Guardian Capital et QV Investors Inc. ont remplacé OtterWood Capital Management, Inc. à titre de sous-conseillers en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 1^{er} mai 2020, les objectifs de placement du Fonds ont été modifiés afin d'autoriser le Fonds à investir dans divers titres de capitaux propres et titres à revenu fixe mondiaux.</p> <p>Le 1^{er} mai 2020, Impax Asset Management LLC a remplacé Société en commandite Guardian Capital et QV</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Fonds équilibré Éthique NEI est devenu le Fonds équilibré ER NEI.</p> <p>Le 1^{er} mai 2020, le Fonds équilibré ER NEI est devenu le Fonds équilibré durable mondial NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	Investors Inc. à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.	
<p>Fonds croissance et revenu NEI</p> <p>Le 1^{er} mars 1995</p>	<p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société croissance et revenu NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds croissance et revenu NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 31 mars 2023, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées afin d'inclure des contrôles d'exclusion.</p> <p>Le 21 novembre 2023, Letko, Brosseau & Associés Inc. a remplacé Kingwest & Company à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Fonds croissance et revenu NordOuest NEI est devenu le Fonds croissance et revenu NEI.</p>
<p>Fonds de dividendes canadiens NEI</p> <p>Le 18 octobre 2002</p>	<p>Le 23 décembre 2016, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Beutel, Goodman & Compagnie Ltée, a été remplacé par Lincluden Investment Management Limited.</p> <p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 31 mars 2023, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées afin d'inclure des contrôles d'exclusion.</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI est devenu le Fonds de dividendes canadiens NEI.</p>
<p>Fonds d'actions canadiennes ER NEI</p> <p>Le 31 juillet 2002</p>	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le 28 juin 2013, le Fonds de dividendes canadiens Éthique NEI est devenu le Fonds d'actions canadiennes Éthique NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds d'actions canadiennes Éthique</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le 4 juin 2025, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série M.</p>	<p>NEI est devenu le Fonds d'actions canadiennes ER NEI.</p>
<p>Fonds d'actions canadiennes NEI</p> <p>Le 20 décembre 1991</p>	<p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds d'actions canadiennes NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 31 mars 2023, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées afin d'inclure des contrôles d'exclusion.</p> <p>Le 21 novembre 2023, Letko, Brosseau & Associés Inc. a remplacé Kingwest & Company à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Fonds d'actions canadiennes NordOuest NEI est devenu le Fonds d'actions canadiennes NEI.</p>
<p>Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI</p> <p>Le 21 mars 2001</p>	<p>Le 26 octobre 2018, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Fiducie Desjardins inc. a remplacé State Street Trust Company Canada à titre de dépositaire du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds.</p>	<p>Le 26 octobre 2018, le Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} Meritas est devenu le Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} NEI.</p> <p>Le 1^{er} mai 2020, le Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} NEI est devenu le Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 1^{er} mai 2020, les objectifs de placement du Fonds ont été modifiés afin de faire en sorte que le Fonds investisse dans des sociétés affichant un profil ESG amélioré qui sont comprises dans un indice portant sur l'ensemble du marché boursier canadien.</p>	
<p>Fonds d'actions américaines ER NEI</p> <p>Le 30 septembre 1968</p>	<p>Le 30 août 2016, Placements NEI a remplacé Manning & Napier Advisors, LLC à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds et AllianceBernstein Canada, Inc. a été nommée à titre de sous-conseillers en valeurs.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 23 avril 2021, le Fonds d'actions américaines NEI a fusionné avec le Fonds d'actions américaines ER NEI.</p> <p>Le 15 novembre 2024, le Fonds de dividendes américains NEI a fusionné avec le Fonds d'actions américaines ER NEI.</p> <p>Le 4 juin 2025, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série M.</p>	<p>Le 8 juin 2017, le Fonds multistratégique américain Éthique NEI est devenu le Fonds d'actions américaines Éthique NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, le Fonds d'actions américaines Éthique NEI est devenu le Fonds d'actions américaines ER NEI.</p>
<p>Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI</p> <p>Le 3 janvier 1995</p>	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Fonds Spécialisé d'actions Éthique NEI est devenu le Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI.</p>
<p>Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI</p> <p>Le 27 mars 1986</p>	<p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société Spécialisé d'actions NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds Spécialisé d'actions NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Fonds Spécialisé d'actions NordOuest NEI est devenu le Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 21 janvier 2019, Laurus Investment Counsel Inc. a remplacé Placements Montrusco Bolton inc. à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 31 mars 2023, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées afin d'inclure des contrôles d'exclusion.</p> <p>Le 1^{er} août 2023, Hillsdale Investment Management Inc. a remplacé Laurus Investment Counsel Inc. à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p>	
<p>Fonds de dividendes mondial ER NEI</p> <p>Le 5 octobre 2007</p>	<p>Le 30 août 2016, Placements NEI a remplacé Beutel, Goodman & Compagnie Ltée à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, et Amundi Canada, Inc. et Amundi Asset Management ont été nommées à titre de sous-conseillers en valeurs.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 4 juin 2025, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série M.</p> <p>Le 1^{er} avril 2026, l'indice de référence du Fonds passera de l'indice MSCI Monde NR (\$ CA) à l'indice de volatilité minimale MSCI Monde (\$ CA).</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Fonds de dividendes mondial Éthique NEI est devenu le Fonds de dividendes mondial ER NEI.</p>
<p>Fonds de valeur mondial NEI</p> <p>Le 12 octobre 2016</p>	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 16 avril 2021, les objectifs de placement fondamentaux du Fonds ont changé.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Fonds d'actions mondiales ER NEI</p>	<p>Le 30 août 2016, Hermes Investment Management Limited a remplacé</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Fonds d'actions mondiales Éthique</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
<p>Le 30 novembre 1999</p>	<p>Manning & Napier Advisors, LLC à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 4 juin 2025, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série M.</p> <p>Le 10 avril 2026, le Fonds de croissance mondiale NEI fera l'objet d'une fusion-absorption dans le Fonds d'actions mondiales ER NEI.</p>	<p>NEI est devenu le Fonds d'actions mondiales ER NEI.</p>
<p>Fonds de croissance mondiale NEI</p> <p>Le 1^{er} mars 1995</p>	<p>Le 30 août 2016, Principal Global Investors, LLC a remplacé Beutel, Goodman & Compagnie Ltée à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.</p> <p>Le 20 avril 2018, la Catégorie de société d'actions mondiales NordOuest NEI a fusionné avec le Fonds d'actions mondiales NordOuest NEI.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 15 novembre 2021, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été modifié.</p> <p>Le 15 novembre 2021, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Principal Global Investors, LLC, a été remplacé par Baillie Gifford Overseas Limited.</p> <p>Le 10 avril 2026, le Fonds fera l'objet d'une fusion-absorption dans le Fonds d'actions mondiales ER NEI et sera liquidé.</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Fonds d'actions mondiales NordOuest NEI est devenu le Fonds d'actions mondiales NEI.</p> <p>Le 15 novembre 2021, le Fonds d'actions mondiales NEI est devenu le Fonds de croissance mondiale NEI.</p>
<p>Fonds leaders en environnement NEI</p> <p>Le 6 janvier 2016</p>	<p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Aucun</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	Le 4 juin 2025 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série M.	
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI Le 27 juin 2024	Le 27 juin 2024 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série A, de série C, de série F, de série I et de série O du Fonds. Le 4 juin 2025 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série M.	Aucun
Fonds d'infrastructure propre NEI Le 18 février 2022	Le 18 février 2022 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série A, de série F, de série I, de série O, de série P et de série PF du Fonds. Le 4 juin 2025 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série M.	Aucun
Fonds d'actions internationales ER NEI Le 31 juillet 2002	Le 18 juin 2018 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds. Le 10 avril 2019 , EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds. Le 23 avril 2021 , le Fonds d'actions internationales NEI a fusionné avec le Fonds d'actions internationales ER NEI.	Le 18 juin 2018 , le Fonds d'actions internationales éthiques NEI est devenu le Fonds d'actions internationales NEI.
Fonds des marchés émergents NEI Le 6 octobre 2000	Le 18 juin 2018 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O, de série P et de série PF du Fonds. Le 10 avril 2019 , EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds. Le 16 janvier 2026 , Robeco Institutional Asset Management B.V. a remplacé Columbia Management Investment Advisers, LLC à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.	Le 18 juin 2018 , le Fonds des marchés émergents NordOuest NEI est devenu le Fonds des marchés émergents NEI.

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
<p>Portefeuille NEI ER Sélect revenu</p> <p>Le 3 octobre 2011</p>	<p>Le 26 juin 2014, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série F du Fonds.</p> <p>Le 28 novembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 12 novembre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 23 avril 2021, le Portefeuille NEI Sélect revenu a fusionné avec le Portefeuille NEI ER Sélect revenu.</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Portefeuille NEI Éthique Sélect revenu est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect revenu.</p>
<p>Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance</p> <p>Le 31 mai 2005</p>	<p>Le 29 septembre 2015, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 12 novembre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 23 avril 2021, le Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance a fusionné avec le Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance.</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Portefeuille NEI Éthique Sélect conservateur est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance.</p>
<p>Portefeuille NEI ER Sélect équilibré</p> <p>Le 1^{er} décembre 2009</p>	<p>Le 28 novembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 12 novembre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect équilibré.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 23 avril 2021, le Portefeuille NEI Sélect équilibré a fusionné avec le Portefeuille NEI ER Sélect équilibré.</p>	
<p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu</p> <p>Le 24 février 2010</p>	<p>Le 26 octobre 2018, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série O, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Fiducie Desjardins inc. a remplacé State Street Trust Company Canada à titre de dépositaire du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 23 avril 2021, le Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu a fusionné avec le Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu.</p>	<p>Le 26 octobre 2018, le Portefeuille de croissance et de revenu Meritas est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu.</p>
<p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance</p> <p>Le 1^{er} décembre 2009</p>	<p>Le 28 novembre 2016, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.</p> <p>Le 18 juin 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série O du Fonds.</p> <p>Le 12 novembre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série P et de série PF du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p>	<p>Le 18 juin 2018, le Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect croissance.</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
	<p>Le 23 avril 2021, le Portefeuille NEI Sélect croissance a fusionné avec le Portefeuille NEI ER Sélect croissance.</p>	
<p>Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale Le 1^{er} mars 2011</p>	<p>Le 26 octobre 2018, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire et de fiduciaire du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, le Fonds a instauré des frais d'administration fixes afin d'améliorer la prévisibilité des ratios de frais de gestion du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, la déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour et les parts de série I, de série O, de série P et de série PF du Fonds ont été créées.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Fiducie Desjardins inc. a remplacé State Street Trust Company Canada à titre de dépositaire du Fonds.</p> <p>Le 26 octobre 2018, l'objectif de placement fondamental du Fonds a été changé.</p> <p>Le 26 octobre 2018, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. a remplacé Placements OceanRock Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds.</p> <p>Le 10 avril 2019, EY a remplacé PwC à titre d'auditeur du Fonds.</p> <p>Le 23 avril 2021, le Portefeuille NEI Sélect croissance maximale a fusionné avec le Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale.</p>	<p>Le 26 octobre 2018, le Portefeuille de croissance maximale Meritas est devenu le Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale.</p>
<p>Portefeuille NEI Impact conservateur Le 29 juin 2023</p>	<p>Le 29 juin 2023, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts des séries A, F et O du Fonds.</p>	<p>Aucun</p>
<p>Portefeuille NEI Impact équilibré Le 29 juin 2023</p>	<p>Le 29 juin 2023, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts des séries A, F et O du Fonds.</p>	<p>Aucun</p>

Fonds et date de création	Événements importants au cours des 10 dernières années	Changement de nom
Portefeuille NEI Impact croissance Le 29 juin 2023	Le 29 juin 2023 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts des séries A, F et O du Fonds.	Aucun
Portefeuille privé NEI revenu Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Portefeuille privé NEI revenu et croissance Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Portefeuille privé NEI équilibré Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Portefeuille privé NEI croissance Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série W et de série WF du Fonds.	Aucun
Mandat NEI revenu fixe Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun
Mandat NEI actions canadiennes Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun
Mandat NEI actions mondiales Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion Le 21 juin 2019	Le 21 juin 2019 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série I du Fonds.	Aucun
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI Le 11 janvier 2024	Le 11 janvier 2024 , les parts des séries A, C, F, I et O du Fonds ont été créées aux termes de la déclaration de fiducie. Le 4 juin 2025 , la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série M.	Aucun

Méthode de classification du risque de placement

Comme l'exige la législation en valeurs mobilières, nous établissons le niveau de risque de placement de chaque Fonds conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur la volatilité historique du Fonds mesurée par l'écart-type de ses rendements sur dix ans. Le gestionnaire détermine le niveau de risque associé à un placement dans le Fonds en ayant recours à la méthode normative indiquée à l'Annexe F Méthode de classification du risque de placement du Règlement 81-102. Cette méthode se fonde sur la volatilité antérieure d'un Fonds que l'on mesure par l'écart-type de son rendement. L'écart-type est une statistique communément utilisée pour mesurer la volatilité et le risque d'un placement. On mesure le risque associé à un Fonds au moyen de son écart-type sur les 10 dernières années, calculé mensuellement et annualisé depuis la création du Fonds, selon les catégories indiquées ci-après et dans l'hypothèse du réinvestissement de la totalité des distributions de revenus et de gains en capital dans des parts du Fonds additionnelles. Pour les Fonds dont l'historique de rendement est inférieur à 10 ans ou dont l'objectif de placement fondamental a été modifié, le gestionnaire utilisera comme indicateur indirect un indice de référence qui se rapproche raisonnablement ou, pour un Fonds nouvellement créé, qui devrait se rapprocher raisonnablement de l'écart-type du Fonds (ou, dans certains cas, un OPC très similaire que gère le gestionnaire). Les Fonds dont l'écart-type est plus élevé sont généralement considérés comme des placements comportant un risque plus élevé. Si le gestionnaire le juge approprié, il peut utiliser des facteurs qualitatifs pour attribuer à un Fonds un niveau de risque plus élevé que celui de la catégorie de volatilité indiquée dans le Règlement 81-102. Vous devez également savoir qu'il existe d'autres types de risques, à la fois mesurables et non mesurables. Chaque Fonds a reçu une note de risque dans l'une des catégories suivantes :

Faible – pour les fonds comportant un niveau de risque habituellement associé à un placement dans des fonds du marché monétaire et des fonds à revenu fixe.

Faible à moyen – pour les fonds comportant un niveau de risque habituellement associé à un placement dans des fonds équilibrés et des fonds de répartition d'actifs.

Moyen – pour les fonds comportant un niveau de risque habituellement associé à un placement dans des fonds d'actions qui sont diversifiés et comprennent des titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation sur des marchés évolués.

Moyen à élevé – pour les fonds comportant un niveau de risque habituellement associé à un placement dans des titres de capitaux propres concentrés dans des régions géographiques et des secteurs précis ou des titres de capitaux propres de sociétés à plus petite capitalisation.

Élevé – pour les fonds comportant un niveau de risque habituellement associé à des marchés émergents ou à des secteurs économiques où le risque de perte est important.

Le tableau suivant indique l'indice de référence utilisé pour chaque Fonds dont l'historique de rendement est inférieur à 10 ans ou dont les objectifs de rendement ont changé au cours des 10 dernières années :

Fonds NEI	Indice de référence
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	Indice des obligations universelles FTSE Canada
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	Indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA)
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	Indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA)
Portefeuille NEI rendement conservateur*	Avant le 1 ^{er} avril 2026 : 75 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 7 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 18 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)

Fonds NEI	Indice de référence
	Avec prise d'effet le 1 ^{er} avril 2026 : 42 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 7 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 18 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA), 30 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 3 % indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours
Portefeuille NEI rendement équilibré*	<p>Avant le 1^{er} avril 2026 : 40 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 15 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 45 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)</p> <p>Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2026 : 21 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 13% indice composé S&P/TSX (rendement total), 47% indice MSCI ACWI NR (\$ CA), 16 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 3 % indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours</p>
Fonds équilibré durable mondial NEI*	<p>Avant le 1^{er} avril 2026 : 60 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA), 40 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA)</p> <p>Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2026 : 60 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA), 37 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 3 % indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours</p>
Fonds de valeur mondial NEI	Indice MSCI Monde NR (\$ CA)
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	Indice des titres à petite capitalisation S&P/TSX
Fonds leaders en environnement NEI	Indice MSCI ACWI NR (\$ CA)
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	Indice MSCI ACWI NR (\$ CA)
Fonds d'infrastructure propre NEI	Indice S&P Global Infrastructure (\$ CA)
Portefeuille NEI Impact conservateur*	<p>Avant le 1^{er} avril 2026 : 60 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 40 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)</p> <p>Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2026 : 57 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 40 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA), 3 % indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours</p>
Portefeuille NEI Impact équilibré*	<p>Avant le 1^{er} avril 2026 : 40 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 60 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)</p> <p>Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2026 : 37 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 60 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA), 3 % indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours</p>
Portefeuille NEI Impact croissance*	<p>Avant le 1^{er} avril 2026 : 15 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 85 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)</p> <p>Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2026 : 12 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 85 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA), 3 % indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours</p>

Fonds NEI	Indice de référence
Portefeuille privé NEI revenu*	<p>Avant le 1^{er} avril 2026 : 75 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 7 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 18 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)</p> <p>Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2026 : 30 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 7 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 18 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA), 42 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 3 % indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours</p>
Portefeuille privé NEI revenu et croissance*	<p>Avant le 1^{er} avril 2026 : 60 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 12 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 28 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)</p> <p>Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2026 : 25 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 12 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 28 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA), 32 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 3 % indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours</p>
Portefeuille privé NEI équilibré*	<p>Avant le 1^{er} avril 2026 : 40 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 15 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 45 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)</p> <p>Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2026 : 16 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 13 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 47 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA), 21 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 3 % indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours</p>
Portefeuille privé NEI croissance*	<p>Avant le 1^{er} avril 2026 : 15 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 17 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 68 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)</p> <p>Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2026 : 4 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 15 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 70 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA), 8 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 3 % indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours</p>
Mandat NEI revenu fixe	Indice des obligations universelles FTSE Canada
Mandat NEI actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX (rendement total)
Mandat NEI actions mondiales	Indice MSCI Monde NR (\$ CA)
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion	25 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 25 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 50 % indice MSCI ACWI NR (couvert en \$ CA)
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	75 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 25 % indice FTSE Canada des bons du Trésor à 30 jours

*Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2026, les indices de référence mixtes de ces Fonds sont modifiés de façon à mieux harmoniser l'indice de référence et le Fonds auquel il s'applique.

Le tableau suivant donne une description des indices de référence utilisés pour chaque Fonds :

Indice de référence	Description de l'indice
Indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA)	L'indice Bloomberg Global Aggregate est une mesure phare des titres de créance mondiaux de qualité libellés en monnaie locale. Cet indice à monnaies multiples comprend des bons du Trésor et des obligations d'organismes publics et de sociétés ainsi que des obligations à taux fixe titrisées d'émetteurs établis sur des marchés développés et émergents. Il s'agit d'un indice couvert en dollars canadiens.
Indice FTSE Canada des bons du Trésor à 30 jours	L'indice FTSE Canada des bons du Trésor à 30 jours suit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à un mois. L'indice est conçu pour refléter le rendement d'un portefeuille qui ne détient qu'un seul titre, soit le bon du Trésor à 30 jours en vigueur, et qui passe au nouveau bon du Trésor à chaque adjudication.
Indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours	L'indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours mesure le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à un 91 jours. Il est conçu pour suivre le rendement des bons du Trésor négociables en circulation dans le marché canadien dont la note est d'au moins A et dont la durée de vie résiduelle est de moins d'un an. Il s'agit d'un indice complet, transparent et fondé sur des règles qui est représentatif dans une large mesure du marché canadien des titres à revenu fixe à court terme.
Indice des obligations universelles FTSE Canada	L'indice des obligations universelles FTSE Canada est censé être représentatif dans une large mesure du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité supérieure. Les rendements sont calculés quotidiennement et pondérés en fonction de la capitalisation boursière, de sorte que le rendement d'une obligation influe sur le rendement de l'indice proportionnellement à la valeur marchande de l'obligation. L'indice comprend les obligations émises par le gouvernement du Canada (y compris les sociétés d'État), les obligations provinciales (y compris les titres garantis par une province), les obligations municipales, les obligations de sociétés et les obligations feuille d'érable.
Indice MSCI ACWI NR (\$ CA)	L'indice MSCI ACWI est censé représenter le rendement de toutes les possibilités de placement dans des actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisation provenant de marchés développés et de marchés émergents. Il s'agit d'un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière rajusté en fonction du flottant libre.

Indice de référence	Description de l'indice
Indice MSCI Monde NR (\$ CA)	L'indice MSCI Monde est censé représenter le rendement des sociétés à moyenne et à grande capitalisation provenant de nombreux marchés développés. Il s'agit d'un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière rajusté en fonction du flottant libre.
Indice S&P Global Infrastructure (\$ CA)	L'indice S&P Global Infrastructure est conçu pour suivre des sociétés du monde entier sélectionnées pour représenter les sociétés du secteur des infrastructures qui sont cotées en bourse tout en maintenant la liquidité et la négociabilité.
Indice composé S&P/TSX (rendement total)	L'indice composé S&P/TSX est l'indice général du marché boursier canadien. Il est composé des plus importantes sociétés de la Bourse de Toronto (TSX). L'indice est composé de l'indice S&P/TSX 60 et de l'indice complémentaire S&P/TSX.
Indice des titres à petite capitalisation S&P/TSX	L'indice des titres à petite capitalisation S&P/TSX est un indice investissable pour le marché canadien des titres à petite capitalisation. L'indice est fonction du flottant rajusté et pondéré en fonction de la capitalisation boursière et il a été élaboré en tenant compte des données du secteur comme indice de référence idéal pour les sociétés à petite capitalisation du marché boursier canadien.

À l'instar des rendements antérieurs qui ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs, la volatilité antérieure n'est pas nécessairement une indication de la volatilité future, car il existe d'autres types de risques dans les économies mondiales.

Les Fonds sont passés en revue chaque année ou lorsqu'un changement important a été apporté aux objectifs ou aux stratégies de placement d'un Fonds. On peut obtenir sans frais des détails concernant la méthodologie que nous utilisons pour établir le niveau de risque associé au placement dans chaque Fonds en communiquant avec nous au numéro de téléphone, à l'adresse postale ou à l'adresse courriel indiqués au plat verso du présent prospectus.

Fonds du marché monétaire NEI

Type de Fonds :	Marché monétaire canadien
Date de création :	Parts de série A : le 6 octobre 2000 Parts de série F : le 9 juin 2017 Parts de série I : le 21 juin 2007 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., Montréal (Québec)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de préserver le capital tout en conservant des liquidités et en procurant un revenu régulier. À cette fin, les actifs du Fonds sont investis essentiellement dans des titres du marché monétaire à court terme, tels que les billets de trésorerie et les acceptations bancaires émis et garantis par de grandes sociétés canadiennes et par l'ensemble des institutions financières, dont les banques canadiennes, les sociétés de fiducie et les caisses d'épargne et de crédit. L'échéance moyenne pondérée du portefeuille de ce Fonds n'excède pas 90 jours.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Au moment de choisir les titres dans lesquels il investit, le sous-conseiller en valeurs du Fonds sélectionne les titres du marché monétaire qui, à son avis, offrent quand même une bonne valeur. Il investit dans les titres de bon nombre d'émetteurs différents afin de diversifier son risque de crédit, modifie la durée des placements du Fonds en prévision des variations de la courbe de rendement et modifie la répartition des titres entre les différents horizons de placement en prévision du mouvement de la courbe de rendement.

Le Fonds peut également investir dans des bons du Trésor émis par le gouvernement du Canada ou d'une province du Canada, des titres de créance à court terme, des acceptations bancaires et d'autres instruments de crédit émis par des administrations publiques ou dans des fonds garantis d'institutions financières canadiennes. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % du coût de l'ensemble de ses biens dans des titres étrangers, pourvu qu'au moins 95 % des biens du Fonds soient libellés en monnaie canadienne.

Le prix par part de série de chaque série devrait se maintenir à 10 \$, car le revenu du Fonds est attribué aux investisseurs chaque jour. Rien ne garantit que le prix des parts du Fonds ne changera pas en raison des risques indiqués ci-après.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds appliquera certains principes du programme d'investissement responsable, décrit à la page 83 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds investit dans des titres à revenu fixe. Les placements du Fonds dans des titres d'émetteurs gouvernementaux canadiens sont considérés, de façon générale, à faible risque. Bien que nous entendions maintenir un prix stable pour les parts, rien ne garantit que le prix ne fluctuera pas.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opération du Fonds, qui constituent une dépense du Fonds acquittée à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

Fonds d'obligations canadiennes NEI

Type de Fonds :	Revenu fixe canadien
Date de création :	Parts de série A : le 1 ^{er} avril 1967 Parts de série F : le 25 juillet 2006 Parts de série I : le 23 décembre 1998 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Société en commandite Guardian Capital, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu courant élevé tout en protégeant votre placement initial. Il investit surtout dans des obligations, des débetures et des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, par une province ou par des sociétés canadiennes, et des titres du marché monétaire.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Toutes les décisions et stratégies sont fondées sur la préservation du capital et sur une démarche active afin d'en augmenter la valeur. L'analyse d'un placement dans un titre à revenu fixe est fondée à la fois sur une analyse objective en fonction des cotes de crédit (à l'interne et à l'externe) et sur un jugement subjectif fondé sur les perspectives de la société et du secteur. Le sous-conseiller en valeurs apporte des changements graduels au portefeuille et obtient ainsi des gains en capital supplémentaires. Tout en prévoyant les tendances des taux d'intérêt et les rendements comparatifs entre les secteurs à revenu fixe, le sous-conseiller en valeurs examine les normes historiques afin de prendre ses décisions.

La proportion des titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés est également modifiée en fonction des tendances prévues du marché.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers et des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs établit un classement de tous les émetteurs d'obligations aux fins d'évaluation au moyen d'un système de classement ESG exclusif dans le cadre de son analyse du crédit ascendante, ce qui comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres étrangers si ce placement est conforme à ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de l'actif du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, à la date du présent prospectus, nous ne prévoyons pas que le Fonds investira plus de 15 % de tels titres.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme à ses objectifs de placement, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital

- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces autres OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI, série I	11,37 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	28,84 %
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	26,36 %

Veuillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Fonds d'obligations d'impact canadien NEI

Type de Fonds :	Revenu fixe canadien
Date de création :	Parts de série A : le 17 juillet 2023 Parts de série F : le 17 juillet 2023 Parts de série I : le 17 juillet 2023 Parts de série M : le 14 juillet 2025 Parts de série O : le 17 juillet 2023 Parts de série P : le 17 juillet 2023 Parts de série PF : le 17 juillet 2023
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Addenda Capital Inc., Montréal (Québec)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu et un rendement total à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe canadiens et de titres de créance et de titres assimilables à des titres de créance connexes qui sont associés à des impacts environnementaux et/ou sociaux mesurables.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, comme il est décrit à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de titres (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le Fonds cherchera à atteindre ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de qualité. Il investira dans un éventail de secteurs engagés à relever certains des grands défis sociaux et environnementaux mondiaux tout en répondant aux critères d'impact exclusifs du sous-conseiller en valeurs. Il est prévu que la qualité de crédit moyenne du Fonds soit la première qualité; toutefois, le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif dans des titres de qualité inférieure afin de tirer parti des occasions qui se présentent sur le marché, à la lumière des recherches du sous-conseiller en valeurs.

Le Fonds cherche à générer un impact positif et mesurable sur le plan de l'environnement, de la société et de la gouvernance (« ESG ») en plus des rendements sur les placements. Pour chacun des placements jugés admissibles aux fins d'inclusion dans le portefeuille, le sous-conseiller en valeurs utilise des indicateurs de rendement clés pour comprendre la nature de l'impact généré par l'émission, s'assurer que les placements progressent vers l'impact souhaité et quantifier et mesurer l'impact, le cas échéant. Cela comprend la production d'énergie renouvelable et la réduction des gaz à effet de serre, ou d'autres mesures pouvant être modifiées de temps à autre. La démarche du sous-conseiller en valeurs en matière de placements ayant un impact comporte un cadre exclusif permettant de repérer des thèmes d'impacts généraux pouvant changer au fil du temps,

comme les changements climatiques et le développement communautaire, et des aspects particuliers d'impacts sous-jacents au sein de chaque thème.

Le Fonds intègre des facteurs ESG dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus. Le sous-conseiller en valeurs compose le portefeuille en combinant une macro-recherche descendante et une recherche sur les titres de créance fondamentale ascendante.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. Des exceptions aux secteurs indiqués ci-dessus peuvent être faites dans le cas d'obligations liées à l'emploi du produit comme les obligations vertes, dont le produit est préservé et n'est pas utilisé aux fins de l'une ou l'autre des activités indiquées ci-dessus. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif au comptant ou en titres du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques liés aux placements du Fonds dans des titres de gouvernements étrangers aux termes de la dispense comprennent le risque lié à la concentration (qui peut comprendre une possible exposition supplémentaire au risque de défaut de l'émetteur dans lequel le Fonds a investi des actifs), le risque lié aux marchés émergents et le risque lié aux titres étrangers. Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, le porteur de parts important du Fonds était le suivant :

Porteur de parts	% du Fonds
Fonds d'obligations canadiennes NEI	85,84 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par cet investisseur.

Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

Type de Fonds :	Revenu fixe mondial
Date de création :	Parts de série A : le 14 juillet 2020 Parts de série C : le 28 août 2023 Parts de série F : le 14 juillet 2020 Parts de série I : le 14 juillet 2020 Parts de série M : le 14 juillet 2025 Parts de série O : le 14 juillet 2020 Parts de série P : le 14 juillet 2020 Parts de série PF : le 14 juillet 2020
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Wellington Management Canada ULC, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un revenu courant et un rendement total à long terme en investissant dans des titres de créance émis par des sociétés, des gouvernements et des organismes situés dans le monde entier dont les produits, les services ou les objectifs de financement contribuent à relever certains des principaux défis sociaux et environnementaux mondiaux.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le Fonds cherchera à atteindre ses objectifs de placement en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de qualité partout dans le monde (y compris les marchés développés et émergents), dans un éventail de secteurs engagés à relever certains des grands défis sociaux et environnementaux mondiaux et répondant aux critères d'impact exclusifs du sous-conseiller en valeurs. Il est prévu que la qualité de crédit moyenne du Fonds soit la première qualité; toutefois, le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif dans des titres de qualité inférieure afin de tirer parti des occasions qui se présentent sur le marché, à la lumière des recherches du sous-conseiller en valeurs.

Le Fonds cherche à générer un impact positif et mesurable sur le plan de l'environnement, de la société et de la gouvernance (« ESG ») en plus des rendements sur les placements. La démarche du sous-conseiller en valeurs en matière d'impact sur les placements comporte un cadre exclusif permettant de repérer les titres de créance des sociétés et d'autres entreprises qui relèvent les grands défis sociaux et environnementaux, et d'investir dans ces titres. Ce cadre d'impact permet d'identifier les candidats pour ses émetteurs d'impact selon trois grandes

catégories thématiques : les éléments essentiels de la vie, l'autonomisation de l'homme et l'environnement. Pour chacun des placements jugés admissibles aux fins d'inclusion dans le portefeuille, le sous-conseiller en valeurs utilise des indicateurs de rendement clés pour comprendre la nature de l'impact généré par l'émission, s'assurer que les placements progressent vers l'impact souhaité et quantifier et mesurer l'impact, le cas échéant. Cela comprend l'intensité en carbone moyenne pondérée, ou d'autres mesures pouvant être modifiées de temps à autre.

Le Fonds intègre des facteurs ESG dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Une fois le groupe d'émetteurs d'impact déterminé, le sous-conseiller en valeurs compose le portefeuille en combinant une répartition sectorielle descendante et une recherche fondamentale ascendante, en tirant parti de l'équipe centralisée du sous-conseiller en valeurs, composée d'analystes de la recherche sur les titres de créance à revenu fixe et de gestionnaires de portefeuille ayant une spécialisation sectorielle. La gestion des risques s'effectue tout au long du processus de composition du portefeuille grâce aux outils et aux systèmes d'analyse des risques du sous-conseiller en valeurs. Des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur, comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus, sont également pris en compte dans le cadre de l'analyse d'impact et du processus de composition du portefeuille. Le processus de recherche ESG du sous-conseiller en valeurs est soutenu par un engagement direct auprès de certains émetteurs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. Des exceptions aux secteurs indiqués ci-dessus peuvent être faites dans le cas d'obligations liées à l'emploi du produit comme les obligations vertes, dont le produit est préservé et n'est pas utilisé aux fins de l'une ou l'autre des activités indiquées ci-dessus. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif au comptant ou en titres du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le gestionnaire a obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui permet au Fonds d'investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par divers gouvernements ou agences internationales autorisées qui sont négociés sur des marchés établis et liquides (les « titres de gouvernements étrangers »), à la condition que ces acquisitions soient conformes aux objectifs de placement du Fonds. Cette dispense permet notamment au Fonds de faire les placements suivants :

- il peut investir jusqu'à 35 % de sa valeur liquidative au moment de l'opération dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres de créance sont émis, ou garantis en totalité quant au capital et à l'intérêt, par des agences supranationales ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et ont obtenu une note de AAA ou une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées;
- il peut investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative au moment de l'opération dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres sont émis, ou garantis en totalité quant au capital et à l'intérêt, par des agences supranationales ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et ont obtenu une note de AA ou une note équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir plus de 10 % de son actif net dans Fannie Mae et dans Freddie Mac.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques liés aux placements du Fonds dans des titres de gouvernements étrangers aux termes de la dispense comprennent le risque lié à la concentration (qui peut comprendre une possible exposition supplémentaire au risque de défaut de l'émetteur dans lequel le Fonds a investi des actifs), le risque lié aux marchés émergents et le risque lié aux titres étrangers. Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres

- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	19,23 %
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	17,49 %
Portefeuille privé NEI équilibré	10,22 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Risque lié à Fannie Mae et à Freddie Mac

Le gestionnaire, au nom des Fonds, a obtenu une dispense qui permet aux Fonds d'investir plus de 10 % de leur actif net dans Fannie Mae et dans Freddie Mac. Le Fonds d'obligations d'impact mondial NEI peut investir plus de 10 % de son actif net dans Fannie Mae et dans Freddie Mac. Fannie Mae et Freddie Mac sont des entreprises parrainées par le gouvernement américain qui émettent des titres et en utilisent le produit principalement pour acheter des hypothèques auprès d'institutions financières, ce qui injecte des liquidités dans le marché américain des prêts hypothécaires résidentiels. Les titres de Fannie Mae et de Freddie Mac ne sont pas expressément garantis par le gouvernement américain, mais il est généralement entendu qu'ils le sont implicitement et qu'ils ont la même note de crédit que le gouvernement américain. Si Fannie Mae ou Freddie Mac ne s'acquittent pas de leurs obligations, il existe un risque que le gouvernement américain ne garantisse pas le paiement de ces obligations. Tout Fonds qui détient des titres de Fannie Mae et de Freddie Mac s'expose au risque de crédit. Ce risque est encore plus élevé pour un Fonds qui investit plus de 10 % de son actif dans les titres de Fannie Mae ou de Freddie Mac en raison de la concentration de l'actif du Fonds dans ces titres. La dispense n'impose pas de limite quant au montant que le Fonds peut investir dans Fannie Mae ou dans Freddie Mac; par conséquent, la totalité ou la quasi-totalité de l'actif net du Fonds pourrait être investie dans des titres de Fannie Mae et de Freddie Mac à tout moment.

Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

Type de Fonds :	Revenu fixe mondial
Date de création :	Parts de série A : le 25 septembre 2013 Parts de série C : le 28 août 2023 Parts de série F : le 27 septembre 2013 Parts de série I : le 31 mars 2014 Parts de série M : le 14 juillet 2025 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 29 juillet 2014 Parts de série PF : le 13 août 2014
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Amundi Canada Inc., Montréal (Québec) Amundi (UK) Limited, Londres, Royaume-Uni* *Amundi (UK) Limited n'est pas inscrite en Ontario pour fournir des services de conseils en portefeuille. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre Amundi (UK) Limited parce qu'elle est située à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada. Le nom et l'adresse du mandataire aux fins de la signification à Amundi est Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., Bay Adelaide Centre, East Tower, 22, Adelaide Street West, Toronto (Ontario) M5H 4E3, Canada. Amundi (UK) Limited est le gestionnaire de portefeuille des contrats à terme de marchandises.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu courant élevé avec la possibilité de gains en capital. Le Fonds investira ses actifs principalement dans des titres mondiaux à revenu fixe sur des marchés développés et émergents. Le Fonds pourra répartir ses actifs entre tous les secteurs et toutes les qualités de crédit, mais choisira principalement les titres de qualité supérieure.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le processus de placement du sous-conseiller en valeurs et du gestionnaire de portefeuille des contrats à terme de marchandises est basé sur une démarche mondiale descendante rigoureuse selon laquelle ils répartissent le risque actif du portefeuille en tenant compte de la gestion de la durée, des décisions à propos des pays et de la courbe de rendement, des obligations souveraines, de l'attribution du crédit et de la gestion des monnaies. Au cours des périodes normales, ces facteurs devraient comporter une faible corrélation et améliorer la diversification du portefeuille.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs et le gestionnaire de portefeuille des contrats à terme de marchandises recourent à diverses sources de données pour éclairer leur analyse et leur méthodologie de notation des facteurs ESG quantitatives exclusives, ce qui comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus. La notation ESG qui en résulte constitue un élément clé des décisions en matière de placement. Les sociétés détenant les pires notes sont exclues de l'ensemble admissible.

Le Fonds suit une démarche de décarbonisation du portefeuille visant à réduire les émissions financées des obligations de sociétés détenues par le Fonds à zéro émission nette d'ici 2050 (les émissions financées sont définies comme étant la proportion des émissions associées aux avoirs sous-jacents qui sont financées par l'investissement du Fonds dans ces avoirs). Pour y parvenir, une partie ou la totalité des avoirs du Fonds seront liés à des émissions de carbone plus faible et le Fonds s'efforcera de maintenir un niveau d'émissions financées inférieur à un cheminement projeté à partir du niveau de référence en 2019 vers zéro émission nette d'ici 2050. Les émissions de carbone seront mesurées et communiquées en tonnes d'équivalent CO₂ par tranche de 1 M\$ US de revenu de société global des avoirs du Fonds.

L'atteinte de l'objectif de zéro émission nette du Fonds dont il est question ci-dessus dépend de facteurs externes indépendants de la volonté du gestionnaire et du sous-conseiller en valeurs. Les facteurs externes comprennent notamment l'avancement technologique, les développements commerciaux, les changements climatiques et le cadre réglementaire. Rien ne garantit que le Fonds atteindra son objectif.

Le processus de placement du sous-conseiller en valeurs et du gestionnaire de portefeuille des contrats à terme de marchandises comporte plusieurs étapes. D'abord, l'équipe chargée des titres à revenu fixe et des monnaies

à l'échelle mondiale établit une perspective macroéconomique pour les marchés. Puis, le comité d'orientation des politiques de placement prépare le scénario des obligations stratégiques et des monnaies afin de formuler les perspectives stratégiques de l'équipe à propos des principaux marchés des obligations de gouvernements et de sociétés, ainsi que de marchés émergents, et des marchés des monnaies. Le sous-conseiller en valeurs et le gestionnaire de portefeuille des contrats à terme de marchandises, en fonction de cette analyse, mettront alors en œuvre les positions définitives du portefeuille par l'utilisation de liquidités, d'obligations ou de dérivés.

Le Fonds a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de pouvoir investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par divers gouvernements ou des agences internationales autorisées qui sont négociés sur des marchés établis et liquides (les « titres de gouvernements étrangers »), à la condition que ces acquisitions soient conformes aux objectifs de placement du Fonds. Cette dispense permet notamment au Fonds de faire les placements suivants :

- il peut investir jusqu'à 35 % de sa valeur liquidative au moment de l'opération dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres de créance sont émis, ou garantis en totalité quant au capital et à l'intérêt, par des agences supranationales ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et ont obtenu une note de AAA ou une note équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées;
- il peut investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative au moment de l'opération dans des titres de créance d'un émetteur, si ces titres sont émis, ou garantis en totalité quant au capital et à l'intérêt, par des agences supranationales ou des gouvernements autres que le gouvernement du Canada, le gouvernement d'un territoire du Canada ou le gouvernement des États-Unis d'Amérique et ont obtenu une note de AAA ou une note équivalente d'une ou de plusieurs agences de notation désignées.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières selon laquelle, sous réserve de certaines conditions, il peut utiliser, à titre de couverture, un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent d'un contrat à terme standardisé, d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un swap dans les cas suivants : i) pour ouvrir et maintenir une position acheteur sur un titre de participation assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré et ii) pour conclure ou conserver une position sur un swap et lorsque le Fonds aurait droit à des paiements aux termes du swap quand le Fonds conclut ces opérations sur dérivés à des fins autres que de couverture.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques liés aux placements du Fonds dans des titres de gouvernements étrangers aux termes de la dispense comprennent le risque lié à la concentration (qui peut comprendre le risque de défaut de l'émetteur dans lequel le Fonds a investi des actifs), le risque lié aux marchés émergents et le risque lié aux titres étrangers. Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	25,04 %
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	14,72 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	12,38 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opération du Fonds, qui constituent une dépense du Fonds acquittée à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI

Type de Fonds :	Revenu fixe à rendement élevé
Date de création :	Parts de série A : le 21 juin 2005 Parts de série F : le 29 juin 2005 Parts de série I : le 1 ^{er} août 2006 Parts de série M : le 14 juillet 2025 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Principal Global Investors, LLC, Des Moines (Iowa) É.-U.* *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille que Principal Global Investors, LLC fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu courant élevé tout en préservant le capital. Il investit principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations et d'autres titres obligataires de sociétés mondiales qui présentent un rendement élevé et un risque élevé et il peut également investir dans d'autres placements à revenu fixe assortis de caractéristiques semblables. Le Fonds peut aussi investir dans des placements non cotés, dans des placements faisant l'objet d'une défaillance au moment de l'achat, ainsi que dans des placements libellés en monnaies de pays dont les marchés sont en émergence.

Le Fonds devrait investir au moins 80 % de son actif net dans des obligations de sociétés productives de revenu et à rendement élevé, sauf lorsqu'il prend temporairement des positions défensives.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, tel qu'il est décrit à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs a recours à une stratégie de placement qui vise à procurer une valeur ajoutée au moyen d'une recherche fondamentale rigoureuse, d'une perspective mondiale et d'une gestion dynamique du risque.

Le sous-conseiller en valeurs privilégie la recherche fondamentale sur le crédit et a recours à un cadre de référence fondé sur certains facteurs et certaines variables qui lui permet de cerner les bons placements et d'établir la pondération sectorielle. L'analyse des principes fondamentaux, des facteurs d'ordre technique et des évaluations lui permet de dégager des indicateurs directionnels, des tendances à court terme et, en définitive, de décider si le prix des titres d'une société est trop haut ou trop bas.

En règle générale, le Fonds vend un placement lorsque le sous-conseiller en valeurs croit que la justification initiale du placement dans le titre ne tient plus. Autrement dit, si l'émetteur présente des flux de trésorerie à la baisse, qu'il dispose d'une équipe de direction inefficace ou que son évaluation relative est peu intéressante, le sous-conseiller en valeurs cherchera à vendre le titre.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs applique une démarche d'investissement exclusive afin d'attribuer un résultat ESG particulier à chaque émetteur faisant partie de l'ensemble à rendement élevé. Cette démarche comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus. Les sociétés détenant les pires notes sont exclues du Fonds.

Le Fonds peut habituellement investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des titres du marché monétaire à court terme et dans d'autres effets de caisse productifs de revenus et, lorsqu'il veut prendre temporairement des mesures défensives, il peut même augmenter le pourcentage de son actif net qu'il investit dans ce genre de titres.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour couvrir le risque de change.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	28,18 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	15,66 %
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	13,29 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	12,28 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Portefeuille NEI rendement conservateur

Type de Fonds :	Mondial équilibré
Date de création :	Parts de série A : le 26 octobre 2016 Parts de série F : le 25 octobre 2016 Parts de série I : le 16 juin 2017 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 27 janvier 2016 Parts de série PF : le 3 février 2016
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer un revenu et une certaine plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des OPC de revenu ainsi que dans des OPC d'actions produisant un rendement, lesquels OPC de revenu et de titres de capitaux propres offrent une exposition aux marchés du monde entier.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif. Il dispose de la flexibilité voulue pour modifier à court terme sa répartition de l'actif afin de profiter des occasions qui se présentent sur les marchés et de réduire les risques.

Le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié d'OPC d'actions et de revenu. Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Le Fonds peut temporairement détenir une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans les catégories d'actifs suivants, principalement par l'achat de parts des fonds sous-jacents, y compris des fonds gérés par nous. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire **60 à 90 %**

Titres de capitaux propres **10 à 40 %**

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour couvrir le risque de change. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds appliquera certains principes du programme d'investissement responsable, décrit à la page 83 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicielles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux OPC alternatifs
- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque de crédit
- risque de change

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Fonds d'obligations canadiennes NEI, série I	15,17 %
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, série I	22,06 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI, série I	14,11 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	35,78 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Portefeuille NEI rendement équilibré

Type de Fonds :	Équilibré mondial
Date de création :	Parts de série A : le 8 janvier 2015 Parts de série F : le 16 janvier 2015 Parts de série I : le 12 décembre 2014 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 29 janvier 2015 Parts de série PF : le 20 février 2015
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié, offrant une exposition aux marchés du monde entier, d'OPC de revenu et d'actions qui produisent un rendement.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif. Il dispose de la flexibilité voulue pour modifier à court terme sa répartition de l'actif afin de profiter des occasions qui se présentent sur les marchés et de réduire les risques.

Le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié d'OPC d'actions et de revenu. Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

- risque lié aux marchandises
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au remboursement anticipé
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	17,30 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI, série I	10,17 %
Fonds de dividendes canadiens NEI, série I	12,35 %
Fonds de dividendes américains NEI, série I	15,63 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI, série I	10,54 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI, série I	22,05 %
Fonds d'actions américaines ER NEI, série I	19,11 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Fonds équilibré durable mondial NEI

Type de Fonds :	Équilibré mondial
Date de création :	Parts de série A : le 1 ^{er} juin 1989 Parts de série F : le 25 juillet 2006 Parts de série I : le 23 décembre 1998 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Impax Asset Management LLC, Portsmouth (New Hampshire), États-Unis* *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille qu'Impax Asset Management LLC fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une combinaison de revenu et de plus-value en capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe qui respectent la définition d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres mondiaux, directement ou indirectement, par l'utilisation de dérivés, ainsi que dans des titres d'organismes de placement collectif ou de FNB, y compris des fonds gérés par des tiers ou offerts et gérés par le gestionnaire de portefeuille. Pour réaliser les objectifs d'investissement responsable du Fonds, le Fonds cherche à faire des placements dans des fonds sous-jacents qui procurent un impact environnemental et/ou social mesurable, et à investir directement dans des titres de créance dans le cadre desquels l'emploi du produit peut être associé à la génération d'un impact aux résultats environnementaux et sociaux positifs dans plusieurs cas. Le sous-conseiller en valeurs sélectionne des placements sous-jacents pour le Fonds en fonction d'un

certain nombre de critères, notamment la compatibilité avec des thématiques de durabilité repérées par le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs. L'attrait de chaque avoir est déterminé en fonction de diverses données de placement quantitatives et qualitatives ou de tout autre critère que le gestionnaire de portefeuille et/ou le sous-conseiller en valeurs jugent approprié et applicable dans le cadre de son processus de placement.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en sélectionnant principalement des fonds sous-jacents qui procurent un impact environnemental et/ou social positif et mesurable, en plus des rendements sur les placements. Pour chacun des fonds sous-jacents pertinents dans le Fonds, le gestionnaire de portefeuille utilise des mesures pour comprendre la nature de l'impact généré par le fonds sous-jacent afin de s'assurer que les placements sous-jacents progressent vers l'impact souhaité et de quantifier et de mesurer l'impact, le cas échéant. Les critères de sélection d'impact du gestionnaire de portefeuille repèrent les fonds sous-jacents dont les impacts environnementaux et sociaux comprennent notamment les changements climatiques et l'autonomisation de l'homme, comme ces critères peuvent être modifiés de temps à autre. Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs ESG dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs procède à une analyse des facteurs ESG détaillée et exclusive à l'égard de chaque émetteur pris en compte aux fins de placement et révisé l'analyse de façon périodique. Cette analyse comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif. Le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs peuvent modifier les pourcentages des avoirs dans tout titre sous-jacent, ajouter ou retirer tout titre sous-jacent ou ajouter ou retirer des fonds sous-jacents supplémentaires. Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils ou en raison des prévisions du gestionnaire de portefeuille concernant l'économie et les marchés des capitaux mondiaux.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment : pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises; pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au

lieu d'acheter les titres directement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres non canadiens.

Le Fonds, ou les titres sous-jacents que peut détenir le Fonds, peut conclure des opérations de prêt de titres à la condition que ces opérations respectent les règlements sur les valeurs mobilières et qu'elles soient communiquées dans les documents réglementaires applicables (veuillez vous reporter aux pages 30 et 35 du présent prospectus pour obtenir de l'information sur le programme de prêt de titres du gestionnaire).

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicielles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au remboursement anticipé
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés

- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces autres OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Fonds leaders en environnement NEI, série I	60,00 %
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI, série I	23,93 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Fonds croissance et revenu NEI

Type de Fonds :	Équilibré mondial
Date de création :	Parts de série A : le 1 ^{er} mai 1995 Parts de série F : le 30 avril 2002 Parts de série I : le 2 juin 2004 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Letko, Brosseau & Associés Inc., Montréal (Québec)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à conserver le capital et à accroître sa valeur par la plus-value du capital et le réinvestissement de son revenu principalement au moyen de placements à la fois dans i) des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et étrangères et ii) des obligations, des débetures et d'autres titres émis par des gouvernements, des institutions financières et des sociétés au Canada et aux États-Unis et dans d'autres pays.

Le Fonds peut obtenir une exposition aux titres à revenu fixe canadiens et aux placements américains et étrangers en investissant dans des titres d'OPC, y compris d'autres Fonds que Placements NEI gère.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds a recours à la répartition stratégique de l'actif comme stratégie de placement principale.

La répartition entre les catégories d'actifs – actions canadiennes, actions mondiales et titres à revenu fixe – est relativement stable et est gérée par le gestionnaire de portefeuille.

Le gestionnaire de portefeuille investit dans des titres et dans des OPC qui investissent dans des sociétés répondant à des critères de placement établis afin de créer un portefeuille ayant des caractéristiques de qualité, de valeur, de dividendes et de croissance durables.

Le sous-conseiller en valeurs chargé du volet des actions canadiennes du Fonds recourt à une combinaison de recherche fondamentale ascendante et d'analyse macroéconomique réfléchie des tendances dans les principaux groupes sectoriels. Les sociétés sont évaluées entre autres en fonction de leur position sur le marché, de leurs perspectives de croissance et de leurs structures de coûts. Cette analyse est effectuée au moyen d'un cadre mondial afin de mesurer l'attrait de secteurs d'activité et de sociétés par rapport à des concurrents internationaux.

Sur le plan de l'évaluation, les sociétés sont évaluées selon l'ensemble de l'entreprise, et les évaluations sont prises en compte tant de manière absolue que de manière relative. Le Fonds prévoit investir jusqu'à la totalité de son actif dans des parts d'autres OPC pour obtenir une exposition aux obligations, aux débetures et autres titres émis par des gouvernements, des institutions financières et des sociétés au Canada et aux placements étrangers.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Lorsqu'il choisit les fonds sous-jacents, le gestionnaire de portefeuille tient compte notamment des facteurs suivants : le rendement, la stabilité du rendement par rapport aux pairs, le rendement pondéré en fonction des risques, la composition du portefeuille, le style de gestion et les changements organisationnels.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie ou investir dans des titres à court terme si le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs estime qu'ils constituent une protection convenable, apte à améliorer la liquidité ou à préserver le capital, compte tenu du marché et de la conjoncture économique. Le Fonds peut aussi détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds appliquera certains principes du programme d'investissement responsable, décrit à la page 83 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicielles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, le porteur de parts important du Fonds était le suivant :

Porteur de parts	% du Fonds
DSF FPG – Croissance et revenu – NEI	70,52 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par cet investisseur.

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces autres OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Fonds d'actions mondiales ER NEI, série I	12,01 %
Fonds de croissance mondiale NEI, série I	11,98 %
Fonds de dividendes mondial ER NEI, série I	12,00 %
Fonds d'obligations canadiennes NEI, série I	47,14 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Fonds de dividendes canadiens NEI

Type de Fonds :	Actions canadiennes
Date de création :	Parts de série A : le 18 octobre 2002 Parts de série F : le 7 février 2003 Parts de série I : le 4 juin 2004 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Gestion de placements Lincluden Limitée, Mississauga (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de ce Fonds est de procurer un équilibre entre un revenu de dividendes supérieur et une croissance du capital en investissant surtout dans un portefeuille diversifié d'actions ordinaires canadiennes de première qualité et, dans une moindre mesure, dans des actions privilégiées à rendement élevé et dans des titres portant intérêt.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs privilégie les actions ordinaires sous-évaluées de grande qualité. La sélection de titres du sous-conseiller en valeurs favorise la préservation et la croissance du capital tout en procurant un niveau de revenu supérieur et régulier sur un cycle boursier complet. Le sous-conseiller en valeurs choisit les placements en cherchant des titres de sociétés reconnues, à la situation financière solide et dont le cours est inférieur à leur valeur intrinsèque. Il se concentre sur les titres de sociétés canadiennes de qualité offrant un rendement supérieur à la moyenne. Toutes choses étant égales par ailleurs, les titres de sociétés canadiennes de qualité supérieure seront plus importants dans le portefeuille.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses biens au moment du placement dans des titres étrangers.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds appliquera certains principes du programme d'investissement responsable, décrit à la page 83 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres

- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, le porteur de parts important du Fonds était le suivant :

Porteur de parts	% du Fonds
DSF FPG – Dividendes canadiens – NEI	15,94 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par cet investisseur.

Fonds d'actions canadiennes ER NEI

Type de Fonds :	Actions canadiennes
Date de création :	Parts de série A : le 20 septembre 2002 Parts de série F : le 25 juillet 2006 Parts de série I : le 2 juillet 2003 Parts de série M : le 14 juillet 2025 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	QV Investors Inc., Calgary (Alberta)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de maximiser les rendements autant par des dividendes que par la croissance du capital provenant de sociétés canadiennes.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs a recours à une démarche de recherche fondamentale fondée sur un processus ascendant de sélection des actions qui comprend des visites dans les entreprises et des entrevues avec la direction. Le processus de sélection du sous-conseiller en valeurs est axé sur le bon jugement, l'engagement et les compétences de la direction, les rendements passés que la société a procurés aux actionnaires, l'expansion de ses franchises, sa capacité de financement, la valeur de ses titres et ses pratiques en matière de versement des dividendes. Le sous-conseiller en valeurs vise à créer un portefeuille dont la qualité, la valeur et la croissance sont durables, ce qui comprend la croissance des dividendes. Les opérations sur titres sont réduites au minimum afin de limiter les coûts. En outre, le sous-conseiller en valeurs gère les risques et les pondérations sectorielles du portefeuille afin de tenter de réduire la volatilité, d'accroître le revenu, de maintenir la diversification et de garantir un revenu constant. Il analyse également les tendances économiques, financières, politiques et de consommation pour l'aider à déterminer les secteurs et les industries les plus intéressants.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil

- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres étrangers si ce placement est conforme à ses objectifs de placement. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de l'actif du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, à la date du présent prospectus, nous ne prévoyons pas que le Fonds investira plus de 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés

- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	17,01 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	14,05 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Fonds d'actions canadiennes NEI

Type de Fonds :	Actions canadiennes
Date de création :	Parts de série A : le 20 décembre 1991 Parts de série F : le 19 avril 2002 Parts de série I : le 4 juin 2004 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Letko, Brosseau & Associés Inc., Montréal (Québec)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à réaliser une plus-value du capital à long terme principalement au moyen de placements dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Le Fonds peut investir dans des sociétés à grande et à petite capitalisations.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres (y compris des titres convertibles en titres de capitaux propres) de sociétés canadiennes, mais il pourrait investir jusqu'à 35 % de ses biens dans des titres analogues de sociétés situées à l'extérieur du Canada. L'approche du sous-conseiller en valeurs est fondée sur une combinaison de recherche fondamentale ascendante et d'analyse macroéconomique réfléchie des tendances dans les principaux groupes sectoriels. Les sociétés sont évaluées entre autres en fonction de leur position sur le marché, de leurs perspectives de croissance et de leurs structures de coûts. Cette analyse est effectuée au moyen d'un cadre mondial afin de mesurer l'attrait de secteurs d'activité et de sociétés par rapport à des concurrents internationaux. Sur le plan de l'évaluation, les sociétés sont évaluées selon l'ensemble de l'entreprise, et les évaluations sont prises en compte tant de manière absolue que de manière relative.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie ou investir dans des titres à court terme si le sous-conseiller en valeurs estime qu'ils constituent une protection convenable, apte à améliorer la liquidité ou à préserver le capital, compte tenu du marché et de la conjoncture économique. Le Fonds peut aussi détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds appliquera certains principes du programme d'investissement responsable, décrit à la page 83 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI

Type de Fonds :	Actions canadiennes
Date de création :	Parts de série A : le 30 mars 2001 Parts de série F : le 28 février 2008 Parts de série I : le 3 décembre 2018 Parts de série O : le 15 avril 2014 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement d'obtenir une croissance du capital à long terme en reproduisant le rendement d'un indice d'actions canadiennes axé sur des sociétés affichant un profil environnemental, social et de gouvernance amélioré.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le Fonds commence son analyse des actions avec l'indice Solactive Canada Broad Market (un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière rajustée en fonction du flottant qui couvre l'ensemble des titres canadiens inscrits à la cote de la Bourse de Toronto qui respectent des critères fondamentaux de liquidité); il applique ensuite un cadre d'évaluation ESG conçu et maintenu de façon continue par NEI dans le cadre des stratégies de placement du Fonds. En conséquence du processus de placement, le Fonds peut ajuster la pondération des titres en portefeuille à la hausse ou à la baisse (y compris au moyen de l'exclusion totale de certains titres d'un ou de plusieurs secteurs conformément à la perspective du gestionnaire sur l'investissement responsable, telle qu'elle peut être révisée à l'occasion).

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif au comptant ou en titres du marché monétaire pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus.

Bien qu'il n'y ait aucune limite précise quant au pourcentage de l'actif du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, à la date du présent prospectus, nous ne prévoyons pas que le Fonds investira plus de 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié à la stratégie de placement indiciel
- risque lié au fournisseur d'indices
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable

- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	25,62 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	18,87 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	13,77 %
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	10,12 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Fonds d'actions américaines ER NEI

Type de Fonds :	Actions américaines
Date de création :	Parts de série A : le 30 septembre 1968 Parts de série F : le 25 juillet 2006 Parts de série I : le 23 décembre 1998 Parts de série M : le 14 juillet 2025 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	AllianceBernstein Canada, Inc., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant surtout dans des actions ordinaires d'une grande variété de sociétés inscrites à la cote de bourses nord-américaines.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs cherche à créer un portefeuille d'actions à conviction élevée, activement géré, qui est conçu pour battre le marché sur un cycle complet, mais qui mise aussi sur la protection contre les baisses et permet de tirer le meilleur parti du potentiel d'appréciation des marchés haussiers. Plus particulièrement, le sous-conseiller en valeurs s'efforce de repérer des titres de capitaux propres qui, d'après lui, présentent une volatilité fondamentalement plus faible et moins de risques de baisse dans le futur, tout en offrant un équilibre en termes de qualité, de stabilité et de prix raisonnables.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs utilise des plateformes ESG exclusives ainsi que des données de tiers pour cerner et évaluer les risques et les occasions considérables liés aux critères ESG et aux changements climatiques. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus. Comprendre pleinement les questions cernées permet au sous-conseiller en valeurs d'exclure des émetteurs dont les politiques ESG, à son avis, présentent des risques ou d'accorder une pondération moins élevée à ces émetteurs, et de plutôt faire plus de place aux émetteurs pour lesquels il perçoit des occasions existantes. Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse

- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	25,41 %
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	19,37 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	14,73 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI

Type de Fonds :	Actions canadiennes à petite ou à moyenne capitalisation
Date de création :	Parts de série A : le 11 janvier 1995 Parts de série F : le 23 juillet 2006 Parts de série I : le 23 décembre 1998 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	QV Investors Inc., Calgary (Alberta)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à accroître la valeur de votre placement à long terme principalement par des placements dans des actions ordinaires de sociétés canadiennes à petite capitalisation cotées en Bourse.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille investit surtout dans des petites sociétés canadiennes. Il utilise une démarche de recherche fondamentale fondée sur un processus ascendant de sélection des actions qui comprend des visites dans les entreprises et des entrevues avec la direction. Le processus de sélection du gestionnaire de portefeuille est axé sur le bon jugement, l'engagement et les compétences de la direction, les rendements passés que la société a procurés aux actionnaires, l'expansion de ses franchises, sa capacité de financement, la valeur de ses titres et ses pratiques en matière de versement des dividendes. Le gestionnaire de portefeuille vise à créer un portefeuille dont la qualité, la valeur et la croissance sont durables, y compris la croissance des dividendes. Les opérations sur titres sont réduites au minimum afin de limiter les coûts. En outre, il gère les risques et les pondérations sectorielles du portefeuille afin de tenter de réduire la volatilité, d'accroître le revenu, de maintenir la diversification et de garantir un revenu constant. Il analyse également les tendances économiques, financières, politiques et de consommation pour l'aider à déterminer les secteurs et les industries les plus intéressants.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres étrangers si ce placement est conforme aux objectifs de placement du Fonds. Bien qu'il n'y ait aucune limite quant au pourcentage de l'actif du Fonds qui peut être investi dans des titres étrangers, à la date du présent prospectus, nous ne prévoyons pas que le Fonds investira plus de 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers

- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	14,01 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	13,23 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI

Type de Fonds :	Actions canadiennes à petite ou à moyenne capitalisation
Date de création :	Parts de série A : le 27 mars 1986 Parts de série F : le 1 ^{er} juin 2004 Parts de série I : le 4 juin 2004 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Hillsdale Investment Management Inc., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à dégager une plus-value du capital à long terme et, à cette fin, tente principalement d'effectuer des placements dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à petite capitalisation et à croissance rapide.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs a recours à un système de classement multistratégique quantitatif en vue d'obtenir une croissance du capital à long terme par des placements dans des titres de sociétés canadiennes cotées en bourse.

Le sous-conseiller en valeurs tente généralement de repérer des sociétés à petite et à moyenne capitalisation qui figurent dans le haut du classement dans tous les piliers du système de classement multistratégique, comme la valeur, le profit et la croissance et des aspects liés au secteur.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir de la trésorerie ou investir dans des titres à court terme si le sous-conseiller en valeurs estime qu'ils constituent une protection convenable, apte à améliorer la liquidité ou à préserver le capital, compte tenu du marché et de la conjoncture économique. Le Fonds peut aussi détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses biens au moment du placement dans des titres étrangers.

Le Fonds appliquera certains principes du programme d'investissement responsable, décrit à la page 83 du présent prospectus.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, le porteur de parts important du Fonds était le suivant :

Porteur de parts	% du Fonds
DSF FPG – Actions canadiennes petite capitalisation – NEI	13,15 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par cet investisseur.

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opération du Fonds, qui constituent une dépense du Fonds acquittée à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

Fonds de dividendes mondial ER NEI

Type de Fonds :	Actions mondiales
Date de création :	Parts de série A : le 1 ^{er} novembre 2007 Parts de série F : le 20 février 2008 Parts de série I : le 5 janvier 2009 Parts de série M : le 14 juillet 2025 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 18 août 2014 Parts de série PF : le 28 janvier 2015
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Amundi Canada Inc., Montréal (Québec)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise une plus-value du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde qui versent, ou qui pourraient verser, des dividendes, de même que dans d'autres types de titres qui devraient procurer des distributions de revenu.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs s'efforce d'investir principalement dans des actions liquides de grande qualité sur lesquelles un dividende élevé et stable est versé. Afin de gérer la volatilité, le sous-conseiller en valeurs cherche à bâtir un portefeuille très diversifié.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs élabore des notes ESG internes, ce qui comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus.

Le Fonds suit une démarche de décarbonisation du portefeuille visant à réduire les émissions financées du Fonds à zéro émission nette d'ici 2050 (les émissions financées sont définies comme étant la proportion des émissions associées aux avoirs sous-jacents qui sont financées par l'investissement du Fonds dans ces avoirs). Pour y parvenir, une partie ou la totalité des avoirs du Fonds seront liés à des émissions de carbone plus faible et le Fonds s'efforcera de maintenir un niveau d'émissions financées inférieur à un cheminement projeté à partir du niveau de référence en 2019 vers zéro émission nette d'ici 2050. Les émissions de carbone seront mesurées et communiquées en tonnes d'équivalent CO₂ par tranche de 1 M\$ US de revenu de société global des avoirs du Fonds.

L'atteinte de l'objectif de zéro émission nette du Fonds dont il est question ci-dessus dépend de facteurs externes indépendants de la volonté du gestionnaire et du sous-conseiller en valeurs. Les facteurs externes comprennent notamment l'avancement technologique, les développements commerciaux, les changements climatiques et le cadre réglementaire. Rien ne garantit que le Fonds atteindra son objectif.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés

- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	15,86 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	15,15 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opération du Fonds, qui constituent une dépense du Fonds acquittée à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

Fonds de valeur mondial NEI

Type de Fonds :	Actions mondiales
Date de création :	Parts de série A : le 18 octobre 2016 Parts de série F : le 17 octobre 2016 Parts de série I : le 12 octobre 2016 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 21 février 2017 Parts de série PF : le 28 octobre 2016
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Maj Invest Asset Management Fondsmæglerselskab A/S Copenhague, Danemark* *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille que Maj Invest Asset Management Fondsmæglerselskab A/S fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés du monde entier.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, tel qu'il est décrit à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le Fonds adopte une approche axée sur la valeur, et le sous-conseiller en valeurs évalue chaque action en se fondant sur des paramètres d'évaluation pertinents par rapport à la valeur intrinsèque de la société émettrice. Le portefeuille de placements est constitué uniquement d'actions dont l'évaluation est jugée suffisamment élevée par le sous-conseiller en valeurs. Le sous-conseiller en valeurs estime qu'en adoptant un processus rationnel et rigoureux, le Fonds peut saisir des occasions sur le marché créées par des tendances comportementales.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des parts d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par nous. Le gestionnaire n'investira dans des parts d'autres fonds que si ces placements sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Ces placements seront choisis de la même manière que les autres placements du Fonds.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres

- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	25,66 %
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	17,65 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	14,43 %

Veuillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Fonds d'actions mondiales ER NEI

Type de Fonds :	Actions mondiales
Date de création :	Parts de série A : le 11 janvier 2000 Parts de série F : le 25 juillet 2006 Parts de série I : le 20 juin 2000 Parts de série M : le 14 juillet 2025 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Hermes Investment Management Limited, Londres, Royaume-Uni* *Hermes Investment Management Limited (« Hermes ») n'est pas inscrite en Ontario pour fournir des services de conseils en portefeuille. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre Hermes parce qu'elle réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada. Le nom et l'adresse du mandataire aux fins de la signification à Hermes est Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l., 50, rue Queen Nord, bureau 1020, C.P. 2248, Waterloo Region (Ontario) N2H 6M2, Canada.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à accroître la valeur de votre placement à long terme en investissant dans tous les types de titres émis par des sociétés ou des gouvernements de tout pays.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise une démarche de placement visant les titres de capitaux propres fondée sur des stratégies axées sur la sélection de sociétés de qualité et une discipline rigoureuse en matière de fixation des prix. La mise en œuvre de cette démarche suppose une interaction entre l'analyse macroéconomique descendante, l'analyse sectorielle ascendante et la sélection de titres.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille utilise diverses sources de données pour établir un résultat quantitatif en matière environnementale, sociale et de gouvernance à

l'égard de chaque société composant l'ensemble de sélection des actions. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus. En vue d'obtenir des rendements, le gestionnaire de portefeuille choisira des actions de sociétés en s'appuyant sur une analyse de certains facteurs fondamentaux et risques ESG. Il favorisera les sociétés qui obtiennent de bons résultats par rapport à un éventail de facteurs et à l'évolution et à l'état actuel des risques ESG.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres

- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	28,30 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	18,44 %
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	13,15 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	11,54 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Fonds de croissance mondiale NEI

Type de Fonds :	Actions mondiales
Date de création :	Parts de série A : le 1 ^{er} mai 1995 Parts de série F : le 30 avril 2002 Parts de série I : le 4 juin 2004 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Baillie Gifford Overseas Limited, Édimbourg, Royaume-Uni* *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille que Baillie Gifford Overseas Limited fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

Fusion de Fonds imminente : À une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds de croissance mondiale NEI tenue le 25 mars 2026, les porteurs de parts ont approuvé la fusion-absorption du Fonds de croissance mondiale NEI dans le Fonds d'actions mondiales ER NEI. Le Fonds de croissance mondiale NEI n'est plus ouvert aux nouveaux investisseurs. La fusion-absorption aura lieu le 10 avril 2026, à la suite de quoi le Fonds de croissance mondiale NEI sera liquidé.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds de croissance mondiale NEI cherche à atteindre une croissance à long terme au moyen de placements dans un portefeuille mondial de titres de participation qui comprenant des actions ordinaires et d'autres titres de capitaux propres d'émetteurs situés dans des pays de marchés développés et de marchés émergents. Le Fonds de croissance mondiale NEI met en œuvre une approche d'investissement responsable, comme il est décrit à la page 83.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres d'émetteurs de partout dans le monde provenant de divers secteurs. Pour choisir les titres, le sous-conseiller en valeurs a recours à une approche ascendante sans contraintes de référence et arrête son

choix sur des sociétés présentant des possibilités de croissance durable et une bonne gérance qui, à son avis, procureront à long terme des rendements supérieurs à la moyenne. Le sous-conseiller en valeurs définit la bonne gérance comme la gestion d'une entreprise dans une optique à long terme dans l'intérêt des toutes les parties prenantes, y compris la société dans son ensemble. Lorsqu'il évalue la gérance, le sous-conseiller en valeurs recherche des sociétés en croissance qui stimulent le changement et il tient compte d'indicateurs comme l'orientation stratégique à long terme et la culture d'une société, les compétences en répartition du capital des équipes de direction et la communauté d'intérêts avec les clients, les employés et les parties prenantes extérieures à la société. Le Fonds est constitué suivant une approche de sélection de titres individuels par le groupe de constitution de portefeuilles, lequel s'appuie sur ses propres recherches et celles d'autres équipes de placement du sous-conseiller en valeurs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds (auparavant le Fonds d'actions mondiales NEI), et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds et contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	29,23 %
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	21,50 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	17,64 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	12,79 %
Fonds croissance et revenu NEI	11,74 %

Veuillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Fonds leaders en environnement NEI

Type de Fonds :	Actions mondiales
Date de création :	Parts de série A : le 13 janvier 2016 Parts de série F : le 13 janvier 2016 Parts de série I : le 9 septembre 2016 Parts de série M : le 14 juillet 2025 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 21 avril 2016 Parts de série PF : le 17 février 2016
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Impax Asset Management Limited, Londres, Royaume-Uni* *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille qu'Impax Asset Management Limited fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui participent activement aux marchés, en croissance, de l'optimisation des ressources et de l'environnement du monde entier. Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à obtenir un rendement durable à long terme en investissant à l'échelle mondiale dans des sociétés qui participent activement aux marchés, en croissance, de l'optimisation des ressources et de l'environnement.

Ces marchés s'intéressent à un certain nombre de thèmes macroéconomiques à long terme, dont les suivants : populations grandissantes, niveaux de vie en hausse, urbanisation accrue, consommation grandissante et épuisement des ressources naturelles limitées. Les placements seront effectués dans des sociétés qui fournissent, utilisent ou mettent en place des systèmes, des produits ou des services fondés sur la technologie ou qui donnent des conseils à l'égard de ceux-ci sur les marchés de l'efficacité énergétique, de l'énergie de

remplacement, de la récupération des ressources, des infrastructures hydrauliques et du traitement des eaux, du contrôle de la pollution, de la gestion des déchets, des services de soutien à l'environnement, des solutions de transport et des infrastructures numériques ainsi que sur les marchés des aliments, de l'agriculture et de la foresterie durables. Pour réaliser ses objectifs d'investissement responsable, le Fonds cherche à générer un impact en investissant dans des sociétés qui fournissent des produits et/ou des services environnementaux qui aident les entreprises, les pays et d'autres groupes à avoir un impact environnemental plus positif.

Le sous-conseiller en valeurs du Fonds cherche à affecter des capitaux à des sociétés qui participent activement aux marchés, en croissance, de l'optimisation des ressources et de l'environnement. Les rapports du sous-conseiller en valeurs sur l'impact au niveau du fonds offrent une preuve de cette intentionnalité postérieure au placement. L'impact des placements du Fonds sera mesuré conformément à la disponibilité des mesures suivantes, qui peuvent être modifiées de temps à autre :

- Émissions de CO₂ et émissions évitées
- Eau traitée/économisée/fournie totale
- Électricité renouvelable générée
- Matières récupérées/eau traitée

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs ESG dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs applique un critère primaire pour identifier les sociétés ayant au moins 20 % de revenus sous-jacents tirés de produits ou services environnementaux. Une analyse ESG exclusive est effectuée à l'égard de toutes les nouvelles sociétés prises en compte pour le Fonds, ce qui comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus. Il en découle un résultat ESG utilisé pour établir l'admissibilité à l'inclusion dans le Fonds.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme

aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans certains FNB. Le Fonds investira seulement dans des FNB qui lui procurent une exposition à des titres qui sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI

Type de Fonds :	Actions mondiales
Date de création :	Parts de série A : le 15 juillet 2024 Parts de série C : le 15 juillet 2024 Parts de série F : le 15 juillet 2024 Parts de série I : le 15 juillet 2024 Parts de série M : le 14 juillet 2025 Parts de série O : le 15 juillet 2024
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Impax Asset Management Limited, Londres, Royaume-Uni* *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille qu'Impax Asset Management Limited fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui offrent des produits et des services bénéfiques pour la société.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à investir dans des sociétés à l'échelle mondiale dont les produits ou les services sont bénéfiques pour la société et répondent à des enjeux de société, notamment, sans s'y limiter, les populations vieillissantes, la montée de la classe moyenne dans les marchés émergents, l'incidence accrue des maladies chroniques, l'urbanisation et l'inclusivité financière. Les placements sont faits dans des sociétés qui comptent 20 % ou plus de leurs revenus sous-jacents générés par la fourniture de produits et/ou de services visant à améliorer la qualité de vie, comme l'accès à des soins de santé; à étendre la participation économique, comme par l'intermédiaire de l'accès à de l'éducation et à des emplois; et/ou à répondre aux besoins de base, comme l'accès à la nutrition et au logement, tels que ces placements peuvent être modifiés de temps à autre.

Un cadre quantitatif définit également les sociétés envisageables pour un placement dans le cadre de cette stratégie en cernant les entreprises qui démontrent des signes d'une culture d'entreprise forte avec un excellent rendement des cours, y compris un faible taux de roulement des employés, une direction diversifiée sur le plan des genres et des pratiques d'affaires inclusives. Parmi cette sélection, le Fonds choisit les sociétés de portefeuille qu'il juge comme étant dans la meilleure position pour procurer une croissance du capital à long terme.

Le sous-conseiller en valeurs du Fonds cherche à affecter des capitaux à des sociétés qui participent activement à la réponse aux enjeux de société. Les rapports du sous-conseiller en valeurs sur l'impact au niveau du fonds offrent une preuve de cette intentionnalité postérieure au placement. L'impact des placements du Fonds sera mesuré conformément à la disponibilité des mesures suivantes, qui peuvent être modifiées de temps à autre :

- Émissions de CO₂ et émissions évitées
- Nombre de personnes bénéficiant de services financiers améliorés
- Nombre de patients traités en soins de santé
- Tonnes d'aliments sains et nutritifs produits ou vendus
- Nombre de personnes bénéficiant d'une connexion numérique

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- Distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Afin d'être admissibles à des fins de placement, les sociétés doivent compter 20 % ou plus de leurs revenus sous-jacents générés par la fourniture de produits et/ou de services qui améliorent la qualité de vie, étendent la participation économique et/ou répondent aux besoins de base. Une analyse ESG exclusive est effectuée à l'égard de toutes les nouvelles sociétés prises en compte pour le Fonds, ce qui comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus. Il en découle un résultat ESG utilisé pour établir l'admissibilité à l'inclusion dans le Fonds.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement, au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif net dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui

sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des instruments négociés hors bourse, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment pour :

- se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans certains FNB. Le Fonds investira seulement dans des FNB qui lui procurent une exposition à des titres qui sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, comme il est décrit aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Fonds équilibré durable mondial NEI	38,41 %
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	18,67 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	18,30 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	10,74 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Fonds d'infrastructure propre NEI

Type de Fonds :	Actions mondiales
Date de création :	Parts de série A : le 1 ^{er} mars 2022 Parts de série F : le 1 ^{er} mars 2022 Parts de série I : le 1 ^{er} mars 2022 Parts de série M : le 14 juillet 2025 Parts de série O : le 1 ^{er} mars 2022 Parts de série P : le 1 ^{er} mars 2022 Parts de série PF : le 1 ^{er} mars 2022
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	RWC Asset Management LLP, Londres, Royaume-Uni* *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille que RWC Asset Management LLP fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme et des revenus en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui aménagent, détiennent et exploitent, en totalité ou en partie, des installations et des systèmes de technologie d'électricité renouvelable ainsi que des investissements dans des infrastructures connexes, sans contrainte géographique.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des sociétés qui répondent à la demande en croissance rapide pour de l'énergie propre. Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés qui aménagent, détiennent et exploitent, en totalité ou en partie, des installations et des systèmes de technologie d'électricité renouvelable ainsi que des investissements dans des infrastructures connexes, sans contrainte géographique.

Le Fonds cherche à générer un impact positif et mesurable sur le plan de l'environnement, de la société et de la gouvernance (« ESG ») en plus des rendements sur les placements. Cela comprend les émissions de CO₂ évitées, ou d'autres mesures pouvant être modifiées de temps à autre. Le Fonds s'efforcera d'avoir un impact environnemental positif en investissant une majorité de son actif total dans des titres de capitaux propres de sociétés d'infrastructures renouvelables, qui consistent en des sociétés qui tirent principalement leur revenu d'activités de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie ainsi que de services connexes ou accessoires. Ces sociétés investissent dans la production d'énergie renouvelable ou dans d'autres services connexes et à bilan carbone nul, et/ou contribuent à réduire les émissions. Parmi ces sociétés, on retrouve notamment les sociétés qui détiennent des actifs d'énergie solaire, d'énergie éolienne, d'hydroélectricité, de biomasse, de valorisation énergétique des déchets et de stockage à grande échelle dans des batteries, de même que des actifs de transport et de distribution d'électricité, y compris d'énergie renouvelable. Le Fonds mettra habituellement l'accent sur les sociétés qui font état d'améliorations mesurables dans l'ensemble de leurs émissions, définies comme étant les gaz et les particules qui sont émis dans l'air en raison d'activités liées à la combustion de combustibles, par rapport à celles de leurs sociétés comparables sur le marché.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs ESG dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Le sous-conseiller en valeurs filtre l'ensemble d'infrastructures d'énergie renouvelable mondiales afin d'exclure les sociétés dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon. Le critère final est appliqué pour isoler les sociétés qui sont au moins 10 % plus propres en termes d'émissions de CO₂ que les réseaux dans lesquels elles exercent leurs activités. Le sous-conseiller en valeurs tentera d'appliquer une démarche d'investissement exclusive qui intègre des facteurs de risque ESG dans sa sélection de titres et la composition de son portefeuille. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus. La priorité dans les achats pour le portefeuille sera accordée aux émetteurs présentant des tendances positives et en amélioration vis-à-vis des facteurs ESG, ou aux sociétés disposées à discuter de leurs risques ESG.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et/ou des swaps, aux fins de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à l'érosion du capital
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	24,47 %
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	21,32 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	13,37 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Fonds d'actions internationales ER NEI

Type de Fonds :	Actions mondiales
Date de création :	Parts de série A : le 20 septembre 2002 Parts de série F : le 25 juillet 2006 Parts de série I : le 30 septembre 2003 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Addenda Capital Inc., Montréal (Québec)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés établies surtout à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs est à la recherche de sociétés dont la croissance des gains est soutenue et répétée, et dont l'évaluation est raisonnable. Conformément à sa stratégie, le sous-conseiller en valeurs vise les secteurs à croissance durable et effectue des placements dans des chefs de fils régionaux ou mondiaux qui possèdent des avantages concurrentiels solides leur permettant de faire croître les produits et les gains d'exploitation de façon soutenue à long terme. Grâce à la recherche fondamentale, le sous-conseiller en valeurs analyse et choisit des sociétés en fonction de quatre critères principaux : l'analyse du secteur, les barrières à l'entrée, la gestion et l'évaluation. Les titres choisis sont alors pondérés en fonction de leur attrait et de la certitude de créer un portefeuille très diversifié.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires

- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture uniquement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement

- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	24,46 %
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	18,45 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	15,80 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Fonds des marchés émergents NEI

Type de Fonds :	Actions de marchés émergents
Date de création :	Parts de série A : le 6 octobre 2000 Parts de série F : le 26 février 2003 Parts de série I : le 4 juin 2004 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Robeco Institutional Asset Management B.V., Rotterdam, Pays-Bas* *À titre de gestionnaire de portefeuille, nous sommes responsables des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille que Robeco Institutional Asset Management B.V. fournit au Fonds. Dans certaines circonstances, il pourrait être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre ce sous-conseiller en valeurs parce qu'il réside à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de son actif se trouve à l'extérieur du Canada.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant son actif principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés sur des marchés émergents. Le Fonds pourra effectuer des placements dans n'importe quel secteur et dans des sociétés à grande et à petite capitalisations.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs adopte une démarche d'investissement quantitative rigoureuse qui est basée sur des données probantes et axée sur un processus ascendant de sélection des titres, principalement parmi les titres de capitaux propres liquides de sociétés actives sur les marchés émergents. La stratégie s'articule autour de plusieurs facteurs tels que la valeur, le momentum, la qualité, les révisions des analystes et les indices à court terme dans le but de générer un coefficient alpha stable, tout en conciliant judicieusement les considérations d'investissement responsable avec celles associées au risque et au rendement.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Employant à la fois des sources internes et externes de recherche ESG, le sous-conseiller en valeurs effectue une recherche pour établir une note d'investissement responsable exclusive. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus. La note d'investissement responsable sert ensuite de donnée d'entrée dans le cadre du processus de placement global.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des contrats à terme standardisés liés à des indices boursiers, des options, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et dans les limites prescrites par le Règlement 81-102, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié au taux de rotation et au rééquilibrage des titres en portefeuille
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opération du Fonds, qui constituent une dépense du Fonds acquittée à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	16,61 %
Portefeuille FÉRIQUE Équilibré	16,04 %
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	14,38 %

Veuillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company	10,25 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Portefeuille NEI ER Sélect revenu

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	Parts de série A : le 3 octobre 2011 Parts de série F : le 26 juin 2014 Parts de série I : le 21 mars 2017 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu élevé et un certain potentiel de croissance du capital principalement par des placements dans une combinaison d'OPC axés sur le revenu et, dans une moindre mesure, d'OPC d'actions. Le Fonds investit dans divers autres OPC qui sont gérés par différents gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers en valeurs.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale. Ces facteurs ESG des fonds sous-jacents sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif, changer les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer un fonds sous-jacent ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans les catégories d'actifs suivants par l'achat de parts des fonds sous-jacents. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds:

Titres à revenu fixe et du marché monétaire **60 à 90 %**

Titres de capitaux propres **10 à 40 %**

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds doit investir au moins 30 % du total de son actif au moment du placement dans des fonds sous-jacents qui investissent à la fois dans des titres de capitaux propres d'entreprises domiciliées au Canada et dans des titres à revenu fixe libellés en dollars canadiens, y compris des titres à revenu fixe étrangers couverts en dollars canadiens.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicielles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds:

- risque lié aux OPC alternatifs
- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux frais liés au rendement
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au courtier de premier ordre
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Fonds d'obligations canadiennes NEI, série I	36,38 %
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, série I	12,11 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	25,87 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Renseignements supplémentaires

Avant la réalisation de l'opération Invesco et la résiliation de l'entente stratégique, le Fonds pourra investir dans des FNB d'Invesco qui font partie de l'entente stratégique décrite à la page 71 du présent prospectus. Avant la résiliation de l'entente stratégique, le gestionnaire recevra des honoraires de sous-conseils en valeurs, versés par Invesco Canada Ltée, associés à des actifs sous gestion regroupés de certains FNB indiciels ESG d'Invesco.

Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	Parts de série A : le 14 juillet 2005 Parts de série F : le 25 juillet 2006 Parts de série I : le 4 janvier 2017 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu modéré et un certain potentiel de croissance du capital par des placements dans une combinaison d'OPC axés sur le revenu et d'OPC d'actions. Le Fonds investit dans divers autres OPC qui sont gérés par différents gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers en valeurs.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale. Ces facteurs ESG des fonds sous-jacents sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif, changer les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer un fonds sous-jacent ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans les catégories d'actifs suivants par l'achat de parts des fonds sous-jacents. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire **45 à 75 %**

Titres de capitaux propres **25 à 55 %**

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds doit investir au moins 30 % du total de son actif au moment du placement dans des fonds sous-jacents qui investissent à la fois dans des titres de capitaux propres d'entreprises domiciliées au Canada et dans des titres à revenu fixe libellés en dollars canadiens, y compris des titres à revenu fixe étrangers couverts en dollars canadiens.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicielles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux OPC alternatifs
- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux frais liés au rendement
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au courtier de premier ordre
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Fonds d'obligations canadiennes NEI, série I	28,50 %
Fonds d'actions américaines ER NEI, série I	10,69 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	21,40 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Renseignements supplémentaires

Avant la réalisation de l'opération Invesco et la résiliation de l'entente stratégique, le Fonds pourra investir dans des FNB d'Invesco qui font partie de l'entente stratégique décrite à la page 71 du présent prospectus. Avant la résiliation de l'entente stratégique, le gestionnaire recevra des honoraires de sous-conseils en valeurs, versés par Invesco Canada Ltée, associés à des actifs sous gestion regroupés de certains FNB indiciels ESG d'Invesco.

Portefeuille NEI ER Sélect équilibré

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	Parts de série A : le 14 décembre 2009 Parts de série F : le 15 avril 2010 Parts de série I : le 3 janvier 2017 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme et la préservation du capital au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres canadiens et étrangers et des titres à revenu fixe et des titres du marché monétaire canadiens et étrangers.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale. Ces facteurs ESG des fonds sous-jacents sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans les catégories d'actifs suivants par l'achat de parts des fonds sous-jacents. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds:

Titres à revenu fixe et du marché monétaire **25 à 55 %**

Titres de capitaux propres **45 à 75 %**

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicielles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux OPC alternatifs
- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux frais liés au rendement
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au courtier de premier ordre
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Fonds d'obligations canadiennes NEI, série I	17,27 %
Fonds d'actions américaines ER NEI, série I	15,01 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	17,28 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Renseignements supplémentaires

Avant la réalisation de l'opération Invesco et la résiliation de l'entente stratégique, le Fonds pourra investir dans des FNB d'Invesco qui font partie de l'entente stratégique décrite à la page 71 du présent prospectus. Avant la résiliation de l'entente stratégique, le gestionnaire recevra des honoraires de sous-conseils en valeurs, versés par Invesco Canada Ltée, associés à des actifs sous gestion regroupés de certains FNB indiciels ESG d'Invesco.

Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	Parts de série A : le 26 mai 2010 Parts de série F : le 17 janvier 2011 Parts de série I : le 3 décembre 2018 Parts de série O : le 3 décembre 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de réaliser une croissance du capital à long terme et de produire un certain revenu en investissant principalement au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale. Ces facteurs ESG des fonds sous-jacents sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans les catégories d'actifs suivants par l'achat de parts des fonds sous-jacents. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire **15 à 45 %**

Titres de capitaux propres **55 à 85 %**

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicielles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux OPC alternatifs
- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux frais liés au rendement
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au courtier de premier ordre
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux émetteurs

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Fonds d'actions mondiales ER NEI, série I	10,38 %
Fonds d'obligations canadiennes NEI, série I	10,29 %
Fonds d'actions américaines ER NEI, série I	20,27 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	15,40 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Renseignements supplémentaires

Avant la réalisation de l'opération Invesco et la résiliation de l'entente stratégique, le Fonds pourra investir dans des FNB d'Invesco qui font partie de l'entente stratégique décrite à la page 71 du présent prospectus. Avant la résiliation de l'entente stratégique, le gestionnaire recevra des honoraires de sous-conseils en valeurs, versés par Invesco Canada Ltée, associés à des actifs sous gestion regroupés de certains FNB indiciels ESG d'Invesco.

Portefeuille NEI ER Sélect croissance

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	Parts de série A : le 14 décembre 2009 Parts de série F : le 19 janvier 2011 Parts de série I : le 2 octobre 2017 Parts de série O : le 29 juin 2018 Parts de série P : le 3 décembre 2018 Parts de série PF : le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme et, dans une moindre mesure, la préservation du capital au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres canadiens et étrangers et à des titres à revenu fixe et des titres du marché monétaire canadiens et étrangers.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation Fonds tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale. Ces facteurs ESG des fonds sous-jacents sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans les catégories d'actifs suivants par l'achat de parts des fonds sous-jacents. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire **0 à 30 %**

Titres de capitaux propres **70 à 100 %**

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicelles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicelles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux OPC alternatifs
- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux frais liés au rendement
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au courtier de premier ordre
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Fonds d'actions internationales ER NEI, série I	12,25 %
Fonds d'actions mondiales ER NEI, série I	11,56 %
Fonds d'actions américaines ER NEI, série I	25,52 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Renseignements supplémentaires

Avant la réalisation de l'opération Invesco et la résiliation de l'entente stratégique, le Fonds pourra investir dans des FNB d'Invesco qui font partie de l'entente stratégique décrite à la page 71 du présent prospectus. Avant la résiliation de l'entente stratégique, le gestionnaire recevra des honoraires de sous-conseils en valeurs, versés par Invesco Canada Ltée, associés à des actifs sous gestion regroupés de certains FNB indiciels ESG d'Invesco.

Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale

Type de Fonds :	Répartition de l'actif	
Date de création :	Parts de série A :	le 6 avril 2011
	Parts de série F :	le 6 avril 2011
	Parts de série I :	le 3 décembre 2018
	Parts de série O :	le 3 décembre 2018
	Parts de série P :	le 3 décembre 2018
	Parts de série PF :	le 3 décembre 2018
Titres offerts :	Parts d'OPC	
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible	
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)	

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG ») par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale. Ces facteurs ESG des fonds sous-jacents sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans les catégories d'actifs suivants par l'achat de parts des fonds sous-jacents. Voici les pourcentages actuels approximatifs cibles, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire **0 à 20 %**

Titres de capitaux propres **80 à 100 %**

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués ci-dessus. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicelles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicelles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux OPC alternatifs
- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié au sous-conseiller en valeurs étranger
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux frais liés au rendement
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au courtier de premier ordre
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Fonds d'actions mondiales ER NEI, série I	14,11 %
Fonds d'actions internationales ER NEI, série I	14,78 %
Fonds d'actions américaines ER NEI, série I	28,98 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Renseignements supplémentaires

Avant la réalisation de l'opération Invesco et la résiliation de l'entente stratégique, le Fonds pourra investir dans des FNB d'Invesco qui font partie de l'entente stratégique décrite à la page 71 du présent prospectus. Avant la résiliation de l'entente stratégique, le gestionnaire recevra des honoraires de sous-conseils en valeurs, versés par Invesco Canada Ltée, associés à des actifs sous gestion regroupés de certains FNB indiciels ESG d'Invesco.

Portefeuille NEI Impact conservateur

Type de Fonds :	Équilibré actions mondiales
Date de création :	Parts de série A : le 17 juillet 2023 Parts de série F : le 17 juillet 2023 Parts de série O : le 17 juillet 2023
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de générer un revenu tout en procurant une croissance du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres à revenu fixe et du marché monétaire étrangers et canadiens et d'une exposition à des titres de capitaux propres étrangers et canadiens tout en se concentrant principalement sur l'impact environnemental et/ou social positif.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des fonds sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en sélectionnant principalement des fonds sous-jacents qui cherchent à procurer un impact environnemental et/ou social positif et mesurable, en plus des rendements sur les placements. Pour chacun des fonds sous-jacents pertinents dans le Fonds, le gestionnaire de portefeuille utilise des mesures pour comprendre la nature de l'impact généré par le fonds sous-jacent afin de s'assurer que les placements sous-jacents progressent vers l'impact souhaité et de quantifier et de mesurer l'impact, le cas échéant. Les critères de sélection d'impact du gestionnaire de portefeuille repèrent les fonds sous-jacents dont les impacts environnementaux et sociaux comprennent notamment les changements climatiques et l'autonomisation de l'homme, comme ces critères peuvent être modifiés de temps à autre.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG »), comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus, par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale.

En plus des facteurs ESG, le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents compte tenu d'autres facteurs quantitatifs, dont le rendement, la volatilité et la corrélation attendus tout en prenant également en compte divers autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Les fourchettes cibles actuelles de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds, qui peuvent être rajustées de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, sont les suivantes :

Titres à revenu fixe **45 à 75 %**

Titres de capitaux propres **25 à 55 %**

Les pourcentages indiqués précédemment sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués précédemment. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicielles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient

admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié aux marchandises
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, le porteur de parts importants du Fonds était le suivant :

Porteur de parts	% du Fonds
Investisseur particulier*	10,85 %

*Afin de protéger la vie privée des investisseurs qui sont des particuliers, leur nom n'a pas été indiqué. Ces renseignements peuvent être obtenus sur demande en communiquant avec nous au numéro de téléphone indiqué sur la couverture arrière du prospectus.

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par cet investisseur.

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Fonds leaders en environnement NEI, série I	13,22 %
Fonds d'infrastructure propre NEI, série I	19,36 %
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, série I	42,21 %
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI, série I	16,01 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Renseignements supplémentaires

Avant la réalisation de l'opération Invesco et la résiliation de l'entente stratégique, le Fonds pourra investir dans des FNB d'Invesco qui font partie de l'entente stratégique décrite à la page 71 du présent prospectus. Avant la résiliation de l'entente stratégique, le gestionnaire recevra des honoraires de sous-conseils en valeurs, versés par Invesco Canada Ltée, associés à des actifs sous gestion regroupés de certains FNB indiciels ESG d'Invesco.

Portefeuille NEI Impact équilibré

Type de Fonds :	Équilibré actions mondiales	
Date de création :	Parts de série A :	le 17 juillet 2023
	Parts de série F :	le 17 juillet 2023
	Parts de série O :	le 17 juillet 2023
Titres offerts :	Parts d'OPC	
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible	
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)	

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de fournir un équilibre entre la génération de revenu et la croissance du capital à long terme au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres étrangers et canadiens et d'une exposition à des titres à revenu fixe et du marché monétaire étrangers et canadiens tout en se concentrant principalement sur l'impact environnemental et/ou social positif.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des fonds sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en sélectionnant principalement des fonds sous-jacents qui cherchent à procurer un impact environnemental et/ou social positif et mesurable, en plus des rendements sur les placements. Pour chacun des fonds sous-jacents pertinents dans le Fonds, le gestionnaire de portefeuille utilise des mesures pour comprendre la nature de l'impact généré par le fonds sous-jacent afin de s'assurer que les placements sous-jacents progressent vers l'impact souhaité et de quantifier et de mesurer l'impact, le cas échéant. Les critères de sélection d'impact du gestionnaire de portefeuille repèrent les fonds sous-jacents dont les impacts environnementaux et sociaux comprennent notamment les changements climatiques et l'autonomisation de l'homme, comme ces critères peuvent être modifiés de temps à autre.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG »), comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus, par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale.

En plus des facteurs ESG, le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents compte tenu d'autres facteurs quantitatifs, dont le rendement, la volatilité et la corrélation attendus tout en prenant également en compte divers autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Les fourchettes cibles actuelles de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds, qui peuvent être rajustées de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, sont les suivantes :

Titres à revenu fixe **25 à 55 %**

Titres de capitaux propres **45 à 75 %**

Les pourcentages indiqués précédemment sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués précédemment. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicielles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de

règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié aux marchandises
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Fonds d'infrastructure propre NEI, série I	25,15 %
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI, série I	12,21 %
Fonds leaders en environnement NEI, série I	25,32 %
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI, série I	13,11 %
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, série I	25,35 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Renseignements supplémentaires

Avant la réalisation de l'opération Invesco et la résiliation de l'entente stratégique, le Fonds pourra investir dans des FNB d'Invesco qui font partie de l'entente stratégique décrite à la page 71 du présent prospectus. Avant la résiliation de l'entente stratégique, le gestionnaire recevra des honoraires de sous-conseils en valeurs, versés par Invesco Canada Ltée, associés à des actifs sous gestion regroupés de certains FNB indiciels ESG d'Invesco.

Portefeuille NEI Impact croissance

Type de Fonds :	Revenu fixe mondial	
Date de création :	Parts de série A :	le 17 juillet 2023
	Parts de série F :	le 17 juillet 2023
	Parts de série O :	le 17 juillet 2023
Titres offerts :	Parts d'OPC	
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible	
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)	

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de fournir une plus-value en capital à long terme et de générer du revenu au moyen d'une exposition à des titres de capitaux propres étrangers et canadiens et d'une exposition à des titres à revenu fixe et du marché monétaire étrangers et canadiens tout en se concentrant principalement sur l'impact environnemental et/ou social positif.

Pour atteindre son objectif, le Fonds investira dans des fonds sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en sélectionnant principalement des fonds sous-jacents qui cherchent à procurer un impact environnemental et/ou social positif et mesurable, en plus des rendements sur les placements. Pour chacun des fonds sous-jacents pertinents dans le Fonds, le gestionnaire de portefeuille utilise des mesures pour comprendre la nature de l'impact généré par le fonds sous-jacent afin de s'assurer que les placements sous-jacents progressent vers l'impact souhaité et de quantifier et de mesurer l'impact, le cas échéant. Les critères de sélection d'impact du gestionnaire de portefeuille repèrent les fonds sous-jacents dont les impacts environnementaux et sociaux comprennent notamment les changements climatiques et l'autonomisation de l'homme, comme ces critères peuvent être modifiés de temps à autre.

Le Fonds intègre des facteurs liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance (« ESG »), comme il est énoncé dans la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus, par l'intermédiaire de son processus de sélection de fonds sous-jacents et de composition du portefeuille. Chacun des fonds sous-jacents du Fonds doit intégrer des facteurs ESG dans ses processus de placement en tant que caractéristique fondamentale.

En plus des facteurs ESG, le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents compte tenu d'autres facteurs quantitatifs, dont le rendement, la volatilité et la corrélation attendus tout en prenant également en compte divers autres facteurs qualitatifs.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le gestionnaire de portefeuille peut, à son appréciation, modifier la composition de l'actif et les pourcentages détenus dans les fonds sous-jacents, de même qu'éliminer des fonds sous-jacents ou en ajouter de nouveaux.

Tant le Fonds que les fonds sous-jacents peuvent détenir temporairement une partie de leur actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Les fourchettes cibles actuelles de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds, qui peuvent être rajustées de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, sont les suivantes :

Titres à revenu fixe 0 à 30 %

Titres de capitaux propres 70 à 100 %

Les pourcentages indiqués précédemment sont approximatifs en raison de la fluctuation constante des marchés et des mesures d'efficacité administrative. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actifs un jour donné peuvent ne pas être conformes en tout point aux pourcentages indiqués précédemment. Le gestionnaire de portefeuille procédera à un rééquilibrage à son gré.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers ou par nous, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicielles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de

règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié aux marchandises
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque de remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Fonds leaders en environnement NEI, série I	39,92 %
Fonds d'infrastructure propre NEI, série I	35,30 %
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI, série I	23,89 %
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, série I	10,49 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Renseignements supplémentaires

Avant la réalisation de l'opération Invesco et la résiliation de l'entente stratégique, le Fonds pourra investir dans des FNB d'Invesco qui font partie de l'entente stratégique décrite à la page 71 du présent prospectus. Avant la résiliation de l'entente stratégique, le gestionnaire recevra des honoraires de sous-conseils en valeurs, versés par Invesco Canada Ltée, associés à des actifs sous gestion regroupés de certains FNB indiciels ESG d'Invesco.

Portefeuille privé NEI revenu

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	Parts de série W : le 16 juillet 2019 Parts de série WF : le 16 juillet 2019
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de générer un revenu tout en procurant une croissance du capital à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, dans des titres de capitaux propres. Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en investissant principalement dans des OPC sous-jacents (y compris des OPC alternatifs). Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la catégorie d'actif, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le gestionnaire de portefeuille peut modifier les avoirs du portefeuille pour y inclure des titres autres que des titres d'OPC, modifier la composition de l'actif, changer le pourcentage des avoirs de tout OPC sous-jacent, retirer tout OPC sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire (à l'exclusion des positions vendeur à l'égard des OPC alternatifs sous-jacents) :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Les pourcentages cibles actuels de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, sont les suivants :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire 60 à 90 %

Titres de capitaux propres 10 à 40 %

Le gestionnaire de portefeuille rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actif, des fluctuations du marché, des mesures d'efficacité sur le plan administratif et d'autres facteurs. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actif un jour donné varieront.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres de FNB, sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicielles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux OPC alternatifs
- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à l'effet de levier
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux frais liés au rendement
- risque lié au taux de rotation et au rééquilibrage des titres en portefeuille
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au courtier de premier ordre
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux émetteurs

- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces autres OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion, série I	10,25 %
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, série I	25,25 %
Mandat NEI revenu fixe, série I	31,36 %
Mandat NEI actions mondiales, série I	10,39 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	23,82 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Portefeuille privé NEI revenu et croissance

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	Parts de série W : le 16 juillet 2019 Parts de série WF : le 16 juillet 2019
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de générer un revenu tout en procurant une croissance du capital à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres. Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en investissant principalement dans des OPC sous-jacents (y compris des OPC alternatifs). Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le gestionnaire de portefeuille peut modifier les avoirs du portefeuille pour y inclure des titres autres que des titres d'OPC, modifier la composition de l'actif, changer le pourcentage des avoirs de tout OPC sous-jacent, retirer tout OPC sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire (à l'exclusion des positions vendeur à l'égard des OPC alternatifs sous-jacents) :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Les pourcentages cibles approximatifs actuels de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, sont les suivants :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire **45 à 75 %**

Titres de capitaux propres **25 à 55 %**

Le gestionnaire de portefeuille rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actif, des fluctuations du marché, des mesures d'efficacité sur le plan administratif et d'autres facteurs. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actif un jour donné varieront.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres de FNB, sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicielles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux OPC alternatifs
- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à l'effet de levier
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux frais liés au rendement
- risque lié au taux de rotation et au rééquilibrage des titres en portefeuille
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au courtier de premier ordre
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion, série I	15,14 %
Mandat NEI revenu fixe, série I	24,50 %
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI, série I	16,80 %
Mandat NEI actions mondiales, série I	19,12 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	17,88 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Portefeuille privé NEI équilibré

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	Parts de série W : le 16 juillet 2019 Parts de série WF : le 16 juillet 2019
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme et de générer un revenu en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en investissant principalement dans des OPC sous-jacents (y compris des OPC alternatifs). Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le gestionnaire de portefeuille peut modifier les avoirs du portefeuille pour y inclure des titres autres que des titres d'OPC, modifier la composition de l'actif, changer le pourcentage des avoirs de tout OPC sous-jacent, retirer tout OPC sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire (à l'exclusion des positions vendeur à l'égard des OPC alternatifs sous-jacents) :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Les pourcentages cibles approximatifs actuels de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, sont les suivants :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire **25 à 55 %**

Titres de capitaux propres **45 à 75 %**

Le gestionnaire de portefeuille rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actif, des fluctuations du marché, des mesures d'efficacité sur le plan administratif et d'autres facteurs. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actif un jour donné varieront.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres de FNB, sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicielles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux OPC alternatifs
- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à l'effet de levier
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux frais liés au rendement
- risque lié au taux de rotation et au rééquilibrage des titres en portefeuille
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au courtier de premier ordre
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés

- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces autres OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion, série I	20,08 %
Mandat NEI revenu fixe, série I	14,86 %
Mandat NEI actions mondiales, série I	35,40 %
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, série I	12,59 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Portefeuille privé NEI croissance

Type de Fonds :	Répartition de l'actif
Date de création :	Parts de série W : le 16 juillet 2019 Parts de série WF : le 16 juillet 2019
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme et de générer un revenu en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des titres à revenu fixe. Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investira dans des OPC sous-jacents, que Placements NEI pourrait gérer.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le gestionnaire de portefeuille remplit le mandat de placement du Fonds en investissant principalement dans des OPC sous-jacents (y compris des OPC alternatifs). Le gestionnaire de portefeuille choisit les fonds sous-jacents en fonction du rendement, de la volatilité, de la catégorie d'actif et de la corrélation attendus tout en tenant compte des styles de placement et d'autres facteurs qualitatifs.

Le gestionnaire de portefeuille peut modifier les avoirs du portefeuille pour y inclure des titres autres que des titres d'OPC, modifier la composition de l'actif, changer le pourcentage des avoirs de tout OPC sous-jacent, retirer tout OPC sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire (à l'exclusion des positions vendeur à l'égard des OPC alternatifs sous-jacents) :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Les pourcentages cibles approximatifs actuels de la répartition entre les différentes catégories d'actifs du Fonds, qui peuvent être rajustés de temps à autre, à l'appréciation du gestionnaire de portefeuille, sont les suivants :

Titres à revenu fixe et du marché monétaire **0 à 30 %**

Titres de capitaux propres **70 à 100 %**

Le gestionnaire de portefeuille rajustera le pourcentage du Fonds investi dans chaque catégorie d'actif en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actif, des mesures d'efficacité sur le plan administratif et d'autres facteurs. Par conséquent, les pourcentages réels investis dans les catégories d'actif un jour donné varieront.

Le Fonds peut investir directement, ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres de FNB, sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Ce Fonds peut se prévaloir de la dispense décrite plus en détail à la page 74 du présent prospectus pour investir dans un ou plusieurs des éléments suivants : des FNB qui ne sont pas des parts indicielles au sens du Règlement 81-102 et dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse aux États-Unis; des FNB qui seraient admissibles à titre de parts indicielles au sens du Règlement 81-102 si ce n'était du fait qu'ils sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et non d'une bourse canadienne ou américaine; et des titres de fonds d'investissement autorisés à titre d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de règlements et de lois propres à l'Union européenne et au Royaume-Uni et assujettis à la supervision d'une autorité compétente nationale au Royaume-Uni, dans la République d'Irlande, en Allemagne et/ou au Luxembourg.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux OPC alternatifs
- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié à l'érosion du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié au secteur des infrastructures
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à l'effet de levier
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux frais liés au rendement
- risque lié au taux de rotation et au rééquilibrage des titres en portefeuille
- risque de remboursement anticipé
- risque lié au courtier de premier ordre
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés

- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces autres OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion, série I	20,02 %
Mandat NEI actions canadiennes, série I	11,54 %
Mandat NEI actions mondiales, série I	57,79 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Mandat NEI revenu fixe

Type de Fonds :	Revenu fixe canadien	
Date de création :	Parts de série I :	le 16 juillet 2019
Titres offerts :	Parts d'OPC	
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Non	
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)	
Sous-conseiller en valeurs :	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., Montréal (Québec)	

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer un revenu courant élevé avec la possibilité de gains en capital. Le Fonds investira son actif principalement dans des titres à revenu fixe sur des marchés développés et émergents.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs évalue chaque titre en fonction du rendement propre à diverses catégories d'émetteurs. Le portefeuille de placements est constitué uniquement de titres répondant aux critères d'évaluation du sous-conseiller en valeurs.

Le Fonds peut investir dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, de FNB et d'OPC. Les titres du Fonds sont choisis en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus, ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

Dans une conjoncture des marchés normale, le Fonds investira la quasi-totalité, mais en aucun cas moins de 75 %, de la valeur de son actif total directement ou indirectement dans des titres à revenu fixe.

Le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs (selon le cas) peut changer le pourcentage de titres, d'OPC sous-jacents ou de FNB sous-jacents, ou éliminer de tels titres.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux titres à revenu fixe à risque élevé
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes

- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié au remboursement anticipé
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille privé NEI équilibré	50,80 %
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	29,13 %
Portefeuille privé NEI revenu	15,96 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opération du Fonds, qui constituent une dépense du Fonds acquittée à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

Mandat NEI actions canadiennes

Type de Fonds :	Actions canadiennes
Date de création :	Parts de série I : le 16 juillet 2019
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Non
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Jarislowsky, Fraser Limitée, Montréal (Québec)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le sous-conseiller en valeurs évalue chaque action en se fondant sur des paramètres d'évaluation pertinents par rapport aux perspectives de croissance et de bénéfices futurs. Le portefeuille de placements est constitué uniquement d'actions répondant aux critères d'évaluation du sous-conseiller en valeurs.

Le Fonds peut investir dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de FNB et d'OPC. Les titres du Fonds sont choisis en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus, ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

Le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs (selon le cas) peut changer le pourcentage de titres, d'OPC sous-jacents ou de FNB sous-jacents, ou éliminer de tels titres.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille privé NEI équilibré	56,25 %
Portefeuille privé NEI croissance	32,89 %
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	10,86 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Mandat NEI actions mondiales

Type de Fonds :	Actions mondiales
Date de création :	Parts de série I : le 16 juillet 2019
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	s.o.
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	AllianceBernstein Canada, Inc., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de pays partout dans le monde.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le Fonds peut investir dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres apparentés à des titres de capitaux propres, de FNB et d'OPC. Les titres du Fonds sont choisis en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus, ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

Le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller en valeurs (selon le cas) peut changer le pourcentage de titres, d'OPC sous-jacents ou de FNB sous-jacents, ou éliminer de tels titres.

Le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, le Fonds exclura toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil

- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la concentration
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable

- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille privé NEI équilibré	51,36 %
Portefeuille privé NEI croissance	37,45 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

Type de Fonds :	Actions mondiales Équilibré tactique
Date de création :	Parts de série I : le 16 juillet 2019
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Non
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme et un revenu en investissant dans une combinaison de titres, qui peuvent comprendre des titres de FNB. La composition de l'actif du Fonds peut être modifiée au fil du temps afin de refléter les perspectives du gestionnaire de portefeuille pour chaque catégorie d'actif.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille utilise comme principale stratégie de placement la répartition stratégique de l'actif.

Le Fonds peut investir dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe, de FNB et d'OPC. Les titres du Fonds sont choisis en fonction du rendement, de la volatilité et de la corrélation attendus, ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

Le gestionnaire de portefeuille peut changer le pourcentage de titres, d'OPC sous-jacents ou de FNB sous-jacents, ou les éliminer. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % dans une catégorie d'actifs.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment :

- pour se protéger contre les pertes découlant des fluctuations des cours des placements du Fonds ou contre une exposition aux devises;
- pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter les titres directement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut conclure des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tenter d'augmenter ses gains.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite aux pages 30 et 35 du présent prospectus.

Ce Fonds peut se prévaloir d'une dispense pour investir dans un ou plusieurs FNB qui cherchent à suivre ou à reproduire le rendement des « métaux précieux autorisés » comme l'or, l'argent, le platine ou le palladium, et dont les parts ou actions sont inscrites à la cote d'une bourse aux États-Unis.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié à la répartition de l'actif
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque de crédit
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille privé NEI équilibré	56,76 %
Portefeuille privé NEI croissance	23,37 %
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	15,67 %

Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres FNB. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces autres FNB au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
Vanguard Total International Bond ETF	18,91 %
SPDR S&P 500 ETF Trust	11,85 %
iShares Core MSCI EAFE ETF	21,24 %
Invesco S&P 500 Equal Weight ETF	17,85 %
Invesco S&P 500 ESG Index ETF	25,02 %
Invesco ESG NASDAQ 100 Index ETF	13,34 %
FINB BMO obligations totales	29,64 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

Le taux de rotation des titres en portefeuille peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opération du Fonds, qui constituent une dépense du Fonds acquittée à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

Renseignements supplémentaires

Avant la réalisation de l'opération Invesco et la résiliation de l'entente stratégique, le Fonds pourra investir dans des FNB d'Invesco qui font partie de l'entente stratégique décrite à la page 71 du présent prospectus. Avant la résiliation de l'entente stratégique, le gestionnaire recevra des honoraires de sous-conseils en valeurs, versés par Invesco Canada Ltée, associés à des actifs sous gestion regroupés de certains FNB indiciels ESG d'Invesco.

Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI

Type de Fonds :	OPC alternatif
Date de création :	Parts de série A : le 22 janvier 2024 Parts de série C : le 22 janvier 2024 Parts de série F : le 22 janvier 2024 Parts de série I : le 22 janvier 2024 Parts de série M : le 14 juillet 2025 Parts de série O : le 22 janvier 2024
Titres offerts :	Parts d'OPC
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Gestionnaire de portefeuille :	Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., Toronto (Ontario)
Sous-conseiller en valeurs :	Picton Mahoney Asset Management, Toronto (Ontario)

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de générer une plus-value à long terme du capital principalement grâce à un portefeuille composé de titres de capitaux propres à positions longues et courtes. Le Fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe, des dérivés, des titres de fonds d'investissement et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Fonds peut effectuer des ventes à découvert physiques et/ou des emprunts aux fins de placement.

L'exposition brute globale du Fonds ne dépassera pas les limites imposées à l'utilisation de l'effet de levier décrites à la rubrique *Stratégies de placement* du Fonds ou autrement autorisées en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable ou de toute dispense de celle-ci.

Le Fonds met en œuvre une démarche d'investissement responsable, décrite à la page 83 du présent prospectus.

Avant d'apporter un changement fondamental aux objectifs de placement, il est nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de titres (par une majorité des voix exprimées à une assemblée de ceux-ci).

Stratégies de placement

Le Fonds achètera des titres de sociétés de qualité assortis d'évaluations raisonnables qui présentent un potentiel de plus-value en raison d'un changement fondamental positif touchant leurs activités. Le Fonds investira principalement dans des positions longues. Le Fonds vendra à découvert des titres qui ne sont pas attrayants en fonction de paramètres similaires ou pour couvrir l'exposition au marché des positions longues du Fonds. Le Fonds utilisera des outils de contrôle des risques dans le cadre d'un processus de construction du portefeuille afin d'atténuer les risques.

Le Fonds investira principalement dans des titres canadiens et américains et ne sera pas limité quant aux types de titres de capitaux propres dans lesquels il peut investir.

Le Fonds peut détenir temporairement une partie de son actif dans la trésorerie ou des titres à revenu fixe pendant qu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives pendant les périodes où l'on prévoit que les marchés seront volatils.

Le Fonds peut utiliser des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des instruments négociés hors bourse, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps, à des fins de couverture et autres que de couverture, d'une façon qui est conforme aux objectifs de placement du Fonds, et ainsi que l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les dérivés, veuillez vous reporter à la page 33.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses biens dans des titres étrangers.

Le Fonds peut investir, directement ou indirectement au moyen de dérivés, une partie ou même la totalité de son actif dans des titres d'autres fonds, y compris des FNB et des fonds gérés par des tiers, par le gestionnaire ou par le sous-conseiller en valeurs, qui sont sélectionnés conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions établies par la réglementation en valeurs mobilières au Canada.

Les positions longues et courtes du Fonds excluront toutes les sociétés tirant des revenus directs des secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- Fabrication d'armes automatiques et/ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les exclusions ci-dessus jouent un rôle minimal dans le processus de prise des décisions de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés.

De plus, les positions longues du Fonds excluront toutes les sociétés tirant des revenus soutenus de plus de 10 % associés aux secteurs ci-après, pour ce qui est des titres à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille détient un plein pouvoir discrétionnaire :

- La distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- La fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes personnalisées pour de tels systèmes d'armes
- La distribution de tabac et/ou de produits reliés au tabac

Le gestionnaire de portefeuille ne dispose pas d'un plein pouvoir discrétionnaire à l'égard des fonds tiers ou des dérivés. La liste des secteurs ci-dessus peut être modifiée de temps à autre tout en continuant de concorder avec la démarche d'investissement responsable du Fonds.

Les positions longues du Fonds intègrent des facteurs ESG dans son processus de sélection de titres et de composition du portefeuille. Ces facteurs ESG sont identifiés et évalués parallèlement à l'analyse financière traditionnelle afin d'éclairer les décisions en matière de placement. Cela comprend des facteurs ESG propres à une société donnée, à son secteur d'activité et/ou à son secteur comme il est énoncé dans la rubrique sur la démarche d'investissement responsable à la page 83 du présent prospectus.

Effet de levier

Le Fonds est autorisé à emprunter de l'argent pour augmenter son levier de placement. En tant qu'« OPC alternatif », le Fonds n'est pas assujéti à certaines restrictions en matière de placement énoncées au Règlement 81-102 qui restreignent la capacité d'un OPC classique (autre qu'un OPC alternatif) d'appliquer un effet de levier à son actif au moyen d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés visés. En moyenne, au fil du temps, le Fonds s'attend généralement à appliquer un effet de levier correspondant à 2,5 à 3 fois son actif net, ou comme le permet la réglementation en valeurs mobilières.

Aux termes des restrictions en matière de placement applicables aux OPC alternatifs qui sont énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale du Fonds, correspondant à la somme de ce qui suit, ne doit pas dépasser 300 % de la valeur liquidative du Fonds : i) la valeur totale de la dette impayée aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) la valeur théorique totale des positions du Fonds à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du Fonds dépasse trois fois la valeur liquidative du Fonds, le Fonds doit, dès qu'il le pourra, de façon

raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois la valeur liquidative du Fonds.

Emprunts d'argent et ventes à découvert

En tant qu'« OPC alternatif », le Fonds n'est pas assujéti à certaines restrictions en matière d'emprunt d'argent énoncées dans la législation en valeurs mobilières applicable qui s'appliquent aux OPC classiques. Si le Fonds effectue un emprunt d'argent, il fournira au prêteur une sûreté grevant ses actifs en guise de garantie dans le cadre des emprunts en question.

Si le Fonds conclut des ventes à découvert, il vendra des titres à découvert et fournira aux courtiers une sûreté grevant ses actifs en guise de garantie dans le cadre des opérations. Une vente à découvert réalisée par le Fonds comporte l'emprunt de titres auprès d'un prêteur, qui sont ensuite vendus sur le marché. À une date future, le Fonds rachète les titres et les retourne au prêteur. Pendant que les titres sont empruntés, une garantie est remise au prêteur et le Fonds verse au prêteur des frais pour l'emprunt. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds emprunte les titres et celui où il les rachète et les retourne au prêteur, le Fonds réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à payer au prêteur).

Le gestionnaire, pour le compte du Fonds, a obtenu une dispense qui permet au Fonds d'utiliser des stratégies généralement interdites aux OPC alternatifs aux termes du Règlement 81-102. Les emprunts d'argent du Fonds, ses ventes à découvert et ses ventes à découvert à l'égard d'un seul émetteur sont assujétis à certaines conditions, en plus de celles énoncées dans la réglementation sur les valeurs mobilières, dont :

- a) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne dépasse pas 100 % de la valeur liquidative du Fonds;
- b) la valeur totale de tous les emprunts d'argent du Fonds ne dépasse pas 100 % de la valeur liquidative du Fonds;
- c) la valeur marchande totale des titres que le Fonds a vendus à découvert ajoutée à la valeur totale des emprunts d'argent du Fonds ne dépasse pas 100 % de la valeur liquidative du Fonds;
- d) l'exposition totale du Fonds aux ventes à découvert, aux emprunts d'argent et aux dérivés visés ne dépasse pas 300 % de la valeur liquidative du Fonds;
- e) la valeur marchande totale de tous les titres de l'émetteur des titres vendus à découvert par le Fonds (autres que des titres d'État au sens du Règlement 81-102) ne doit pas dépasser 10 % de la valeur liquidative du Fonds, sauf à l'égard des parts indicielles d'émetteurs de parts indicielles (se reporter à l'alinéa f) ci-après);
- f) le Fonds peut vendre à découvert une part indicielle d'un ou de plusieurs émetteurs de parts indicielles pour un montant total allant jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du Fonds au moment de la vente, pourvu qu'immédiatement après l'opération: i) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds ne dépasse pas 100 % de la valeur liquidative du Fonds; et ii) la valeur marchande totale des titres vendus à découvert par le Fonds, combinée à la valeur totale des emprunts d'argent du Fonds, ne dépasse pas 100 % de la valeur liquidative du Fonds.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres de la manière décrite à la page 30 du présent prospectus.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Investir dans une combinaison de différents OPC favorise la diversification et réduit la volatilité, mais cela signifie aussi que le Fonds est exposé au risque lié aux fonds de fonds décrit à la page 93 et qu'il comportera les mêmes risques que les fonds sous-jacents.

Veuillez vous reporter à la page 88 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques suivants associés à un placement dans le Fonds :

- risque lié aux OPC alternatifs
- risque lié à la concentration
- risque de change
- risque lié à la cybersécurité

- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux placements dans des titres de capitaux propres
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux titres étrangers
- risque lié à la volatilité implicite
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la législation
- risque lié à l'effet de levier
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux séries multiples
- risque lié aux frais liés au rendement
- risque lié au taux de rotation et au rééquilibrage des titres en portefeuille
- risque lié au courtier de premier ordre
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à l'investissement responsable
- risque lié au prêt de titres
- risque lié à la sélection des titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié aux émetteurs
- risque lié aux marchés boursiers
- risque lié à la fiscalité
- risque lié à la volatilité des marchés des valeurs mobilières

Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds peut être élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé, plus vous êtes susceptible de recevoir du Fonds une distribution qui doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable aux fins de l'impôt et plus les frais d'opération du Fonds, qui constituent une dépense du Fonds acquittée à même son actif, sont élevés, ce qui peut réduire votre rendement.

Au 10 mars 2025, les porteurs de parts importants du Fonds étaient les suivants :

Porteur de parts	% du Fonds
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	19,02 %
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	18,90 %
Portefeuille privé NEI équilibré	16,17 %
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	12,35 %

Veuillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux opérations importantes* » à la page 95 pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques associés à un éventuel rachat de titres du Fonds par ces investisseurs.

Au cours de la période de douze mois terminée le 27 février 2025, le Fonds a détenu plus de 10 % de son actif net dans les titres de certains autres OPC. Les pourcentages maximums de l'actif net du Fonds investi dans les titres de ces autres OPC au cours de cette période étaient approximativement les suivants :

Nom	% du Fonds
iShares S&P/TSX 60 Index Fund	34,95 %

Le risque lié à la concentration est décrit à la rubrique « *Risque lié à la concentration* » à la page 89.

**VERSION MODIFIÉE DATÉE DU 26 MARS 2026 DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ
DATÉ DU 27 MARS 2025
MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N^o 1 DATÉE DU 4 JUIN 2025,
LA MODIFICATION N^o 2 DATÉE DU 23 JUILLET 2025,
LA MODIFICATION N^o 3 DATÉE DU 27 NOVEMBRE 2025
ET LA MODIFICATION N^o 4 DATÉE DU 7 JANVIER 2026**

Fonds de revenu fixe	
Fonds du marché monétaire NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Fonds d'obligations d'impact mondial NEI (<i>parts des séries A, C, F, I, M, O, P et PF</i>)
Fonds d'obligations canadiennes NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (<i>parts des séries A, C, F, I, M, O, P et PF</i>)
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI (<i>parts des séries A, F, I, M, O, P et PF</i>)	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI (<i>parts des séries A, F, I, M, O, P et PF</i>)
Fonds de répartition d'actifs/équilibrés	
Portefeuille NEI rendement conservateur (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Fonds équilibré durable mondial NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)
Portefeuille NEI rendement équilibré (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Fonds croissance et revenu NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)
Fonds d'actions	
Fonds d'actions nord-américaines	
Fonds de dividendes canadiens NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Fonds d'actions mondiales et internationales
Fonds d'actions canadiennes ER NEI (<i>parts des séries A, F, I, M, O, P et PF</i>)	Fonds de dividendes mondial ER NEI (<i>parts des séries A, F, I, M, O, P et PF</i>)
Fonds d'actions canadiennes NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Fonds de valeur mondial NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Fonds d'actions mondiales ER NEI (<i>parts des séries A, F, I, M, O, P et PF</i>)
Fonds d'actions américaines ER NEI (<i>parts des séries A, F, I, M, O, P et PF</i>)	Fonds de croissance mondiale NEI* (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Fonds leaders en environnement NEI (<i>parts des séries A, F, I, M, O, P et PF</i>)
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI (<i>parts des séries A, C, F, I, M et O</i>)
	Fonds d'infrastructure propre NEI (<i>parts des séries A, F, I, M, O, P et PF</i>)
	Fonds d'actions internationales ER NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)
	Fonds des marchés émergents NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)
Portefeuilles gérés	
Portefeuille NEI ER Sélect revenu (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Portefeuille NEI Impact conservateur (<i>parts des séries A, F et O</i>)
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Portefeuille NEI Impact équilibré (<i>parts des séries A, F et O</i>)
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Portefeuille NEI Impact croissance (<i>parts des séries A, F et O</i>)
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	
Portefeuille NEI ER Sélect croissance (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	
Portefeuilles privés	
Portefeuille privé NEI revenu (<i>parts des séries W et WF</i>)	Portefeuille privé NEI équilibré (<i>parts des séries W et WF</i>)
Portefeuille privé NEI revenu et croissance (<i>parts des séries W et WF</i>)	Portefeuille privé NEI croissance (<i>parts des séries W et WF</i>)
Mandats	
Mandat NEI revenu fixe (<i>parts de série I</i>)	Mandat NEI actions mondiales (<i>parts de série I</i>)
Mandat NEI actions canadiennes (<i>parts de série I</i>)	Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion (<i>parts de série I</i>)
OPC alternatif	
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI (<i>parts des séries A, C, F, I, M et O</i>)	

*Avec prise d'effet le 10 avril 2026, le Fonds de croissance mondiale NEI fera l'objet d'une fusion-absorption dans le Fonds d'actions mondiales ER NEI et sera dissous peu après.

Des renseignements supplémentaires sur les Fonds figurent dans les aperçus du fonds, le rapport de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers des Fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans la présente version

modifiée du prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir ces documents gratuitement en composant le numéro sans frais 1 888 809-3333, si vous êtes à l'extérieur de la région de Toronto, ou le 416 594-6633 si vous êtes dans la région de Toronto, en vous adressant à votre courtier ou en nous faisant parvenir un courriel à neiclientservices@neiinvestments.com.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur notre site Internet www.placementsnei.com ou sur le site www.sedarplus.ca.

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151, rue Yonge, 12^e étage

Toronto (Ontario) M5C 2W7

Canada

Tél. : 416 594-6633

Tél. sans frais : 1 888 809-3333